RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
MINISTÈRE DU PLAN

ETUDE GÉNÉRALE DE LA RÉGION DE MAN

④

Etude sociologique et démographique

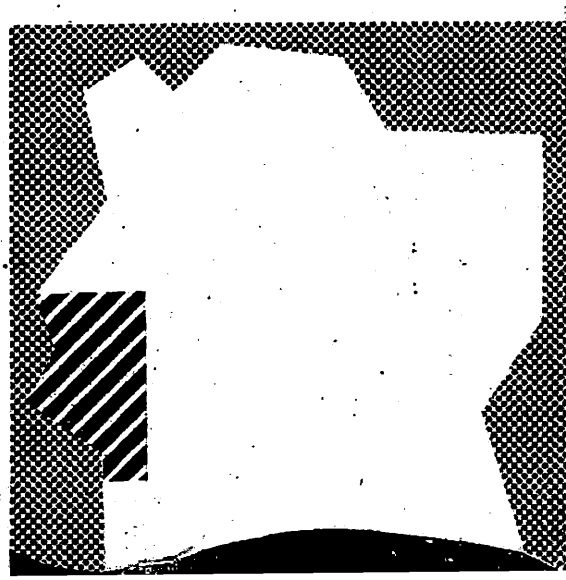

bureau pour le développement
de la production agricole

N° 66 - 35 - X

E T U D E G E N E R A L E

D E L A R E G I O N D E M A N

4

ETUDE SOCIOLOGIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

par M. ALLUSSON

BUREAU POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION AGRICOLE

B. D. P. A.

233, Boulevard St. Germain - Paris 7°

COMPOSITION DE L' ETUDE

TOME 1 — Note de synthèse générale

TOME 2 — Rapport de synthèse économique

- 2 a - Avant projet de modernisation rurale
- 2 b - Comptes économiques (2 vol. séparés : 21 × 31)
- 2 c - Enquêtes sur la commercialisation et l'artisanat

TOME 3 — Rapport de synthèse agricole

- 3 a - Enquête agricole
- 3 b - Milieu physique
- 3 c - Pédologie

TOME 4 — Etude sociologique et démographique

TABLE DES MATIERES

I - La préfecture de Man refuge de nombreuses peuplades. 1

II - Le clan, devenu par la suite groupe ou canton, a longtemps constitué l'unité politique mais la cellule de développement est le village. . 10

III - Les traditions ne favorisent pas les initiatives des jeunes. 15

IV - La souveraineté du clan et du village sur leur terroir autorise l'accès à la propriété individuelle aux hommes du clan mais le refuse aux étrangers 20

V - Conclusion - Perspectives sociales d'un programme de développement 25

Annexe 1 - Rapport d'enquête démographique 30

Annexe 2 - Les structures sociales 136

Annexe 3 - Les populations 174

Annexe 4 - Les problèmes de la dot et du mariage 225

Annexe 5 - L'éducation et l'enseignement 281

I - LA PREFECTURE DE MAN REFUGE DE NOMBREUSES PEUPLADES

1 - MAN ET SA REGION ZONE DE REFUGE. LES CONSEQUENCES QUI S'EN SUIVENT :

. PERSISTANCE DES ANCIENNES TRADITIONS

. DEFENSE DE LEUR INDEPENDANCE

Nettement délimitée par des frontières naturelles assez difficiles à franchir jusqu'à une date récente (Monts Nimba, rivière Bafing, fleuves du Cavally et du Sassandra, épaisse forêt du Sud de Guiglo), la région de Man a constitué de tout temps un refuge. Son isolement a contribué à créer chez les habitants certains caractères particuliers et à donner aux ethnies pourtant diverses qui y demeurent une certaine allure commune sans pour autant briser le cadre des petites unités claniques.

Ces éléments particuliers ont été décrits par divers auteurs et notamment par B. Holas Bohumil dans son étude sur les Toura et ses notes sur la société Ubi. Les paysans ont acquis les traits de caractère communs aux montagnards et aux insulaires. *La persistance des anciennes traditions* (décrite en particulier dans les rites d'initiation en pays Ubi par B. Holas) rend le passage d'idées nouvelles difficile, mais non impossible. Cette résistance de la tradition varie d'intensité selon les régions : très intense dans les zones isolées (pays Toura, cantons Ka, Sipilou, Gourousse, d'une part, pays Gueré d'autre part). Elle l'est moins dans les zones de passage et les plaines ouvertes (axes Duekoue - Man - Touba et Danane - Man-Seguela). On ne peut donc animer ces populations sans s'inquiéter des structures et traditions anciennes : hiérarchies, interdits, initiations, classes d'âges, sociétés secrètes, masques - non dans le but de leur redonner une vigueur nouvelle, mais dans celui de déterminer dans chaque cas particulier dans quelle mesure elles peuvent servir ou nuire à l'action entreprise. Le respect de la hiérarchie interne des villages (développée dans l'étude des structures sociales) explique les réserves de nombreux individus qui se réfèrent à des autorités coutumières que la hiérarchie administrative ignore.

Un second trait commun aux populations isolées (insulaires ou montagnardes) est l'attachement à leur indépendance. Cet attachement s'est manifesté vivement par leur résistance à la pénétration européenne qui dura 8 années et fut périlleuse. Esprit d'Indépendance qui au cours des années ultérieures s'est traduit par des migrations nombreuses.

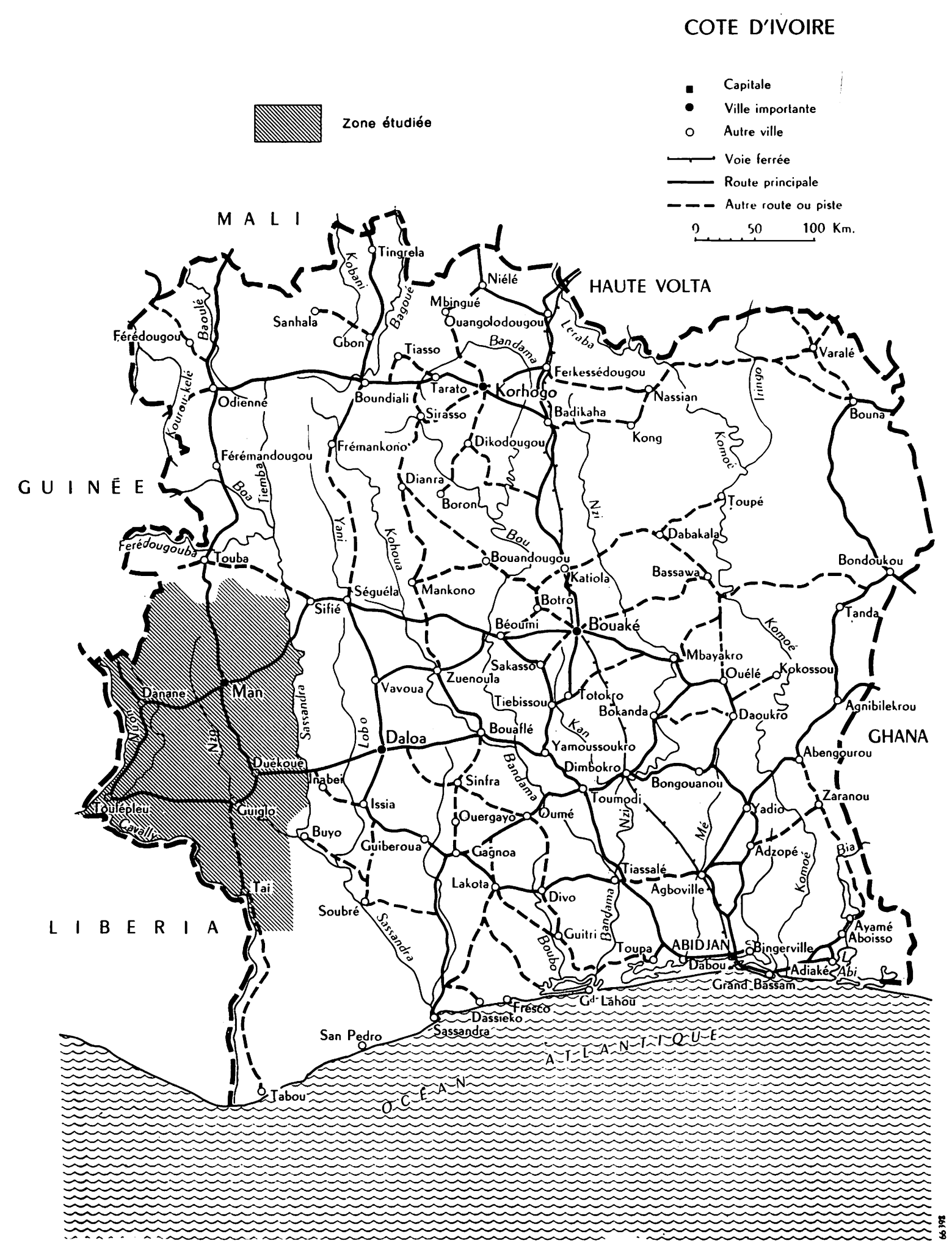
COTE D'IVOIRE
Capitale
Ville importante
Autre ville
Voie ferrée
Route principale
Autre route ou piste
0 50 100 Km.
Zone étudiée
MALI
HAUTE VOLTA
GUINÉE
GHANA
LIBERIA
OCÉAN ATLANTIQUE
Tingrela
Niélé
Mbingué
Ouangolodougou
Sanhala
Gbon
Férédougou
Tiasso
Ferkessédougou
Varalé
Odienné
Boundiali
Tarato
Korhogo
Nassian
Sirasso
Badikaha
Bouna
Kong
Frémankono
Dikodougou
Férémandougou
Dianra
Boron
Toupé
Dabakala
Ferédougouba
Touba
Bouandougou
Bondoukou
Katiola
Bassawa
Séguéla
Mankono
Sifié
Botro
Tanda
Béoumi
Bouaké
Mbayakro
Sakasso
Ouélé
Kokossou
Zuenoula
Vavoua
Danane
Man
Tiebissou
Totokro
Bokanda
Daoukro
Agnibilekrou
Bouaflé
Daloa
Yamoussoukro
Abengourou
Duékoué
Dimbokro
Inabei
Sinfra
Bongouanou
Toumodi
Zaranou
Toulépleu
Guiglo
Issia
Ouergayo
Oumé
Yadio
Buyo
Guiberoua
Gagnoa
Adzopé
Tiassalé
Agboville
Lakota
Divo
Tai
Soubré
Guitri
Ayamé
Aboisso
Toupa
ABIDJAN
Bingerville
Dabou
Adiaké
Grand Bassam
Gd Lahou
Fresco
Dassieko
Sassandra
San Pedro
Tabou
Kobani
Bagoué
Baoulé
Kourou-kelé
Bandama
Leraba
Iringo
Komoé
Boa
Tiemba
Yani
Kohoua
Bou
Nzi
Kan
Lobo
Sassandra
Nzo
Nuon
Cavally
Mé
Bia
Abi
Boubo

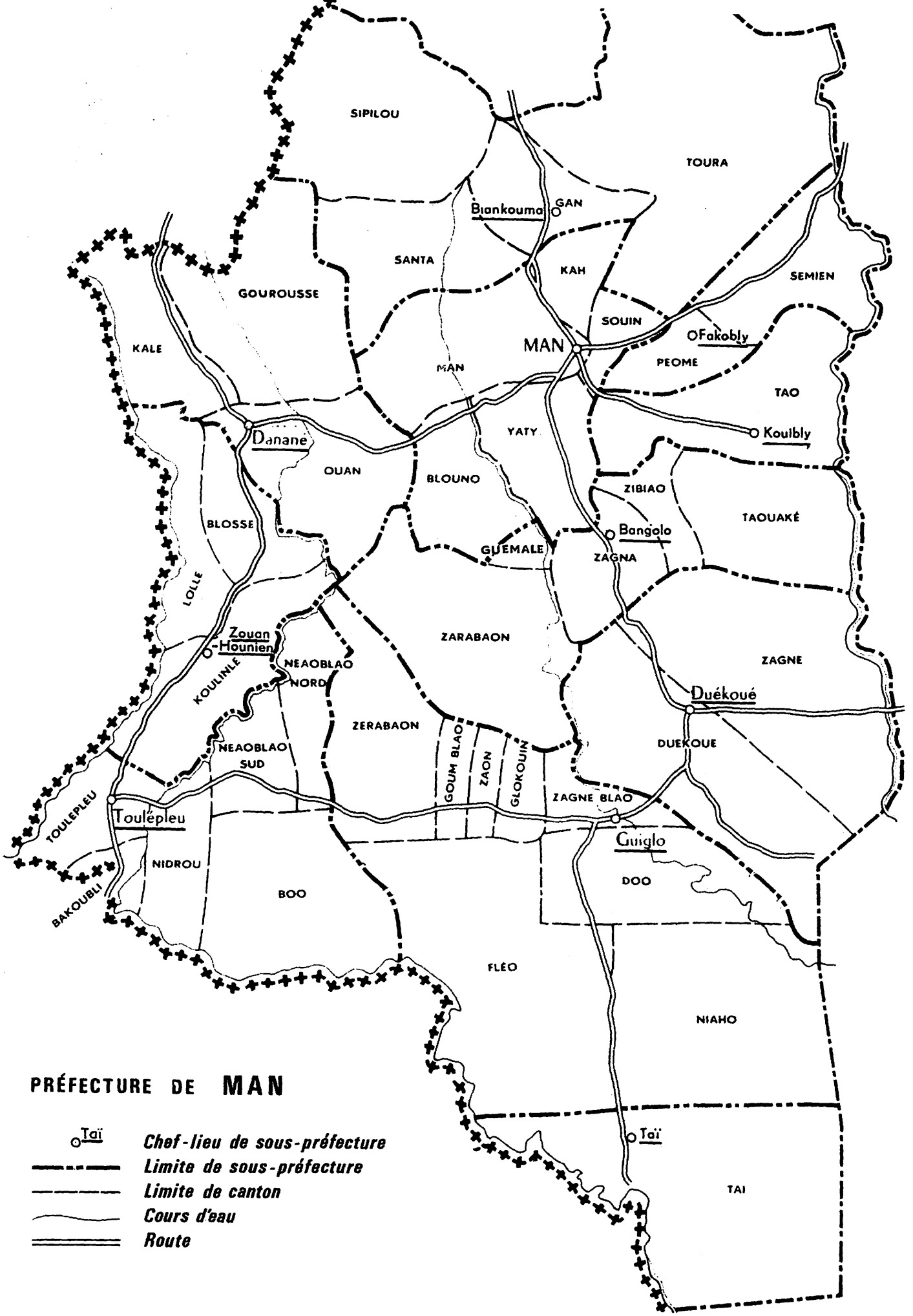

PRÉFECTURE DE MAN

- Taï — *Chef-lieu de sous-préfecture*
- *Limite de sous-préfecture*
- *Limite de canton*
- *Cours d'eau*
- *Route*

Les chroniques, en pays Guere notamment, abondent de départs au Libéria, puis de retour de villages entiers et en récits de véritables petites guerres intestines. Esprit d'indépendance qui se révèle encore de nos jours au sein même du Parti Démocratique et auquel a répondu une certaine défiance des autorités qui voient facilement chez les Guere, les Dan et les Toura des sujets indisciplinés.

2 - MIGRATIONS ANCIENNES, INFLUENCES NOUVELLES DE LA ROUTE ET DE LA VILLE EXPLIQUENT L'ETAT ACTUEL DU PEUPLEMENT

Actuellement le peuplement est représenté par les ethnies suivantes :

DAN ou YAKUBA	51,1%
GUERE	24,4%
WOBE	16,3%
TOURA	4 %
DIOULA ou MALINKE	3,9%
Autres (UBI etc...)	0,3%

Les membres de ces ethnies se répartissent intégralement entre les 11 sous-préfectures nouvellement créées.

2 1 - Avant la pénétration européenne

Avant la pénétration européenne, le pays a été occupé par deux grands groupes de peuplades; les unes, dont la langue s'approche du Mande-fu, sont venues du nord et du nord-ouest , les autres, dont la langue s'approche du Kru, sont venues de l'est et du sud-est. Ces peuples ont vécu au milieu de rivalités sans fin. Certaines rivalités ont laissé des traces encore vives. Il apparait inopportun de mêler dans un même groupe Dan et Guere - Dan et Toura qui se craignent encore. Telle trompe de corne, trophée de guerre, ravi dans un combat vers 1900 a fait en 1961 l'objet d'un litige que dût arbitrer le sous-préfet de Bangolo.

Il est donc utile de connaître la composition des groupes, souvent artificiellement rassemblés au sein d'une circonscription administrative, afin de ne pas faire renaître des oppositions et des conflits que le temps n'a pas atténués. Les tableaux annexes sur les populations de la région de Man tentent de les cataloguer et les localiser. A l'intérieur même de ces groupes, il faut s'efforcer de retrouver le village berceau du clan, village dont le prestige est encore considérable et le distinguer de ceux, même démographiquement plus importants, qui restent satellites du premier.

2 2 - La pénétration européenne a entraîné :

. l'édification de centres urbains
. l'implantation Malinké
. la mise en place de cultures pérennes

La pénétration européenne a modifié le peuplement et son implantation de deux façons :

La première transformation a été l'édification progressive de centres urbains ouverts aux influences extérieures qui sont les chefs-lieux des anciennes subdivisions Man, Danane, Toulepleu, Guiglo, Duekoué, puis ceux des nouvelles sous-préfectures Biankouma, Facobly, Kouibly, Zouan, Hounien, Bangolo et Tai. Ces centres sont reliés entre eux et avec le monde extérieur par des routes, des bacs, puis des ponts.

Le centre urbain le plus important est la ville de Man. Cette cité doit son importance au fait qu'elle se trouve au confluent de deux axes géographiques : l'un nord-sud, l'autre est-ouest. La création de ces axes n'est pas artificielle. Outre qu'ils correspondent à des voies naturelles, il semble qu'il y ait eu de tout temps un courant commercial nord-sud, venant du Mali, passant par Odienne au nord de la Côte d'Ivoire aboutissant entre Man et Danane. Là, les Malinké laissaient leurs boeufs et remontaient avec des ânes chargés de colas. Les boeufs escortés ou non de dioula, mais le plus souvent de Dans, redescendaient vers Monrovia. Le courant est-ouest a été celui de la majorité des migrations; il a été renforcé par des impératifs stratégiques qui ont contribué à l'ouverture et au développement de la route Man-Seguela ancienne voie de pénétration. Le même souci stratégique a entraîné la création de la route Man-Logouale-Duekoué qui assurait la liaison avec Daloa et Abidjan, mais qui, primitivement, n'était qu'un sentier de guerre entre Dan et Guere, et la création de petits postes militaires qui sont devenus par la suite des centres commerciaux. Il y a donc réceptivité différente des populations selon qu'elles seront ou non sur ces axes et selon qu'elles sont dans des plaines plus riches ou des montagnes moins accueillantes.

La seconde transformation a été la pénétration pacifique des commerçants et colons Malinke qui ont occupé les centres semi-urbains et développé les cultures pérennes à l'image des quelques colons européens aujourd'hui disparus.

L'installation de commerçants Malinke est concomittante à la création de ces postes militaires. Dioula, étrangers et commerçants n'ont osé s'installer que sous la protection de la force publique. Cette migration a rendu permanentes les relations commerciales, autrefois saisonnières entre les pays de Man et l'extérieur; elle s'est traduite par la constitution, au sein des villages d'accueil de sociétés vivant d'une façon différente et dans un cadre nouveau; cette présence a favorisé la détribulisation des individus déjà en conflit avec leur famille. Ainsi dans ces villages la hiérarchie primitive a perdu de son autorité et l'individu libéré de certaines contraintes a été tenté soit par des "modèles" de vie plus élaborés (ce qui s'est traduit par des conversions à l'islam, au christianisme ou à d'autres croyances nouvelles d'une part, par un abandon des occupations traditionnelles, notamment en agriculture, introduction de cultures riches non vivrières et exercice de professions nouvelles, d'autre part) soit par l'anarchie (ce qui se traduit par le parasitisme familial). Dans de tels lieux, les actions de modernisation agiront facilement sur des individus mais devront, pour durer, créer de toutes pièces des structures entièrement nouvelles.

La mise en place de cultures pérennes (café) tant par les émigrants Malinke que par des individus plus entreprenants paraît avoir en partie pour origine le développement du colonat européen

aujourd'hui disparu. Les manoeuvres des colons comportaient de nombreux émigrés Dioula qui, à l'exemple de leurs employeurs ont créé le long de l'axe Danene-Toulepleu en particulier, des plantations assez bien conduites et entretenues. En fait, les Malinke ne furent pas les seuls à créer des plantations, mais ils surent profiter des besoins d'argent des planteurs Dan pour évincer ces derniers et acquérir les plantations au moment de leur entrée en rapport. Ceci a modifié l'équilibre social des cantons Blosse et Koulinle en particulier, faisant naître un sentiment de frustration chez les Dan et accélérant l'effondrement de l'autorité traditionnelle dans cette zone. Cette occupation foncière étrangère risque de devenir une source de conflits entre les éléments Dan et Dioula de la population. Cette zone attire depuis longtemps l'attention des autorités administratives et provoque les interventions de la puissance publique. Ces interventions s'y sont manifestées de différentes façons (élections de chefs de groupe, palabres, etc.). Les Dan de cette région s'inquiètent de leur avenir et risquent d'être plus sensibles que d'autres à une action d'animation mais leur encadrement, en raison même de l'effritement des structures traditionnelles demandera de plus grandes qualités humaines aux encadreurs et animateurs.

3 - LA POPULATION ACTUELLE

En 1940 la préfecture n'avait que 258.500 habitants ; en 1963 il y en avait 455.000 d'après l'échantillon démographique et 475.000 d'après l'échantillon agricole); l'accroissement a été rapide mais irrégulier, le taux d'accroissement naturel de 16 pour 1.000 est faible pour la Côte d'Ivoire (1). Il y a donc espoir que la région se peuple et que les espaces encore libres soient exploités, le tout assez lentement pour que les autorités puissent organiser et améliorer l'extension des villages et l'implantation de nouveaux lieux de culture. Les jeunes de moins de 15 ans sont très nombreux (50,4% de la population). Cependant l'exode rural - au moins 10% des jeunes - que traduisent les irrégularités de la pyramide des âges implique que la charge sociale supportée par les adultes restés au pays sera plus lourde dans les années à venir.

Faible taille des familles, multitude de petits villages, jeunesse de la population, sont les phénomènes démographiques qui dominent. Mais il s'agit là d'une appréciation moyenne et chaque village est un cas particulier.

L'exploitation agricole moyenne se limite au mariage. Elle comporte 5,9 personnes d'après l'échantillon démographique, et 6,9 d'après l'échantillon agricole. Il s'agit donc d'un ménage composé d'un homme avec une ou deux épouses et leurs enfants, parfois un parent âgé est recueilli par eux.

Sur les 31.340 km2 de la région, il y a 1.004 villages de toutes tailles dont 581 ont moins de 300 habitants et 50 seulement ont plus de 900 habitants. La dispersion de l'habitat est plus forte dans les anciennes subdivisions de Toulepleu et Danane où se sont multipliées les plantations de café que dans celles de Man et Duekoué. Au sud et au centre du pays de vastes espaces forestiers, constitués en forêts classées, sont libres de tout habitant.

(1) Compte tenu de l'action sanitaire prévue, on a retenu pour la programmation le taux de 18°/..

Dès lors, les problèmes propres à chaque village sont dominés par des facteurs démographiques particuliers. En pays Guere la petite taille du village, la multiplicité des hommes caractérisent un habitat très dispersé; les fermes sont isolées au milieu de la forêt. Dans cette zone l'exode rural a sur les plantations des conséquences graves : tel planteur manque de main d'oeuvre et doit comme en pays Bete, faire appel à des travailleurs salariés. Les distances freinent l'influence des représentants de tout organisme national, et les tendances à l'individualisme, les poussées quasi-anarchiques de rejet de toute autorité ont trouvé là plus qu'ailleurs un terrain favorable. Par contre des problèmes humains différents se manifesteront ailleurs. En pays Dan, dans le canton de Ka, dans le canton Souin, le relief tourmenté aux pentes fortes limitant la surface des terres cultivables, a imposé l'éparpillement des villages et a créé des entraves aux liaisons entre les villages. Les autorités traditionnelles, accoutumées à ces difficultés, ont conservé une large audience auprès de populations ayant peu de contacts avec l'extérieur. L'aménagement du terroir en vue de récupérer le maximum de bonne terre est une action à laquelle les chefs de familles et de clan seront extrêmement sensibles car c'est aller dans le sens de leurs preoccupations.

Ainsi, bien que la population soit jeune et dispose dans l'ensemble de suffisamment de terres pour répondre aux besoins des générations futures, des aménagements locaux deviendront nécessaires; soit que la région soit déjà suffisamment peuplée en raison de l'orographie, soit que l'absence même de population soit une entrave au développement.

L'Administration est toujours intervenue et intervient encore dans un lent mais constant processus de déplacement des villages. A une poussée vers l'éparpillement favorisée par la paix répondent des soucis de gouvernement pour concentrer et regrouper à proximité des routes des communautés trop éparses. Seuls les Toura paraissent avoir résisté à ces pressions.

Ces actions de regroupement qui s'accompagnent de déplacement de villages ne sont pas des faits nouveaux. Elles ont toujours eu lieu dans cette région. Elles répondent au double souci de rendre les villages accessibles aux représentants de l'Administration (regroupement de villages Guere sur la route de Taï) et de favoriser une reconstruction de l'habitat (regroupements sur Danané et le canton Ka). La création d'une infrastructure socio-économique en faveur du village (puits, source aménagée, école, dispensaire, magasins de stockage) doit accompagner cette initiative. Ceci prouve l'intérêt porté de tout temps au village par les autorités. Mais l'insuffisance et l'incertitude des critères employés, l'absence d'étude du terroir montrent que, au lieu de provoquer automatiquement une concentration de la population, il peut en résulter un éparpillement et un écartèlement de la population caractérisés par l'existence pour un même ménage d'une habitation principale et d'une résidence secondaire (cas du village de Mona). Il convient donc d'admettre que si les populations se soumettent facilement aux injonctions qui leur sont faites en ce domaine, le choix du nouvel emplacement, les méthodes de construction doivent être mûrement réfléchis.

4 - LES INFLUENCES CULTURELLES

Les peuplades ont réagi différemment à la prédication des grandes religions monothéïstes. L'expansion Malinke a favorisé l'islam dans les milieux commerçants. Le christianisme a été ac-

cueilli avec ferveur en pays Dan et surtout Wobe mais se heurte à l'indifférence des Guere de Toulepleu, Guiglo ou Duekoue. De ce fait, les populations écouteront plus ou moins facilement tel ou tel encadreur ou animateur suivant son origine ethnique ou sa religion.

En pays Wobe, où l'influence du christianisme se fait sentir, les institutions confessionnelles d'action sociale sont un puissant facteur de développement qu'il faudra utiliser et orienter selon les objectifs du plan de développement du pays. Dans certaines zones du pays Dan, il en est de même. Par contre, là où de telles influences sont nulles, il serait vain de faire appel à ces groupements ou de vouloir créer des groupements dont le dynamisme reposerait sur un idéal distinct de celui du groupe.

5 - DIFFUSION DE L'ENSEIGNEMENT, INFLUENCE DES SERVICES SOCIAUX

L'Administration a toujours attaché une importance particulière à la lutte contre l'analphabétisme. L'adaptation a été difficile. Les parents refusaient d'envoyer leurs enfants à l'école. Certains payaient des "remplaçants". Les succès sociaux obtenus par les anciens élèves devenus hommes politiques ou fonctionnaires bien rémunérés, ont provoqué depuis plusieurs années un brusque revirement de l'attitude des populations. Certes de nombreux parents hésitent encore à envoyer tous leurs enfants à l'école. On évite d'y envoyer les filles, cela paraît inutile; on fait un tri entre les garçons qui garderont les champs et les plus astucieux qui iront à l'école; mais dans l'ensemble, un vaste engouement pour l'école existe dans toute la région. Ce mouvement s'est traduit par une augmentation sensible de la fréquentation scolaire dans les écoles reconnues. Mais également par une prolifération d'écoles spontanées, incontrôlées et difficilement contrôlables dites "de village" qui témoignent du besoin d'apprendre le français animant jeunes et moins jeunes. Une liste de ces écoles en 1962 a été mise en annexe (1).

L'emploi et la diffusion de la langue française est un facteur d'unité pour l'ensemble du pays. La multiplicité des dialectes rend en effet les contacts difficiles. Leur emploi rappelle quelquefois d'anciennes rivalités; dès lors chaque voyageur, hors de chez lui, emploie spontanément le français. En fait, l'inadaptation du vocabulaire technique traditionnel, et sa méconnaissance de la part des fonctionnaires, l'absence d'un vocabulaire abstrait, implique le recours au français dont le besoin se fait de plus en plus sentir et dont l'emploi se généralise. L'ouverture d'une école devient pour un village un facteur d'attraction : il reçoit souvent les enfants des villages voisins et les adultes qu'attirent les cours "du soir".

En même temps que l'école, la présence européenne a introduit le service de santé. Certes l'action médicale s'est heurtée et se heurte encore à des épidémies et des endémies importantes, à l'ignorance de l'hygiène et à la concurrence des "rebouteux et charlatans". Mais des résultats spectaculaires dans l'éradication quasi-complète de la maladie du sommeil qui sévissait d'une façon grave dans la région de Man, ainsi qu'une réduction du taux de mortalité ont été obtenus. Les problèmes qui se posent actuellement se situent pour une part plus importante dans le domaine

(1) Il y a certainement un danger strictement "pédagogique" dans l'enseignement de maître de bonne volonté mais parfois incompétents.

de la prévention et de l'éducation que dans celui de la médecine curative. L'amélioration de la protection maternelle et infantile, et une meilleure éducation de la femme dans le domaine de la puériculture sont necessaires au développement harmonieux de la région.

6 - NAISSANCE DE NOUVEAUX BESOINS

Naissance de centres urbains et semi-urbains, contacts avec l'extérieur, cultures à revenu monetaire élevé ont provoqué la naissance de nouveaux besoins. Leur liste est longue autant que variée. L'inventaire des boutiques de revendeurs Dioula (allant du bleu à linge aux pièces de bicyclette, en passant par toute la gamme des pagnes, vêtements et parures féminines) illustre ces besoins. Les jouets que se fabriquent les enfants, qui vont du camion en bois léger au transistor en carton et papier expriment ces goûts nouveaux. La satisfaction de ces besoins exige des ressources monétaires que les jeunes cherchent à se procurer en trouvant un emploi et que les paysans ne peuvent obtenir que par une production accrue de produits commercialisables. Il n'est donc pas vain dans la région de Man de chercher à accroître le revenu monetaire du paysan.

7 - UNITE PROFONDE DE LA REGION MAIS ZONES DIFFERENCIEES EN FONCTION DE LEUR EVOLUTION

Ainsi, apparemment cachée par la multitude des ethnies, groupes, clans et familles, et sous le couvert des rivalités locales, existe une communauté traditionnelle réelle faite de pensées et de modes de vie proches les uns des autres. Cette unité, l'action de l'administration l'a constamment renforcée, et elle est fortement soutenue par l'éveil du sentiment national. Ce n'est plus essentiellement selon les races, mais surtout selon le degré d'effritement des valeurs traditionnelles, les motivations et les attitudes des différents groupes que l'on peut discerner les grandes divisions suivantes :

1°/ une zone nord montagneuse fortement encadrée par les autorités coutumières;

2°/ une zone de fort peuplement en pleine évolution marquée par les axes routiers Danane - Man - Semien et Man - Bangolo avec une antenne Man - Biankoum composée d'ethnies différentes, sensibles aux influences modernes;

3°/ une zone caractérisée par l'effondrement de l'autorité traditionnelle, influencée par le colonat Malinke, située de part et d'autre de l'axe Danane - Toulepleu;

4°/ enfin une vaste zone sud caractérisée par sa faible densité de peuplement, l'indépendance de ses habitants et l'importance de leurs tendances individualistes.

Les programmes de développement, les actions d'animation, seront donc appelés à tenir compte des caractères de chacune de ces zones et du degré d'évolution sociale propre à chaque point d'insertion.

II - LE CLAN, DEVENU PAR LA SUITE GROUPE OU CANTON, A LONGTEMPS CONSTITUE L'UNITE POLITIQUE, MAIS LA CELLULE DE DEVELOPPEMENT EST LE VILLAGE

1 - LE CLAN A PRESIDE A LA FORMATION DES VILLAGES MAIS N'A PAS SU RESISTER AUX ELEMENTS NOUVEAUX

La multiplicité des peuplades, clans et groupes, l'isolement au milieu de la forêt, soit au bord d'une rivière, soit au sommet d'une colline (ces collines que l'on qualifie localement de monts), la forte pression interne des cadres de la vie sociale ont contribué à faire du clan, puis par la suite du groupe et du canton, un domaine limité aux frontières duquel se situaient les mondes extérieurs alliés ou hostiles. A l'origine une famille (entourée de ses clients), déjà gouvernée par son Administrateur-juge (Go) animée par ses guerriers, aidée par ses techniciens, soutenue par son prêtre et devin, s'installe après des vicissitudes nombreuses sur une "montagne", en fait, son "origine" (1), puis, de là, essaime en divers petits villages, tel est le récit type que content presque tous les clans de la région.

Ce schéma d'installation dans le pays se retrouve chez tous les peuples : Guere, Dan, Toura, etc..., à l'exception des Diomande, guerriers entreprenants qui ont imposé leur présence à certains villages et en ont pris le commandement (canton Sipilou, canton Gan, canton Peome, etc...).

Chaque clan se suffisait donc à lui-même et vivait sur lui-même, au milieu d'un terroir assez mal délimité, sorte "d'espace vital" biologique, qu'il s'était créé soit par droit de conquête, soit après négociation avec un précédent occupant qui concédait une partie de ses pouvoirs après avoir invoqué les divinités telluriques en faveur des nouveaux occupants.

De nos jours, le paysan appartient à au moins deux structures distinctes :

1°/ La hiérarchie clanique qui a survécu. Certes les anciens chefs ont perdu beaucoup de leur souveraineté; il leur est impossible de faire la guerre et difficile de faire exécuter les

(1) Plusieurs traditions disent que le clan est "issu" de la montagne, que l'ancêtre soit descendu du ciel sur cette montagne par une chaîne ou qu'il soit sorti d'une caverne qui se perd dans les entrailles de la terre.

peines graves. Cependant le Go et ses anciens ministres, toujours entourés de leurs conseillers, conservent prestige et insignes de dignité. Le Go est maître des traditions; il dit le droit et n'intervient publiquement que sur appel des partis. Le plus souvent il ne tranche pas ostensiblement mais à la fin d'un très long palabre, fait prononcer par les intéressés eux-mêmes, leur propre condamnation. S'il le faut, en cas de grave atteinte à la tradition, toujours après délibérations secrètes le conseil fera sortir le masque qui au cours de sa danse, effraiera, admonestera, ordonnera.

Dans tous ces cas la compétence du Go et des ministres est personnelle et s'étend aux individus du clan quel que soit leur domicile.

Le chef de famille, exerce sur un nombre plus restreint de personnes mais plus couramment une autorité analogue. Problèmes de cultures, problèmes de mariage, problèmes de succession sont de sa compétence. Ses décisions ne sont prises qu'après d'interminables palabres.

2°/ Parallèlement à la hiérarchie clanique existe une hiérarchie issue, pour sa plus grande part, de l'administration, et dont la compétence est géographique : cantons et villages. Certains Go se sont parfois introduits dans cette hiérarchie et ont tenté parfois au prix d'une baisse de leur autorité morale de confondre sur leur personne deux autorités, mais le plus souvent le "candidat" présenté à l'administration n'a été qu'un mandataire obéissant et au sous-préfet et au chef de clan.

Le chef de village possède le plus souvent une authentique bivalence. Chef de famille parmi les chefs de famille, mais plus respecté que ses collègues il intervient sur un mode collegial pour arbitrer les conflits nés dans son village; il reçoit en plus, conseils et ordres de la hiérarchie administrative; il traduit directement aux exécutants les directives sociales et économiques de la nation.

Il semble donc que historiquement le clan ait été moteur de la vie politique de chaque groupe. Il en est de même au niveau des alliances et des confédérations.

Ces confédérations se trouvent en pays Dan (notamment au nord de Danane, canton Gourousse) mais également au pays Guere et Toura elles paraissent avoir résulté autant d'une communauté d'origine et d'alliance que des qualités de gouvernants et de l'ambition de certains chefs. Les grandes guerres qui ont secoué le nord de la Côte d'Ivoire ont eu localement des échos (pour venir en aide aux peuplades Senoufo de Bounduali); elles ont provoqué l'envoi de détachements et ouvert les voies à une vue plus large des liens entre communautés. Ces rapports n'ont cependant pas été assez nombreux pour dépasser le niveau des alliances. Ils ont fait naître une tradition et un sentiment de communauté ethnique, sans pouvoir transférer à une hiérarchie plus haute que celle de la famille et du clan les prérogatives et les pouvoirs de décision actuellement détenus et exercés au niveau de l'Etat.

Les premiers administrateurs européens ont donc jugé bon de faire reposer le développement du pays sur ces structures ethno-politiques. La nomination des chefs de canton avait pour but de conserver des chefs traditionnels et d'aboutir à un développement global de la région, en utilisant les structures et forces vives traditionnelles. Or il se trouve que les zones où les chefs ainsi confirmés ont conservé le plus d'autorité (canton Toura, canton Ka, Gan, Gourousse, et plus au sud en pays Guere, Boo, etc...) sont celles qui sont restées les plus isolées, privées de voies de communication, étrangères aux cultures pérennes de haut rapport. A l'inverse c'est au sein de celles où le développement économique a été le plus rapide que les chefs ont perdu une partie de leur autorité.

La cohésion clanique a été ébranlée par l'ouverture de routes, la création de villes, une administration centrale et des religions qui introduisaient des modes de vie et des concepts économiques et sociaux ayant un champ d'application beaucoup plus vaste que le clan lui-même.

En conséquence, il ne semble pas opportun, malgré l'apparente facilité de cette méthode. de faire reposer le développement économico-social sur la structure clanique traditionnelle.

2 - LE VILLAGE A TOUJOURS JOUE UN ROLE IMPORTANT ET DEMEURE LA STRUCTURE D'ACCUEIL DU DEVELOPPEMENT

Au centre des modifications de la vie des clans, le village a toujours joué un rôle important.

Autrefois à l'intérieur du village, une organisation souvent collegiale mais forte assurait sécurité et prospérité. Les chefs de lignage entouraient le chef de village non pas élu mais lui-même chef de la lignée la plus importante du village, soit en raison de sa place dans le clan, soit qu'elle soit issue de celle du fondateur, soit qu'elle ait été placée là autrefois lors d'un grand bouleversement par les chefs d'une famille de conquérants. Ce conseil ne se réunissait pas à dates fixes mais après consultation des devins pour répondre aux besoins du village et des familles : guerres, arbitrages, circoncisions, fêtes agraires, début du cycle agricole, grandes pêches et grandes chasses.

A l'extérieur ce sont le danger et l'aventure que seuls un courage exceptionnel joint à une protection particulière des divinités permettaient d'affronter et de dominer. Etre rejeté du village constituait une sanction extrêmement grave et seuls les plus hardis et courageux se risquaient à l'encourir, dans le but assez souvent, de fonder leur propre village. Au sein même du village, la pression sociale était assez forte pour maintenir une unité, contenir les moins timorés, faire travailler les plus paresseux, et faire admettre sanctions et sacrifices collectifs.

Foyer de la tradition, le village, berceau de la famille et du clan, est devenu pôle d'attraction dès que, soit une certaine attitude des responsables, soit la présence de certaines structures extérieures au clan, ont assuré l'accueil des étrangers, un arbitrage équitable des conflits et l'ouverture du milieu à une compréhension des hommes et des idées plus larges que celle du clan d'origine. Cela s'est fait avant la présence française sous l'impulsion de certains "Chefs" ou de certaines familles (Chefs Diomande, famille Seinu). depuis la présence française grâce aux postes administratifs, aux centres commerciaux, aux diverses missions, etc...

De nos jours, le village est non seulement le foyer où se sont développées les structures sociales traditionnelles, mais également le centre où se fait l'évolution vers des structures économico-sociales plus élaborées. L'histoire des multiples transformations locales de chaque famille et de chaque clan illustre ce rôle du village et incite à continuer de faire passer les structures de développement par des villages qui seront évidemment choisis en fonction tant de l'importance des éléments traditionnels qu'ils abritent que de l'aptitude manifestée par ces derniers à accueillir les éléments d'acculturation.

Ces remarques sont valables pour l'ensemble de la région de Man : Quelle que soit la zone, très peuplée ou non peuplée, située sur des voies de pénétration ou isolée par la forêt ou la montagne, pénétrée par les cultures caféières ou livrée à la seule agriculture de subsistance, le village apparaît comme la structure d'accueil qui, quelles que soient les conditions d'évolution, subsiste et permet le développement de ses habitants. C'est donc sur des villages soigneusement choisis que peut s'appuyer un programme de développement, d'encadrement et d'animation.

3 - ROLE DE CERTAINS VILLAGES-CENTRE, COMME POLES DE DEVELOPPEMENT

Le choix des villages où une action peut être entreprise avec quelque chance de réussite est d'ordre essentiellement pragmatique. De nombreux facteurs peuvent selon les lieux prendre une importance déterminante; ils sont :

- d'ordre géographique - position du village par rapport aux voies de communication, distance du centre administratif et économique, distance du centre de production, présence d'une source suffisante en eau potable (rivière, nappe phréatique);

- d'ordre agricole - aptitude des sols, surfaces cultivables en fonction des aptitudes définies. Ceci prend de l'importance en pays Toura, dans les cantons Gan, Ka, Souin;

- d'ordre démographique - nombre des habitants, considéré non seulement dans l'absolu, mais également en fonction de la surface cultivable. La presence d'un nombre important de jeunes est souhaitable;

- d'ordre ethnographique - position du village par rapport au berceau du groupe. S'agit-il d'une fraction dissidente ? - Composition de la population du village. Dans ce cas, le village peut se caractériser soit par la présence d'un clan unique qui se confond avec le village, soit par la présence d'un ou plusieurs lignages d'un même clan, le village fait partie d'un groupe homogène, soit par la cohabitation en un seul lieu de plusieurs familles de clans et d'ethnies différents. Les villages de ce dernier type qui sont assez souvent les plus ouverts et les plus importants, offrent des conditions favorables à une action de développement. Ils sont particulièrement nombreux dans la zone de population dense sise le long des deux grands axes routiers. Ils sont plus rares sur la route Duekoué - Toulepleu et sur la route Guiglo - Tai;

- d'ordre politique - La présence d'une frontière peut être un élément déterminant du choix, non seulement en considérant l'accroissement de prestige national que constitue la mise en valeur d'une zone frontalière, mais également en tenant compte du caractère particulier des zones frontalières spontanément sensibles aux apports extérieurs et plus entreprenantes que celles de "l'intérieur";

  L'aspect politique doit tenir compte également des structures internes du parti Démocratique de la Côte d'Ivoire et de la répartition géographique des sections et militants. La présence d'un militant dynamique, d'une section en pleine expansion constituent dans le contexte actuel un facteur important de développement.

- d'ordre sociologique - La présence d'indices et de facteurs de développement autres que politiques peut être décelée dans le village : soit qu'il s'agisse d'apports extérieurs aisément

discernables par leurs signes matériels : écoles publiques et privées, dispensaires, marchés, maisons de planteurs en matériaux définitifs, matériel agricole, décortiqueuses à café, soit qu'il s'agisse d'associations diverses d'entraide ou de précoopération, plus délicates à déceler. Ces indices seront nombreux dans les zones déjà touchées par l'évolution, plus rares, voire nuls dans les zones isolées (canton Toura, intérieur du canton Ka, etc...).

Les critères à prendre particulièrement en considération varient selon les zones considérées.

Dans la zone montagneuse, l'importance des critères d'accessibilité (critère géographique), écologiques (quantité de terres cultivables) ethnographiques (rapports des groupes et autorité coutumières) et individuels (personnalités politiques, etc...) parait dominer. Dans la zone de fort peuplement sise sur les axes routiers, les critères d'ordre démographique, la présence de plusieurs lignages de clans différents, la présence de relais administratifs ou de missions (notamment dans les cantons Peome et Zibiao) seront des facteurs à prendre en considération.

Dans la zone sise autour de l'axe Danane - Toulepleu, les rapports entre Dans et Dioula constituent le problème essentiel. Un équilibre est à tenir entre les deux groupes ethniques qui ne se mélangent pas et se méfient l'un de l'autre. Les facteurs sociologiques personnels, la présence de militants politiques seront des considérations déterminantes, d'autant plus que cette zone longe la frontière du Libéria.

Enfin dans le pays Guere, les trois éléments les plus importants sont la démographie, les rivalités ethniques, la personnalité des planteurs, des militants politiques et des jeunes membres d'associations d'entraide .

Ainsi le développement d'un village est tout autant facteur de ses possibilités naturelles, de sa composition historique que du dynamisme des habitants.

III - LES TRADITIONS NE FAVORISENT PAS LES INITIATIVES DES JEUNES

L'étude des structures de la région a laissé apparaître l'importance du clan et de la famille comme structure, du village comme cadre géographique donné à cette institution. Elle révèle que la formation de nouveaux villages comme le développement des grands centres a eu pour origine le contact avec des idées nouvelles et l'action d'individus ayant une personnalité affirmée, souvent opposée à la règle commune qui aboutissait à une dilution du sens de la responsabilité du plus grand nombre au sein du groupe.

1 - LES STRUCTURES TRADITIONNELLES NE FAVORISENT PAS L'INITIATIVE INDIVIDUELLE

1 1 - Dans la famille

Au sein de la famille les paysans sont inclus dans des structures qui ne permettent que rarement l'émancipation de l'individu.

Cela n'exclut pas une certaine liberté individuelle, ni une certaine latitude laissée à la moquerie et aux jeux. Rien n'est plus gai qu'un village Dan par certaines nuits de pleine lune. Mais cette liberté s'exerce dans un cadre qui interdit ou du moins limite la "reussite" individuelle, tant sur le plan de la richesse que sur le plan du pouvoir individuel, ce qui tient au coeur de tout Africain de la région et passe avant tout. La possibilité de commander même à une suite ou un personnel minime ou à sa propre famille est l'apanage des chefs et le privilège soigneusement gardé d'une oligarchie.

En fait, avant la pacification du pays, le fils qui ne supportait pas la contrainte de la famille et faisait preuve d'une personnalité trop accusée, était envoyé en guerre aux limites très proches du "pays". Le jeune homme avait ainsi l'occasion d'affirmer sa personnalité. La gloire dont il pouvait se couvrir rejaillissait sur sa famille, lui permettait parfois de prendre épouse sans bourse délier et d'atteindre, sans danger pour le groupe, le moment où, assagi par l'expérience, il pourrait prendre place dans la vie familiale et celle de la cité. En effet,

l'homme ne pouvait accéder à la pleine responsabilité de ses actes qu'avec la direction de l'exploitation familiale qui lui revenait après le décès de tous les ayant-droits plus âgés que lui. Les grandes exploitations communautaires ayant disparu, de nos jours, tout homme marié acquiert dans la région de Man une certaine indépendance économique.

Le mariage, qu'il survienne ou non par suite de rapt était l'occasion d'un véritable traité d'amitié entre deux familles et partant entre deux villages. Cette amitié - que scellait la compensation dotale - jouait un rôle infiniment plus important que les sentiments mutuels des conjoints; c'est ce que nous explique l'importance conférée encore de nos jours à la "dot" en depit des altérations qui se sont produites.

Mais l'introduction d'élements mercantiles faisant augmenter régulièrement le taux de la dot modifie l'équilibre traditionnel au détriment des jeunes. Les dots ne se compensent plus naturellement. Il faut chaque fois en "ajouter" et la charge devient économiquement plus lourde. Des conflits éclatent entre les jeunes, bénéficiaires de la dot, et les anciens, bailleurs des fonds.

De nombreuses autres servitudes ont survécu au morcellement de l'exploitation. La solidarité familiale oblige à des dons divers et favorise un parasitisme paralysant.

La soumission devant ces charges est l'attitude généralement adoptée. Mais la fuite et l'émigration constituent un comportement qui a la faveur de nombreux jeunes. Ce départ joue auprès des jeunes le rôle autrefois devolu à la participation active aux guerres du village; mais alors que ce "service militaire" constituait pour les jeunes une structure d'accueil, le départ vers la ville n'apporte plus à son auteur qu'une gloriole très faible et rarement beaucoup d'avantages matériels.

1 2 - Au niveau du village

Au niveau du village et du clan la direction est collégiale, elle s'exprime par l'intermédiaire du "masque" ou de ses équivalents qui dépersonnalisent la décision au profit d'un mythe. Pour réagir contre cette redoutable institution et se donner une compensation, le paysan se créera un groupe; il le fait en créant des comités ou des sections qui lui permettent de se faire appeler monsieur le Président ou monsieur le Directeur. Il pourra le faire en participant à des comités ou des groupements auxquels il aura largement accès et qui seront de véritables cellules de développement.

Dans ces structures sociales traditionnelles qui prolongent la minorité des personnes durant de longues années, la femme reste sous une *perpétuelle tutelle*. Cependant son rôle économique est primordial. Bien qu'appartenant souvent à des sociétés de femmes (1), elle cherche, comme l'homme, à résoudre les problèmes qui la concernent au moyen d'attitudes de refus. La fuite est le moyen de pression le plus puissant dont elle dispose non seulement vis-à-vis de leur époux, mais surtout vis-à-vis de la famille de ce dernier et de son clan. Ces fuites sont à l'origine des "palabres" entre familles. Palabres qui ont des conséquences économiques et sociales par le temps qu'elles prennent. Mais elles attirent l'attention sur la condition de la femme dont il convient donc de ne point négliger le rôle; qu'il soit efface (pays montagneux du nord), discret (pays Dan) ou très nettement affirmé (pays Guere).

(1) Ces Sociétés ont, notamment en pays Guere, leurs chefs reconnus comme chefs des femmes.

Comme leurs aînés, les jeunes ont besoin de s'affirmer. Ils se disent les seuls capables de développer leur pays. A ce désir de succéder rapidement aux anciens pour jouer un rôle dans la cité, ils ajoutent des préoccupations propres à leur âge :

- désir de bénéficier intégralement du fruit de leur activité, travailler pour soi;
- désir d'acquérir des connaissances différentes de celles du milieu où l'on vit;
- désir de se marier;
- désir de posséder de l'argent;
- désir de pouvoir se distraire.

C'est en répondant à ces motivations que l'action des villages-centres peut avoir prise sur le milieu des jeunes.

2 - LES INFLUENCES NOUVELLES NE SONT PAS SUFFISAMMENT ORIENTEES VERS UN DEVELOPPEMENT DU SENS DES RESPONSABILITES

Les influences nouvelles n'ont pas suffisamment réussi à développer le sens des responsabilités.

La destruction progressive des communautés traditionnelles s'accompagne d'une baisse d'autorité des anciens.

Face à ces anciens, qui conservent vis-à-vis du gouvernement national la même attitude réservée qui fut la leur en présence de l'administration française, que trouvons-nous ?

2 1 - Les institutions étrangères

Des institutions étrangères qui sauf exception, sont peu ou insuffisamment implantées dans la région. Il s'agit essentiellement des missions catholiques et protestantes qui animent un certain nombre de centres :

- postes de catéchisme ou d'évangélisation. Ces postes s'accompagnent d'une lutte contre l'analphabétisme. On y apprend à lire et à compter;
- noyaux de jeunes de la Jeunesse Agricole Catholique. Ces petits groupes essaient, sur un plan de travail établi à l'échelle nationale, de regarder autour d'eux, de réfléchir à leurs problèmes et d'apporter des améliorations petites mais concrètes. Ils constituent d'excellents animateurs.

Leur influence se limite à des points éparpillés entre Zouan, Hounien, Danane, Man et surtout les cantons Péomé et Zibiao. Leurs interventions bien que limitées sont des facteurs de développement.

2 2 - Les structures politiques du PDCI

Les structures politiques du Parti Démocratique de la Côte d'Ivoire. Elles reposent sur un schéma qui considère le village comme cellule de base. Elles s'appuient sur des noyaux d'anciens militants du R.D.A. (Rassemblement Démocratique Africain) et des sections nouvelles composées de jeunes et qui se créent progressivement. Leur souci est de faire l'unité nationale de l'Etat Ivoirien en même temps que de promouvoir le développement politique du pays. Les militants conçoivent que le developpement du village, du secteur de la sous-préfecture auxquels ils s'intéressent, doit être global; ils s'intéressent non seulement aux problèmes politiques, mais aux problèmes humains et économiques. Mais il leur manque un appui technique, en moyens et en conseils. Ces sections de village sont des facteurs de développement dans la mesure où elles peuvent analyser les problèmes qu'elles pressentent, trouver les solutions qui conviennent, provoquer enfin l'intervention des éléments susceptibles de les appliquer.

2 3 - Les initiatives individuelles

Ces initiatives individuelles sont dues aux planteurs propriétaires de caféières. Ces planteurs sont relativement nombreux et jeunes. Ils répondent à deux types : d'une part, des hommes âgés d'environ 40 ans, parlant souvent français, qui ont fait confiance aux différents conseillers européens qu'ils ont rencontrés. Ils sont assez nombreux en pays Guere. Leur réussite est limitée par les difficultés de gestion qu'ils rencontrent : manque de main d'oeuvre, paiement des échéances, parasitisme du reste de la famille et jalousie. Il s'ensuit que les efforts déployés passent par des alternatives de haut et de bas. La tendance de ces planteurs talonnés par la famille est de se constituer une clientèle. Ils y gagnent un renom, mais portent ombrage tant aux chefs traditionnels qu'aux leaders politiques; en sorte que l'exemplarité de leur réussite matérielle est contestée. Le village l'attribue volontiers à quelque sorcellerie. Ils ne sont donc, sauf exception, pas un élément moteur certain de développement.

D'autres planteurs sont plus jeunes. Leur nombre est encore peu élevé et leur activité discrète; ils semblent cantonnés dans le pays Dan et notamment la région de Zouan Hounien.

Dans le pays Guere, les associations d'entraide de jeunes se sont constituées sur une conception intermédiaire entre la Tontine et la Coopérative de production; en fait, le besoin d'argent a poussé les jeunes d'une part à mettre en commun au profit de l'un d'entre eux leurs salaires éventuels, d'autre part, à créer de petites plantations collectives dont les fruits doivent servir à alimenter une caisse d'entraide.

L'animateur de village aura donc l'appui selon les lieux de personnes différentes. Il s'agira généralement des jeunes du village, qu'ils soient groupés en associations de production ou qu'ils constituent la section villageoise du P.D.C.I. Ceci dans toute la préfecture, à l'exception des cantons montagneux du nord, canton Gourousse, canton Sipilou, canton Toura, canton Gan, canton Kah, canton Souln, où la personnalité de certains leaders, alliant à la fois l'investiture traditionnelle à l'initiative politique moderne paraît déterminante.

2 4 - Les structures administratives

Les structures administratives ont joué et continueront à jouer un rôle dans le développement du pays. Mais appelées par leur nature même à reglementer, interdir, ou commander, elles se trouvent moins susceptibles que d'autres de susciter et de créer; elles ont besoin pour être efficaces que l'initiative vienne plus souvent du paysan que d'elles-mêmes.

L'ensemble des hommes et des structures ainsi évoqués, ne suffit cependant pas à modifier rapidement le comportement du paysan et des jeunes, car ils ne bénéficient qu'insuffisamment de ces structures d'accueil, souvent trop éloignées du village (administration) ou appelées à ne s'adresser qu'à une fraction de la population (associations confessionnelles).

Ainsi une action de développement va trouver devant elle :

- Des autorités traditionnelles répandues dans tout le pays. Elles formeront dans beaucoup de cas un obstacle conscient ou involontaire.

- Des structures politiques en voie de développement regroupant les éléments jeunes de la population.

- Des structures confessionnelles très localisées.

- Des jeunes doués d'un désir de "réussite", qui sont autant d'interlocuteurs "valables".

- Des structures administratives utiles, qui pourront servir de relai, mais n'atteignent le village que difficilement. Le développement ne peut donc se faire en s'adressant à une seule catégorie d'individus, en n'intéressant qu'un seul type d'activité, en ne s'appuyant que sur une seule institution; mais il doit également porter intérêt à toutes les personnes, à toutes les activités du village, donc être global et intégré.

IV - LA SOUVERAINETE DU CLAN ET DU VILLAGE SUR LEUR TERROIR AUTORISE L'ACCES A LA PROPRIETE INDIVIDUELLE AUX HOMMES DU CLAN MAIS LE REFUSE AUX ETRANGERS

1 - LA REGION DE MAN ETAIT AUTREFOIS VIDE D'HABITANTS

Zone d'accueil pour réfugiés, l'actuelle préfecture de Man était quasiment vide d'habitants. Les migrants ont soit pris possession de terres inhabitées, soit rencontré d'autres migrants avec lesquels ils ont pu conclure des accords et procéder à des partages de souveraineté.

De vastes domaines - aires de déplacement du clan migrant et de sa descendance se sont ainsi constitués. Ils formaient de véritables territoires sur lesquels un clan, même limité à un seul village, exerçait sa souveraineté. A ce stade souveraineté nationale et propriété coexistaient et le clan était à la fois souverain et propriétaire.

L'appropriation par les familles s'est faite par défrichement. Il s'est créée ainsi une véritable propriété familiale, caractérisée par le fait que la terre n'avait pas de valeur vénale. La redistribution des terres en fonction du potentiel humain pouvait donc se réaliser facilement.

Si les biens familiaux étaient insuffisants, le terroir non exploité du village, permettait l'installation d'une nouvelle famille locale. Il y a donc une grande souplesse dans la propriété terrienne et tout le monde peut trouver une terre à cultiver

Cela est particulièrement vrai dans les zones les moins peuplées de la région. Les déplacements nombreux et récents des clans montrent l'aisance avec laquelle se transmettaient les propriétés individuelles et familiales.

2 - LES FACTEURS NOUVEAUX INFLUANT SUR LA REPARTITION DES TERRES

Trois facteurs nouveaux contribuent à l'évolution de cette répartition des terres à l'intérieur du terroir du village.

2 1 - Introduction des cultures pérennes

Le plus important a été l'introduction des cultures pérennes. Contrairement aux colatiers qui se trouvent dans tout le pays Dan et Wobe au sud de la voie Danane, Man, Seguela qui sont propriété personnelle des familles, mais qui n'entraînent pas appropriation du sol - les plantations de cacao et de café entraînent une appropriation du sol. Cela est vraisemblablement dû aux façons culturales répétées qu'exigent ces plantes et dont ne bénéficient pas habituellement les colatiers, objets de simple cueillette - ainsi qu'à la densité de ces plantations qui interdisent toute culture vivrière. La plantation de café accroît la surface utilisée par chaque cultivateur et diminue la masse de terres disponibles pour les cultures vivrières, créant ainsi un problème de raréfaction des terres.

2 2 - Création des "concessions"

Le second fait a été la création par l'administration française de "concessions" remises à des européens et la diffusion par ce biais de la notion occidentale de propriété. Les faits matériels du bornage, de la clôture, et de la vente du fonds, ont surpris et intéressé les habitants. Quelques uns ont suivi cet exemple et ont fait délimiter les "terres", substituant des bornes de ciment aux repères traditionnels (arbustes, fossés, etc...). Ils ont acquis en même temps les concepts de valeur vénale de la terre et de rente foncière. Toutefois ces notions demeurent liées psychologiquement à la présence sur le fonds de plantations de cacao ou de café.

2 3 - Acquisition de terrains par les Malinké

Le troisième élément est l'acquisition par des Malinké, des terrains de culture et de plantations de café. Cette acquisition s'opère de deux façons : soit que l'intéressé demande au chef de terre ou à un particulier la remise de terrains de cultures vivrières et qu'il les complante en café, soit qu'il fasse directement l'acquisition de plantations de café.

3 - CONSEQUENCES DE L'ACTION DE CES TROIS FACTEURS

L'apparition de ces trois facteurs a eu des conséquences différentes :

3 1 - Cultures pérennes

La raréfaction de terres disponibles au sein du territoire du village a obligé les habitants à chercher des terres hors du pays, ce qui pour eux, leur a donné le sentiment de travailler "à l'étranger". L'exploitant se trouve ainsi en position de déséquilibre car il conserve son domicile (parfois fictif) dans son village d'origine et a une résidence réelle dans un autre village à la vie duquel il ne participe pas. Il ne bénéficie donc à ce moment que lointainement des décisions prises dans son village d'origine et ne participe pas à l'action de développement au sein de sa nouvelle résidence.

Dès lors, le développement se heurte :

- dans les villages de départ - à un déséquilibre entre les plantations et les cultures vivrières, à l'absence et l'éloignement habituel d'une partie des habitants - ceci est particulièrement marqué dans les trois cantons Koulinlé, Lollé et Blossé.
- dans le village d'arrivée - à une non participation d'une partie des résidents à l'effort qui aurait pu être décidé au niveau du village. Non participation voulue tant par les nouveaux venus qui se réclament de la hiérarchie d'un autre village que par les habitants du village d'accueil qui se sentent menacés par l'apport d'éléments nouveaux. Une certaine assimilation est cependant faite; plusieurs villages en donnent un exemple mais elle n'a été possible qu'à trois conditions :

    . le nouveau venu doit avoir passé par un stage probatoire de plusieurs années,

    . les nouveaux venus doivent être peu nombreux et ne pas risquer de modifier par leur nombre la majorité des hommes du village,

    . les nouveaux venus doivent respecter les traditions locales.....

On ne peut donc dans de tels villages faire démarrer l'action de développement sur les nouveaux venus, même si ces derniers se montrent dynamiques, sous peine de créer définitivement deux groupes hostiles.

3 2 - Cultures européennes

La présence de concessions européennes a provoqué deux réactions :

- la diffusion de la notion de propriété privée et de valeur foncière,
- l'apparition devant la réussite technique de certaines exploitations de la jalousie et l'envie

qui se traduisent d'une façon positive par des efforts d'imitation, (petites plantations conduites par des anciens manoeuvres) d'une façon négative par des réclamations.

3 3 - Présence des Malinké

L'acquisition par le Malinké de terres qu'il complante en caféières est analogue au cas des habitants d'un village dont le terroir est devenu insuffisant. Une particularité s'y ajoute : le Malinké ne se confond pas avec la population locale et reste définitivement un étranger. En outre, il appelle ses parents et finit par constituer des noyaux hétérogènes au sein du village. Le particularisme de ces groupements est tel que l'administration leur a octroyé une personnalité et deux villages "administratifs" distincts existent sur le même emplacement et sur le même terroir l'un vivant en parasite de l'autre. En outre, l'extension des cultures pérennes éloigne les premiers habitants, anciens maîtres du terroir et les oblige à demander des terres à cultiver à des villages voisins.

Cette situation a créé un déséquilibre entre les groupes sociaux; l'appui donné par l'administration aux initiatives Malinké a ruiné l'autorité des chefs Dan traditionnels dont l'incapacité à défendre le patrimoine du clan est devenue manifeste. Incapacité d'autant plus grave que pour le clan, en raison de l'attitude des Malinké, il ne s'agit pas de la simple cession de propriétés immobilières, mais de l'aliénation, toutes proportions gardées, au profit d'un pays étranger d'une parcelle du territoire national.

Il convient donc de ne point accentuer dans cette zone l'opposition Dan - Malinké par une attitude plus favorable à l'un ou à l'autre et, grâce à l'action du parti Démocratique, modeler le terroir du village afin d'y faire reconnaître la souveraineté non plus d'un clan, mais de l'Etat Ivoirien. En outre, une extension des terroirs devra dans certains cas être envisagée ainsi que l'implantation des jeunes sans terre dans des zones limitrophes non encore occupées.

En conclusion, la propriété individuelle n'est pas conçue de la même façon par les anciens, défenseurs de la tradition et les partisans d'une rénovation des coutumes. Parmi ces derniers, les uns sont nettement attirés par les concepts juridiques européens et entrevoient des possibilités éventuelles de spéculation et de rente foncière; les autres, généralement des jeunes gens voient dans la propriété individuelle l'attachement à une terre qu'ils ont l'habitude de cultiver et la possibilité de bénéficier du travail qu'ils y ont investi. Cette dernière attitude éminemment créatrice favorise l'expansion agricole et l'amélioration du terroir. Il paraît donc souhaitable d'envisager l'élaboration d'une législation foncière qui, à l'image de l'Europe, dissocie la souveraineté territoriale de la propriété du sol, mais qui, en vue d'enrayer une spéculation latente place la justification de la propriété foncière dans son utilisation.

4 - LES VARIATIONS REGIONALES

La densité de peuplement et le degré et le mode d'occupation des terres variant d'une région à l'autre, le développement et l'aménagement des terroirs de village demandent des solutions particulières à chaque zone.

4 1 - Zone nord montagneuse

Dans la zone nord montagneuse fortement encadrée par les autorités coutumières, il est délicat de vouloir aménager le terroir du village sans une préparation psychologique de ceux qui détiennent ou croient détenir des pouvoirs sur ces terres. Leur collaboration, ou tout au moins leur neutralité seule évitera des malentendus et une hostilité qui pourrait compromettre activement les résultats de l'animation (incendies accidentels de récoltes, malaises inexplicables dans les familles des animateurs, accidents dans les troupeaux). Les problèmes posés seront différents selon que l'on s'adressera aux zones occupées par les Diomandé, administrateurs nés et ouverts au progrès; aux cantons Gourousse, Santa et Toura où, sauf en quelques villages, l'absence de cultures pérennes et les vastes espaces ne posent pas de problèmes fonciers; aux cantons Kah et Souin où l'étroitesse des vallées et l'inclinaison des pentes et la dégradation des sols réduisent nettement les surfaces cultivables. Les chefs de ces cantons ont conscience de la gravité toute locale de ce problème des terres et seraient violemment traumatisés de n'être pas, comme les représentants de l'administration et les délégués du P.D.C.I., associés à l'élaboration des aménagements concernant leur région.

4 2 - Zone autour des axes Danané-Man-Séguéla et Duékoué-Man-Biankouma-

Dans la zone de fort peuplement sise autour des axes Danané, Man, Séguéla et Duékoué, Man-Biankouma, l'extension des cultures pérennes limite pour certains villages les possibilités d'extension des cultures, mais il n'y a pas, sauf exception, de problème foncier difficile à résoudre. Les limites précises des terroirs de chaque village sont connues et il est rare qu'un habitant travaille sur les terres du village voisin sans en demander l'autorisation. Le problème de cette région est l'existence de campements de cultures qui se font et défont pour des causes plus politiques qu'agricole. La proche parenté dans la chefferie est souvent une cause de conflit et le chef de campement de culture n'est souvent que le frère cadet du chef de village. Le maintien ou la suppression de ces campements dépend souvent du règlement d'une palabre dont personne n'a encore trouvé la solution.

4 3 - Zone sud de Danané

C'est, avons-nous vu plus haut, dans les trois cantons Lollé, Blossé, Koulinlé, que le problème foncier est important. L'intervention de l'administration est sans doute nécessaire pour réglementer et équilibrer les rapports entre des communautés bien distinctes qui se combattent l'une l'autre mais dont la rivalité peut constituer une forte motivation au progrès. Il s'agit cependant d'éviter les conséquences fâcheuses d'aménagements hâtifs, et la création de nouveaux noyaux aux bords et à l'est du Cavally doit être étudiée.

4 4 - Pays Guéré

Dans tout le pays Guere qui s'étend de Toulépleu à Duékoué la masse de terre disponible, le rassemblement autoritaire des populations le long des axes routiers a accéléré la formation des propriétés individuelles et amenuisé les liens religieux qui unissaient le terroir du village à des divinités Chtoniennes, et à une souveraineté clanique. Il s'ensuit qu'il est possible en cette zone de remodeler le village en fonction de facteurs purement agricoles.

V - CONCLUSION

PERSPECTIVES SOCIALES D'UN PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT

L'homme de Man, nous l'avons vu, s'insère dans deux hiérarchies : l'une, clanique, fortement structurée, pesante, voit l'autorité de ses chefs diminuer en raison de la formation progressive de l'Etat au profit duquel doit s'opérer le transfert de nombreux droits souverains exercés ou diversement retenus par eux. L'autre, villageoise, coïncidait autrefois avec la famille et le clan, mais s'en détache progressivement pour demeurer le cadre nouveau de l'activité économique et sociale de l'individu et de son ménage.

C'est donc le village qui doit servir de structure d'accueil et d'appui à une action de développement régional.

1 - LES OBJECTIFS SOCIAUX

De nos jours le village doit s'insérer dans une structure nouvelle qui est la nation, et contribuer au développement économique et social de celle-ci. Il s'ensuit que le but essentiel est de former des citoyens qui participent à la vie du pays. Il s'agit donc sur le plan social :

1°/ de permettre, et de susciter une prise de conscience nouvelle orientée vers le développement du sens de la responsabilité individuelle, favorisant l'esprit d'entreprise, créant l'entr'aide mutuelle sans considérations tribales et réduisant les obstacles qu'apportent les traditions à la croissance économique.

2°/ de donner aux éléments jeunes et dynamiques de la population des raisons de ne pas émigrer vers les villes déjà encombrées.

3°/ de donner aux femmes de la campagne les connaissances qui leur permettent, non seulement d'aider efficacement les hommes dans leur activité de production agricole, mais également de mieux remplir leur rôle de mère et de ménagère au sein du foyer.

2 - LES MOYENS

Ce n'est évidemment pas la seule vertu d'une appellation nouvelle du village qui transformera ce dernier. Cette transformation ne sera possible que si outre des conditions économiques favorables, sont instaurées :

1°/ une infrastructure minimum,

2°/ une dynamique nouvelle,

3°/ des structures d'accueil.

Ces éléments doivent répondre aux besoins profonds des habitants.

2 1 - Une intrastructure minimum

Bien que, traditionnellement, l'infrastructure du village soit le résultat des efforts conjugués des villageois, traduise leurs besoins principaux et se modèle sur leur conception de la société, il est certain que les exigences d'un développement rapide demandent d'avoir recours à une aide extérieure pour hâter, et la prise de conscience de ses besoins, par la collectivité, et la mise à sa disposition d'un minimum de moyens matériels qui peuvent se classer comme suit :

- un ou plusieurs locaux d'accueil, généralement à usages multiples : salle de réunion, lieu de culte, salle de cinéma, salle de bal, etc...
- la jouissance à caractère permanent ou temporaire de certaines "facilités" de la vie urbaine : éclairage amélioré, radio, images (projections, cinéma, télévision),
- un équipement sanitaire, scolaire, et une infrastructure sportive appropriée.

2 2 - Une dynamique nouvelle

L'éloignement, l'éviction, voulus ou spontanés, des jeunes faisant preuve de dynamisme et d'initiative ont renforcé l'attitude de soumission passive aux traditions de la collectivité des villageois restés au village; ils évitent l'effort de réflexion nécessaire pour comprendre et adapter les règles coutumières, en prendre la responsabilité. C'est donc une impulsion nouvelle qu'il faut susciter :

- par l'animation
- par la formation et l'instruction.

2 2 1 - L'ANIMATION

L'animation a pour but de redonner aux individus le sens de leurs responsabilités, l'idée de

poser des problèmes, le souci d'améliorer les conditions d'existence de la communauté. Cela suppose : la présence d'animateurs, c'est-à-dire des gens dynamiques capables et désireux de participer au développement du village. Ce sont des volontaires possédant une autorité naturelle ou acquise (famille de chefs, leader politique, catéchiste ou militant d'une mission, etc...).

L'animateur doit être du village, et, s'il en a été longtemps absent doit pouvoir se faire reconnaître comme étant bien issu d'une famille locale. Il doit parler le français et si possible l'écrire. Les thèmes de discussion, puis d'action seront simples, progressifs et tangibles. Il les choisira, les uns spécifiques à son village en vue de remédier à une carence particulière ou répondre à un besoin pressant : (établissement d'une piste pour relier le village à la route, construction d'un ponceau, nettoyage d'une source, foncement d'un puits) après analyse faite en commun des désirs du village; les autres plus techniques correspondront aux objectifs de développement de la région sur les plans commerciaux (groupement des produits, conditionnement, pesée, précoopératives) techniques et culturels (alphabétisation, groupes folkloriques, danses, fêtes, etc...). Sans être l'encadreur représentant d'une technique précise, il prépare psychologiquement la venue de ce dernier.

2 2 2 - LA FORMATION ET L'INSTRUCTION

2 2 2 1 - La formation des animateurs

Doué de sa seule bonne volonté, l'animateur ne peut répondre à ce que ses concitoyens attendent de lui, il lui faut donc être formé, préparé à sa tâche par des agents de modernisation venus de l'extérieur.

Ils lui apprendront à observer la vie sociale du village, à parler aux jeunes et aux anciens, à tenir une réunion, à développer le sens communautaire et social.

Les thèmes de cette formation seront simples, progressifs, orientés vers le développement de l'esprit d'entreprise indispensable au village.

2 2 2 2 - La formation des femmes

La formation des femmes est aussi importante que celle des animateurs. Elle se heurte à une difficulté pratique : le petit nombre de femmes parlant français.

Les thèmes de cette formation devront être en harmonie avec les conditions de vie de la femme en milieu rural et porteront donc :

- sur les techniques agricoles adaptées à la région (speculations et travaux traditionnels, exemple : le choix des variétés de riz);
- sur la puériculture - en particulier l'hygiène, le sevrage des jeunes enfants;
- sur l'économie domestique - en particulier alimentation, et commercialisation des produits secondaires de l'exploitation (herbes, épices).

Ces thèmes sont donc particulièrement nombreux. Ils doivent tendre à faciliter l'équilibre interne du ménage en évitant l'accentuer les rivalités et les luttes entre groupes d'hommes et de femmes.

2 2 3 - L'INSTRUCTION

Le besoin d'instruction se traduit dans le nord de la préfecture de Man en canton Péone par exemple par une prolifération d'écoles. L'importance de ce mouvement est à souligner.

Cet enseignement s'adresse traditionnellement aux enfants. L'aménagement de programmes et la ruralisation de l'enseignement sont en cours.

Mais les adultes ont également besoin de pouvoir entretenir des liens avec leurs enfants lorsque ces derniers quittent le village, l'existence de telos liens aide à limiter l'exode rural, à réduire les divergences de vue entre ceux qui sont partis et ceux qui restent. Ce mouvement d'alphabétisation des adultes est amorcé : Man est prêt à accueillir une vaste campagne d'alphabétisation.

3 - LES STRUCTURES

Avoir la possibilité de s'affirmer est l'élément le plus important qui puisse retenir au village les jeunes et qui justifie l'existence d'un village-centre, véritable bourg.

Le village ne peut répondre à ce besoin que par l'existence d'un comité villageois de développement qui est la cellule de départ du développement économique et social du village. Ce noyau s'insère dans l'effort d'un office Régional de Développement qui apporte au village le moyen de ne pas se replier sur lui-même, d'éviter après une période d'enthousiasme de retomber dans l'étroite autarcie du système clanique mais au contraire de s'intégrer dans la vaste communauté d de l'Etat.

Un tel comité ne peut vivre que s'il s'adresse à une masse suffisamment importante d'hommes et exprime les besoins d'une collectivité assez vaste. C'est pourquoi un tel noyau de développement ne peut être envisagé que dans les seuls villages-centres attirant à eux les habitants des hameaux et villages d'alentour. Il ne s'agit pas de cette manière de retracer de nouvelles divisions administratives mais tout au contraire de permettre à des unités socio-économiques que gouvernent les mêmes contraintes physiques, économiques et sociales de se constituer afin de mettre en valeur la terre dont elles disposent de la façon la plus profitable.

Ce comité villageois de developpement n'est pas un but en soi mais un support en vue d'animer d'autres activités :

- susciter et créer des groupes spécialisés en fonction des ressources humaines ou économiques du village (clubs, coopératives, etc...);
- rester en liaison avec les structures politiques, administratives, sportives, confessionnelles existant sur le plan national pour aider leurs efforts et participer à leurs activités;
- déboucher sur la création de véritables communes rurales, unités non seulement administratives mais aussi économiques.

S'inserant dans une structure d'Etat et non plus clanique, ces cellules demandent à l'Etat une participation :

. soit que par l'action de ses agents et de ses services, il participe au développement du village (exemple : ouverture d'un centre d'état-civil, reconnaissance de l'école, etc...);

. soit que par sa legislation il aide à résoudre les problèmes et conflits locaux (exemple : législation en faveur de la femme, législation foncière, création de distinctions réservées aux agriculteurs, etc...).

Ainsi, sans quitter le village qui est son point d'attache naturel, sans renier sa famille, l'homme de la région de Man doit pouvoir trouver et développer son sens des responsabilités et de l'entreprise en participant à la création des groupements nouveaux au sein d'une structure non plus réduite aux petites dimensions du clan, mais conçue en fonction des besoins de la nation.

A N N E X E I

RAPPORT D' ENQUETE DEMOGRAPHIQUE

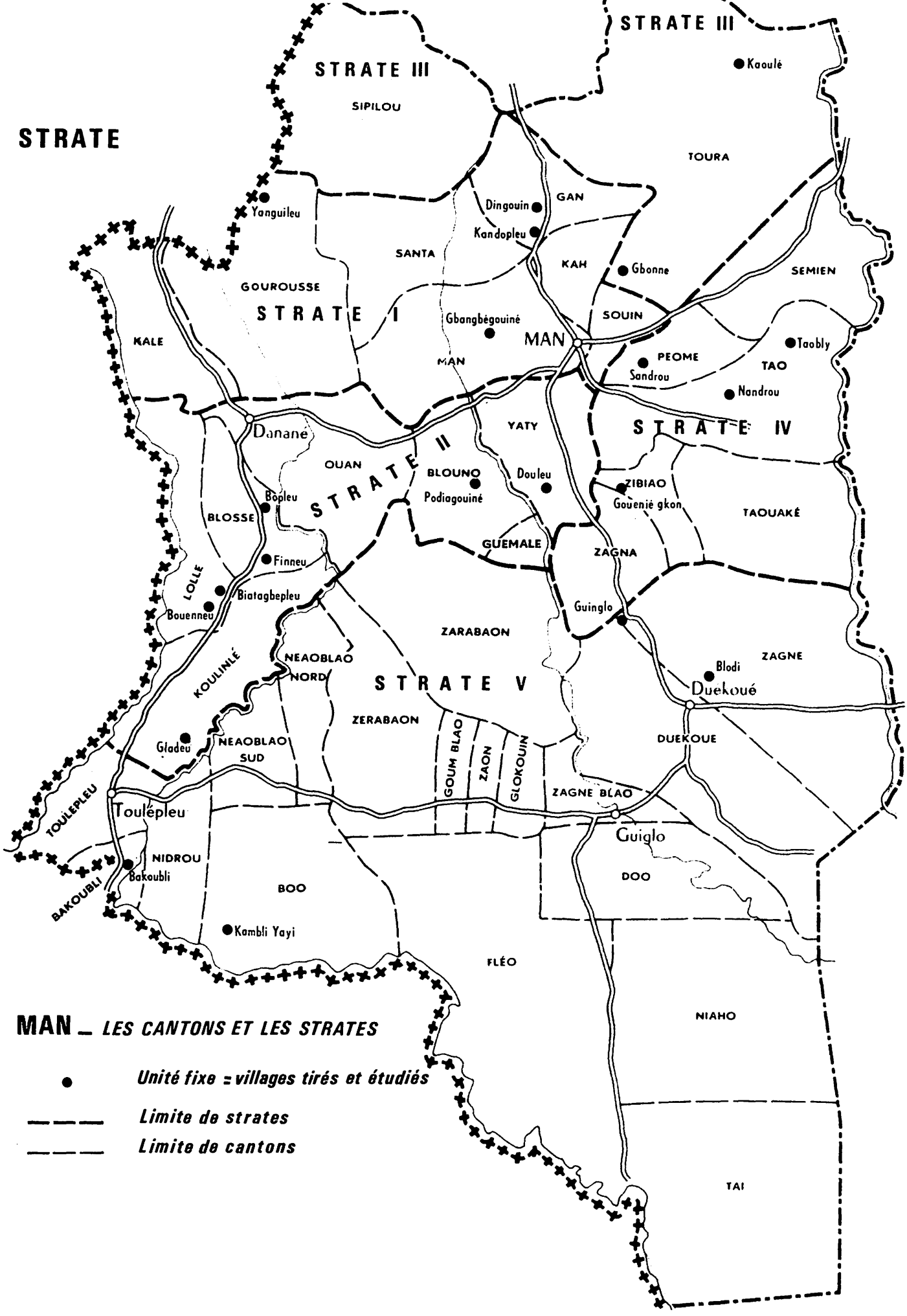

MAN _ *LES CANTONS ET LES STRATES*

● ***Unité fixe = villages tirés et étudiés***

____ ***Limite de strates***

_ _ _ _ ***Limite de cantons***

66 401

L'enquête démographique faite sur la région de Man s'est déroulée au cours des mois de mai, juin, juillet 1962. Les questionnaires rétrospectifs (12 derniers mois) ont donc porté sur 7 mois de l'année 1961 et 5 mois de l'année 1962 et l'année scolaire 1961-1962. Les résultats obtenus ont fait l'objet d'un contrôle particulier sur le terrain en juillet et août 1962 par des équipes d'instituteurs spécialement formés.

Vingt villages, tirés au hasard, représentant une population administrative de base de 9.740 personnes, ont été recensés exhaustivement. La taille de l'échantillon ne permet d'attribuer une probabilité suffisante qu'aux chiffres concernant l'ensemble de la population étudiée. Les résultats cités par ethnie n'ont pas le même degré de crédibilité. De ce fait certains caractères ne sont retenus qu'à titre indicatif en raison du petit nombre de cas enquêtés et des erreurs qui se sont glissées lors de la codification des résultats. Des difficultés de dépouillement n'ont pas permis d'intégrer aux estimations provenant des 20 villages ci-dessus, celles qui auraient pu être tirées de l'étude de quatre familles dans les 100 villages, base de l'enquête agricole.

Avant tirage la ville de Man, que l'importance démographique et les caractéristiques sociales différenciaient nettement du reste de la région, avait été retirée de la base de sondage. Les résultats exposés ci-après doivent donc être interprétés, abstraction faite des données propres à la ville de Man.

×

× ×

I - GENERALITES ET DONNEES COLLECTIVES

1 - GENERALITES

La région de Man, qui coïncide avec le département de l'ouest, s'étend sur 30.313 km2 environ.

1 1 - La population

La population peut être évaluée à 430 000 habitants en 1962, auxquels il convient d'ajouter les 25 000 habitants de la ville de Man qui avaient été retranchés de la base de sondage.

L'extrapolation des résultats de l'enquête donne en effet une estimation de 426 869 habitants à 429 894 selon qu'il s'agit des chiffres tirés des données individuelles ou des données collectives. Nous retenons pour la commodité des calculs celle tirée des "données individuelles" soit 428 099 habitants. (1)

Ces habitants sont regroupés au sein de 4 911 lignages, 72 029 unités budgétaires d'exploitation et 75 185 ménages. Il convient de ne pas oublier qu'un chef de lignage est en même temps chef d'une exploitation et d'un ménage.

Le nombre d'absents a été évalué à : 12 708
Le - de présents a été évalué à : 415 391
Le - de visiteurs a été estime à : 2 226

La densité calculée de 14 habitants au km2 ne donne qu'une idée très inexacte de l'implantation d'une population concentrée autour des grands axes routiers. En 1962 elle était répartie entre 1 004 villages.

(1) L'enquête agricole, effectuée sur un échantillon distinct, conduit à un chiffre de population différent = 450.000 habitants auxquels on ajoute également 25.000 personnes résidant à Man-ville.

1 2 - Sa composition

La population masculine est estimée comme suit :

Hommes au total	213 365	100 %
Garçons de moins de 15 ans	121 395	56,9 %
Hommes de plus de 15 ans	91 970	43,1 %

La population féminine est estimée comme suit :

Femmes au total	214 734	100 %
Filles de moins de 15 ans	94 307	43,9 %
Femmes de plus de 15 ans	120 427	56,1 %

Dans l'ensemble, les moins de 15 ans, représentent de 215 702 à 216 470 enfants, la première de ces données étant retenue ici : (50,4% de la population totale).

L'âge moyen des chefs de lignage est 58, 54 ans
L'âge moyen des chefs d'exploitation est 41, 54 -
L'âge moyen des chefs de ménage est 36, 33 -

1 3 - Les groupes ethniques

Les groupes ethniques sont nombreux et leur diversité extrême. Leur regroupement est délicat. L'enquête démographique se limite aux ethnies : Wobe, Guere, Dan, Toura, Dioula.

- ESTIMATION DE L'IMPORTANCE DES DIVERSES ETHNIES :

Wobe	69 460 à 69 748	arrondi à	89 700	16,3%
Guere	104 171 à 104 491	-	à 104 500	24,4%
Dan	218 904 à 219 069	-	à 219 000	51,1%
Toura	17 206	-	à 17 200	4 %
Dioula (ou Malinke)	16 602	-	à 16 600	3,9%
Divers	426 à 1 148	-	à 1 100	0,3%

1 4 - L'état matrimonial

A l'exception des jeunes gens jusqu'aux âges de 20-25 ans et des jeunes filles jusqu'à l'âge de 15 ans, il n'y a pas ou presque pas de célibataires.

L'état matrimonial des personnes de plus de 15 ans est le suivant :

ETHNIES	SEXE MASCULIN					SEXE FEMININ				
	Mariés	Veufs	Divorcés	Célibataires	TOTAL	Mariées	Veuves	Divorcées	Célibataires	TOTAL
Abbe	12 376	17	-	1 874	14 267	18 932	353	-	385	19 670
Guere	17 735	51	17	3 575	21 378	28 359	735	34	1 743	30 871
Dioula	2 816	-	-	798	3 614	4 434	-	-	99	4 533
Dan	37 828	623	-	10 276	48 725	57 730	557	-	1 370	59 657
Toura-Mande	3 198	-	-	526	3 724	5 162	18	-	-	5 234
Divers	214	-	-	48	262	462	-	-	54	462
Ensemble....	74 165	691	17	17 097	91 970	115 079	1 663	34	3 651	120 427

La polygamie est très répandue mais se limite à la petite polygamie : 2 à 4 épouses

- SITUATION MATRIMONIALE DES HOMMES DE PLUS DE 15 ANS : POLYGAMIE

Célibataires	19,4%
Mariés monogames	51,1%
Mariés bigames	18,7%
Mariés 3 épouses	6,7%
Mariés 4 épouses	4 %
Inconnu	0,1%

1 5 - Les actifs

Le nombre total d'actifs, est estimé entre 184 334 et 185 726 personnes, dont 181 415 à 183 655 actifs agricoles, et 2 071 à 2 180 actifs non agricoles.

La répartition retenue entre les sexes est la suivante :

Hommes actifs	: 88 681	41,56% de la population masculine totale	
Femmes actives	: 95 653	44,54% - - féminine -	
Ensemble	: 184 334	43,06% - - totale	

Parmi les professions autres qu'agricoles exercées, on estime :

Artisans	745 personnes (1)
Ouvriers	167
Commerçants	151
Transporteurs	765
Administration	352
Divers	739

(1) Il s'agit d'artisans n'exerçant pas la profession d'agriculteur. L'artisanat en profession secondaire est beaucoup plus important et a été estimé à 29 000 environ par une enquête complémentaire.

Tous les chefs de lignage sont agriculteurs.

A l'intérieur de la profession agricole, les hommes sont patrons ou isolés, ou aides familiaux. Très rares sont les ouvriers agricoles. Les femmes fournissent la majeure partie des aides familiales. La répartition estimée est pour l'ensemble des sexes :

Patrons	13,9%
Isolés	63 %
Associés	1,2%
Salariés	1,1%
Aides familiaux	16,9%
Apprentis	0,3%
Non actifs ou indéterminés	3,6%

1 6 - Scolarisation et instruction

La région comporte 98,1% d'illettrés parmi les personnes âgées de plus de 15 ans. La répartition générale est la suivante :

- DEGRE D'INSTRUCTION POUR LES PERSONNES AGEES DE PLUS DE 15 ANS : %

SUPERIEUR AU CEP	CEP	DANS PRIMAIRES	SACHANT LIRE ET ECRIRE	LIRE SEULEMENT	ILLETTRES
0,27	0,23	0,62	0,73	0,04	98,11

La population scolarisable peut être estimée à 21,6% de la population totale soit : 92,47 enfants.

Le nombre d'élèves est estimé à 23 320 dont

garçons 20 129
filles 3 191

sur ce total 17 000 environ fréquentent les écoles reconnues et 6 320 des écoles de circonstances.

1 7 - Natalité

La région a un taux de natalité et un taux de fécondité assez bas en comparaison d'autres préfectures de la Côte d'Ivoire.

Le taux brut de natalité pour l'ensemble de la région est de 45 pour 1 000. Le taux de fécondité actuelle est de 177. On peut penser que l'année 1962 observée a vu un peu moins de naissances que les années précédentes.

1 8 - Mortalité

Le taux de mortalité est en revanche un peu élevé, ceci sans doute en raison de l'isolement de cette région et de difficultés de dépouillement (le même décès a pu être compté plusieurs fois).

Ce taux est de 29,75 pour 1 000 pour l'ensemble de la région.

Il y a surmortalité masculine de 1 à 9 ans et de 30 à 49 ans. La surmortalité féminine est brutale et forte à partir de 50 ans.

Le taux de mortalité infantile est assez faible :

SEXE MASCULIN	SEXE FEMININ	ENSEMBLE
100 °/₀₀	117 °/₀₀	108,7°/₀₀

L'espérance de vie à la naissance est de 31, 8 ans et atteint un maximum de 35, 8 ans à 4 ans.

1 9 - Accroissement

Des données précédentes il s'ensuit que le taux d'accroissement naturel est :

TAUX DE NATALITE %	TAUX DE MORTALITE %	TAUX D'ACCROISSEMENT %
4,5	2,9	1,6

ce qui permet de prévoir :

POURCENTAGE D'AUGMENTATION :

1965	1970	1980	Doublement en
+ 3,2	+ 11,9	+ 31,4	44 ans

chiffres qui, en raison des observations faites pour les taux de fécondité et de mortalité sont un minimum.

2 - TAILLE DES VILLAGES

L'enquête de 1962 ne permet pas de déterminer la répartition de la population selon la taille des villages. Il faut donc recourir aux recencements qui ont servi à établir la base de sondage (1956 à 1960).

Cette description repose sur des documents anciens et a été légèrement modifiée depuis par l'action menée dans les sous-préfectures de Man, Danane et Duékoué, en faveur du regroupement des villages.

TABLEAU N° 21

Nombre de villages par taille : (nombre d'habitants)

NOMBRE D'HABITANTS	NOMBRE DE VILLAGES	POURCENTAGE	POURCENTAGE CUMULE
1 - 100	153	15,2	15,2
101 - 200	256	25,5	40,7
201 - 300	172	17,1	57,8
301 - 400	144	14,3	72,1
401 - 500	92	9,2	81,3
501 - 600	46	4,6	
601 - 700	37	3,7	
701 - 800	23	2,3	
801 - 900	26	2,6	
900 et +	55	5,5	
	1.004	100	

Le tableau 121 et le graphique qui suit montrent que le plus grand nombre de villages comporte 101 à 200 personnes. La moitié du nombre total de villages ne dépasse pas les 300 habitants et les trois quarts des villages ne dépassent pas 450 habitants.

TAILLE DES VILLAGES

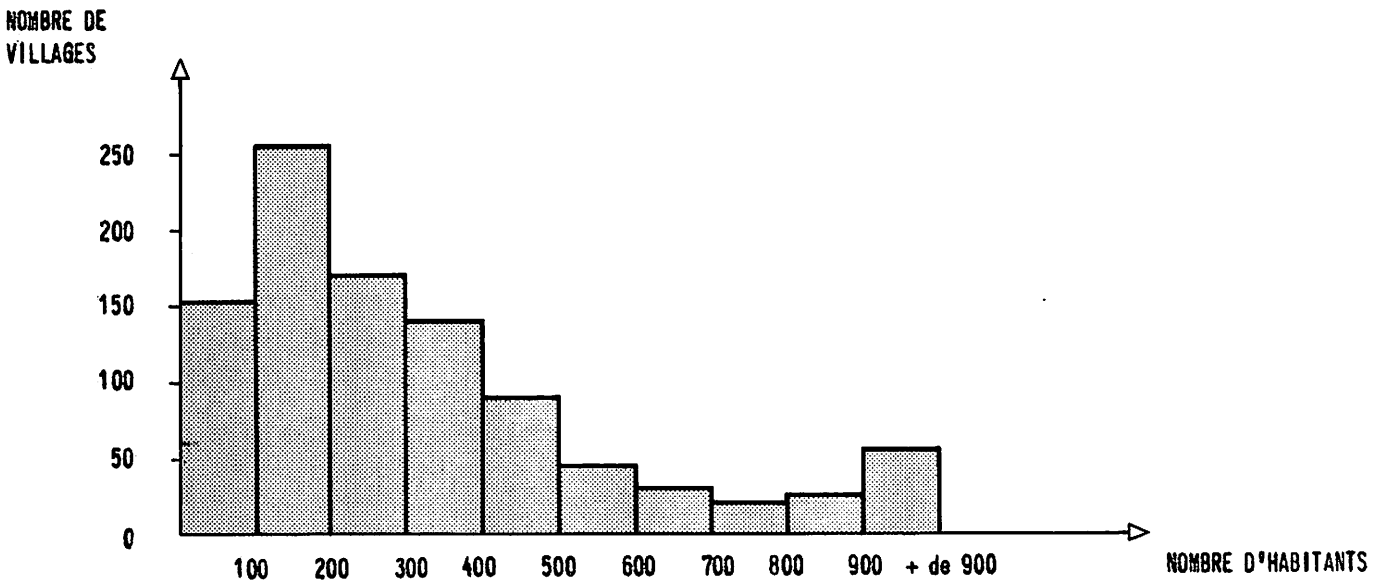

TABLEAU N° 22

Taille des villages et pourcentage de la population habitant ces villages

TAILLE DES VILLAGES	POURCENTAGE DE LA POPULATION
1 - 100 hbts.	2,9
101 - 200	11,2
201 - 300	12,-
301 - 400	13,7
401 - 500	11,6
501 - 600	7,1
601 - 700	7,6
701 - 800	5,6
801 - 900	6,3
900 et +	22,-

De l'ensemble de ces tableaux, il résulte que les habitants affectionnent soit les petits villages où ils jouissent d'une grande liberté personnelle, soit les très gros villages ou petites villes où ils trouvent divers avantages sociaux.

3 - LES LIGNAGES

La définition du "lignage" est assez délicate à préciser. Il s'agit de la plus large unité sociale groupant tous les hommes qui se reconnaissent comme participant à une même "grande famille". Le lignage peut se confondre avec le village, mais si celui-ci est important il y a plusieurs chefs de lignage par village. La moyenne pondérée est de 4,8 chefs de lignage par village et l'écart peut aller de 1 à 25 chefs de lignage dans un même village. Le lignage se divise en concessions ou exploitations ou unité budgétaire élémentaire (UBE) qui correspondent à la cellule de production.

Alors que la division en lignage est essentiellement d'ordre historique et procède de structures familiales anciennes, la concession, ou exploitation ou UBE est une unité d'ordre socio-économique.

L'enquête démographique laisse apparaître 4.911 lignages, l'extrapolation de l'enquête agricole les évalue à 5.171, soit un écart d'évaluation de 5%. Selon cette dernière hypothèse il y aurait 5 chefs de lignage par village.

Nombre de lignages selon le nombre de résidents par lignage

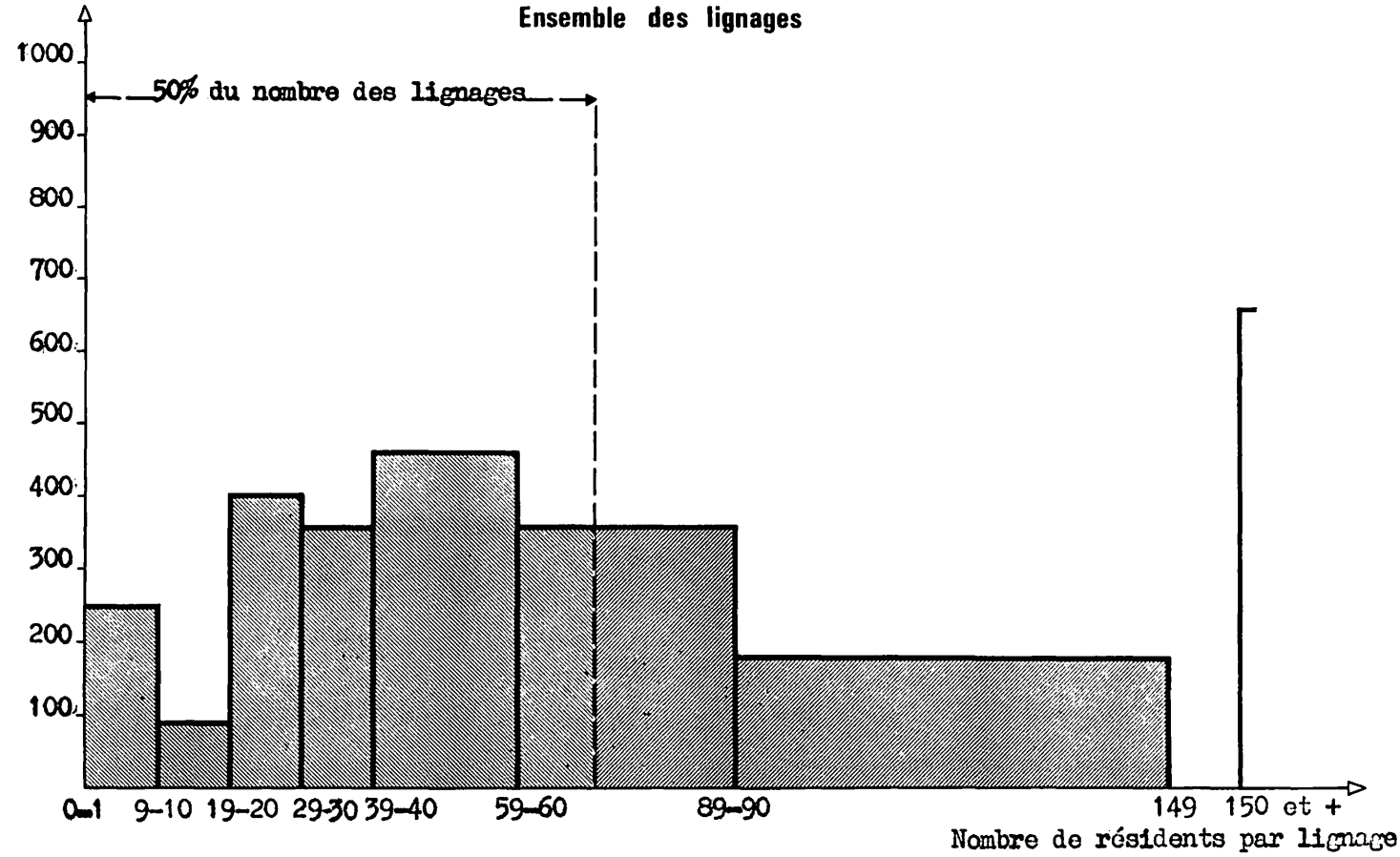

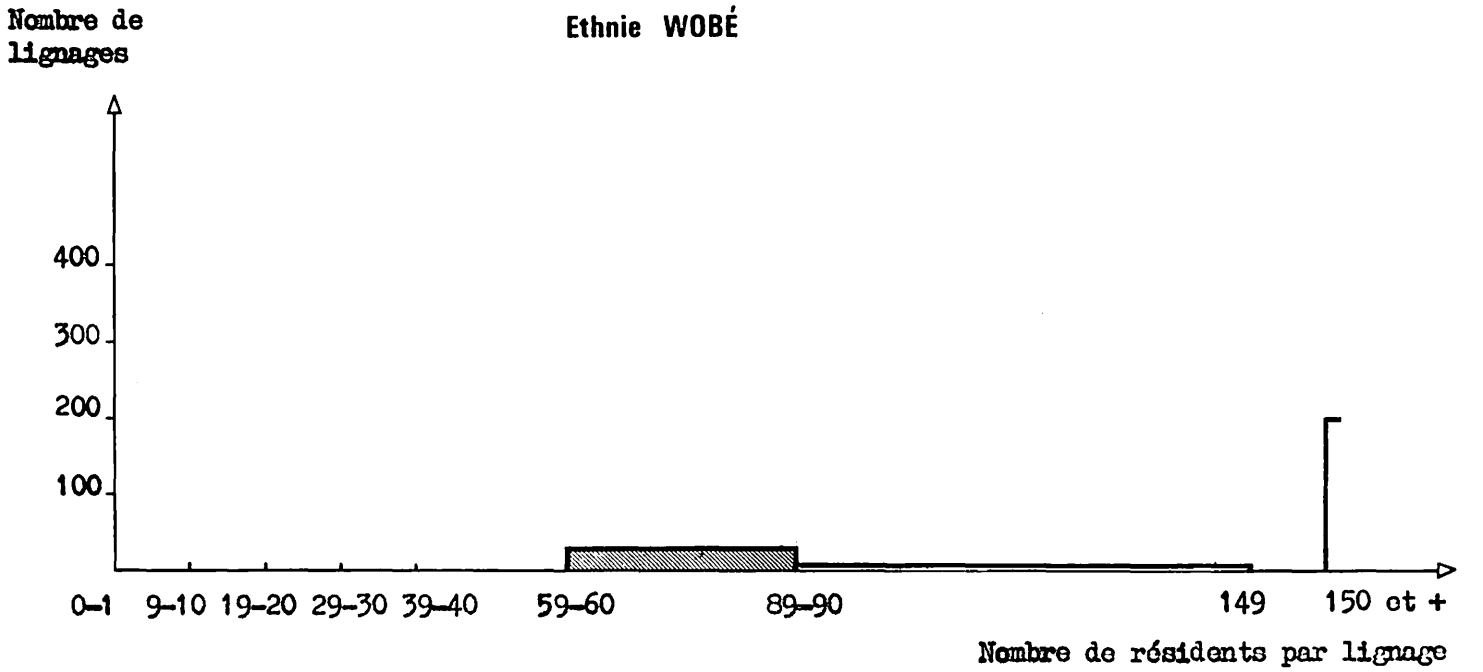

Nombre de lignages selon le nombre de résidents par lignage

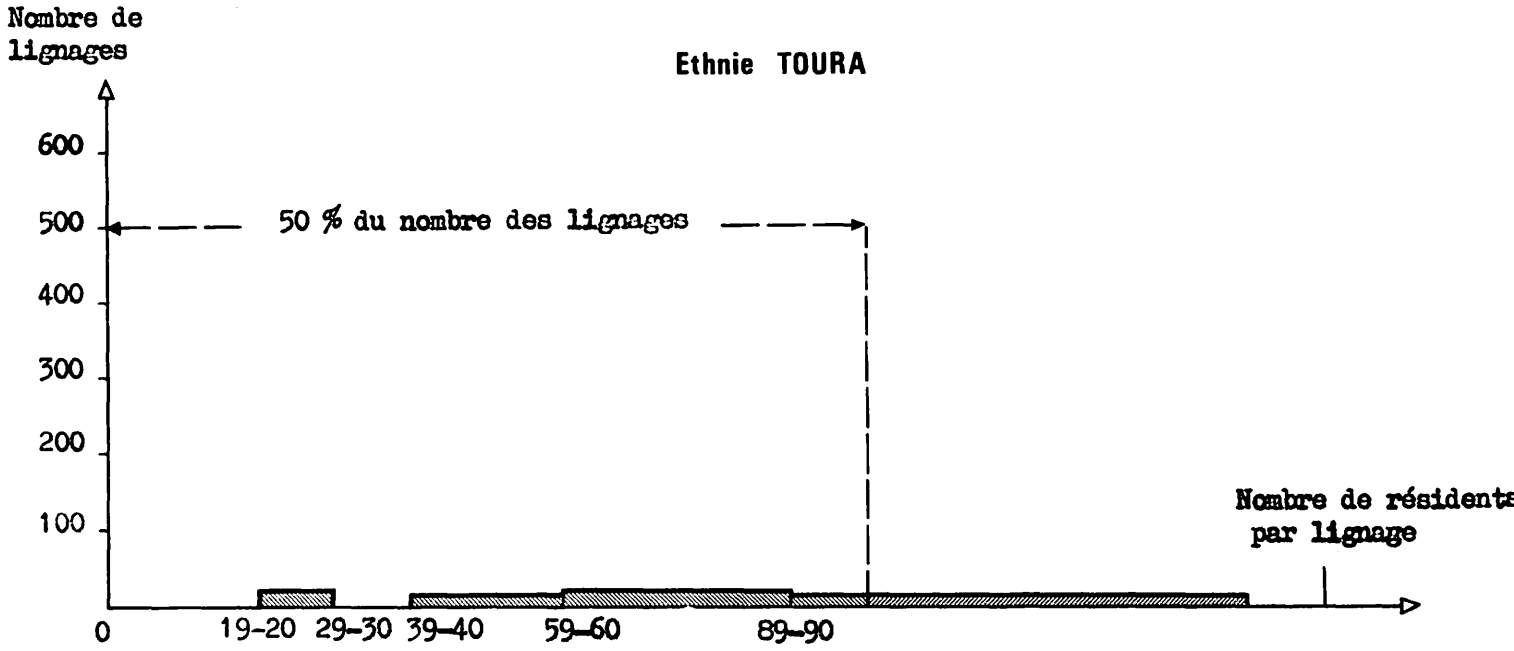

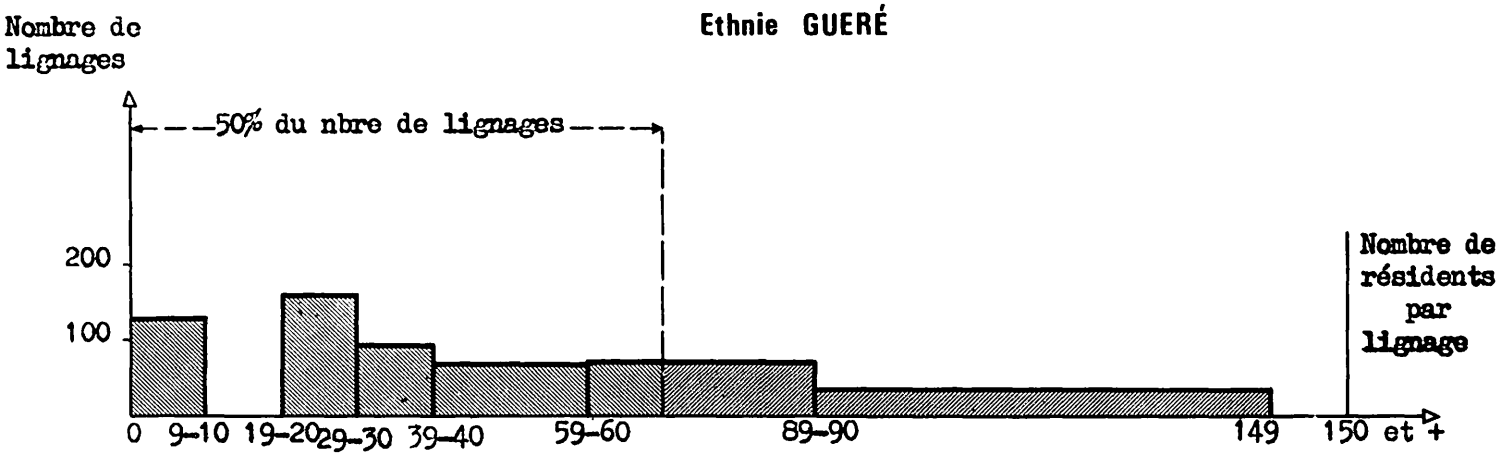

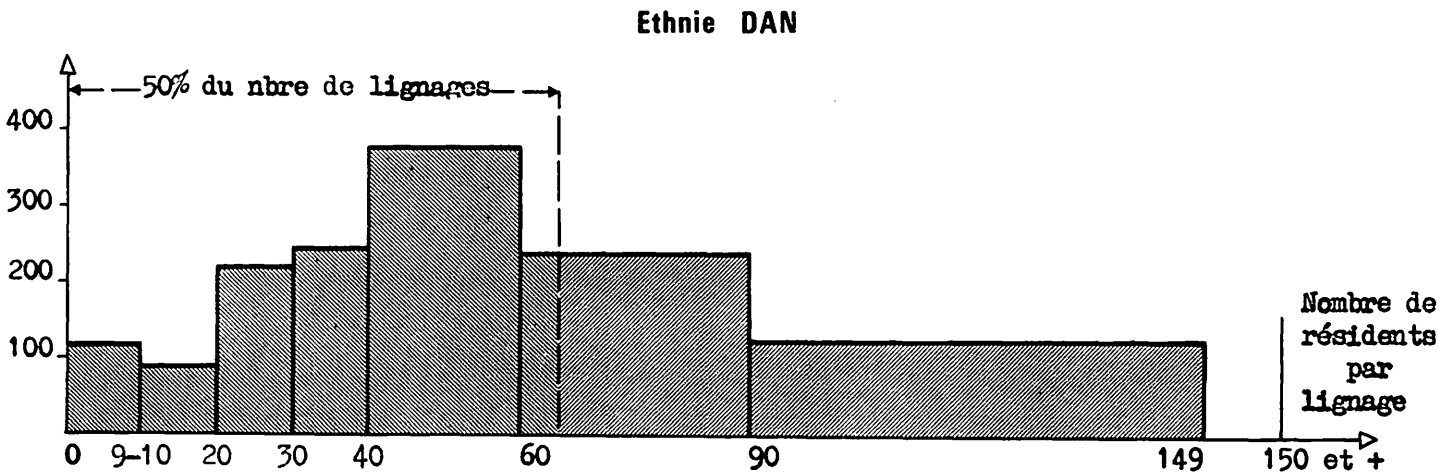

66.405

3 1 - Taille des lignages

3 1 1 - LIGNAGES ET RESIDENTS

Les lignages rassemblent selon les circonstances de 1 à plus de 150 personnes. D'une façon générale la médiane se situe entre les groupes de 1 à 62 personnes et les groupes plus abondants. En fait, un très grand nombre de lignages vont de 40 à 150 résidents habituels. Il s'agit donc d'une unité importante, surtout à l'échelon du village.

L'étude par ethnie laisse apparaître dans les graphiques une majorité de lignages importants chez les Toura, Mande. Tandis que les petits lignages se rencontrent surtout chez les Dan et les Guere. Là encore l'influence de la montagne a favorisé la conservation de grands groupements familiaux.

TABLEAU N° 31 - 1

Nombre de lignages selon le nombre de résidents par lignage

Nombre de résidents par lignage

ETHNIE	1-9	10-19	20-29	30-39	40-59	60-89	90-149	+ 150	Ensemble
Wobe	-	-		-	-	85	17	200	302
Guere	131	-	166	96	144	226	226	243	1.232
Dan	120	89	220	247	755	721	764	165	3.081
Toura (Mandé)	-	-	18	-	35	72	100	53	278
Autres	-	-	-	18	-	-	-	-	18
	251	89	404	361	934	1.104	1.107	661	4.911

3 1 2 - LIGNAGES ET PERSONNES AGEES DE PLUS DE 15 ANS

Si l'étude du nombre de résidents par lignage, peut donner un bon indice de la taille des villages, le nombre de personnes âgées de plus de 15 ans permet de se rendre compte de la masse d'adultes que comporte chaque lignage.

TABLEAU N° 31-2-1

Nombre de lignages selon le nombre de résidents de plus de 15 ans

ETHNIE	1-4	5-9	10-14	15-19	20-29	30-44	45-74	75 et +	Ensemble
Wobe	-	-	-	-	17	68	17	200	302
Guere	131	-	214	48	144	291	161	243	1.232
Dan	18	192	101	414	660	832	604	260	3.081
Toura (Mandé)	-	-	18	-	35	72	82	71	278
Autres	-	-	-	18	-	-	-	-	18
	149	192	303	480	856	1.263	864	774	4.911

Ce tableau montre que la médiane se trouve au début de la série 30-44 personnes âgées de plus de 15 ans. Il s'ensuit que l'aspect moyen des lignages est un rassemblement d'une demi-centaine. Cet aspect varie peu selon les ethnies.

3 1 3 - LIGNAGES ET EXPLOITATIONS OU CONCESSIONS

Les résidents d'un lignage vivent par petits groupes économiques, reconnus par les autorités administratives qui constituent des concessions ou des exploitations. Il est donc intéressant de savoir combien chaque lignage regroupe de ces unités élémentaires.

TABLEAU N° 31-3-1

Nombre de lignages selon le nombre d'U.B. par lignage

Nombre d'U.B.

Groupe ethnique	2	3-4	5-6	7-9	10-19	20 et +	Ensemble
Wobe	-	-	-	-	85	217	302
Guere	131	83	179	144	500	195	1.232
Dan	120	191	231	973	1.110	456	3.081
Toura	-	18	-	35	154	71	278
Autres	-	-	-	18	-	-	18
Totaux	251	292	410	1.170	1.849	939	4.911

Il apparait nettement que la classe la mieux représentée est celle de 10 à 19 U.B. par lignage suivie de près par la classe de 7 à 9 U.B.

La combinaison des tableaux 3121 et 3131 permet de dresser le tableau 3132 qui exprime le nombre de résidents par lignage en fonction du nombre d'U.B. par lignage.

TABLEAU N° 31-3-2

Nombre de résidents par lignage en fonction du nombre d'Unités Budgétaires

	1-9	10-19	20-29	30-39	40-59	60-89	90-149	150 et +	Ensemble nombre de lignages
2	215	36	-	-	-	-	-	-	251
3-4	36	53	203	-	-	-	-	-	292
5-6	-	-	101	131	130	48	-	-	410
7-9	-	-	100	230	608	102	130	-	1.170
10-19	-	-	-	-	198	954	651	48	1.849
20 et +	-	-	-	-	-	-	326	613	939
Ensemble	251	89	404	361	934	1.104	1.107	661	4.911

Une troisième caractéristique du lignage est traduite par le nombre de ménages vivant au sein du lignage. Ces derniers sont évalués à 75.872 ménages (1) dans l'ensemble de la préfecture, la plupart des U.B. correspondant au ménage les écarts entre les deux données seront donc très faibles.

Une quatrième caractéristique du lignage se trouve dans le nombre de personnes âgées de plus de 15 ans.

L'ensemble de ces caractéristiques est rassemblé dans le tableau 3133 suivant.

TABLEAU N° 31-3-3

Moyennes par lignage

Groupes ethniques	Résidents	Personnes de plus de 15 ans	Nombre d'exploitations	Nombre de ménages
Wobe	237,2	115,6	41,5	42,1
Guere	85,1	42,5	13,4	14,8
Dan	72,6	36,2	12,3	12,9
Toura (Mandé)	105,6	51,6	18,-	18,3
Autres	30	18	8	8
Ensemble	87,5	43,5	14,7	15,4

3 2 - Caractéristiques des chefs de lignage

3 2 1 - SEXE

Tous les chefs de lignage sont de sexe masculin

3 2 2 - AGE

Aucun chef de lignage âgé de moins de 30 ans n'apparait dans l'enquête démographique. Toutefois selon les données recueillies par l'enquête agricole, 8% des chefs de lignage auraient un peu moins de 30 ans. Compte tenu de l'absence d'état civil et de la difficulté rencontrée par les enquêteurs pour apprécier les âges, de la mise en garde contre les "nombres ronds" qui leur a été adressée, il est permis de penser que c'est autour de la trentaine que se rencontrent les plus jeunes chefs de lignage.

Le tableau 3221 montre que l'âge moyen des chefs de lignage est toujours assez élevé; cela se conçoit aisément.

(1) Selon le dépouillement U.B. 75 728.

TABLEAU N° 3221

Age moyen du chef de lignage

ETHNIES	Wobe	Guere	Dan	Toura (Mandé et Dioula)	Autres	Ensemble
Age moyen (années)	59,3	65,2	56,7	54,7	70	59

Il ne semble pas qu'il y ait de corrélation certaine entre l'âge du chef de lignage et le nombre de résidents, exploitations ou ménages qui relèvent de lui. Toutefois le tableau 3222, malgré une certaine constance entre les groupes d'âges, suggérerait une certaine décroissance des effectifs due normalement à l'accumulation des décès.

TABLEAU N° 3222

Caractéristiques du lignage selon le groupe d'âge du chef de lignage (moyennes)

Grand groupe d'âge du chef de lignage	Nombre de résidents	Nombre de plus de 15 ans	Nombre d'exploitations	Nombre de ménages
30 - 44	84,9	45,-	15,4	17,3
45 - 59	91,3	44,8	15,4	15,9
60 - 80	85,1	42,-	13,9	14,9
Ensemble	87,5	43,5	14,7	15,4

3 2 3 - CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES

En règle générale tous les chefs de lignage sont des agriculteurs, et leur lignage est composé d'exploitations agricoles. Cette règle souffre cependant des exceptions chez quelques Dan ou Yakouba, cette exception est mise en lumière par le tableau 3231. Il y a - en raison de leur grand âge - un certain nombre de chefs de lignage "inactifs".

TABLEAU N° 3231

Chefs de lignage selon la catégorie socio-professionnelle et le nombre d'unités budgétaires du lignage

Profession du chef de lignage	2	3-4	5-6	7-9	10-19	20 et +	Ensemble
Agriculteur	215	274	410	1.135	1.764	922	4.720
Non agriculteur	36	18	-	18	-	-	72
Non actifs	-	-	-	17	85	17	119
Totaux	251	292	410	1.170	1.849	939	4.911

Des chefs de lignage non agriculteurs (ou non déclarés) ont été nombrés en ethnie Dan, comme le fait ressortir la distribution suivante par ethnie :

TABLEAU N° 3232

Chefs de lignage selon la catégorie socio-professionnelle et l'ethnie

Profession / Groupe ethnique	Chefs de lignage agriculteurs	Chefs de lignage non agriculteurs	Chefs de lignage non actifs	Ensemble
Wobe	268	-	34	302
Guere	1.215	-	17	1.232
Dan	2.941	72	68	3.081
Toura (Mandé)	278	-	-	278
Autres	18	-	-	18
Ensemble	4.720	72	119	4.911

Les chefs de lignage "non agriculteurs" sont ceux qui comportent le moins de concessions, le moins de ménage, et le moins de membres comme le fait ressortir le tableau 3233.

TABLEAU N° 3233

Caractéristiques selon la catégorie socio-professionnelle du chef de lignage

Par lignage / Catégorie professionnelle	Nombre moyen de résidents	Nombre moyen de concessions	Nombre moyen de ménages
Agriculteurs	88,9	14,9	15,7
Non agriculteurs	22,9	3,5	3,7
Non actifs	76,4	13,3	13,3
Nombre moyen global par lignage	87,5	14,7	15,4

A l'intérieur de chaque lignage il y a environ 37,4 actifs agricoles et 0,4 actifs non agricoles. Le rapport du nombre d'actifs agricoles par rapport à la taille des lignages va légèrement en décroissant. Toutefois la courbe n'est pas régulière. Il semble que les plus petits lignages en raison de l'âge de ses membres aient le plus grand nombre relatif d'agriculteurs, les lignages les plus importants libèrent une certaine main d'oeuvre pour d'autres secteurs d'activité.

TABLEAU N° 3224

Nombre de résidents par lignage	Moyenne par lignage		Proportion du nombre d'actifs agricoles sur le nombre de résidents (en %)	Actifs non agricoles
	Résidents	actifs agricoles en individus		
1 - 9	7,8	4,1	52,4	0,1
10 - 19	15,2	5,1	33,8	-
20 - 29	24,2	11,5	47,5	-
30 - 39	32,2	14,-	43,6	0,4
40 - 59	50,6	22,3	44,-	1,1
60 - 89	72,8	31,7	43,6	0,3
90 -149	111,6	47,8	42,8	0,7
150 et +	233,2	96,5	41,3	1,1
Ensemble	87,5	37,4	42,7	0,4

Inversement plus le lignage comporte de membres, plus il y a d'actifs non agricoles. Il faut donc une certaine masse de résidents pour qu'une activité autre qu'agricole trouve à s'exercer.

3 2 4 - SCOLARISATION AU SEIN DES LIGNAGES

La présence d'un grand nombre de résidents par lignage paraît, dans une certaine mesure seulement, favoriser la fréquentation scolaire, car, avant de présenter un pourcentage croissant de fréquentation scolaire, les familles de taille moyenne, n'envoient pas plus d'enfants à l'école que celles de petite taille, ce qui s'explique tantôt par le fait que les enfants sont d'excellents et indispensables aides agricoles que l'on ne veut pas retirer de l'exploitation, tantôt, et en corrélation avec la constatation faite ci-dessus, par le fait qu'un seul enfant envoyé à l'école suffit à la famille pour s'estimer quitte de son devoir d'éducateur vis-à-vis de sa descendance. Ceci est confirmé par le tableau 3242 où l'on voit que de nombreux lignages ayant peu de résidents n'envoient pas leurs enfants à l'école, mais les lignages les plus importants assurent l'instruction d'au moins un enfant.

TABLEAU N° 3241

Nombre de résidents par lignage	Moyenne par lignage		Pourcentage d'élèves sur les moins de 15 ans
	Nombre de moins de 15 ans	Nombre d'élèves	
1 - 9	3,1	0,26	8,56
10 - 19	7,4	0,61	8,19
20 - 29	11,2	0,47	4,23
30 - 39	16,-	1,40	8,73
40 - 59	26,-	1,72	6,61
60 - 89	36,1	3,90	10,87
90 -149	56,4	6,22	11,03
150 et +	118,2	15,52	13,12
Ensemble	44,-	4,9	11,04

TABLEAU N° 3242

Nombre de lignages ayant N..... élèves

(en %)

Nombre de résidents	aucun élève	1 - 4 élèves	5 à 9 élèves	10 à 14 élèves	15 à 24 élèves	25 et + élèves	Total
1 - 9	73,7	26,3	-	-	-	-	100
10 - 19	59,5	40,5	-	-	-	-	100
20 - 29	66,-	34,-	-	-	-	-	100
30 - 39	50,4	31,6	18	-	-	-	100
40 - 59	47,6	40,3	10,3	1,8	-	-	100
60 - 89	22,4	40,9	25,-	11,7	-	-	100
90 -149	-	34,9	53,3	11,8	-	-	100
150 et +	2,6	15,3	32,8	17,3	17	15,0	100
Ensemble	28,4	34,-	25,3	6,6	2,3	3,4	100

Sur l'ensemble des lignages de la région il y en a donc 28,4% qui n'avaient aucun enfant à l'école. La majorité n'envoie qu'un à 4 enfants.

4 - LES UNITES BUDGETAIRES EXPLOITATIONS (U.B.E.)

A l'inverse des lignages, les unités budgétaires élémentaires (ou exploitation) sont l'élément de base de l'étude régionale. Elles sont la plus petite unité économique et sociale ayant une économie budgétaire propre. Ces "unités" diffèrent donc des "concessions" de concept administratif lesquelles ne sont souvent qu'un regroupement à caractère fiscal. Elles correspondent à une exploitation au sens large du terme et qui peut ne pas avoir de caractère agricole.

4 1 - Taille humaine des exploitations

4 1 1 - EXPLOITATIONS ET RESIDENTS

Le nombre d'U.B.E. a été estimé à 72.029.

Ces exploitations rassemblent selon les circonstances de 1 à 50 personnes environ. C'est donc une unité, de taille moindre que le lignage. La médiane se situe au début du groupe de 5 à 6 personnes, et la moyenne par UB est de 5,9 personnes, dont près de 2,9 sont âgées de moins de 15 ans. L'exploitation type comporte donc 3 adultes et 3 enfants.

NOMBRE DE RÉSIDENTS PAR U.B. (EN CHIFFRES ABSOLUS)

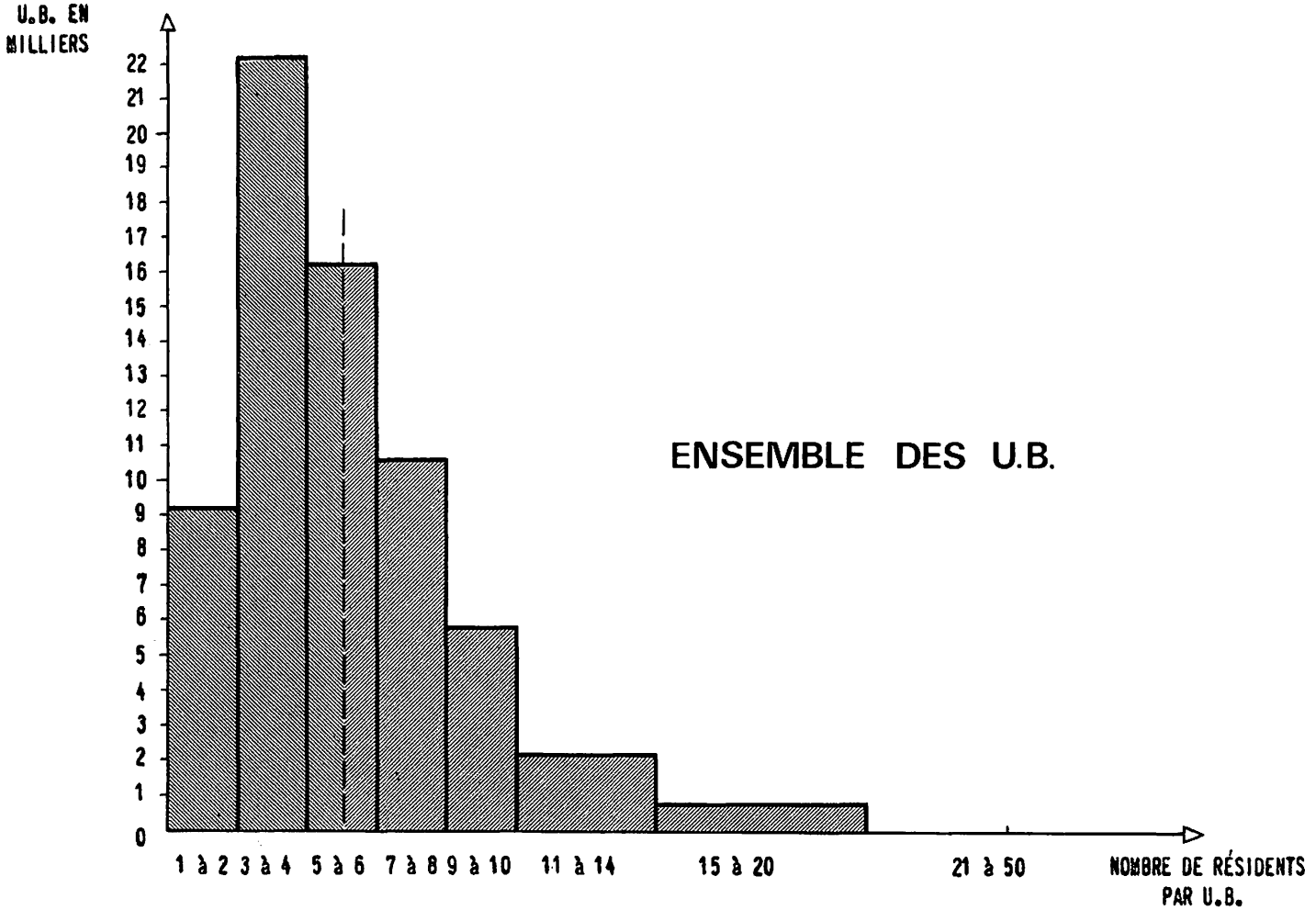

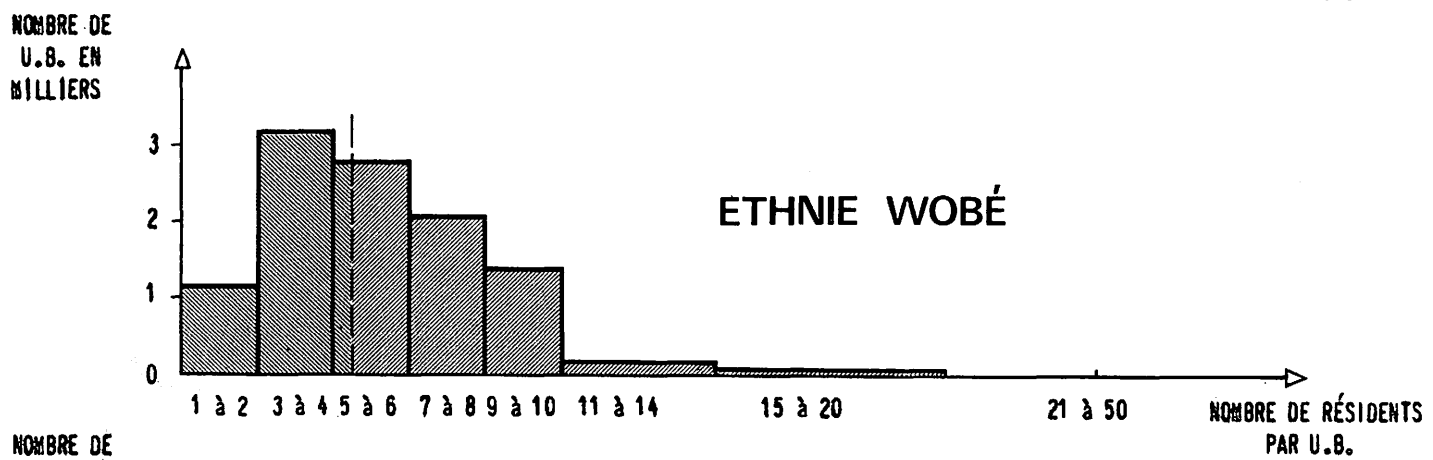

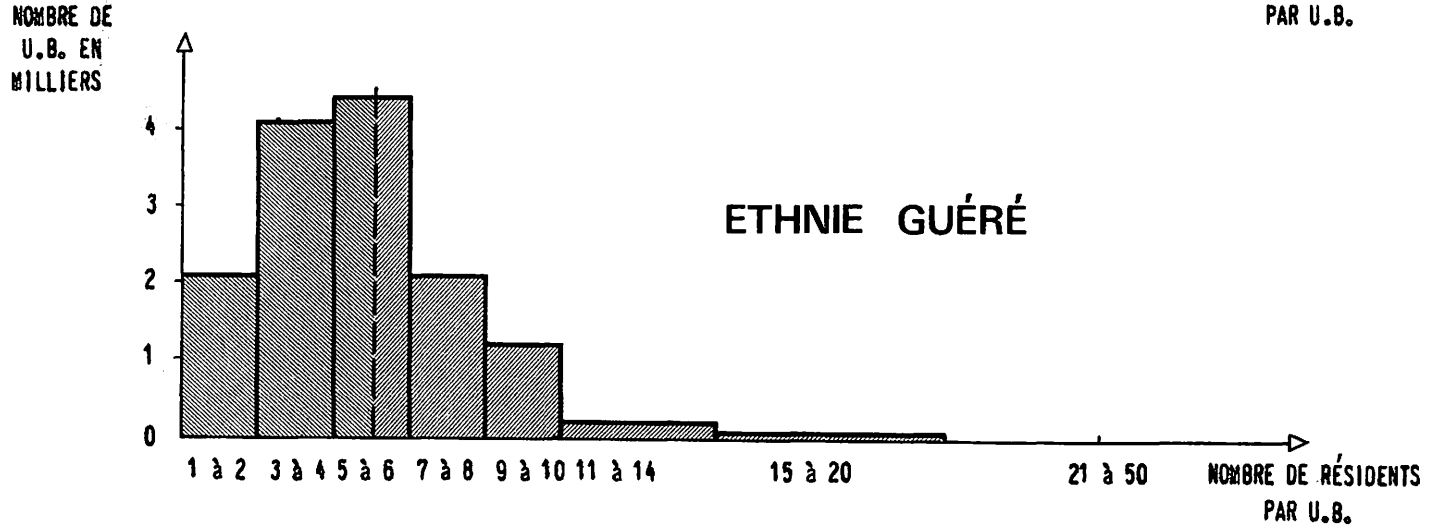

NOMBRE DE RÉSIDENTS PAR U.B. (EN CHIFFRES ABSOLUS)

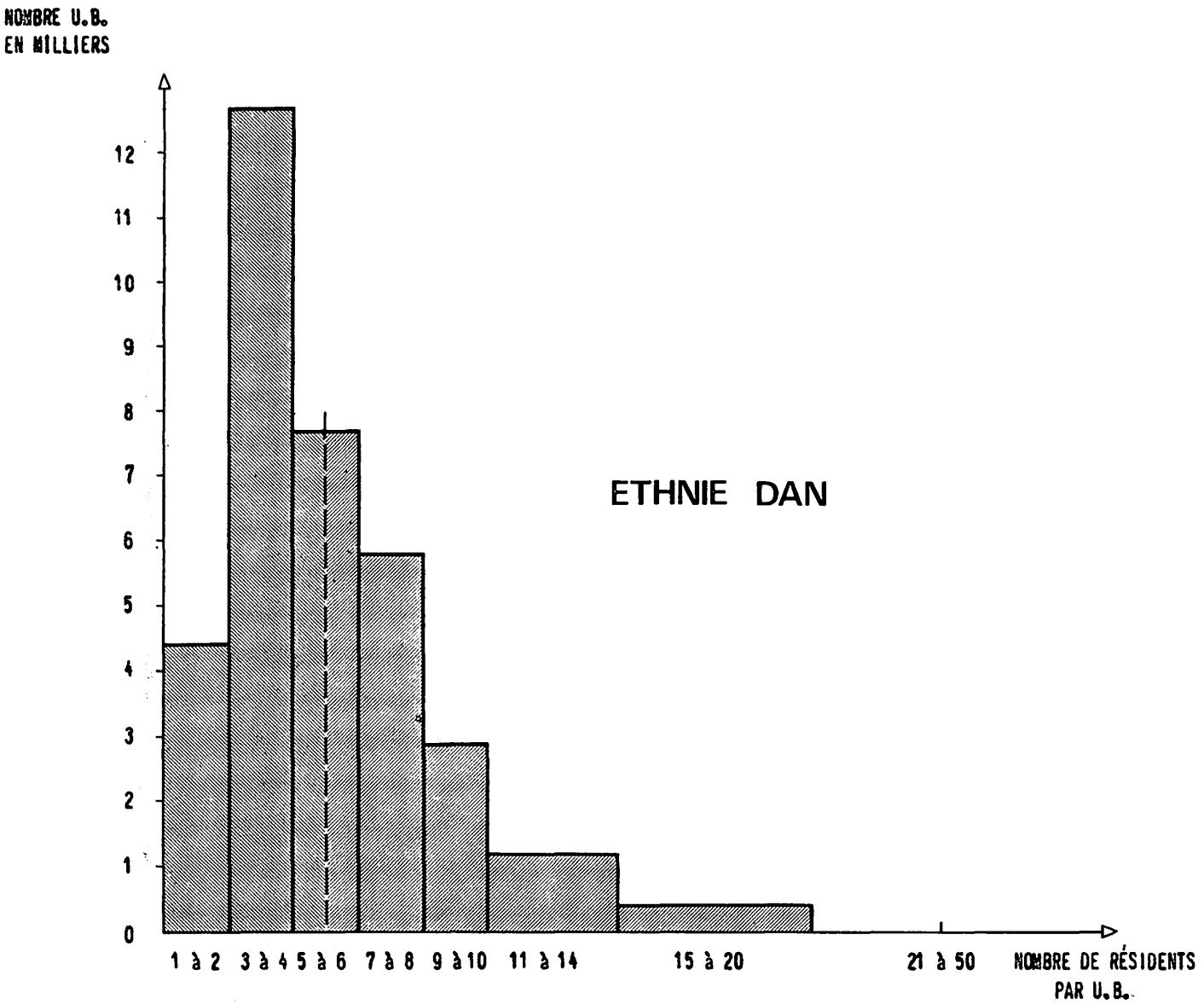

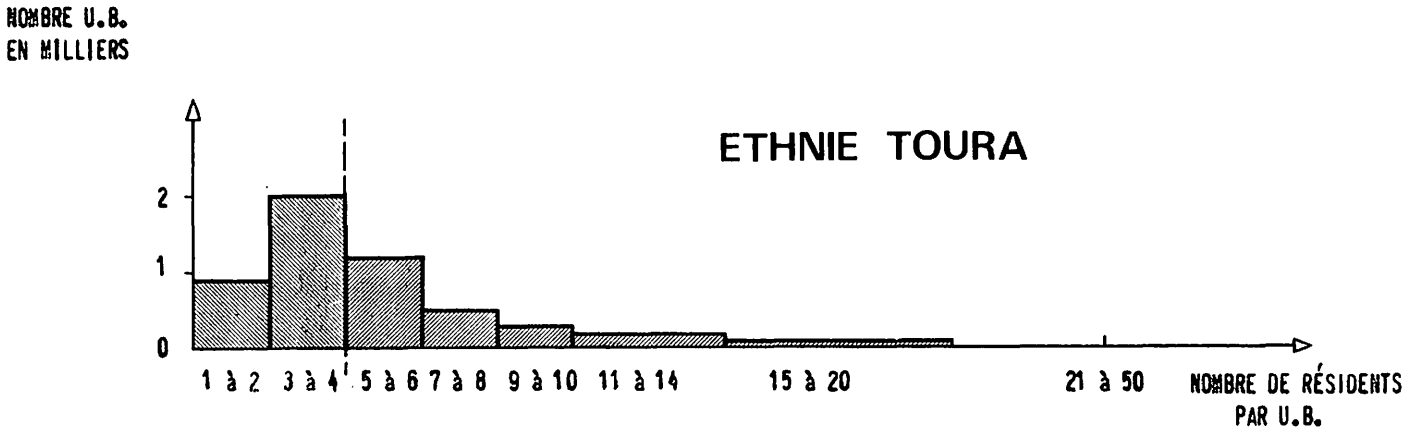

Les graphiques qui précèdent laissent apparaître que seule l'ethnie Guéré comporte des exploitations de 5 à 6 personnes en nombre proportionnellement plus grand que les autres ethnies. Les toutes petites exploitations se rencontrent surtout chez les Wobe et chez les Toura; les grosses exploitations se rencontrent surtout chez les Guéré.

La répartition par sexe laisse apparaître plus d'exploitations où il n'y a qu'une seule femme, que d'exploitations où il n'y a qu'un seul homme. Par contre, il y a plus d'exploitations où il y a deux hommes et plus, que d'exploitations où il y a deux femmes et plus.

TABLEAU N° 4111

Pourcentage du nombre d'exploitations ayant N..... résidents pour 100 exploitations de chaque ethnie

	Nombre de résidents par unités								
ETHNIE	Indéterminé	1-2	3-4	5-6	7-8	9-10	11-14	15-20	21-50	Ensemble
Wobé	-	15,05	26,54	23,70	17,63	11,60	3,03	1,77	0,68	100
Guéré	-	13,06	25,50	27,08	12,93	7,28	8,76	4,42	0,87	100
Dan	-	11,78	34,07	20,64	15,61	7,78	6,38	3,52	0,22	100
Toura et Dioula	0,3	16,04	34,16	21,53	9,82	5,02	8,89	3,94	0,30	100
Autres	-	21,43	21,43	-	57,14	-	-	-	-	100
Ensemble	0,02	13,01	30,83	22,68	14,92	8,08	6,55	3,46	0,45	100

4 1 2 - EXPLOITATIONS ET MENAGES

Les exploitations ne comportent généralement qu'un ménage polygame (96,7%). Les exploitations composées de deux ménages existent dans toutes les ethnies. Celles composées de trois ménages et plus, sont rares.

TABLEAU N° 4121

Unités budgétaires composées de N..... ménages en % par ethnie

Ethnies	1 Ménage	2 Ménages	3 Ménages	De 4 à 6 Ménages	+ de 6 Ménages	Ensemble
Wobe	98,5	1,5	-	-	-	100
Guéré	93,78	3,21	1,85	1,16	-	100
Dan	97,48	1,7	0,61	0,21	-	100
Toura (Mandé)	96,87	2,85	0,28	-	-	100
Autres	42,85	57,15	-	-	-	100
Ensemble	96,69	2,17	0,76	0,38	-	100

NOMBRE DE RÉSIDENTS PAR U.B. (UNITÉ BUDGÉTAIRE) EN FONCTION DE L'AGE DU CHEF D'U.B.

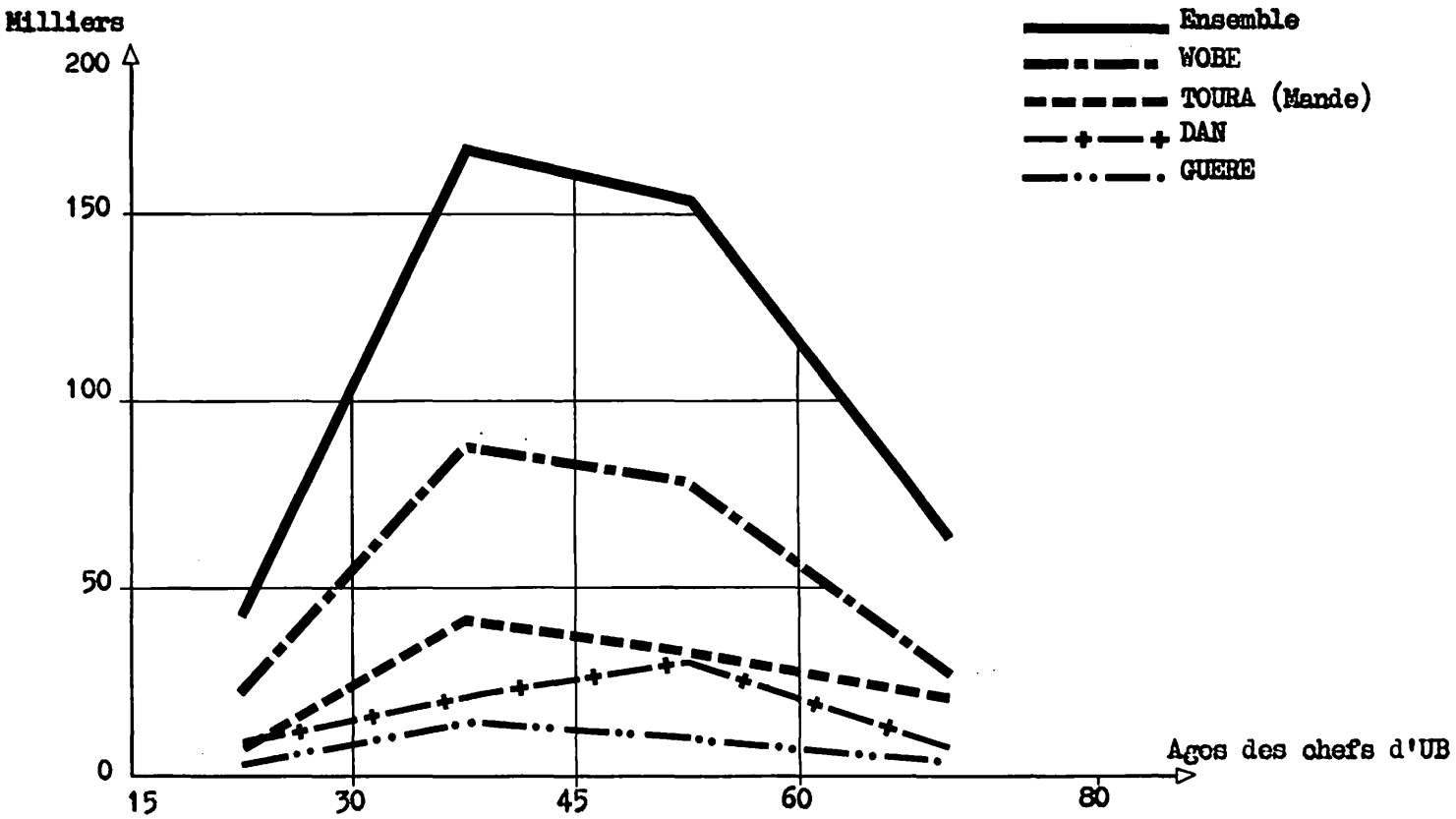

4 1 3 - EXPLOITATION ET NOMBRE DE PERSONNES AGEES DE PLUS DE 15 ANS

Si l'étude du nombre de menages dans l'exploitation d'une part et du nombre de résidents par exploitation d'autre part peut donner une idée de la taille de cette exploitation, le nombre de personnes âgées de plus de 15 ans permet de se rendre compte de la masse d'adultes que comporte chaque unité budgétaire d'exploitation.

TABLEAU N° 4131

Nombre d'unités budgétaires selon le nombre de plus de 15 ans

Nombre de plus de 15 ans	1	2	3	4	5	6-7	8-10	11-25
Nombre d'unités budgétaires	603	38.478	16.200	7.825	4.172	3.755	752	244

Ce tableau 4131 montre que la majeure partie des unités budgétaires se situe dans les groupes d'unité budgétaire de 2 et 3 personnes de plus de 15 ans.

Ces données peuvent être résumées dans le tableau 4132.

TABLEAU N° 4132

Moyenne par U.B.		Pourcentages	
			%
Nombre de résidents	5,92	Rapport des moins de 15 ans au nombre de résidents	50,59
Nombre de moins de 15 ans	2,99		
Nombre de ménages	1,02		

4 2 - Caractéristiques des chefs d'exploitation

4 2 1 - SEXE

Tous les chefs d'exploitation sont de sexe masculin.

4 2 2 - AGE

Les chefs d'unité budgétaire d'exploitation sont en général relativement jeunes, même si l'on considère (ce qui est certain) comme erreur matérielle de graphie ou de lecture le fait de

trouver dans quelques tableaux des chefs d'unité âgés de moins de 15 ans. En fait, la rectification ci-dessus étant admise - le tableau 4221 montre que plus de la moitié des chefs d'exploitation est agée de moins de 45 ans, ceci est d'autant plus vrai que l'échantillon "autres ethnies" est trop faible pour avoir une valeur représentative.

TABLEAU N° 4221

Chefs d'Unité Budgétaire selon l'âge et l'ethnie

(en % âge)

Grand groupe d'âge	E T H N I E Wobe	Guéré	Dan	Toura et Dioula	Autres	Ensemble
15 - 29	23,79	15,83	17,34	18,22	21,43	17,66
30 - 44	33,14	44,53	44,27	49,15	-	42,69
45 - 59	31,95	26,60	28,65	22,08	-	28,17
60 - 80	1,12	15,25	9,74	10,54	78,57	11,38
Total	100	100	100	100	100	100

Contrairement à ce qui se passe dans les lignages, il semble qu'une certaine liaison existe entre l'âge du chef d'exploitation et le nombre de résidents quels que soient les facteurs déterminant ce nombre (ménages, hommes, femmes, enfants).

Le tableau 4222 établi sur une population de 426.869 personnes et le graphique correspondant montrent qu'à la classe d'âge de 30-44 ans correspond le plus grand potentiel humain à la charge et à la disposition du chef d'unité budgetaire d'exploitation. Seule l'ethnie Wobe se distingue par une courbe légèrement différente de celle des autres ethnies, le maximum de "résidents" correspondant pour cette ethnie à la tranche 45-59 ans. Le retard n'est cependant pas très important puisque le maximum de ménages se retrouve néanmoins dans la tranche 30-44 ans.

TABLEAU N° 4222

Groupe d'âge	W O B E		G U E R E		D A N		T O U R A		E N S E M B L E	
	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes	Ménages	Personnes
15-29	2.900	9.330	2.243	7.744	6.484	22.121	1.075	3.259	12.720	42.490
30-44	4.123	21.372	8.094	42.978	17.298	88.378	3.050	14.667	35.565	167.395
45-59	3.896	30.557	4.761	33.303	11.163	79.875	1.320	10.224	21.140	153.759
60-80	1.457	8.401	3.120	20.146	3.955	28.695	657	5.593	9.303	63.225
	12.376	66.660	18.218	104.171	38.900	219.069	6.102	33.743	78.728	426.869

4 2 3 - CARACTERISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Quatre vingt dix sept pour cent des chefs d'UBE sont des agriculteurs. A ces agriculteurs s'ajoutent

1% de planteurs. Deux pour cent seulement sont soit inactifs en raison de leur âge soit commerçants ou salariés. Ces dernières catégories représentent donc une minorité très faible.

TABLEAU N° 4231 :

Nombre d'unités budgétaires d'exploitations selon la catégorie socio-professionnelle d'un chef d'exploitation

Agriculteurs	97,2%
Planteurs	0,8%
Commerçants	0,7%
Ouvriers	0,1%
Divers	0,2%
Non actifs	0,6%
Indéterminés	0,4%

La profession du chef d'unité ne parait pas avoir une influence caractérisée sur la taille du groupe.

5 - LES MENAGES

Les ménages forment la plus petite cellule sociale que l'on puisse rencontrer dans la région de Man. Ils appartiennent tous à des lignages. Associés à d'autres ménages, presque toujours par les liens du sang, ils forment des exploitations. Mais ils peuvent également à eux seuls constituer une exploitation et bénéficient dès lors d'une vie économique autonome.

5 1 - Taille des ménages

La moyenne des ménages est de 5,63 personnes. Il s'agit donc de petites communautés à peine différentes de celles rencontrées dans les pays voisins.

TABLEAU N° 511

Nombre de résidents par ménage

ETHNIE	NOMBRE DE RESIDENTS
Wobe	5,61
Guéré	5,71
Dan	5,63
Toura (Mandé)	5,52
Autres	3,22
Ensemble	5,63

L'étude par ethnie, si l'on ne tient pas compte de la classe "autres" mal représentés, laisse apparaître une certaine homogénéité entre Wobé, Guéré, Dan. Les ménages Guéré sont les plus importants tandis que les ménages Toura seraient les moins importants.

5 2 - Composition des ménages

TABLEAU N° 521

ETHNIE	Sexe masculin	Sexe féminin	Total	Moins de 15 ans	Plus de 15 ans
Wobé	2,80	2,81	5,61	2,89	2,72
Guéré	2,73	2,98	5,71	2,87	2,84
Dan	2,88	2,75	5,63	2,85	2,78
Toura	2,80	2,72	5,52	2,74	2,78
Autres	1,72	1,50	3,22	0,36	2,86

Dans l'ensemble il y a plus d'enfants n'ayant pas atteint quinze ans que d'adultes. Il est difficile d'interpréter le résultat des Toura en raison de la taille de l'échantillon. Pour la même raison, la catégorie "autres" ne peut être prise en considération. Chez les Wobe et les Guéré il y a plus de femmes que d'hommes. Chez les Dan le taux de masculinité du ménage est avoisinant de 104 hommes pour 100 femmes.

5 3 - Influence de l'âge de son chef sur le ménage

La taille et la composition des ménages varient en fonction de l'âge du chef de ménage.

L'âge moyen des chefs de ménage hommes est de 36, 53 ans. Celui des quelques femmes isolées qualifiées de "chef de ménage" est toujours très élevé : 67, 50 ans.

TABLEAU N° 531

Composition du ménage en fonction de l'âge de son chef

Nombre de personnes

Age du chef de M.	Ensemble	Sexe masculin	Sexe féminin	Moins de 15 ans	Plus de 15 ans
15-29	3,35	1,66	1,40	1,18	2,17
30-44	5,14	2,62	1,69	2,66	2,48
45-59	7,27	3,56	3,71	3,94	3,33
60-80	6,79	3,46	3,33	3,29	3,50
Ensemble	5,63	2,82	2,81	2,85	2,78

L'examen du tableau 531 laisse apparaitre un peu plus d'hommes que de femmes pour l'ensemble des ethnies et de la région, ce qui surprend quand on connait la polygamie de cette région. Il semble donc que l'équilibre hommes-femmes que signale ce tableau soit dû au fait que les jeunes filles sont mariées très jeunes et très rapidement, tandis que les jeunes gens demeurent plus longtemps dans la famille.

La taille du ménage s'accroit avec l'âge pour diminuer à partir de 60 ans, le même cycle s'observe que l'on tienne compte des hommes, des femmes ou des enfants. L'évolution du ménage diffère donc sensiblement de celle de l'exploitation.

II - DONNEES INDIVIDUELLES - CARACTERISTIQUES DE STRUCTURE

1 - REPARTITION PAR SEXE ET PAR AGE - LA PYRAMIDE DES AGES

1 1 - Pyramide des âges des résidents habituels

Etablie par groupe d'âge quinquennaux, elle présente une très large base et un rétrécissement rapide, caractéristiques d'un pays à la fécondité elevée et à la mortalité encore importante.

On y constate plusieurs irrégularités qui apparaissent nettement dans le graphique.

On y relève en ce qui concerne les hommes :

- l'importance des effectifs recensés entre 5 et 9 ans;
- la très grande faiblesse des tranches de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans;
- l'anomalie apparente de la tranche de 35 à 39 ans.

En ce qui concerne les femmes, l'irrégularité la plus marquante concerne la tranche de 10 à T4 ans, compensée le semble-t-il par un glissement s'étendant jusqu'à la tranche de 25 à 29 ans.

La principale raison de ces irrégularités réside sans doute dans l'absence d'état-civil et les difficultés rencontrées par les enquêteurs face à une population illettrée à plus de 98% pour déterminer l'âge de façon exacte.

De nombreux signes sont révélateurs d'un phénomène de tassement dans l'appréciation des âges en particulier en ce qui concerne celui des fillettes de 10 à 15 ans et des jeunes femmes. Toutes, soit en raison de leur nuptialité précoce, soit en raison de leurs maternités semblent avoir été vieillies, parfois de plusieurs années.

Un tassement en sens inverse peut être constaté en ce qui concerne les jeunes gens. Ceux-ci ont tendance à se rajeunir afin de ne pas compromettre leurs chances de fréquentation scolaire et de se présenter au certificat d'études primaires. Il y a surestimation de ce fait des effectifs des jeunes garçons entre les âges officiels de la fréquentation scolaire.

PYRAMIDE DES AGES

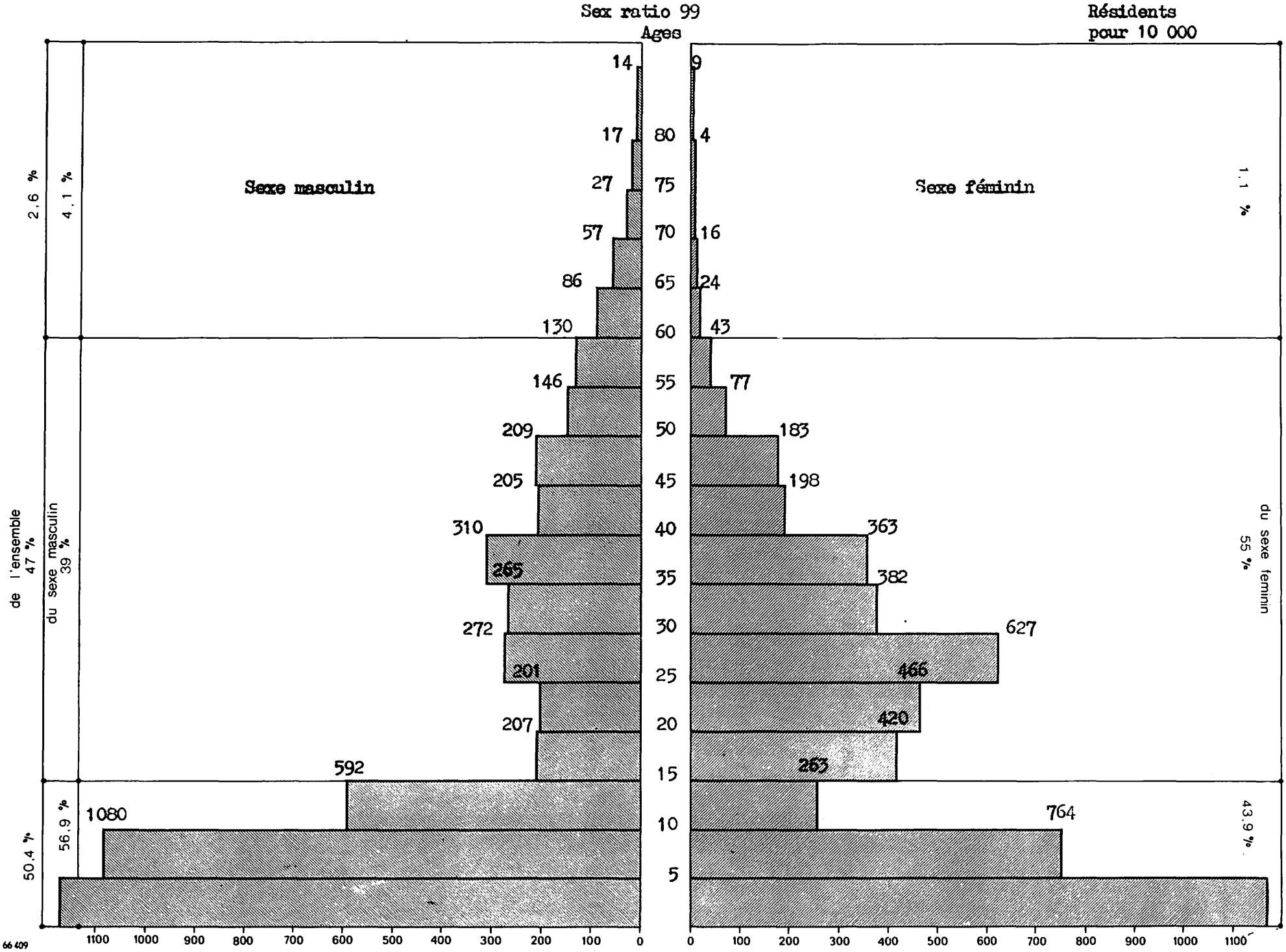

66 409

COMPARAISON ENTRE LA COURBE DE SURVIE ET LA STRUCTURE RECENSÉE

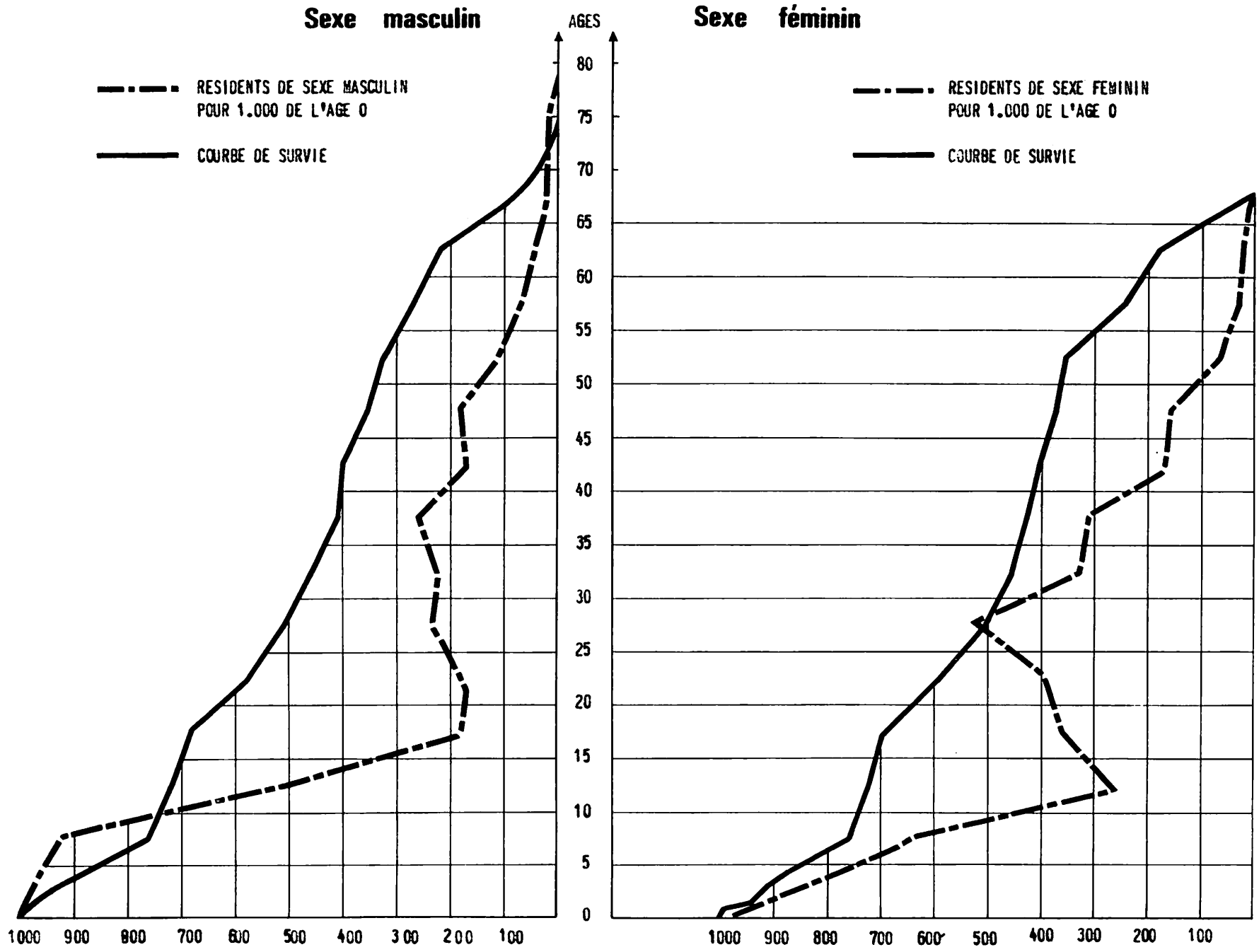

66 410

TABLEAU N° 111

Répartition par grand groupe d'âge

Hommes		%	Femmes	%	Ensemble	%
0 à 14 ans	2.838	56,9	2.200	43,9	5.038	50,4
15 à 59 -	1.945	39.-	2.759	55,-	4.704	47,-
60 ans et +	201	4,1	57	1,1	258	2,6
Totaux	4.984	100	5.016	100	10.000	100

Il ressort de ce tableau que, de façon générale, la répartition n'est pas la même pour le sexe féminin et le sexe masculin. Si de 0, à 14 ans le nombre des garçons est nettement supérieur à celui des femmes, de 15 à 59 ans par contre le nombre de femmes dépasse nettement celui des hommes. Toutefois pour l'ensemble de la région de Man, on trouve un taux de 99 hommes pour 100 femmes qui parait normal.

TABLEAU N° 112

Nombre d'hommes pour 100 femmes de chaque groupe d'âge

0 à 14 ans	129
15 à 29 -	45
30 à 44 -	82
45 à 59 -	160
60 ans et +	352
Tous âges	99

Si l'on admet, comme il est vraisemblable que depuis 50 ans la région de Man, n'a pas subi d'événements anormaux tels que guerres et famines généralisées susceptibles notamment d'empêcher de nombreuses naissances dans une génération, il est permis de conclure des deux tableaux ci-dessus, que les hommes sont soit rajeunis dans les classes d'âge 0 à 14 ans, soit vieillis dans les classes d'âge 45 à 60 ans. Par contre toutes les femmes se retrouvent dans les classes d'âge 15 à 44 ans.

La comparaison entre la courbe de survie obtenue par l'analyse de la mortalité sur une année, et la courbe tirée de la pyramide des âges laisse apparaître ce qui pourrait être une population stable pour 1.000 naissances dans la région de Man et souligne les anomalies déjà constatées (p. 59).

La psychologie explique dans l'ensemble, avons-nous vu, les anomalies ainsi décelées; elle ne suffit pas cependant à justifier la faiblesse du taux de masculinité entre 15 et 29 ans. Il faut donc ajouter aux causes dues aux difficultés d'enquêtes les migrations soit que celles-ci représentent un exode rural temporaire ou définitif soit que, comme il a été plusieurs fois constaté postérieurement à l'enquête sur le terrain, les habitants aient omis de déclarer les jeunes gens internes au collège ou au cours normal.

PYRAMIDE PAR GROUPES D'AGE

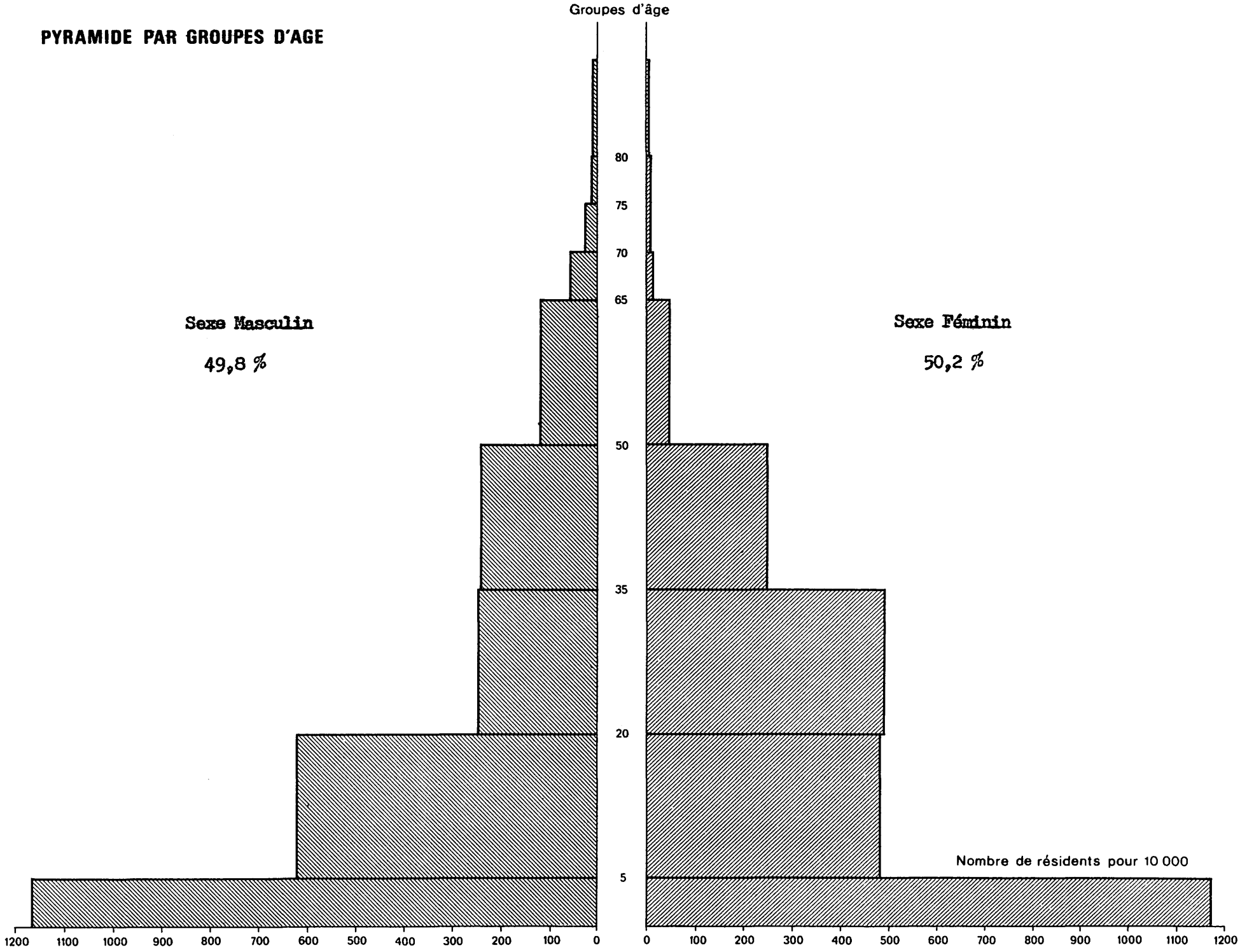

Le regroupement des effectifs des résidents par classes d'âge de tailles diverses permet également de voir qu'entre 0 et 4 ans le taux de masculinité est normal; entre 5 et 19 ans le nombre des hommes dépasse considérablement celui des femmes (129 hommes pour 100 femmes); entre 20 et 34 ans le phénomène inverse se révèle (50 hommes pour 100 femmes); ce n'est qu'à partir de 35 ans que le taux de masculinité redevient régulier. La surmortalité féminine au-delà de 50 ans semble être confirmée par la courbe de survie (p.59).

1 2 - Pyramide des âges des résidents par ethnie

1 2 1 - GROUPES ETHNIQUES - LES PYRAMIDES DES AGES DE CHAQUE ETHNIE

L'établissement d'une liste de groupes ethniques pour la région de Man, est particulièrement délicat. La classification adoptée répond aux habitudes administratives et repose sur les déclarations des résidents. Les ethnies suivantes ont donc été retenues :

TABLEAU N° 121

Importance respective des groupes ethniques

Ethnie	Chiffres globaux	Pourcentage
1 - Dan	218.904	51,1
2 - Guéré	104.491	24,4
3 - Wobé	69.749	16,3
4 - Toura	17.206	4.-
5 - Dioula (ou Malinke)	16.602	3,9
6 - Divers	1.148	0,3
		100

La comparaison des structures est faite par groupe d'âges décennaux en raison de la taille de l'échantillon. Ces histogrammes appellent les mêmes remarques que ceux de la pyramide générale des âges, mais celles-ci sont plus ou moins marquées selon les ethnies.

1 2 2 - LES DAN OU YAKUBA

Les Dan ou Yakuba sont les plus nombreux. La médiane générale de la population se situe aux approches de 15 ans, elle est à 11 ans et demi pour les hommes et vers 18 ans pour les femmes. Le rapport enfants de 0 à 4 ans aux femmes de 15 à 44 ans est de 1.035 pour mille ce qui confirme la structure jeune de cette ethnie. Le taux de dépendance, c'est-à-dire le rapport du nombre d'enfants de 0 à 14 ans aux hommes de 20 à 64 est de 2.685 pour 1.000.

La génération masculine de 20 à 30 ans parait légèrement sous-estimée. Par contre un phénomène de tassement entre 20 et 30 ans donne une importance trop accentuée aux effectifs des femmes de cet âge.

IMPORTANCE RELATIVE DES GROUPES ETHNIQUES DE LA RÉGION

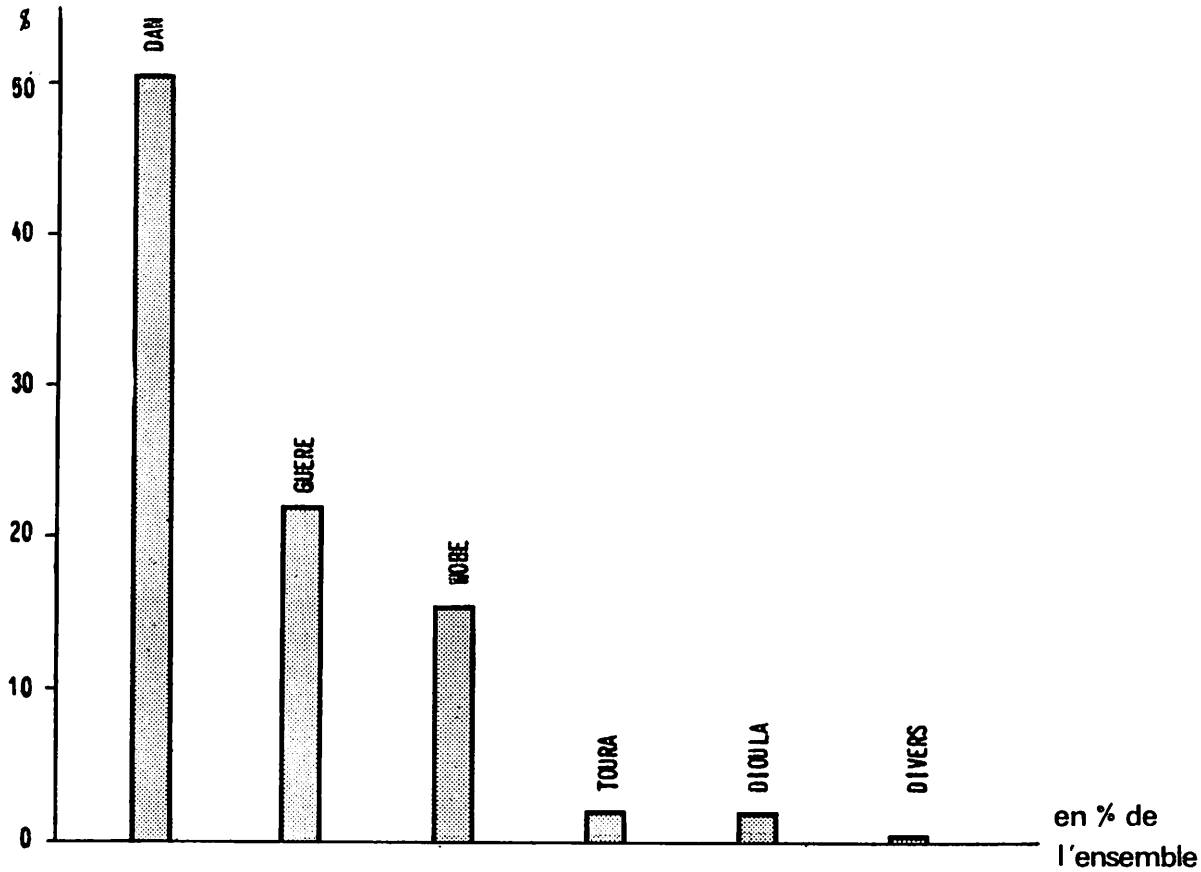

STRUCTURE DE LA POPULATION RESIDENTE

ETHNIE DAN

pour 10.000 au total en fonction des groupes d'âge de 10 ans en 10 ans.

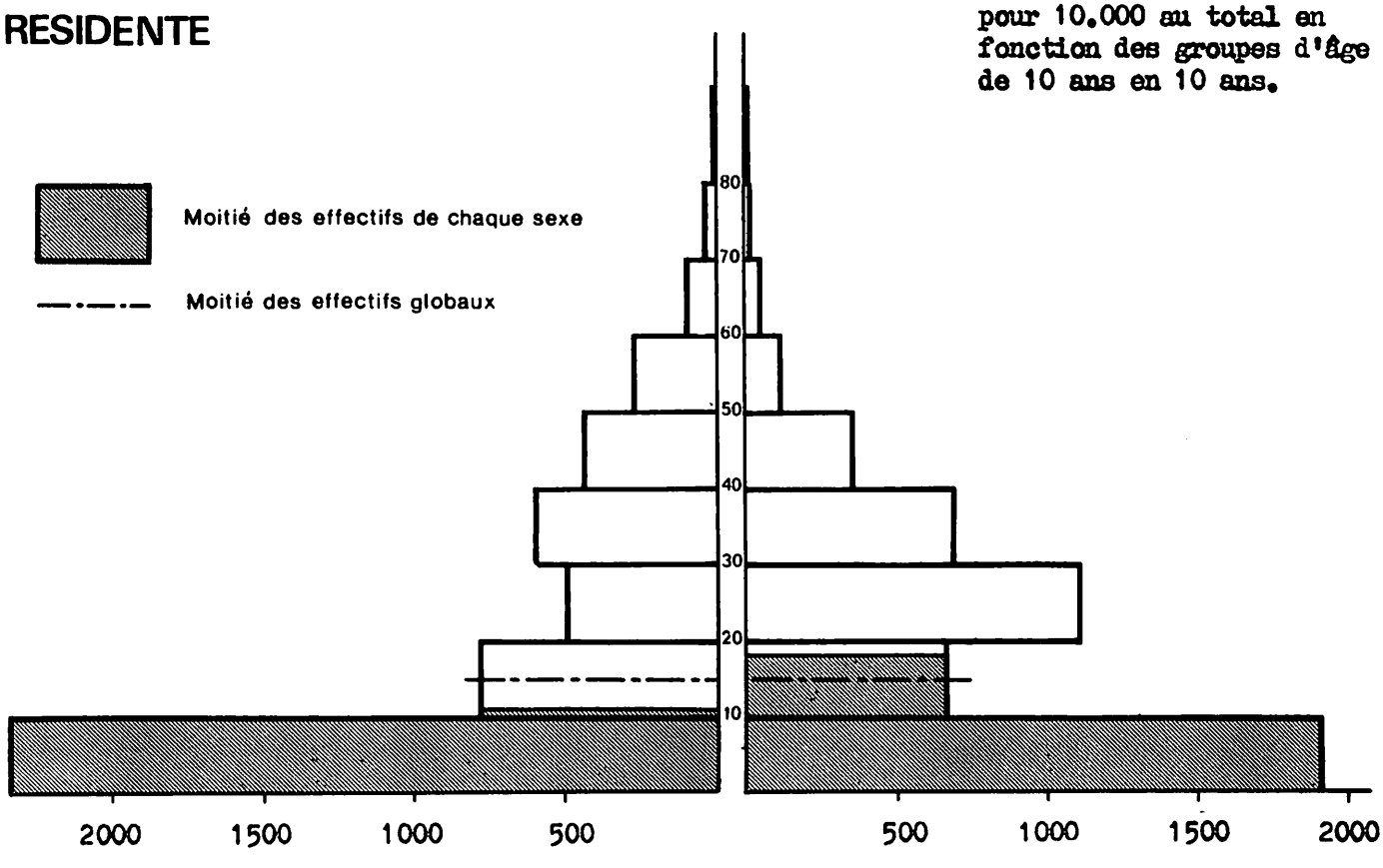

1 2 3 - LES GUÉRÉ

Ils sont deux fois moins nombreux que les Dan. La médiane générale de la population se situe aux environs de 18 ans, soit entre 10 et 14 ans pour les hommes et 15 et 19 ans pour les femmes. Le rapport enfants de 0 à 4 ans aux femmes de 15 à 44 ans est de : 913 pour mille ce qui est nettement inférieur à l'ethnie Dan. Le taux de dépendance est de 2.910 pour 1.000.

Il s'agit donc encore d'une population jeune. Les anomalies de structure constatées chez les Dan sont encore plus accusées dans l'ethnie Guéré; en particulier les effectifs des hommes de 20 à 30 ans sont faibles et cette rareté ne peut être expliquée par le seul phénomène psychologique de vieillissement des effectifs masculins. Le taux général de masculinité est en effet de 90,6 ce qui est inférieur au taux moyen de la région.

1 2 4 - LES WOBÉ

De par leur nombre, les Wobe forment la troisième ethnie de la région. La médiane générale de la population, comme pour les Guéré se situe aux environs de 18 ans soit entre 10 et 14 ans pour les hommes entre 15 et 19 ans pour les femmes. Le rapport enfants de 0 à 4 ans aux femmes de 15 à 44 ans est de 835 pour mille femmes ce qui est inférieur aux Guéré. Le taux de dépendance est également inférieur : 2.815 pour 1.000 hommes actifs.

Il s'agit donc d'une population jeune qui présente des caractéristiques de structure assez particulières, de 0 à 10 ans, en effet le taux de masculinité est élevé (117 pour 100 femmes) bien que les proportions pour les âges 0 et 1 soient nettement inverses. La pyramide des âges de l'ethnie Wobe offre également la particularité de montrer un gonflement des effectifs masculins entre 50 et 60 ans, et une très forte mortalité féminine à partir de la cinquantaine. Si ce dernier phénomène est commun à toute la région, l'accroissement inhabituel des effectifs masculins est assez inexplicable. On ne constate pas non plus l'habituel "creux" entre 20 et 30 ans. Il s'agit donc d'une population assez stable, jeune, mais qui a sans doute eu une meilleure santé que les populations voisines.

1 2 5 - LES TOURA

Les Toura, ont été qualifiés improprement de Mande par les agents du dépouillement, ce qui laisse supposer un flottement dans les données statistiques. L'importance de l'échantillon étudié oblige à une certaine réserve sur les structures constatées. La médiane générale se situe à 15 ans environ, elle est vers 13 ans pour les hommes et vers 17 ans pour les femmes. Elle est donc située à un âge nettement plus jeune que pour les autres ethnies. Il s'agirait donc d'une population encore plus jeune que les ethnies Dan et Wobé voisines. Le rapport entre les enfants de 0 à 4 ans aux femmes de 15 à 44 ans est de 725. La faiblesse de ce chiffre s'explique par l'énorme effectif de femmes.

En effet, si les traces de migration entre 10 et 20 ans disparaissent et le taux de masculinité apparait comme normal, le brusque gonflement des effectifs des femmes entre 20 et 30 ans est surprenant.

STRUCTURE DE LA POPULATION RÉSIDENTE

ETHNIE WOBÉ

pour 10.000 personnes en fonction des groupes d'âge de 10 ans en 10 ans.

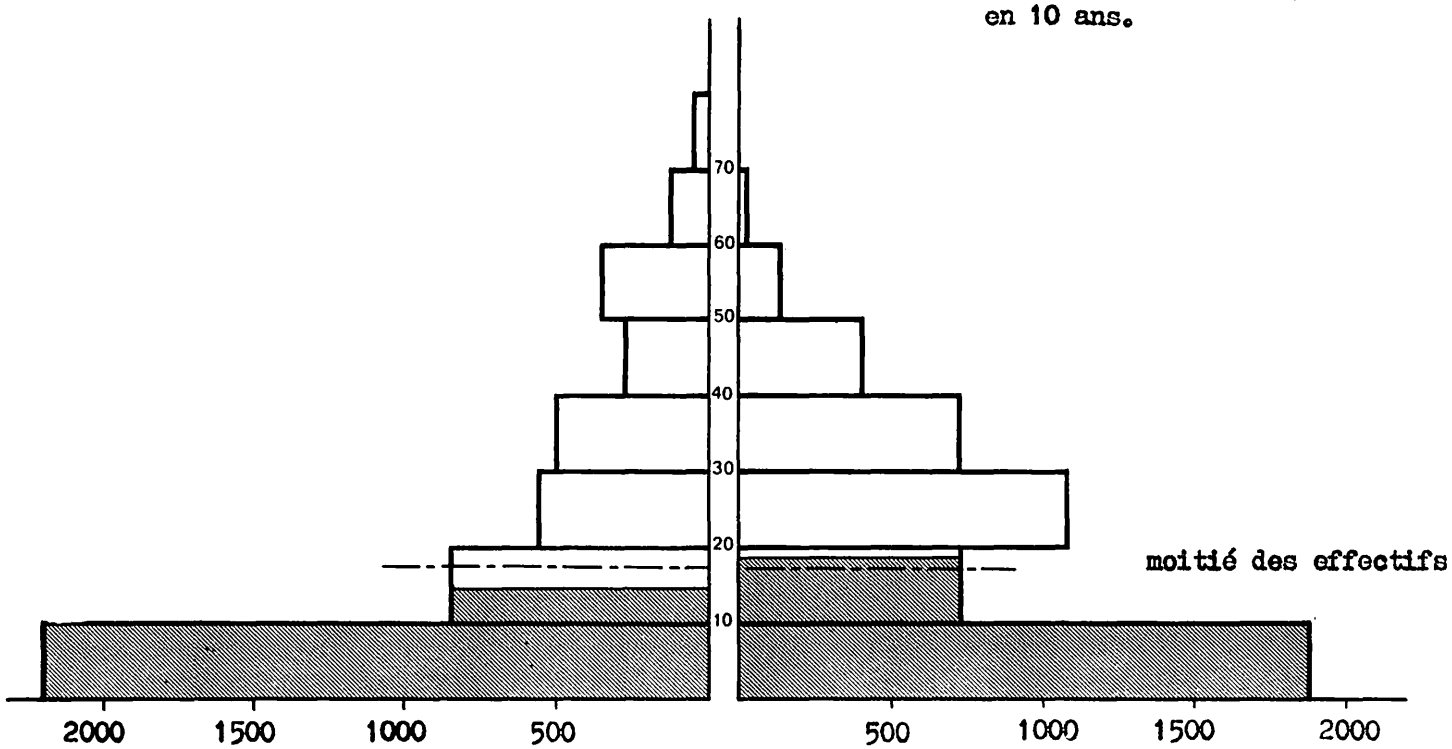

Moitié des effectifs de chaque sexe

Moitié des effectifs globaux

ETHNIE GUÉRÉ

pour 10 000 personnes au total fonction des groupes d'âge de 10 ans en 10 ans.

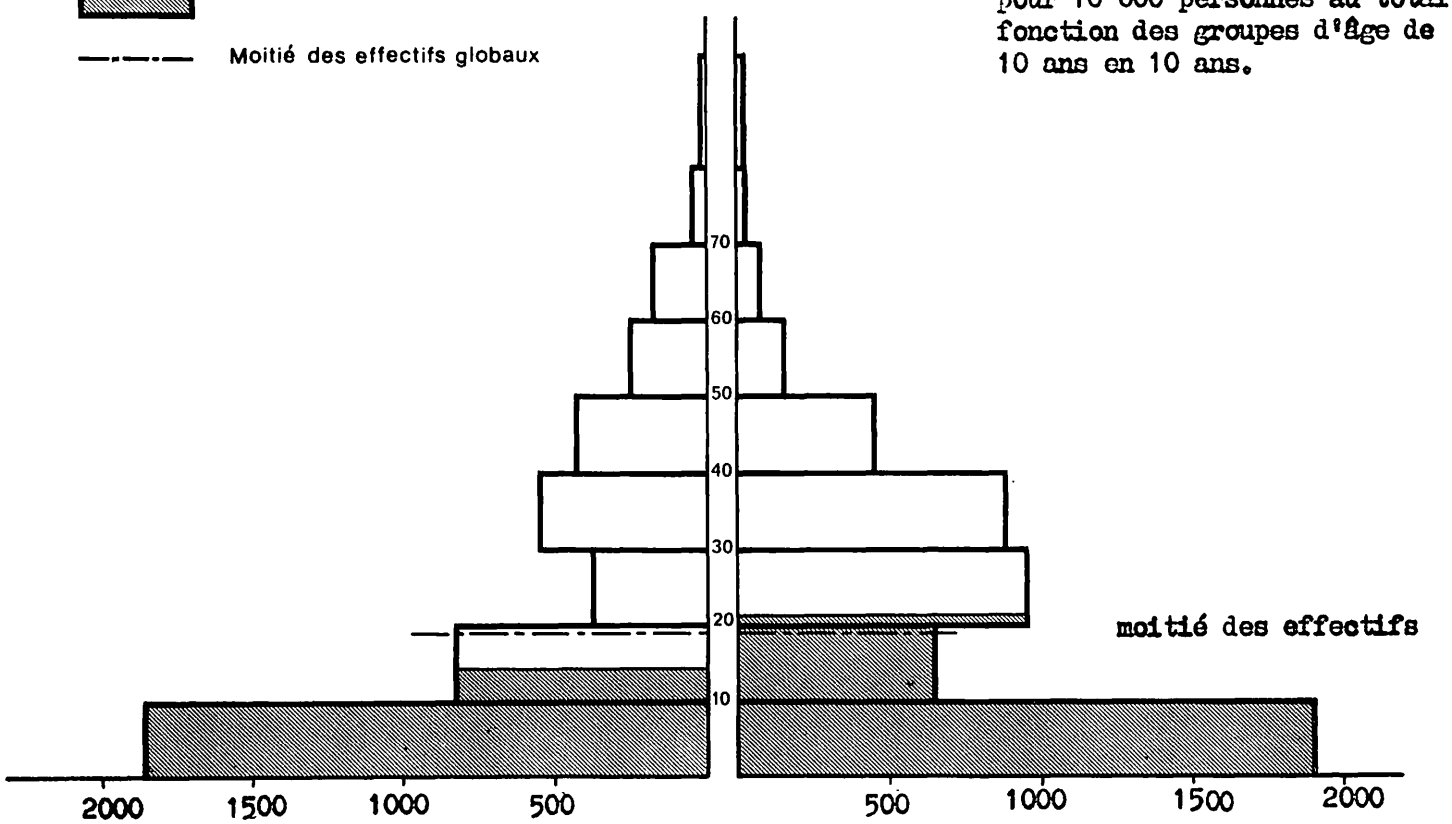

6412

STRUCTURE DE LA POPULATION RÉSIDENTE

ETHNIE DIOULA

pour 10 000 au total en fonction des groupes d'âge de 10 ans en 10 ans.

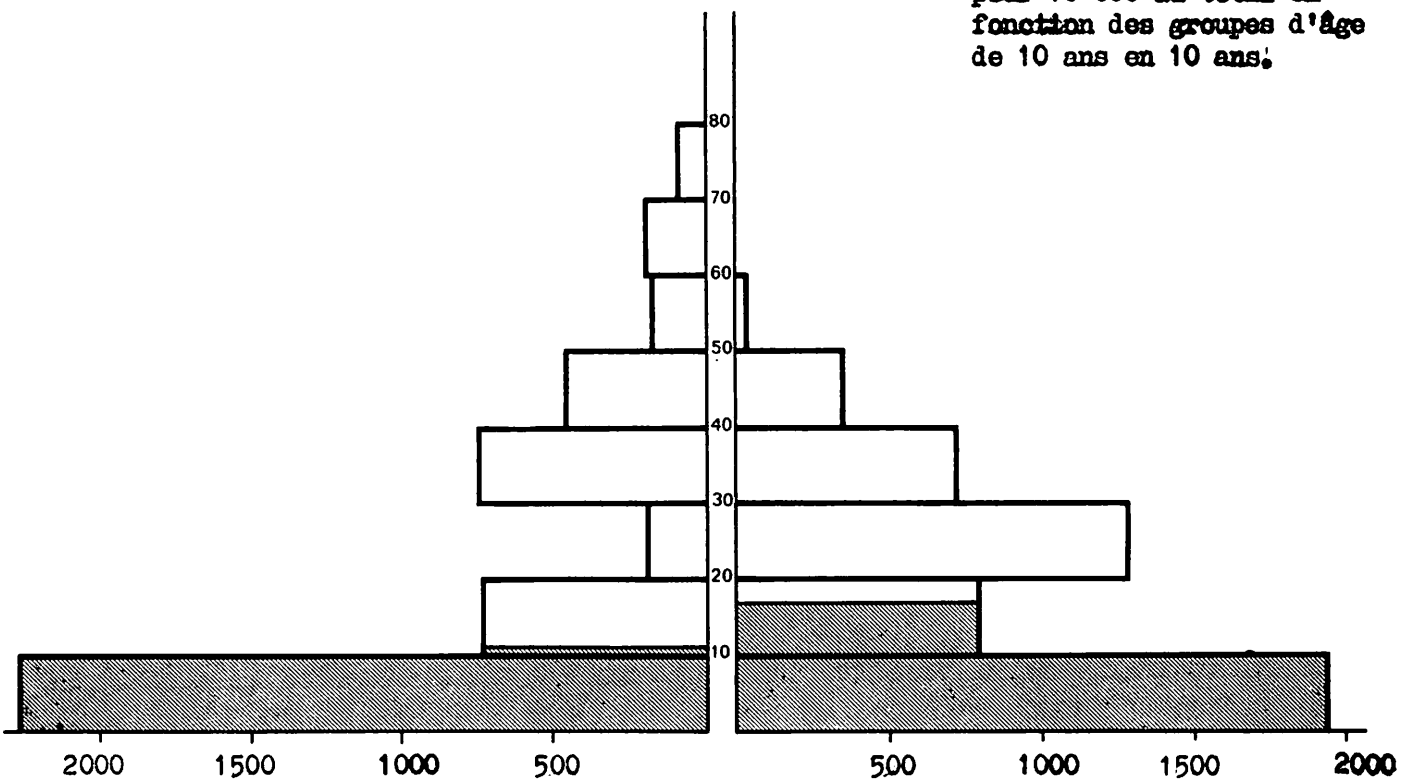

Moitié des effectifs de chaque sexe

Moitié des effectifs globaux

ETHNIE TOURA

pour 10.000 au total en fonction des groupes d'âge de 10 ans en 10 ans.

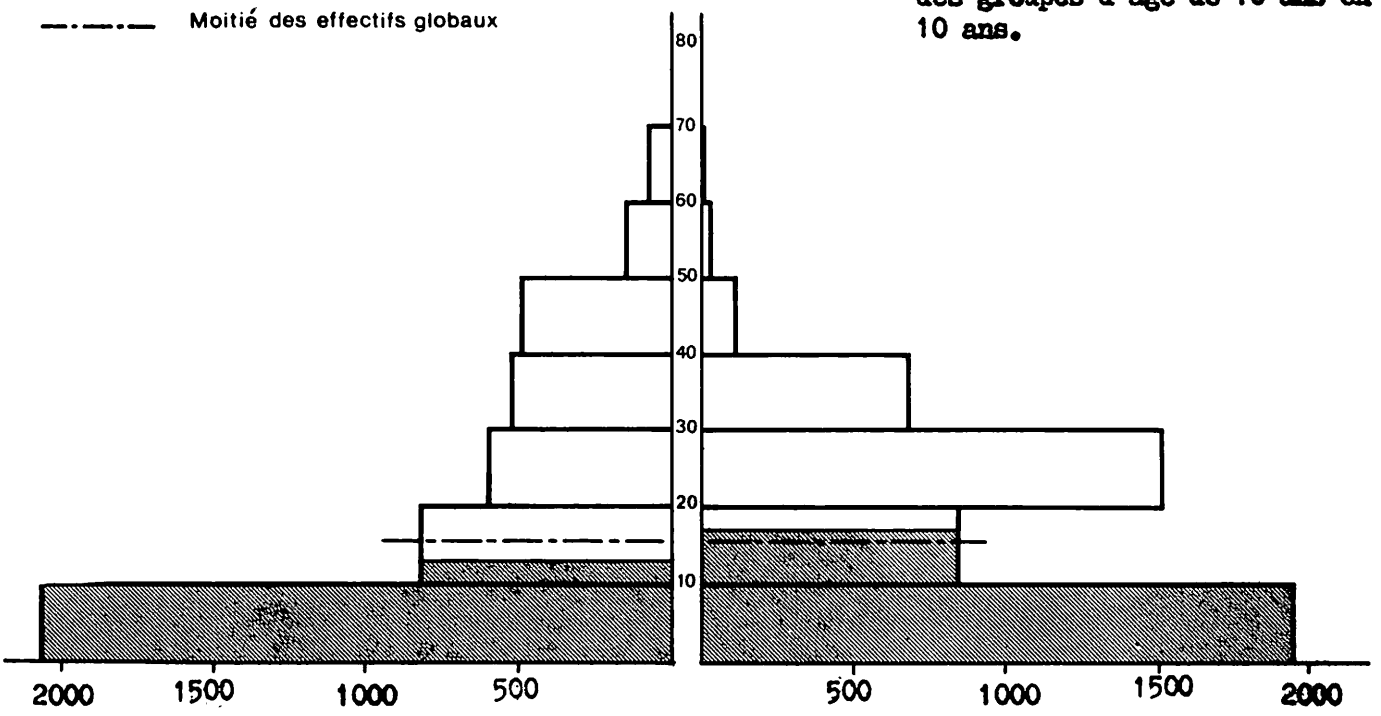

1 2 6 - LES DIOULA OU MALINKÉ

Un peu moins bien représentés que les Toura et Mande, les Dioula se distinguent par leur comportement des autres ethnies. Le rapport entre enfants de 0 à 4 ans et femmes de 15 à 44 ans est de 938 ce qui est normal pour un pays jeune. Le taux de dépendance de 2951 enfants sur 1.000 hommes de 20 à 64 ans est le plus élevé de la région.

Les structures révélées par la pyramide des âges sont également très originales. Il s'agit d'une population qui issue de migrations s'installe dans le pays. La faiblesse des effectifs masculins entre 20 et 30 ans est particulièrement marquée. Au même âge les effectifs féminins sont anormalement gonflés. En fait le jeune Dioula voyage beaucoup, ce qui explique facilement la particularité de la pyramide des âges. Le fort taux de masculinité de 50 à 80 ans et plus, peut être également conséquence des premières migrations.

TABLEAU N° 1212

Rappel des taux de dépendance (1) pour les principales ethnies

Ethnie	Taux de dépendance pour 1.000 hommes
1 - Dioula	2.951
2 - Guéré	2.910
3 - Wobé	2.815
4 - Dan	2.685
5 - Toura et Mande	2.587
Global	2.761

2 - REPARTITION SELON L'ETAT MATRIMONIAL - DONNEES SUR LE MARIAGE

2 1 - Etat matrimonial des hommes

Les hommes de 15 ans et plus dans la région de Man se répartissent : célibataires (18,6%) mariés (80,8%), veufs (0,7%), divorcés (0,02%). Le nombre de célibataires n'est pas très élevé; on notera le nombre infime des divorcés. Cette répartition n'est pas uniforme selon l'âge ni selon les ethnies.

(1) Rapport des enfants de 0 à 14 ans aux hommes de 20 à 64 ans.

2 1 1 - INFLUENCE DE L'AGE

Selon l'âge, le graphique ci-dessous et le tableau 211 indiquent une diminution rapide jusqu'à à 35 ans, des célibataires, les pourcentages s'abaissent doucement de 30 à 40 ans puis restent très faibles au delà de cet âge. Pour les maries, au contraire, le pourcentage augmente rapidement jusque vers 30, 35 ans puis décrivent une courbe qui s'abaisse légèrement au delà de cet âge. Ceci semble indiquer soit une certaine stabilité conjugale, soit un remariage rapide en cas de divorce ou de veuvage, soit une absence de déclaration en cas de polygamie. On remarquera par ailleurs que les divorcés ne sont pratiquement pas mentionnés, le nombre des veufs, par contre, s'accroit avec l'âge ce qui parait normal.

Célibataires et mariés en pourcentage de l'effectif de chaque âge (ensemble de la région)

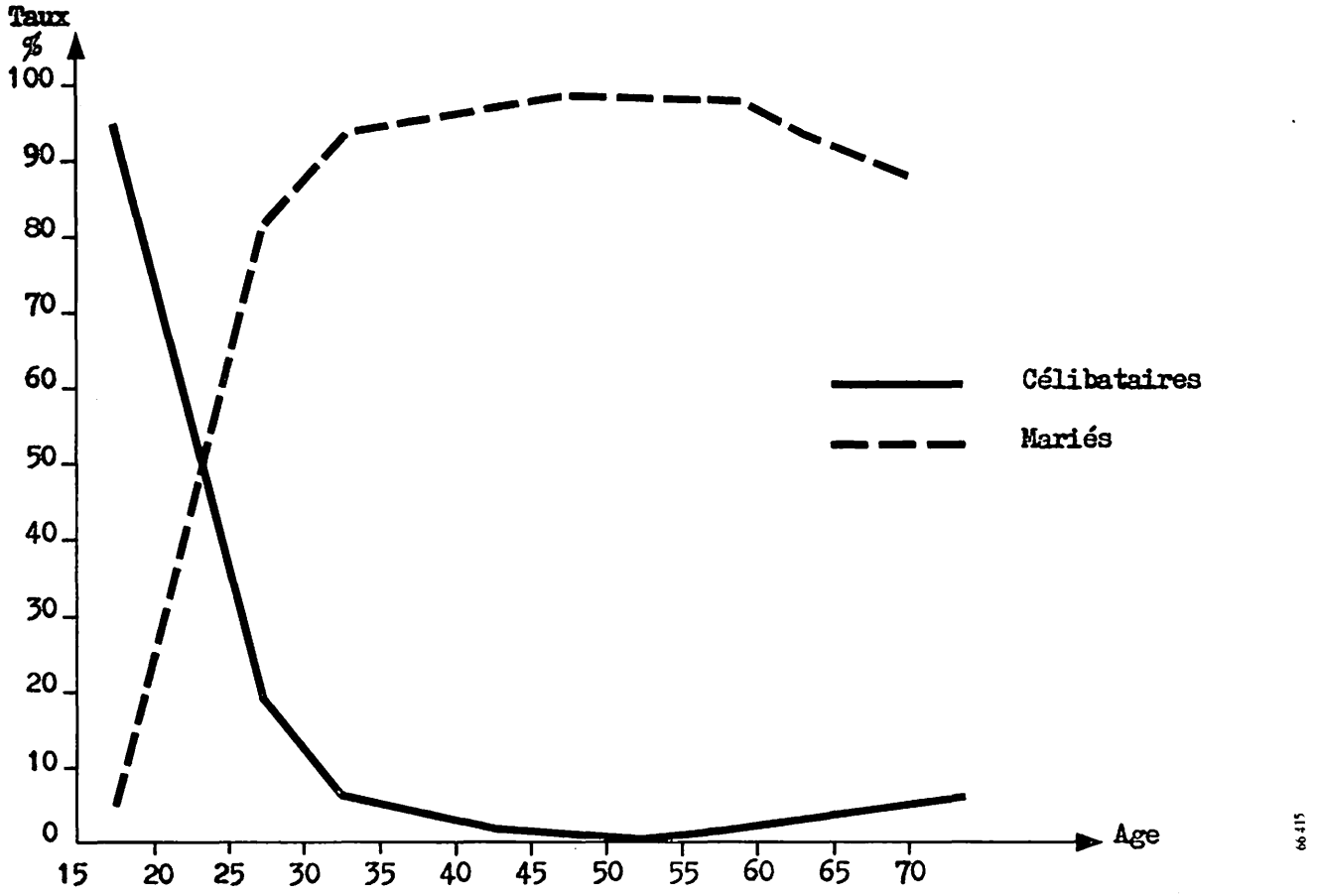

TABLEAU N° 211

Répartition de 100 personnes du sexe masculin selon le groupe d'âge, l'état matrimonial et l'ethnie

Groupe d'âge	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60 ans et +	Ensemble
ENSEMBLE DE LA REGION											
Célibataires	94,5	58,1	18,4	6,4	4,3	1,1	0,7	-	1,5	3,2	18,64
Mariés	5,5	43,9	81,6	93,1	95,3	97,-	98,6	98,4	98,2	94,-	80,59
Veufs	-	-	-	0,4	0,4	1,9	0,7	1,6	0,3	2,8	0,75
Divorcés	-	-	-	0,1	-	-	-	-	-	-	0,02
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
DAN											
Célibataires	92,6	62,8	22,6	6,9	6,3	2,-	1,-	-	2,-	6,8	21,1
Mariés	7,4	37,2	77,4	92,3	93,-	94,5	97,7	97,2	97,3	88,9	77,6
Veufs	-	-	-	0,8	0,7	3,5	1,3	2,8	0,7	4,3	1,3
Divorcés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
GUERE											
Célibataires	99,1	51,5	24,3	5,2	3,6	-	0,9	-	2,7	-	16,75
Mariés	0,9	48,5	75,7	94,2	96,4	100,-	99,1	100,-	97,3	98,-	82,95
Veufs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2,-	0,23
Divorcés	-	-	-	0,6	-	-	-	-	-	-	0,07
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
WOBE											
Célibataires	100,-	49,5	1,6	2,5	0,8	-	-	-	-	-	13,-
Mariés	-	50,5	98,4	97,5	99,2	100,-	100,-	100,-	100,-	98,8	86,-
Veufs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,2	-
Divorcés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,-
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Les chiffres concernant les ethnies Dioula, Mande et Toura, ne paraissent pas significatifs en raison de la faiblesse de l'échantillon. En particulier il n'est pas possible que les effectifs de mariés Dioula soient nuls entre 25 et 29 ans, qu'il n'y ait ni veufs ni divorcés, dans l'une et l'autre ethnie.

2 1 2 - LA POLYGAMIE

- GENERALITES

Pour l'ensemble de la région 100 hommes de 15 ans et plus, ont 125 épouses, 100 hommes mariés 155 épouses, 100 polygames 249 épouses. L'ensemble de ces chiffres indique un taux assez élevé de polygamie.

NOMBRE D'EPOUSES POUR 10 000 HOMMES DE PLUS DE 15 ANS

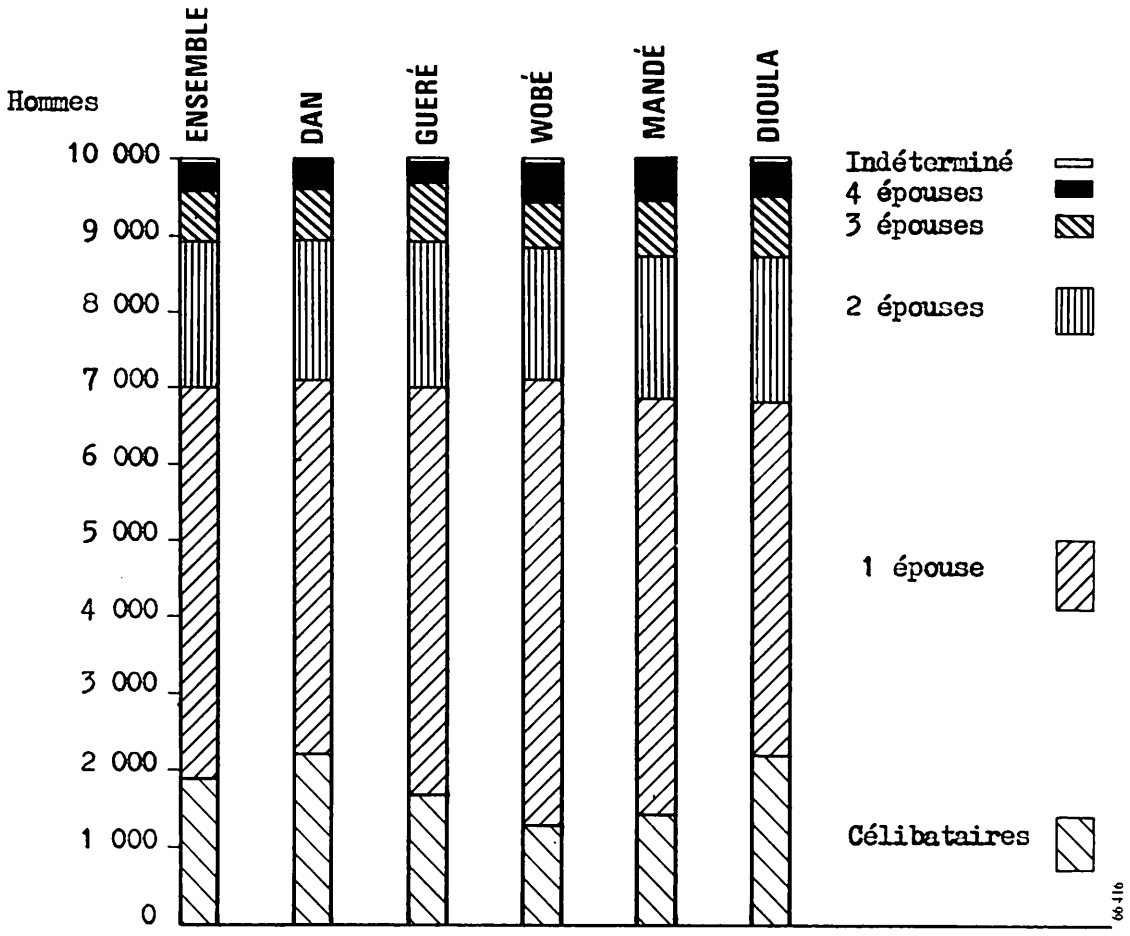

Le nombre d'épouses pour 100 hommes de plus de 15 ans dans chaque ethnie laisse apparaître les rapports suivants :

19,4% de célibataires
51,1% d'hommes mariés n'ayant qu'une épouse

18,7% d'hommes mariés ayant deux épouses
6,7% - - - trois -
4,-% - - - quatre -
0,1% indéterminé.

Le graphique présentant le nombre d'épouses pour 100 habitants révèle un certain nombre d'incohérences en ce qui concerne les vieillards âgés de plus de 60 ans. Il semble cependant que le taux de polygamie soit loin de diminuer avec l'âge ce que peut expliquer la pratique encore courante du lévirat.

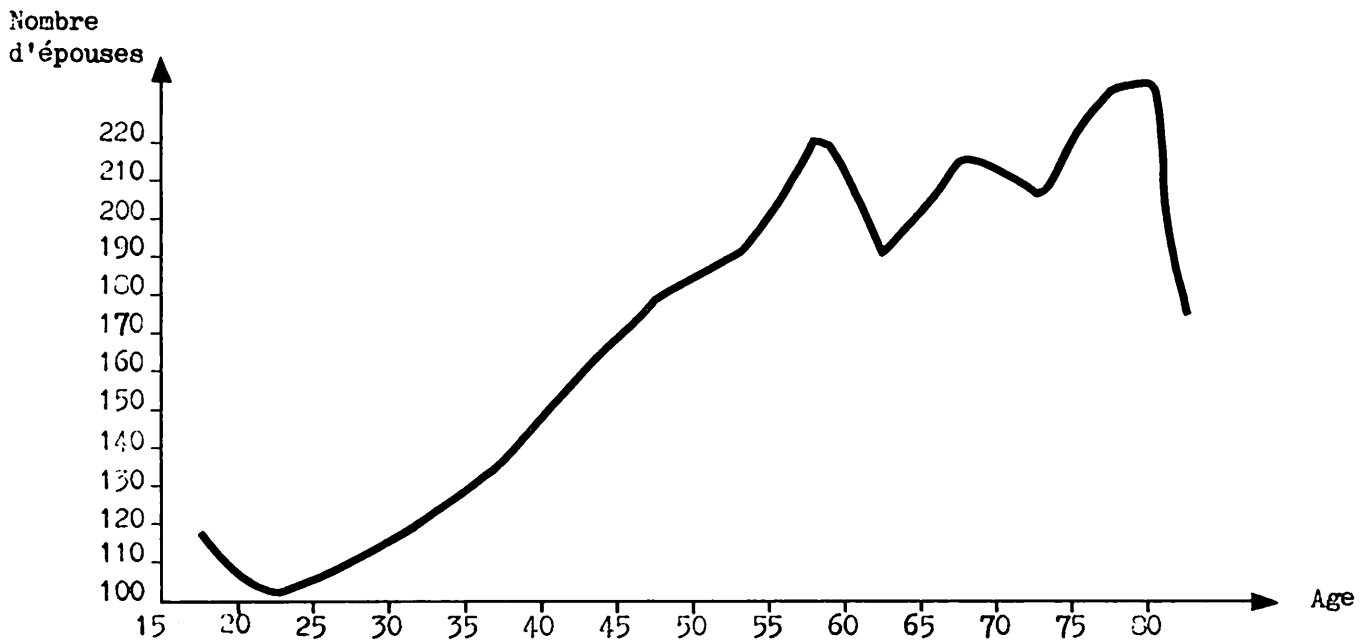

NOMBRE D'EPOUSES POUR 100 HOMMES MARIES DE CHAQUE AGE

(Ensemble des ethnies)

66 417

- REPARTITION PAR ETHNIE

Il n'y a pas de différence sensible par ethnie. Tous sont à peu près également polygames, seul l'âge du mariage est variable selon les coutumes, l'ethnie, l'isolement du village et, la

richesse de la famille. Les résultats obtenus ont été rassemblés dans les tableaux ci-dessous: -

TABLEAU N° 2121

Nombre d'épouses pour 100 hommes mariés de chaque ethnie

Dan	156
Guéré	153
Wobé	153
Toura	159
Dioula	163
Divers	131
Ensemble	155

TABLEAU N° 2122

Nombre d'épouses pour 100 hommes de chaque groupe d'âge

ETHNIES	GROUPE D'AGE 15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80 et +	Ensemble
Dan	8	38	90	120	125	153	171	191	192	202	236	193	174	134	121
Guéré	-	48	79	101	133	162	178	166	235	179	179	139	275	155	127
Wobé	-	51	101	109	130	126	188	196	262	188	193	145	200	100	133
Ensemble	6	45	90	114	130	155	176	185	216	185	213	174	217	131	125

Les données concernant les ethnies Mande, Dioula et les "Divers" n'offrent pas, en raison de la petitesse de l'échantillon le même degré de probabilité que celles concernant les Dan, Guéré et Wobe.

Il n'est donc pas opportun de les citer ici. Il est extrêmement probable que les indications données par les ethnies les mieux représentées se retrouvent chez les Toura et même chez les Dioula.

- LA POLYGAMIE CHEZ LES CHEFS DE LIGNAGE

La polygamie domine chez les chefs de lignage. En effet, ceux-ci sont généralement âgés, bénéficient de ressources un peu plus abondantes et de la pratique du lévirat ou dévolution des veuves. Il n'y a pratiquement pas de chef de lignage âgé de moins de 35 ans. Les taux de polygamie comme il ressort du graphique est à peu près constant quel que soit l'âge du chef de lignage.

TABLEAU N° 2123

Situation matrimoniale de 100 chefs de lignage

Célibataires	2,7%
1 épouse	23,1%
2 épouses	33,3%
3 épouses	20,3%
4 épouses	20,6%

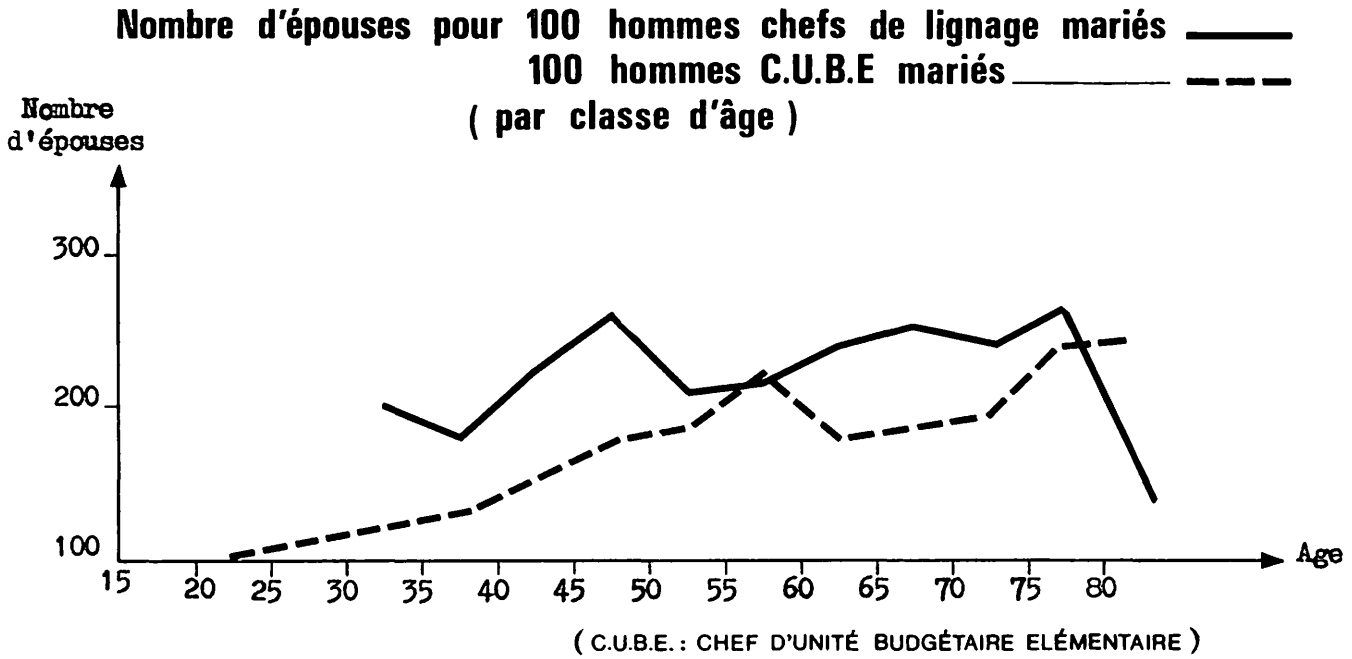

66 419

- LA POLYGAMIE CHEZ LES CHEFS D'EXPLOITATION

Le fait le plus remarquable, exprimé par le tableau et le graphique est qu'il n'y a pratiquement pas de chef d'exploitation célibataire; la polygamie est moins importante que chez les chefs de lignage, les chefs d'unité budgétaire étant dans l'ensemble plus jeunes que les chefs de lignage. Le taux de polygamie croît avec l'âge.

TABLEAU N° 2124

Situation matrimoniale
de 100 chefs d'Unité Budgétaire Elémentaire

Celibataire	0,8%
1 épouse	65,2%
2 épouses	22,4%
3 épouses	7,6%
4 épouses	4 %

SITUATION MATRIMONIALE DE 100 CHEFS DE LIGNAGE

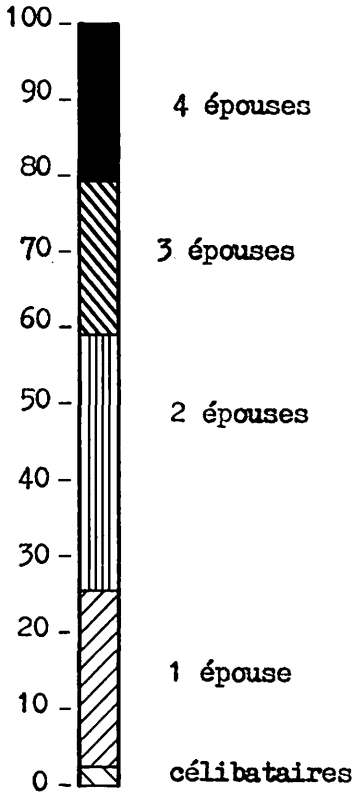

SITUATION MATRIMONIALE DE 100 CHEFS D'UNITÉ BUDGÉTAIRE ELÉMENTAIRE (C.U.B.E.)

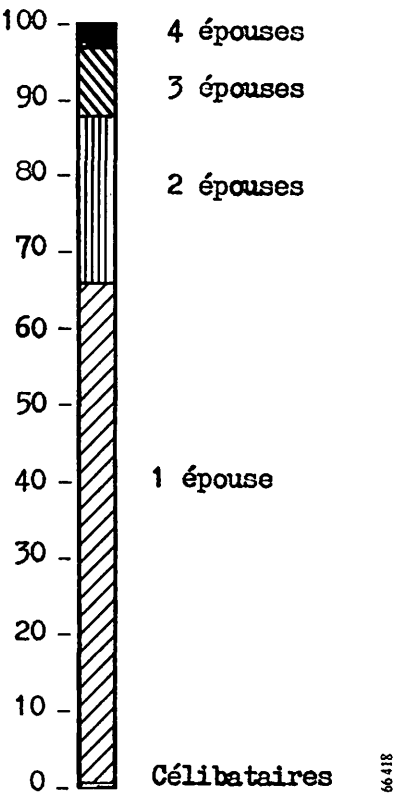

Les différences de degré de polygamie dues à l'âge et à la situation dans la famille étendues ressortent également du tableau suivant :

TABLEAU N° 2125

Nombre d'épouses pour 100 hommes mariés par ethnie et somation dans la famille étendue

Ethnie	Chef de lignage	Chef de UBE	Chef de ménage
Dan	249	148	126
Guere	159	153	118
Wobe	238	151	100

Les chiffres concernant les ethnies Toura et Dioula ne figurent pas dans ce tableau en raison de la faible représentativité de l'échantillon.

Le caractère "polygame" des chefs de lignage ressort nettement de la comparaison entre eux et les chefs d'exploitation ou les chefs de ménage qui, eux, paraissent plutôt monogames.

Les distinctions entre ethnies sont fortes au niveau des chefs de lignage. Le taux de polygamie chez les Guéré est moindre que dans les autres ethnies. Il semble que cela soit dû au fait que les cellules lignage et chef d'exploitation ne diffèrent que peu en taille et que les veuves Guéré se soumettent moins facilement à la coutume du lévirat.

2 2 - Etat matrimonial des femmes

Les femmes de 15 ans et plus se répartissent en célibataires (3%), mariées (95,6%) et veuves (1,4%). Comme il est coutumier en Afrique, on trouve plus de femmes mariées et de veuves et moins de célibataires que pour les hommes. Il n'y a pratiquement pas de divorcées.

2 2 1 - GENERALITES - INFLUENCE DE L'AGE

Qu'il y ait plus de veuves que de veufs (1,3% contre 0,7%), cela s'explique par le fait que les femmes ayant dépassé la quarantaine ou d'une façon générale la période féconde ne trouvent plus guère un nouveau mari alors qu'un homme de cet âge, considéré et riche, peut trouver rapidement à se marier; en cas de polygamie, le décès d'une épouse n'entraîne pas l'apparition d'un veuf alors que le décès de l'homme provoque le veuvage de plusieurs femmes.

Le pourcentage de veuves dans la région de Man est cependant extrêmement bas, comparé à celui d'autres pays africains de l'ouest, côtiers ou semi-côtiers.

TABLEAU N° 2211

Pourcentage de veuves dans divers pays africains

Région de Man	1,0%
Guinée (enquête 1954-55)	10,0%
Dahomey (enquête 1961)	11,8%

Deux explications de ce taux anormalement faible peuvent être apportées :

- la surmortalité féminine constatée dans la région de Man au delà de la cinquantaine,
- la pratique du lévirat ou dévolution de la veuve à un parent qui la déclare en qualité d'épouse.

Célibataires, mariées et veuves en pourcentage des effectifs de chaque âge

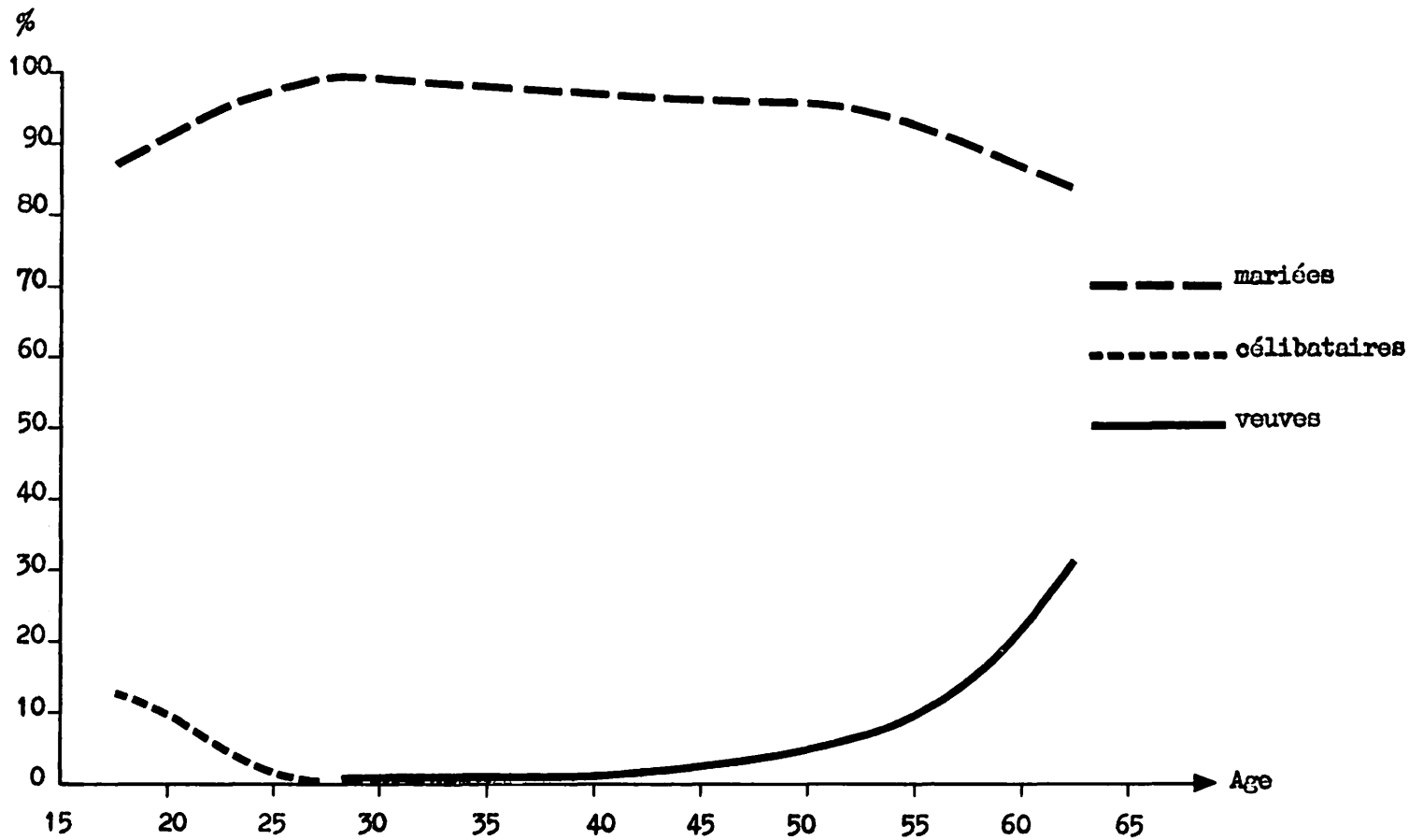

TABLEAU N° 2212

Répartition de 100 personnes du sexe féminin selon le groupe d'âge, l'état matrimonial et l'ethnie

ETAT	GROUPE d'AGE										
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60 et +	Ensemble
ENSEMBLE DE LA REGION											
Célibataires.....	12,2	4,2	0,7	0,4	1,4	-	1,2	-	-	2,6	3,03
Mariées	87,8	95,8	99,2	99,4	98,2	97,7	96,4	96,6	88,3	62,6	95,56
Veuves	-	-	0,1	0,1	0,3	2,3	2,4	3,4	11,7	34,8	1,38
Divorcées	-	-	-	0,1	0,1	-	-	-	-	-	0,03
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
DAN											
Célibataires	9,5	3,2	0,8	-	-	-	1,3	-	-	-	2,31
Mariées	90,5	96,8	99,2	100,-	99,2	95,6	98,7	95,-	92,2	81,2	96,76
Veuves	-	-	-	-	0,8	4,4	-	5,-	7,8	18,8	0,93
Divorcées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
GUERE											
Célibataires	23,8	8,1	1,6	1,-	4,5	-	2,3	-	-	4,9	5,65
Mariées	76,2	91,9	98,4	98,6	95,1	99,4	94,6	97,9	91,4	52,1	91,86
Veuves	-	-	-	-	-	0,6	3,1	2,1	8,6	43,-	2,38
Divorcées	-	-	-	0,4	0,4	-	-	-	-	-	0,11
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	1100	100
WOBE											
Célibataires	10,6	2,9	-	-	-	-	-	-	-	-	1,97
Mariées	89,4	97,1	99,6	99,1	100,-	100,-	92,9	100,-	77,-	40,-	96,24
Veuves	-	-	0,4	0,9	-	-	7,1	-	23,-	60,-	1,79
Divorcées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Dans l'ensemble, les femmes se marient beaucoup plus jeunes que les hommes, avant même l'âge de 15 ans ce que traduit le départ de 87% de la courbe de pourcentage des femmes mariées et explique l'accumulation des effectifs féminins dans la classe d'âge 15-19, accumulation commentée antérieurement. Il n'y a pas de femmes divorcées ni chez les Dan ni chez les Wobe; cela n'implique pas forcément une stabilité constante des unions, mais le fait qu'un mariage n'est véritablement rompu qu'après remboursement de la dot ncite les parents responsables à faciliter le remariage de leurs filles et à négocier avec un nouvel époux avant même la rupture définitive.

Pendant la période de 20 à 40 ans, correspondant à la période de fécondité la plus importante, la quasi totalité des femmes est mariée.

Les groupes ethniques ne diffèrent guère l'un de l'autre. On peut noter cependant un plus grand nombre de célibataires chez les Guéré, ce qui semble traduire un âge nuptial un peu plus élevé.

Comme pour les hommes, la taille de l'échantillon Dioula et Toura est trop faible pour que les résultats obtenus soient significatifs.

2 2 2 - EXOGAMIE - MARIAGES INTER-ETHNIE

On a fréquemment observé en Afrique des coutumes qui amènent les hommes à prendre épouse dans un village autre que le leur. L'enquête auprès des vieillards amène à penser que cette coutume serait encore en vigueur. Mais la taille des villages et leur répartition en quartier permet peut-être aux hommes de choisir leur épouse dans leur propre village tout en respectant les règles d'une exogamie familiale. Ceci expliquerait en partie le faible pourcentage de femmes de 15 à 44 ans résidant actuellement dans un village autre que celui où elles sont nées, et qui se réduit au chiffre non significatif de 20%. Le phénomène exogamie n'est donc pas interprétable par ces résultats.

- MARIAGES INTER-ETHNIE

A l'exception de quelques éléments Dan, les mariages inter-ethnie sont rares et se limitent à des mariages entre peuples géographiquement voisins et ayant des structures sociales analogues, c'est-à-dire, tantôt Bete pour les Guéré du sud, tantôt Guinéenne (Manon) pour les Dan.

TABLEAU N° 2221

Pourcentage de femmes mariées ayant épousé des maris de telle ethnie

Gr. ETHNIE FEMME	Gr. ETHNIE MARI						
	Wobe	Guéré	Dioula	Dan	Toura	Autres	Total
Wobe	98,4	1,6					100
Guéré		96,75		3,2		0,05	100
Dioula	1,9		96,-	2,1			100
Dan	0,03	0,17	0,28	98,70		0,82	100
Toura			0,3		99,7		100
Autres		20,8		53,7		25,5	100

Dans l'ensemble, 97,73% des femmes se marient dans leur ethnie et 2,27% se sont mariées avec des hommes d'ethnie différente.

Cette exogamie ethnique est inférieure à celle que l'on rencontre dans les zones côtières et dans certains pays voisins.

2 2 3 - DONNEES SUR LE MARIAGE ET LA STABILITE MATRIMONIALE

- NOMBRE DE MARIAGES CONTRACTES PAR UNE FEMME

Sur 100 femmes de 60 ans et plus, 93% ont déclaré n'avoir été mariées qu'une seule fois, 5 avoir été mariées deux fois et 1 trois fois. Ceci traduit une relative stabilité conjugale.

Si l'on compare sur un même graphique l'ensemble des femmes n'ayant effectué qu'un mariage et celui ayant effectué deux mariages ou plus, on constate que le taux de 90% d'un côté et de 5 à 6% de l'autre restent stables.

Il y a une brusque montée de la courbe des premiers mariages jusqu'à 25, 30 ans, puis une baisse lente jusqu'à 50-55 ans. La remontée au delà de cet âge peut s'expliquer d'une part en raison de la petite taille des effectifs des générations de 55 ans et au delà, il est vraisemblable également que les erreurs d'observation prennent plus d'importance, les vieilles femmes et leur entourage oublient ou négligent les événements anciens. En outre il y a une certaine répugnance des femmes à discuter avec des enquêteurs de problèmes de mariages antérieurs pouvant donner encore lieu à répétition de dots et autres litiges familiaux.

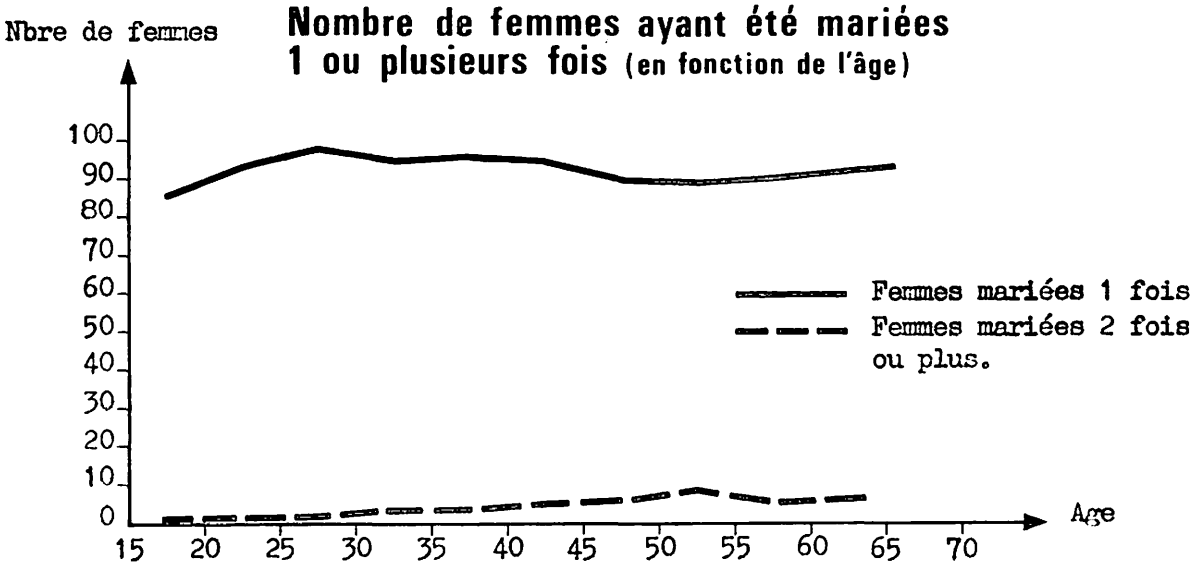

Il semble à première vue que la multiplicité des unions soit plus grande chez les Dan que dans les autres ethnies de la région. Les chiffres suivants ressortent des tableaux :

TABLEAU N° 2231

Nombre de mariages contractés par 10.000 femmes de plus de 15 ans de chaque ethnie

Groupe ethnique	Non mariées	Nombre d'unions				Indéterminé
		1	2	3	4	
Dan	214	9.317	350	19	13	87
Guéré	508	9.196	281	-	-	15
Wobe	195	9.670	25	-	-	110
Ensemble	277	9.387	270	9	6	71

En fait, il se pourrait que chez les femmes âgées notamment, des difficultés de mémoire ou d'attention leur ait fait négliger des unions les moins durables et déliées depuis longtemps.

- LE RANG DE L'EPOUSE DANS LA POLYGAMIE

Le rang de l'épouse dans la polygamie confirme les notions déjà données sur la polygamie des hommes :

TABLEAU RANG DE L'EPOUSE SUR 100 FEMMES

Non mariées	4,7%
Première épouse	61,7%
Seconde épouse	21,7%
Troisième épouse	7,7%
Quatrième épouse	4,4%
	100

Un examen plus approfondi est celui du rang de l'épouse en fonction de son âge. Pour ce faire le tableau suivant a été dressé :

TABLEAU N° 2233

Rang de l'épouse en fonction du groupe d'âge de l'épouse pour 10.000 femmes de chaque classe d'âge

AGES	NOMBRE d'EPOUSES					
	0	1	2	3	4	
15-19	1.221	5.510	1.882	809	578	10.000
20-24	440	5.616	2.365	1.111	468	10.000
25-29	86	6.221	2.351	755	587	10.000
30-34	61	6.287	2.431	860	361	10.000
35-39	207	6.324	2.390	700	379	10.000
40-44	228	7.335	1.674	681	82	10.000
45-49	356	7.023	2.080	373	168	10.000
50-54	341	7.313	1.496	250	600	10.000
55-59	1.168	6.681	1.696	455	-	10.000
60 et +	3.744	4.315	1.046	327	568	10.000
Ensemble	453	6.183	2.177	771	436	10.000

POURCENTAGE DE FEMMES MOINS AGÉES OU PLUS AGÉES QUE LEUR MARI SUIVANT SA CLASSE D'ÂGE (POUR 10 000 FEMMES)

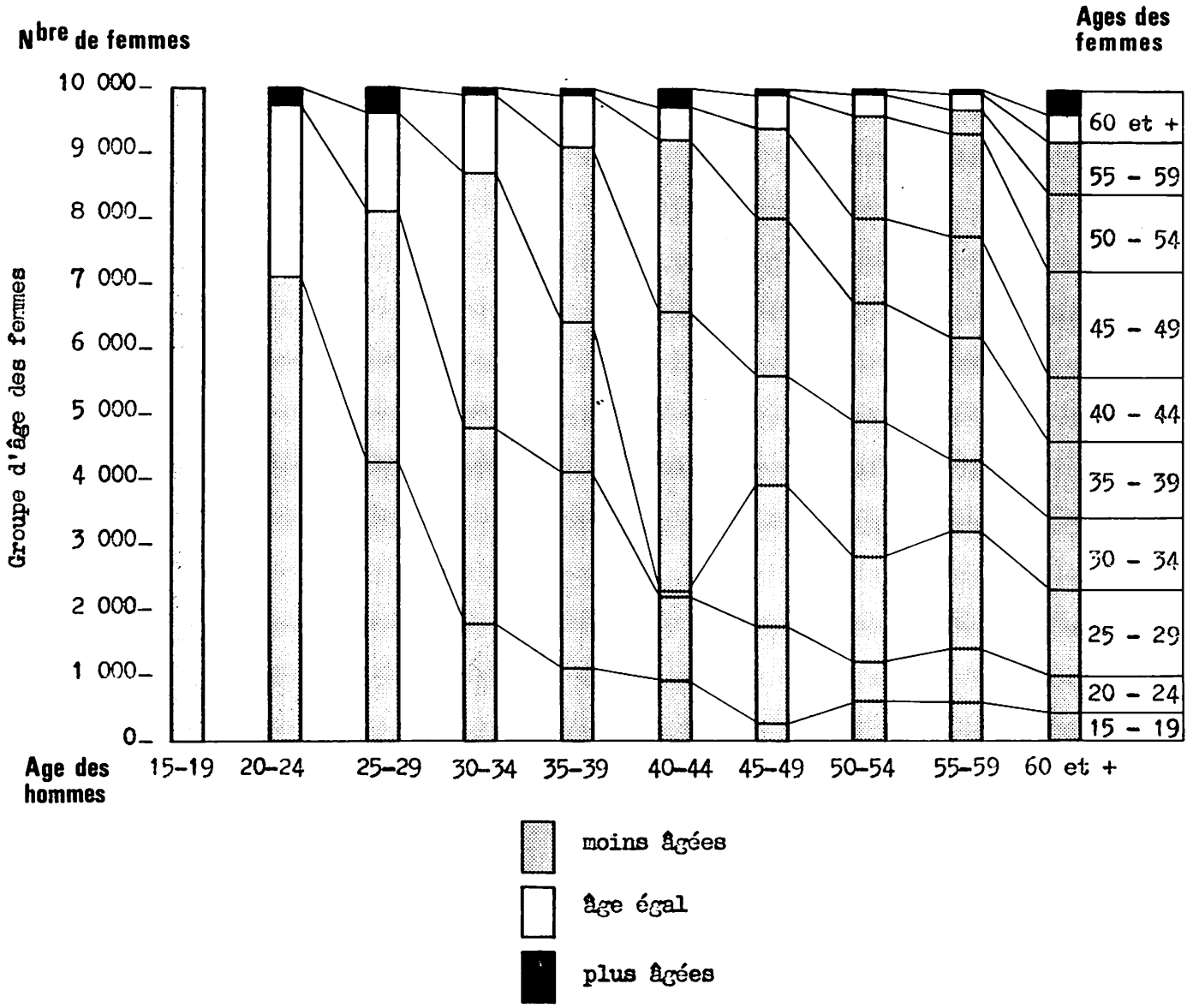

66 122

Nombre d'épouses de chaque classe d'âge pour 1000 hommes de chaque classe d'âge

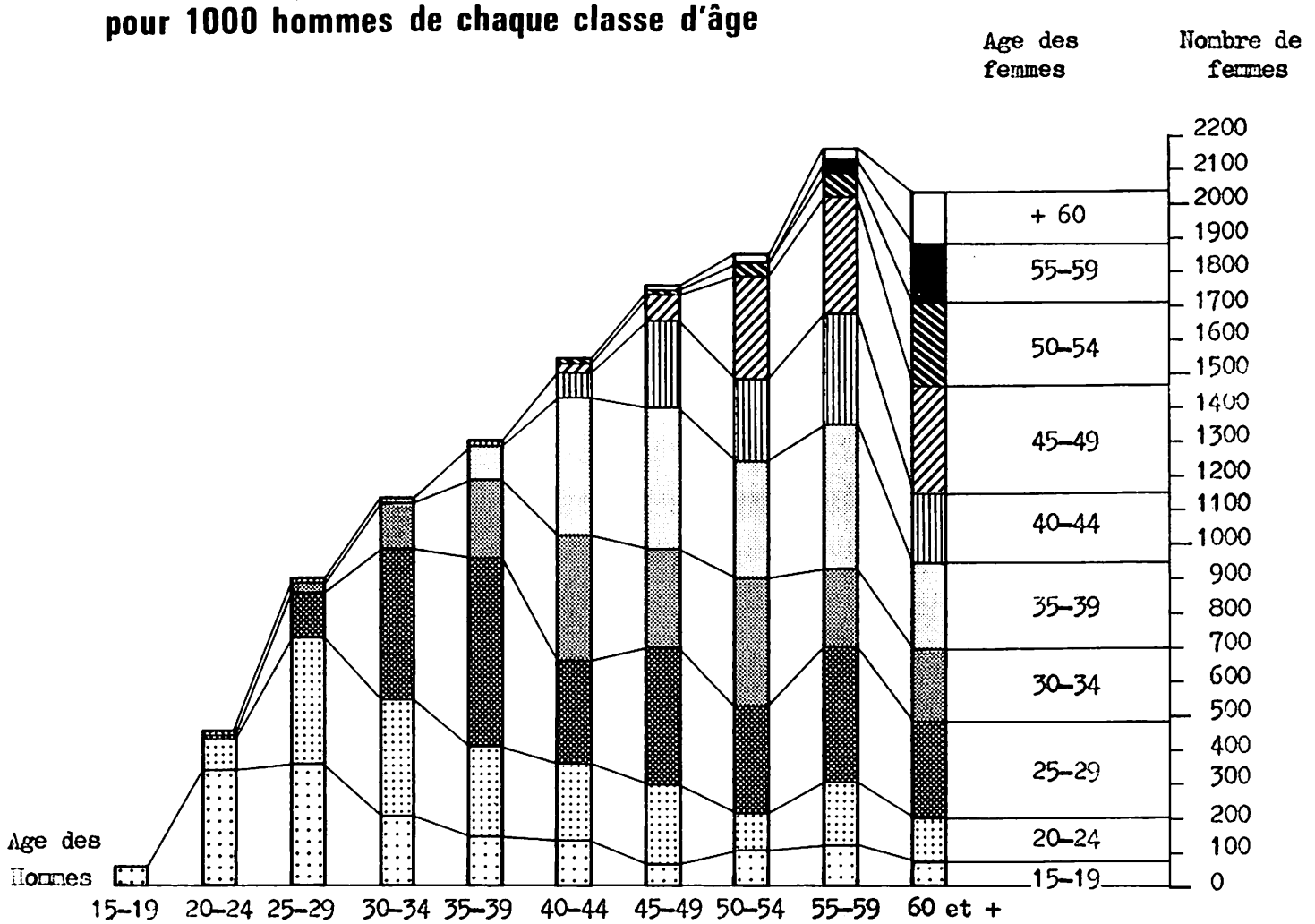

Age et nombre des épouses en fonction de l'âge des maris

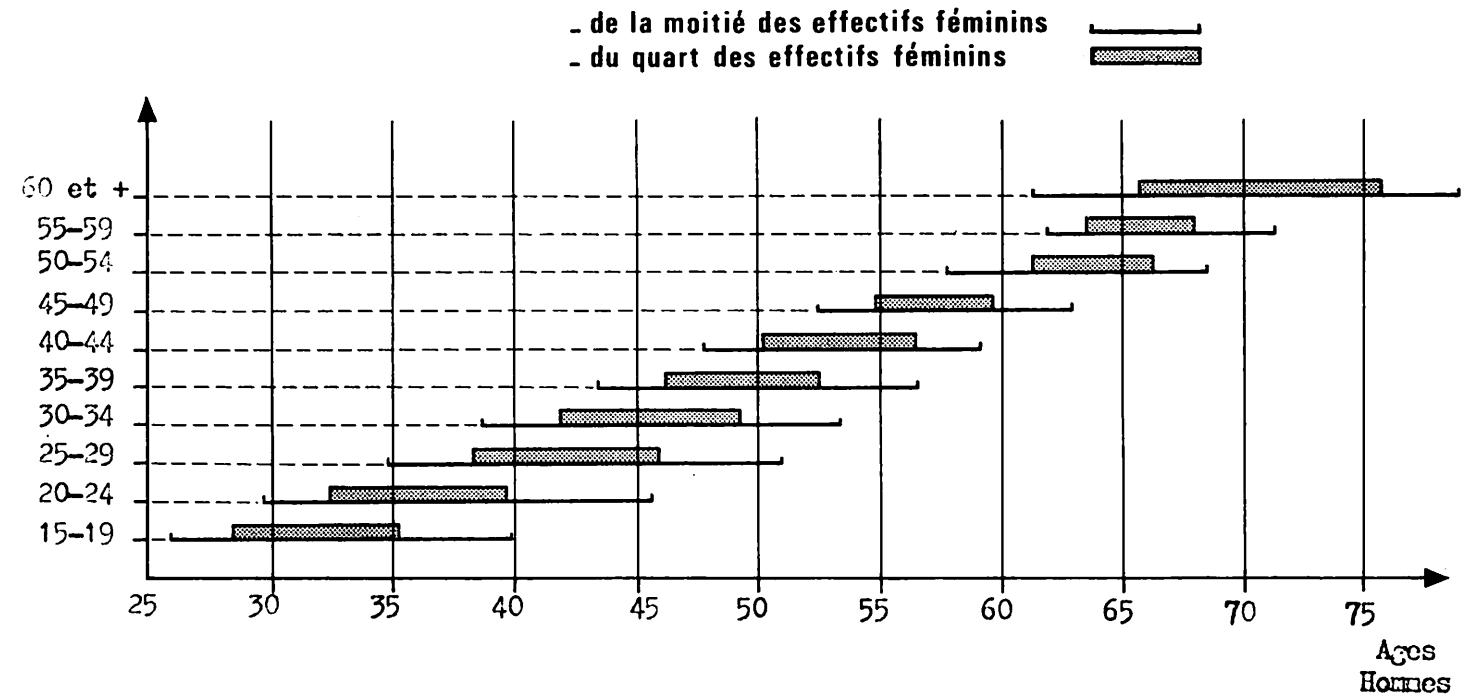

66 421

Le nombre de 4ème épouses, relativement élevé entre 15 et 30 ans, (ce sont des femmes jeunes épousées par des hommes riches) va en décroissant pour tomber à un minimum vers 40-44. Ces femmes ont presque achevé leur vie féconde et l'homme n'a pas d'intérêt à épouser des femmes âgées.

Au dessus de 45 ans, le chiffre croît, donnant même des résultats surprenants. Bien que l'on puisse supposer, en raison du petit nombre d'individus représentés dans l'échantillon que le pourcentage de 6% doit être révisé, il est permis cependant de dire que la croissance enregistrée traduit la coutume du lévirat. Les veuves sont recueillies et comptées comme épouse. Le petit nombre de veuves recensées par ailleurs confirme semble-t-il l'explication de cette courbe.

Un phénomène analogue se rencontre dans l'analyse de la position des femmes troisièmes épouses, et confirme l'explication donnée par la coutume du lévirat, qui se traduit nettement comme une "retraite" des veuves âgées. Le nombre de femmes troisièmes épouses atteint son maximum entre 20 et 25 ans puis décroît lentement d'abord puis rapidement jusqu'à 55 ans.

Il augmente brusquement ensuite répétant ainsi avec un décalage la progression des 4èmes épouses.

En ce qui concerne les épouses des ménages monogames ou bigame, aucune observation de ce genre n'est à faire. Le nombre d'épouses décroît avec l'âge ce qui traduit une certaine stabilité de ces unions.

Le rang de l'épouse a-t-il une influence sur la fécondité ? Les données en notre possession ne permettent pas de le dire.

- AGE DE L'EPOUSE ET AGE DU MARI

Les hommes épousent en général des femmes plus jeunes qu'eux. L'écart entre les générations s'accroît au fur et à mesure que l'homme vieillit.

Le tableau N° 2234 (âge des maris pour 10.000 femmes de chaque classe d'âge) et le graphique p. 80 (pourcentage de femmes moins âgées ou plus âgées épousées par les hommes de chaque classe d'âge) montrent que le nombre de cas de parité d'âge ou de quasi-parité diminue avec les années. Le cas de la génération des hommes de 15 à 19 ans est particulier. Il ne faudrait pas de l'homogénéïté apparente de cette tranche de population conclure que les jeunes gens de 15 ans n'épousent que des jeunes filles de leur âge, mais il faut noter également que le nombre de jeunes gens mariés à 15 ans est faible, que, d'autre part les enquêteurs ne mettent pas en évidence les mariages contractés avec des femmes encore plus jeunes. Le graphique p. 81 précise pour 1.000 hommes de chaque classe le nombre de femmes qu'ils ont épousées et l'âge de ces femmes. On y voit que les vieillards de 60 ans et plus ont des femmes de tous les âges, conséquence de la polygamie et du lévirat. Avec le graphique p. 81 montre la position de 5.000 et de 2.500 femmes de chaque âge réparties autour de leur médiane en fonction de l'âge des maris. On voit que le décalage entre l'âge du mari et celui de ses femmes est dans la plupart des cas de 5 à 10 ans; l'étalement est très large pour les femmes jeunes, moindre pour les femmes âgées.

TABLEAU N° 2234

Age des maris pour 10.000 femmes de chaque classe d'âge

FEMME (Age)	MARI (Age)														
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70-74	75-79	80 +	Total
15-19	246	1.668	2.782	1.505	1.286	771	388	451	444	230	124	42	41	22	10.000
20-24		511	2.125	1.999	1.749	987	1.119	382	577	176	256	34	76	9	
25-29		12	578	1.870	2.728	969	1.326	754	854	304	343	106	119	37	
30-34		29	183	949	1.863	1.895	1.627	1.481	842	807	134	127	41	22	
35-39			31	64	856	2.224	2.422	1.417	1.574	750	415	139	96	12	
40-44					59	865	2.758	1.839	2.331	677	889	243	260	78	
45-49					87	172	982	2.615	2.580	1.724	1.035	347	367	91	
50-54						562	299	931	1.388	2.380	2.727	1.199	310	204	
55-59									895	4.055	2.198	1.515	510	827	
60 et +							108	630	1.444	1.728	720	1.471	1.332	2.567	
Ensemble	33	321	897	1.113	1.482	1.144	1.368	1.034	1.089	651	459	188	140	81	

III - DONNEES INDIVIDUELLES, CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

1 - CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES

1 1 - Population active

1 1 1 - LA POPULATION ACTIVE

La notion de population active est relativement aisée à définir dans un pays occidental où la population scolarisable est à peu près entièrement scolarisée, où le développement des activités secondaires et tertiaires, la législation du travail permettent de fixer un âge minimum et un âge maximum entre lesquels un individu exerce ou est censé exercer une activité professionnelle.

De ces données est issu le taux de dépendance que l'on a évoqué au cours de l'étude de la pyramide des âges. En Côte d'Ivoire et dans la région de Man les critères de l'activité sont moins clairs : les jeunes enfants, les vieillards, les femmes participent aux travaux agricoles. On peut donc considérer dans une première approche comme personnes potentiellement actives toutes les personnes de 15 ans et plus.

Dans ces conditions, le tableau dressé dans le paragraphe ayant trait à l'étude de la pyramide des âges laisse apparaître une population active potentielle de 49,6%. Si on retranche de ce total les personnes de plus de 60 ans dont l'activité est forcément réduite, les résultats proposés ne seront guère qualitativement modifiés mais la population d'âge actif ne représente plus que 47%.

Il y a parmi ces personnes des handicapés physiques, des malades, qui peuvent dire ne pas travailler.

Les hommes de plus de 15 ans déclarés inactifs représentent 1,5% de la population masculine rurale soit moins que la population masculine âgée de plus de 60 ans.

Chez les femmes, par contre, le nombre de femmes de plus de 15 ans classées inactives est considérable, 11,5%, soit beaucoup plus que l'ensemble des femmes âgées de plus de 60 ans (1,1%). La définition d'une "activité"chez les femmes est encore en effet très délicate à interpréter. Les instructions données aux enquêteurs africains précisaient "La femme qui ne s'occupe que de son ménage ou de ses enfants sera notée sans profession. Celle qui aide son mari aux champs sera notée comme lui, cultivateur". Elle peut aussi avoir des activités propres. Mais la difficulté réside dans cette appréciation de l'activité de la femme, appréciation parfois délicate à donner si son aide est temporaire (temps de récolte par exemple) ou exercée hors des champs (séchage du café ou fabrication d'huile de palme).

TABLEAU N° 1111

Actifs et Inactifs, selon leurs déclarations

AGE	Sexe masculin			Sexe féminin			Ensemble		
	Valeur absolue	°/.. des âgés de + de 15 ans	°/.. de l'effectif total	Valeur absolue	°/.. des âgés de + de 15 ans	°/.. de l'effectif total	Valeur absolue	°/.. des âgés de + de 15 ans	°/.. de l'effectif total
Actifs	88.681	984,2	415,6	95.653	794,3	445,4	184.334	867,9	430,6
Non actifs									
+ de 15 ans	3.289	35,8	-	24.774	205,7	-	28.063	132,1	-
0 à 14 ans	121.395	-	-	94.307	-	-	215.702	-	-
Ensemble	124.684	-	584,4	119.081	-	554,6	243.765	-	569,4
Population									
+ de 15 ans	91.970	1.000	-	120.427	1.000	-	212.397	1.000	569,4
Totale	213.351		1.000	214.734		1.000	428.099		1.000

ACTIFS ET INACTIFS par grands groupes d'âge (en pourcentage)

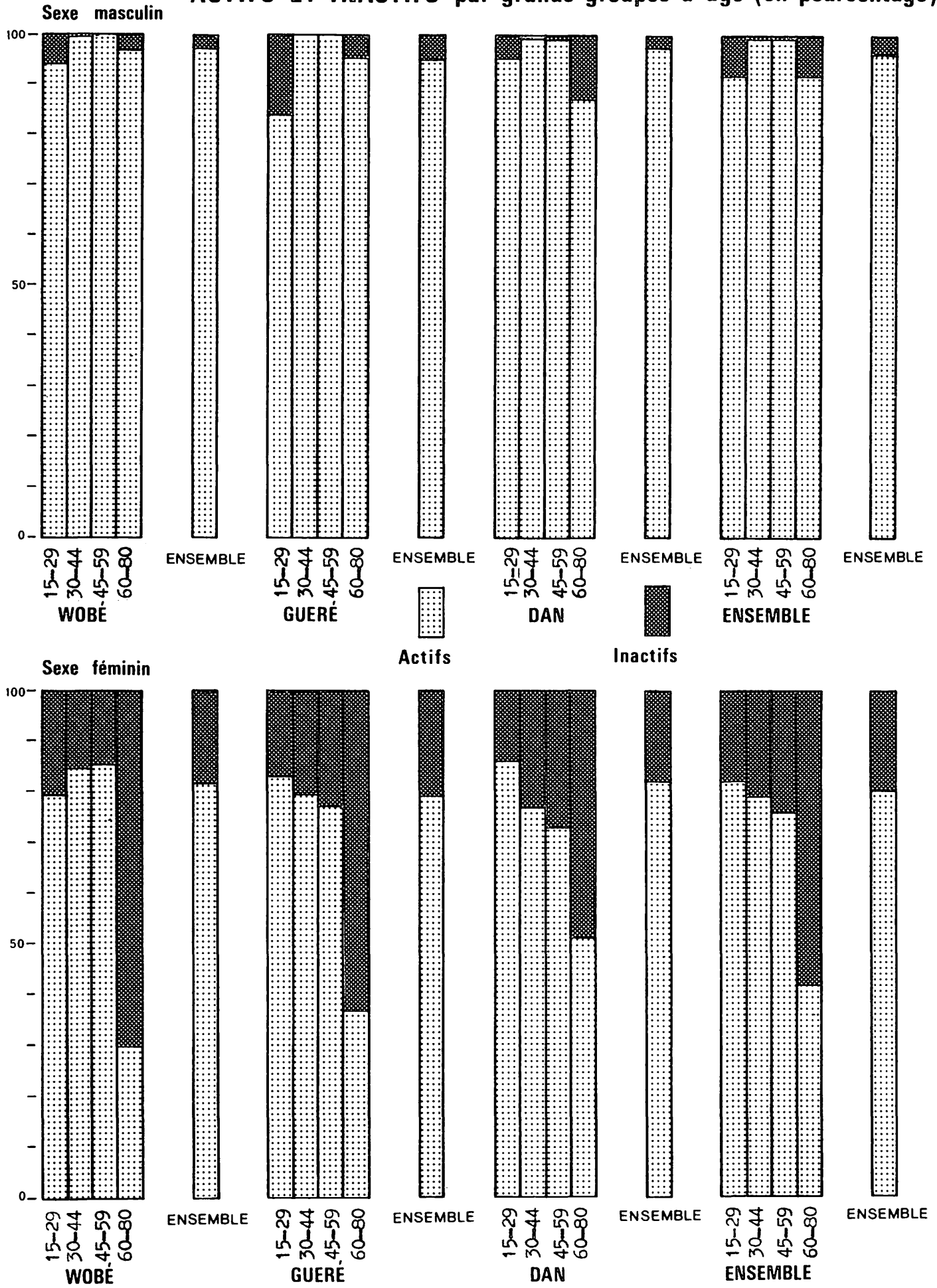

TABLEAU N° 1112

Population de plus de 15 ans inactive en pour mille et par ethnie

	Wobe	Guéré	Dan	Ensemble
	SEXE MASCULIN			
15 - 29 (chiffres absolus)	23,5	44,5	15,7	25,6
°/oo	69,4	95,2	48,3	81
30 - 44 (c.a.)	1,2	-	2,3	1,4
°/oo	4	-	6,3	3,9
45 - 59 (c.a.)	-	-	1,9	1,0
°/oo	-	-	8,6	4,6
60 - 80 (c.a.)	3,5	5,5	11,2	7,8
°/oo	37,5	11,6	133,2	81,6
Total	28,2	50,0	31,1	35,8
	SEXE FEMININ			
15 - 29 (c.a.)	110,7	77,4	78,8	96,9
°/oo	209,5	170,9	140,5	180,4
30 - 44 (c.a.)	51,5	79,8	64,4	70,3
°/oo	154,7	207,0	203,6	210,3
45 - 59 (c.a.)	19,6	28,1	29,1	26,1
°/oo	149,5	237,5	274,5	243,6
60 - 80 (c.a.)	6,0	27,4	8,5	12,4
°/oo	700	636,2	499,0	588,0
Total (chiffres absolus)	187,8	212,7	180,8	205,7

Les tableaux N° 31121 et N° 31111 et les graphiques de la page 86 montrent tout d'abord que le taux de l'activité masculine est plus important que celui de l'activité féminine, sous les réserves énoncées plus haut. L'activité masculine est moindre chez les jeunes gens Guéré que dans les autres ethnies. Elle passe par un maximum entre 30 et 59 ans. Ce sont les jeunes gens et les vieillards qui exercent le moins une activité professionnelle, pour des raisons totalement opposées. Instruction et voyage pour les premiers; affaiblissement et moindre besoins pour les seconds.

Pourcentage d'Actifs et Inactifs selon le nombre de Résidents dans l'Unité Budgétaire

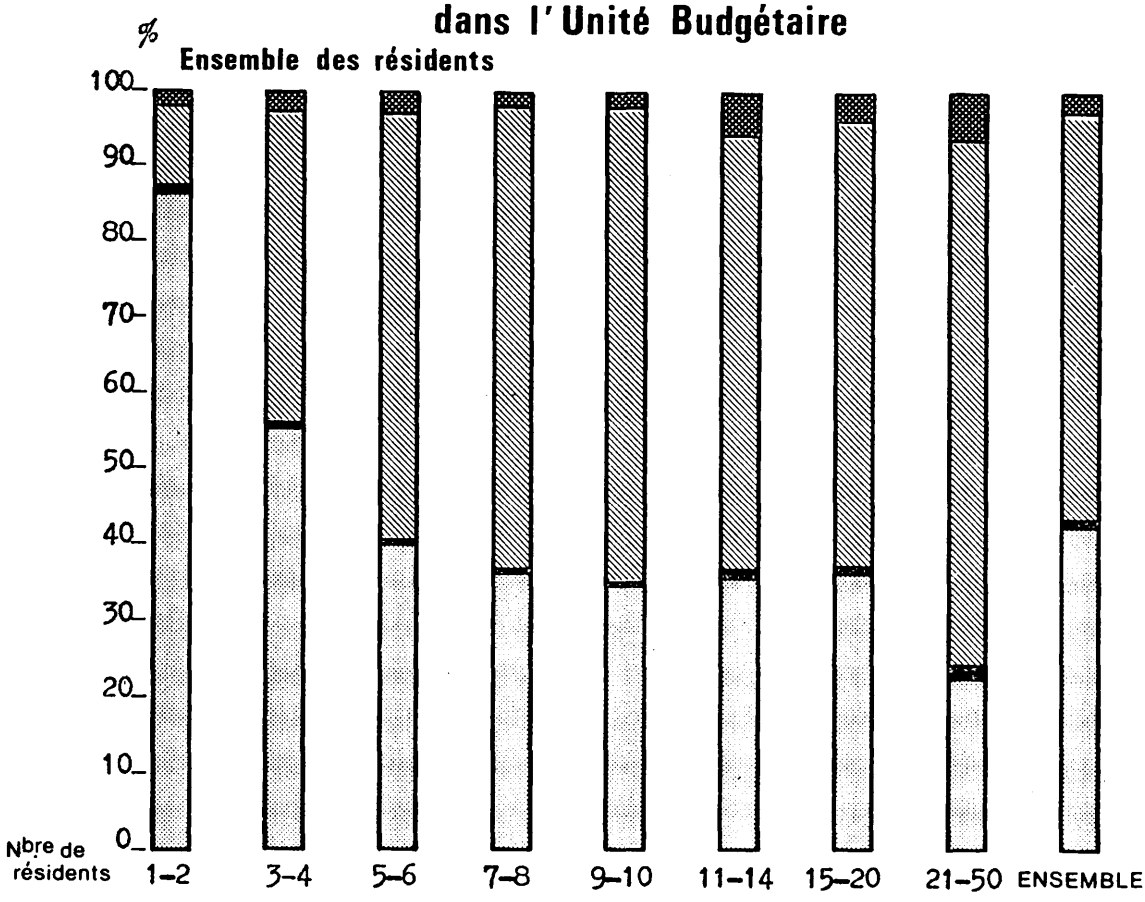

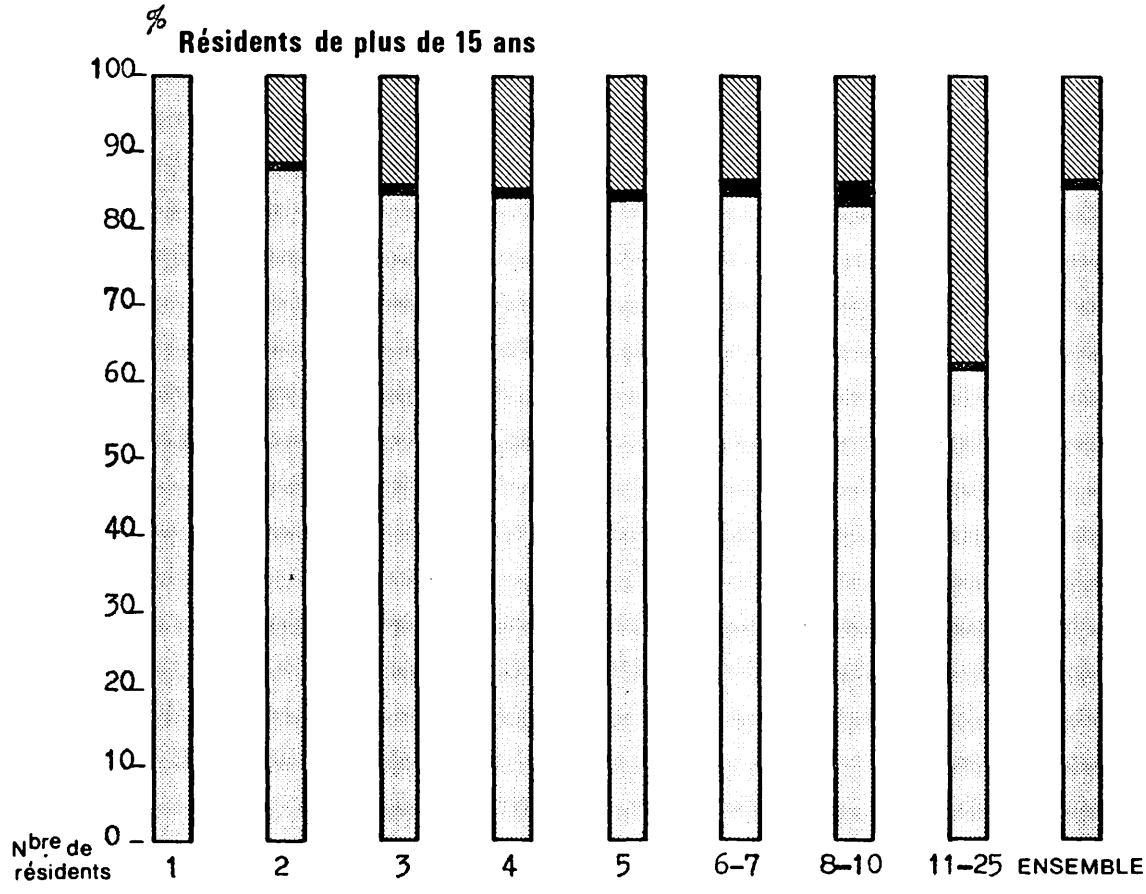

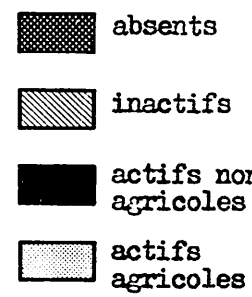

Le taux de l'activité féminine diminue progressivement avec l'âge dans toutes les ethnies. En outre les femmes Wobe de 30 à 59 ans se disent plus actives que celles des autres ethnies.

1 1 2 - ACTIFS ET INACTIFS EN FONCTION DE LA TAILLE DE L'UNITE BUDGETAIRE A LAQUELLE APPARTIENNENT LES GENS

La petite taille d'une unité budgétaire oblige ses membres à une activité plus grande que les autres.

Les grandes unités budgétaires se composent, outre de nombreux enfants, d'une part plus ou moins importante de personnes à charge en raison de leur âge ou de leurs infirmités.

Ainsi le pourcentage d'activité qui est nul, par la force des choses, dans le cas de l'individu solitaire est encore infime dans un ménage, s'accroît à partir de 3 personnes âgées de plus de 15 ans et reste pratiquement stable jusqu'à l'effectif de 10 personnes âgées de plus de 15 ans. A partir de ce chiffre il subit une baisse très nette, la charge sociale de la collectivité allant de ce fait en augmentant.

L'accroissement de la taille de l'unité budgétaire, favorise l'éclosion d'activités non agricoles, tant d'ordre salarié que d'ordre artisanal.

TABLEAU N° 1121

Nombre d'actifs agricoles et non agricoles selon la taille de l'Unité Budgétaire

	Nombre par U B				Nombre par U B		
Résidents tous âges	Actifs agricoles	Actifs non agric.	Actifs total	Résidents > 15 ans	Actifs agricoles	Actifs non agric.	Actifs total
1 - 2	1,72	0,01	1,73	1	1,00	1,00	100
3 - 4	1,96	0,02	1,98	2	1,76	0,01	1,77
5 - 6	2,23	0,01	2,24	3	2,54	0,01	2,55
7 - 8	2,71	0,02	2,73	4	3,37	0,03	3,40
9 - 10	3,33	0,01	3,34	5	4,21	0,04	4,25
11 - 14	4,40	0,11	4,51	6 - 7	5,54	0,13	5,67
15 - 20	5,95	0,06	6,01	8 - 10	7,71	0,30	8,01
21 - 50	5,39	0,4	5,79	11 - 25	8,12	0,19	8,31
	2,53	0,03	2,56				

Le tableau N° 1121 montre que le nombre d'actifs agricoles par exploitation est de 2,53 personnes. L'enquête agricole estime ce nombre à 2,62 personnes, soit un écart de 3,6%.

1 2 - Répartition des personnes exerçant une activité selon les secteurs d'activité

1 2 1 - SEXE MASCULIN

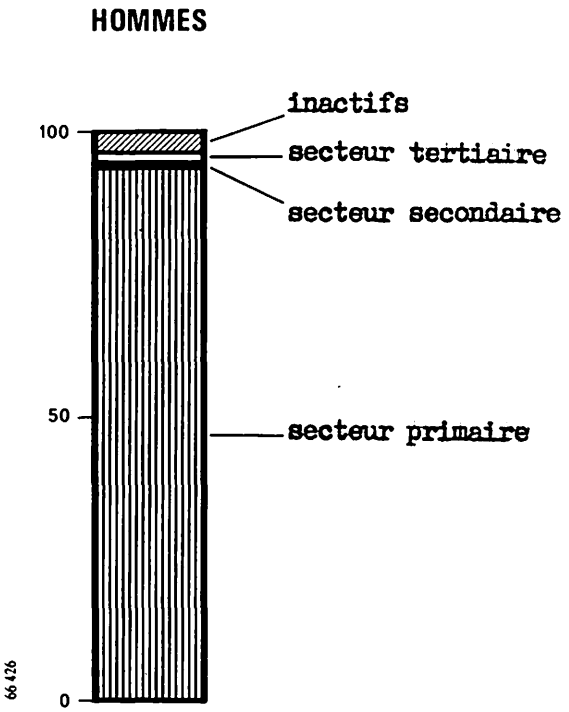

La division en trois grands secteurs : primaire (agriculture, pêche et forêts), secondaire (activités de transformation) et tertiaire (services) est extrêmement parlante : 94,1% des habitants exercent une activité primaire, 0,8% une activité secondaire, et 1,7% une activité tertiaire. Les inactifs représentent 3,6% de l'ensemble.

Si l'on examine à l'intérieur de chacune de ces catégories les professions exercées, on constate que 84,5% de la population totale exerce la profession de cultivateur, 5,3% exerce celle de planteur, 4,3% est spécialisée dans la culture du riz.

Face au quasi monopole de l'agriculture, le secteur secondaire se répartit entre artisans exerçant des métiers traditionnels et artisans exerçant des professions nouvelles, le secteur tertiaire enfin comprend outre des employés une part importante de transporteurs.

La répartition par âge révèle que au-delà de 44 ans aucun artisan ni aucun transporteur n'est recensé. Ce sont des métiers de jeunes, en particulier celui de transporteur : 85% des transporteurs, 59% des artisans, 66% des fonctionnaires ont également moins de trente ans. Les employés de commerce, les boutiquiers et les ouvriers sont sensiblement plus âgés.

Comparé de génération à génération, le nombre de planteurs suit une courbe dont le sommet se situe vers 40 ans : 10% ont moins de 30 ans, 40% ont de 30 à 44 ans, 3% ont de 45 à 60 ans, 16% sont âgés de plus de 60 ans.

Les différences entre ethnies, faibles dans l'ensemble méritent d'être soulignées quant au mode de culture.

TABLEAU N° 1211

Ethnie	Cultivateurs	Riz	Planteurs	Total
Wobe	99,1%	0,8%	0,1%	100%
Guéré	70,6%	5,7%	23,7%	100%
Dan	97,6%	2,3%	0,1%	100%

Les Guérés paraissent s'adapter à des formes d'exploitations plus différenciées que les autres ethnies. Ils sont plus facilement planteurs ou riziculteurs. Cela peut s'expliquer par la proportion assez grande de Guérés anciens militaires, anciens ouvriers ou manoeuvres dans les plantations européennes de basse-côte.

Les résultats donnés en ce qui concerne les Dioula et les Toura ne sont pas, en raison de la taille de l'échantillon à accepter sans contrôle. Ils indiqueraient un léger penchant seulement des Dioulas pour le métier de planteur (ce que parait contredire l'importance des plantations appartenant à des Dioula de Danane à Toulepleu) et une très grande proportion de Mande planteurs et riziculteurs (3,7% et 45,8%).

1 2 2 - SEXE FEMININ

Dans la mesure où l'activité des femmes, toujours délicate à préciser peut être exactement appréciée, la région de Man ne présente rien de particulier par rapport à la majeure partie des pays africains de l'ouest.

La quasi totalité des femmes s'occupe du travail des champs, quelques unes seulement se livrent à l'artisanat. Les femmes commerçantes si nombreuses au Sud du Dahomey ne figurent qu'à titre épisodique chez les Guéré. Le nombre de femmes ayant un emploi dans le secteur tertiaire sera donc à peu près nul.

L'enquête laisse apparaître 73% de cultivateurs, 6% de femmes se livrant à la riziculture et 20,5% de femmes inactives, il n'y a donc que 0,5% de femmes artisans, planteurs ou commerçants.

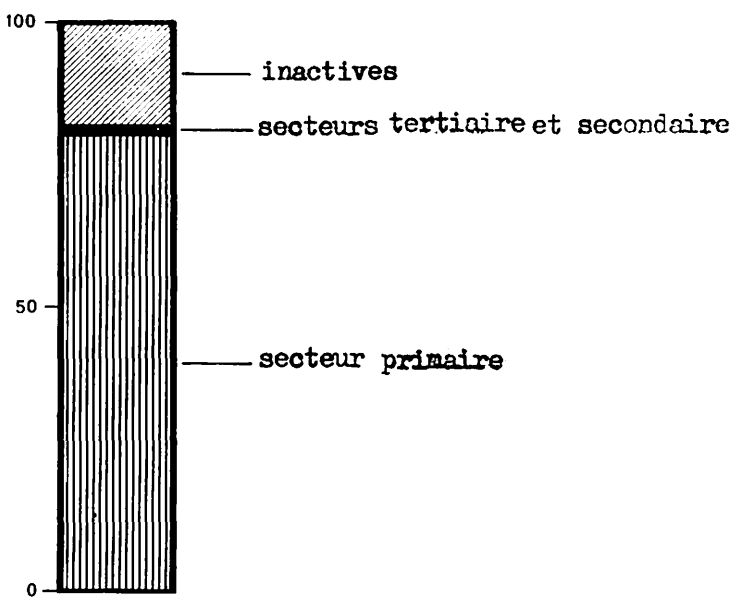

La répartition par âge souligne que seules les femmes de groupe 15-29 ans exercent une activité commerciale ou seraient planteurs. Le nombre de femmes artisan est faible et parait nettement plus nombreux au-dessus de 60 ans, cela s'explique en raison du petit nombre de femmes âgées et du fait que l'exercice de talents, autrefois secondaires,(tressage des paniers, etc..) deviennent avec l'âge, source principale de gain.

La répartition par ethnie confirme le caractère particulier des Guéré. C'est dans cette seule ethnie en effet que l'on trouverait des femmes planteurs et des commerçants.

Il faut noter cependant que l'enquête agricole ne décèle aucune femme chef d'exploitation et que s'il en existe, leur nombre est statistiquement inévaluable.

1 2 3 - ENSEMBLE

La répartition par secteur d'activité de l'ensemble de la population de 15 ans et plus donne des résultats communs à de nombreux pays africains. La place du secteur primaire de nature agricole y est écrasante. Les secteurs secondaires et tertiaires jouent un rôle d'épiphenomène dont l'interêt réside essentiellement dans le fait qu'ils amorcent une brisure de l'auto-consommation, les différences entre ethnies ne sont pas très significatives, les Guéré paraissent avoir des modes d'exploitation agricoles plus diversifiés.

Les artisans se retrouvent dans toutes les ethnies. L'absence d'échantillon chez les Dioula n'est nullement probant, le départage entre profession principale et profession secondaire (artisanat ou agriculture) étant difficile à faire.

Les transporteurs sont en nette majorité Dioula; mais cette appellation couvre-t-elle une réalité ethnique ? ou, plus simplement, une simple appartenance à une classe islamo-commerçante ?

Les fonctionnaires sont à une énorma majorité de "l'extérieur", certains même ne sont pas Ivoiriens. Seuls quelques Guéré se classent parmi les employés de l'administration.

Enfin les commerçants sont essentiellement Dioula et Gulré. Le nombre de commerçants Dan et Wobe est infime.

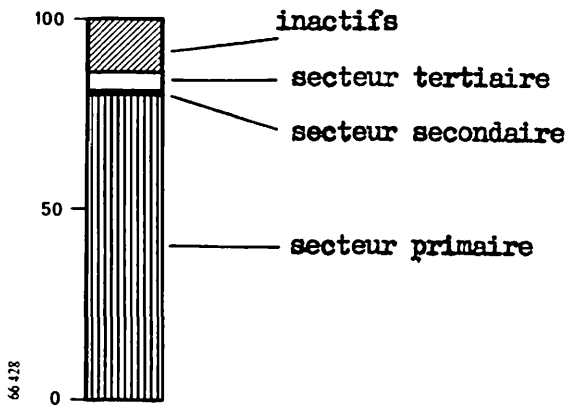

TABLEAU N° 1241

Répartition des activités par secteurs (personnes âgées de + de 15 ans)

Secteur primaire	85,4% à 85,5%
Secteur secondaire	0,4%
Secteur tertiaire	1,0%
Inactifs	13,2%

1 3 - Répartition de la population selon la catégorie socio-professionnelle

1 3 1 - SITUATION DANS LA PROFESSION - CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

Cette répartition a cherché à analyser la structure sociale de la région. Elle intéresse essentiellement la vie gagricole.

1 3 1 1 - LA VIE AGRICOLE

TABLEAU N° 1311

Catégories socio-professionnelles en agriculture - Répartition par ethnies (en %) (ensemble des sexes)

	Wobe	Guéré	Dan	Dioula	Toura	Ensemble
Agriculteurs	41,8	37,6	38,9	40,5	47,1	39,4
Salariés agricoles	0,1	-	-	1,3	-	0,1
Aides familiaux	58,3	62,4	61,1	58,2	52,9	60,5
	100	100	100	100	100	100
Rapport aides familiaux sur agriculteurs	1,4	1,6	1,5	1,4	1,1	1,5

TABLEAU N° 1312

Catégories socio-professionnelles en agriculture - Répartition par sexe (en %)

	Sexe masculin	Sexe Féminin	Ensemble
Agriculteurs	39,2	0,2	39,4
Salariés agricoles	0,1	-	0,1
Aides familiaux	8,5	52,0	60,5
Total	47,8	52,2	100

Le tableau 1312 montre qu'il existe trois aides familiaux pour deux agriculteurs et pratiquement pas de salariés agricoles (1). En ce domaine, les différences inter-ethnies sont minimes.

Le tableau N° 1311 montre que l'aide familiale est essentiellement apportée par les femmes, et quelques jeunes gens seulement. Le nombre de femmes "agriculteurs" cité dans cette enquête est infime, il disparaît totalement dans l'enquête agricole. On peut donc supposer que le nombre total des femmes chef d'exploitation ne dépasse guère quelques unités.

1 3 1 2 - LES AUTRES SECTEURS

Hors du domaine agricole, les donnees recueillies révèlent une activité réduite. Salariés, employés, ouvriers, domestiques, professions diverses ou indéterminées ne représentent pas plus de 1,4% de la population âgée de plus de 15 ans. Les salariés apparaissent comme les plus nombreux : 44% au total, les indéterminés parmi lesquels on peut supposer la présence d'agriculteurs viennent ensuite 32,5%.

(1) L'enquête agricole fait état de 57.772 salariés agricoles employés très peu de temps chacun.

1 3 1 3 - LES CAS PARTICULIERS DE L'ARTISANAT

Les questionnaires de l'enquête menée sur les 20 unités fixes ne permettent de déceler que les artisans vivant exclusivement de leur activité artisanale. En fait de nombreux agriculteurs sont plus ou moins artisans à certains moments de l'année. C'est ce qu'a essayé de déterminer une enquête menée sur 120 villages (unités fixes et unités complémentaires); les résultats peuvent se résumer ainsi :

Agriculteurs exerçant une activité artisanale et artisans	Estimation
Forgerons	148
Potiers	2.024
Tisserands	2.551
Fabricants de masques	1.133
Teinturiers ou teinturières	745
Fabricants de nattes	14.400
Fabricants de paniers et de vans	5.674
Menuisiers	893

D'autres activités sont également exercées par les cultivateurs qui en tirent occasionnellement un profit pécuniaire : fabrication de mortiers, de pilons, d'instruments de pêche, de hamacs.

1 3 2 - SITUATION DANS LA PROFESSION

Cette répartition de la condition sociale des habitants distingue : les patrons, les isolés, les associés, les salariés du gouvernement, les autres salariés, les aides familiaux, les apprentis, et les non actifs et indéterminés lors de l'enquête.

1 3 2 1 - SEXE MASCULIN

La caractéristique de la région réside dans la prédominance des patrons, isolés et aides familiaux et le pourcentage extrêmement faible de salariés tant du secteur public que privé et d'apprentis. Il n'y a donc pas de prolétariat au sens occidental de ce terme.

TABLEAU N° 13211

Situation dans la profession (pour 100 âgés de plus de 15 ans) par classe d'âge

AGE	SITUATION							
	Patrons	Isolés	Associés	Salariés	Aide-Familiaux	Apprentis	Non actifs indéter.	
15 - 29	7,3	37,0	1,4	2,3	43,6	0,9	7,5	100
30 - 44	16,9	74,1	1,5	1,1	6,0	0	0,4	100
45 - 59	18,0	77,0	0,7	-	3,0	0	1,3	100
60 - 80	14,5	73,2	1,2	-	2,7	-	8,4	100
Ensemble	13,9	63	1,2	1,1	16,9	0,3	3,6	100

Situation dans la profession pour 100 hommes de chaque tranche d'âge

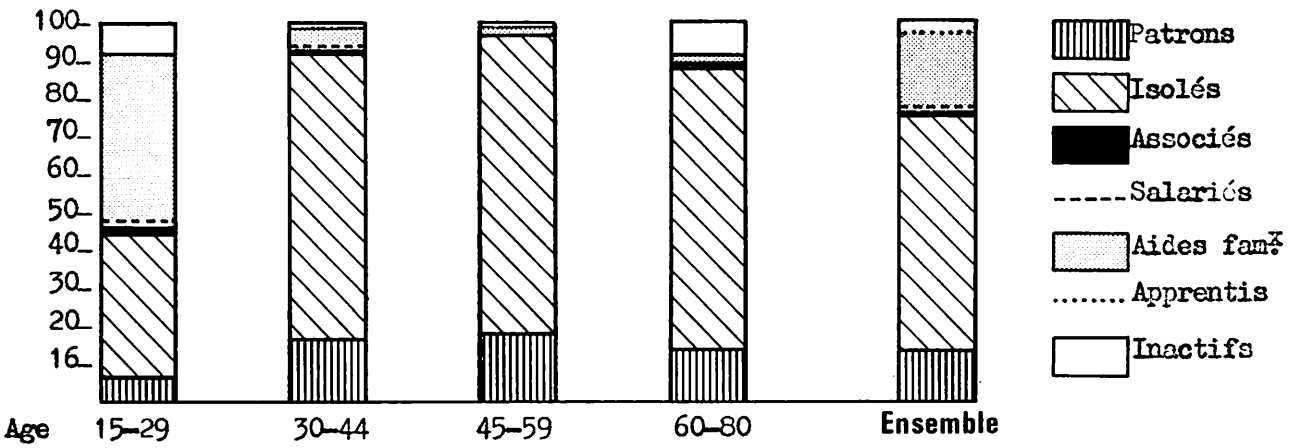

Répartition des patrons suivant leur âge

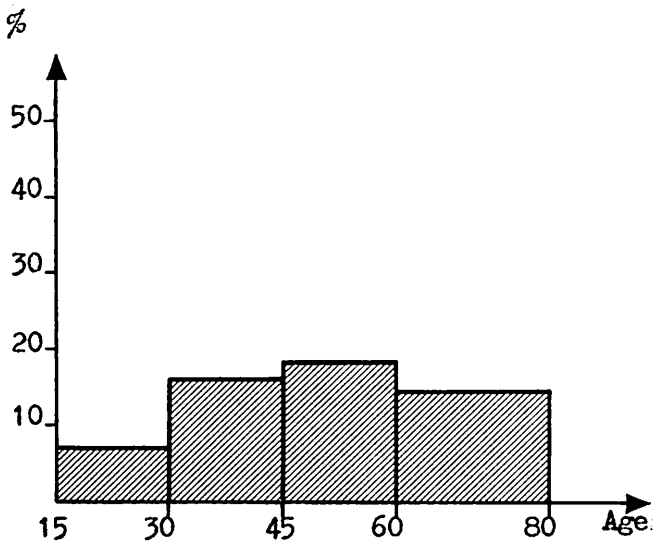

Répartition des isolés suivant leur âge

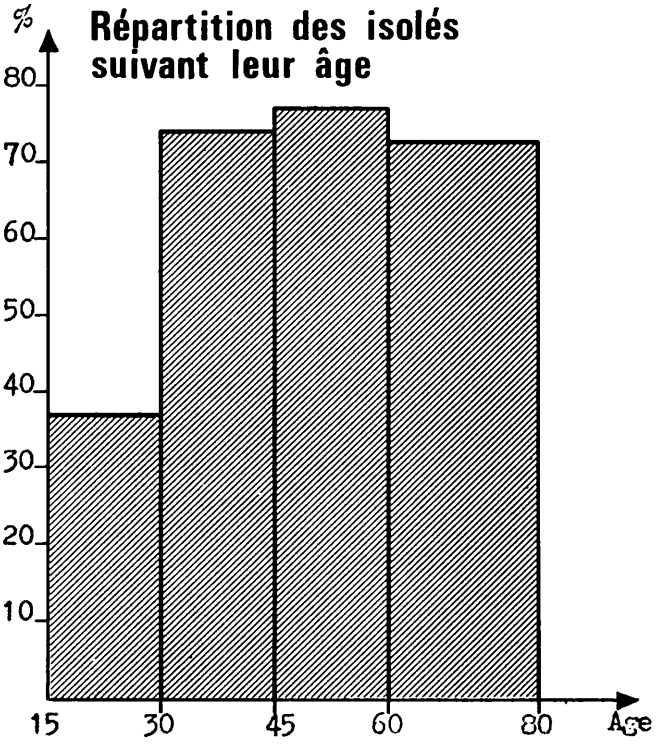

Répartition des aides familiaux suivant leur âge

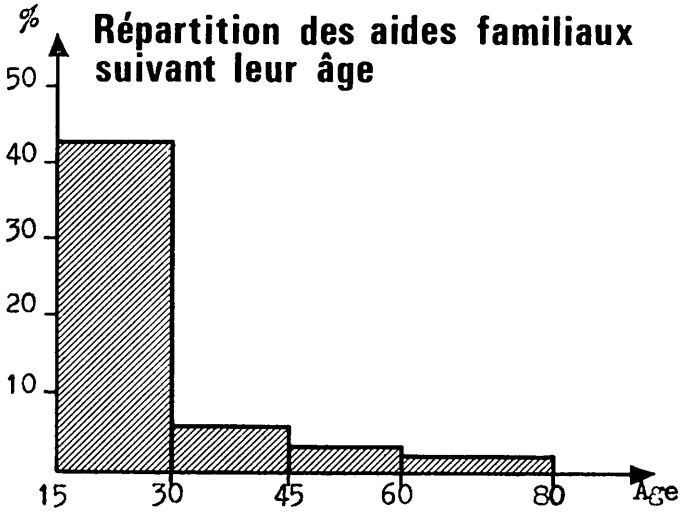

Le tableau N° 13211 et le graphique de la p.94 montrent qu'entre les tranches d'âges 15 - 29 et 30 44 le nombre d'aides familiaux hommes diminue brusquement. Cela traduit le fait qu'une fois mariés, les jeunes gens passent immédiatement dans la catégorie "isolés" ou "patrons" et consacre la disparition définitive de l'antique exploitation de lignage ou communautaire pour s'orienter vers l'entreprise individuelle.

En même temps les emplois salariés ou les places d'apprenti sont l'apanage exclusif des jeunes.

La comparaison entre le nombre d'aide-agriculteurs (catégories socio-professionnelles) et aide-familiaux (situation dans la profession) montre que la totalité des aides familiaux se consacre à l'agriculture. L'écart entre les deux estimations (3 pour mille) représente l'aide familiale apportée aux petits commerçants ou aux petits artisans.

La répartition par ethnie ne marque plus de prédominance très nette dans les trois ethnies Wobe, Gueré et Dan qui sont les mieux représentées. Le tableau N° 13212 montre cependant une proportion considérable d'isolés dans l'ethnie Wobe; le Wobe apparait ici comme profondément individualiste. Cette constatation est confirmée dans l'enquête agricole par l'étude des surfaces d'exploitation et des parcelles. Dans la mesure où la faiblesse de l'échantillon permet de suivre les données recueillies pour les ethnies Toura, Dioula, il est possible de penser que le nombre de salariés Dioula dans les entreprises privées, commerciales ou artisanales est nettement plus grand que les autres. De même, les ethnies "étrangères" correspondent à des salariés généralement fonctionnaires.

TABLEAU N° 13212

Situation dans la profession (pour 100 personnes âgées de + de 15 ans) par ethnie

ETHNIE	SITUATION							
	Patrons	Isolés	Associés	Salariés	Aide-familiaux	Apprentis	Non actifs Indéter.	En-
Wobe	1,3	84,9	-	0,6	10,2	0,1	2,9	100
Guéré	16,1	61,0	0,2	1,5	16,2	0,1	4,9	100
Dan	17,6	57	1,7	0,8	19,1	0,5	3,3	100
Dioula	8,8	63,5	1,5	4,8	19,1	-	2,3	100
Toura	6,3	72,5	4,9	-	12,6	-	3,6	100
Divers	6,9	18,3	6,9	31,3	36,6	-	-	100
Ensemble	13,9	63	1,2	1,1	16,9	0,3	3,6	100

1 3 2 2 - SEXE FEMININ

Les femmes sont toutes aides-familiales. Il n'y a ni femmes chefs d'une société commerciale, ni femme salariée, ni femme apprentie. L'enquête démographique révèle 17 femmes "patron" d'ethnie Guére âgée de 15 à 30 ans et représentant 0,03% de leur classe d'âge ou 0,05% des femmes de leur ethnie. Il peut s'agir de femme commerçante ou à la tête d'un artisanat (potières par exemple). L'enquête agricole ne comporte aucune femme chef d'exploitation. Il y a également 408 femmes soit 0,3% des femmes ayant une certaine indépendance économique due vraisemblablement à l'exercice de divers métiers.

1 3 2 3 - **ENSEMBLE**

La situation dans la profession se traduit donc par la prééminence quasi totale du secteur agricole, son aspect individualiste marqué par le grand nombre d'isolés et la subordination constante de la femme confinée dans le statut d'aide-familiale.

2 - SCOLARISATION ET INSTRUCTION

2 1 - Scolarisation

La population d'âge scolaire (6 à 13 ans) représente à peu près 21,6% de la population totale. Ce chiffre obtenu à partir de la pyramide des âges devrait vraisemblablement supporter quelques corrections puisqu'on a vu en particulier que des erreurs systématiques d'estimation d'âge se produisent autour de 15 ans et sont nettement visibles en particulier dans l'estimation du nombre de filles. Ce chiffre est à rapprocher de celui de 22% déterminé pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire par les services de la statistique. L'enquête statistique évalue la population scolaire entre 23.905 élèves par lignage et 23.220 élèves par CUB dont 20.129 garçons et 3.191 filles à la date de cette enquête c'est-à-dire mai-juin 1962.

Ces élèves dont la majorité sont à l'école primaire ne fréquentent pas tous des écoles officiellement reconnues. Les services de l'inspection primaire ont en effet communiqué pour l'année scolaire 1961-1962 un chiffre de 17.546 élèves inscrits tant dans les écoles publiques primaires que dans les écoles privées reconnues et subventionnées. A la même époque, le cours complémentaire de Man recevait 180 élèves dont 9 filles et le cours normal de garçons 153 élèves. Un nombre important d'élèves fréquentant des "cours" ou des classes non subventionnés, non reconnus appelés tantôt écoles de village, tantôt école du "Père", etc... les effectifs de ces établissements sont mal connus, puisque aucun contrôle officiel n'est exercé. L'enquête statistique confirme ce mouvement de scolarisation spontanée. L'importance qu'elle lui attribue : 6.000 élèves au moins (1) correspond à celle que lui donne les divers informateurs, cette importance dst donc grande puisqu'elle atteignait près du quart des enfants fréquentant une école.

(1) En effet parmi les 17.546 élèves, il y a des enfants de la ville de Man qui ne figurent pas, dans la base de sondage. Mais les enfants des villages fréquentent également les écoles de Man, en sorte qu'une répartition précise n'est pas possible.

TABLEAU N° 211

Les divers taux de scolarisation

Nombre d'élèves sur total de la population	5,46%
- - - enfants d'âge scolaire	25,85%
Nombre de garçons sur total garçons < 15 ans	16,54%
- - - - âge scolaire	43,67%
- - - des hommes	9,39%
Nombre de filles sur total filles < 15 ans	3,38%
- - - - âge scolaire	6,87%
- - - des femmes	1,48%

La scolarisation des filles est donc encore très sommaire, ce qui retarde sensiblement l'alphabétisation du pays.

L'importance de cette masse d'illétrés traduit bien le retard apporte à la scolarisation de cette région. La scolarisation est récente et seule la classe d'âge de 15 à 19 ans commence à présenter un pourcentage net de personnes sachant au moins lire.

Les différences par sexe sont extrêmement nettes. Au-dessus de 34 ans, plus une seule femme ne parle le français, au dessous de cet âge, le pourcentage de lettrées ne dépasse pas 0,3%.

TABLEAU N° 212

Degré d'instruction chez les hommes et chez les femmes de plus de 15 ans
Personnes sachant au moins lire (sur 100 personnes)

Sexe	Supérieurs au C.E.P.	C.E.P.	Classes primaires	Lire et écrire	Lire seulement	Total
Masculin	0,56	0,53	1,34	1,64	0,09	4,16
Féminin	0,04	0,00	0,07	0,04	0,00	0,15
Ensemble	0,26	0,22	0,73	0,73	0,03	0,85

Les hommes sont beaucoup plus instruits que les femmes, cette différence plus sensible dans les classes d'âges où l'instruction a commencé à se répandre comme le montre le tableau

Le tableau N° 213 montre que le taux de scolarisation est le plus fort chez les Guéré et chez les Wobé. Il est le plus faible chez les Toura, population montagnarde.

TABLEAU N° 213

Groupe ethnique	Nombre d'élèves	Taux sur les - de 15 ans
Wobe	4.683	13,07
Guéré	9.728	18,57
Dan	7.985	7,19
Toura et Dioula	824	5,52
Autres	-	-
Ensemble	23.220	10,80

Cette répartition ne laisse pas apparaître les Dioula dont le nombre est peu représenté.

Rapporté au nombre d'exploitations il n'y a que 0,3 élèves par exploitation soit un peu moins d'un élève pour trois exploitations.

En outre, quand une exploitation a la charge d'un élève il est rare que celle-ci ait d'autres enfants à l'école. Cette attitude est générale et les propositions relatives varient peu selon les ethnies.

TABLEAU N° 214

Montrant le nombre d'unités budgétaires ayant N.... élèves selon l'ethnie (pour 100 unités budgétaires de chaque ethnie)

ETHNIE	NOMBRE D'ELEVES PAR U.B.						
		1	2	3	4	+ de 4	Ensemble
Wobe	74,2	17,6	4,9	2,3	0,9	0,1	100
Guere	62,6	24,6	7,7	4,1	1,2	0,4	100
Dan	84,8	10,8	3,4	0,5	0,3	0,2	100
Toura et Dioula	88,-	8,3	3,7	-	-	-	
Ensemble	78,1	14,9	4,76	1,6	0,6	0,2	100

2 2 - Instructions des personnes âgées de plus de 15 ans

2 2 1 - GENERALITES

L'instruction s'est faite presque uniquement par le français. Il n'y a pas en effet de langues vernaculaires écrites. D'autre part les personnes ayant une instruction islamique suffisante pour connaître l'arabe littéraire sont si peu nombreuses qu'elles n'ont pas été recensées.

Le pourcentage d'illettrés est donc considérable (98%)

TABLEAU N° 22

Pourcentage d'illettrés, ne sachant ni lire ni écrire mais comprenant le français d'une part, ne comprenant pas le français d'autre part (pour 100 personnes de chaque clan d'âge de plus de 15 ans)

	Ne sait ni lire ni écrire	Ne parle pas le français	Total
15 - 19	7,6	85,-	92,6
20 - 24	7,9	90,3	98,
25 - 29	5,-	93,8	98,8
30 - 34	7,-	91,5	98,5
35 - 39	5,6	94,-	99,6
40 - 44	5,-	94,-	99,-
45 - 49	6,2	93,5	99,7
50 - 54	8,5	89,6	98,1
55 - 59	8,8	90,1	98,9
60 - 64	6,2	93,8	100
65 - 69	1,1	98,9	100
70 - 74	5,9	-	98,1
Ensemble	6,4	91,7	

Les lettrés se répartissent selon les données du tableau 222 :

TABLEAU N° 222

Degré d'instruction chez les hommes et chez les femmes pour les classes d'âge de 15 à 30 ans en % de chaque classe

Ages	Supérieur au C.E.P.		C.E.P		Classes primaires		Sachant lire et écrire		Sachant lire	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
15 - 19	4,9	-	2,8	-	10,3	0,2	3,9	-	-	-
20 - 24	0,9	-	1,5	-	-	0,2	2,6	-	-	-
25 - 29	-	0,2	-	-	0,6	-	2,1	-	0,7	-

2 2 2 - LES ETHNIES

La répartition par ethnie souligne dans la mesure où l'échantillon est suffisamment représentatif la difficulté à s'instruire manifestée par les deux ethnies Dioula et Toura. Les tableaux suivants traduisent nettement cette situation.

TABLEAU N° 223

Degré d'instruction (lettrés et illettrés) selon l'ethnie pour l'ensemble des sexes (personnes âgées de plus de 15 ans) en pourcentage

Groupe ethnique	Instruction supérieure au C.E.P.	C.E.P.	Classes primaires	Sachant lire et écrire	Sachant lire	Sachant ni lire ni écrire	Ne sachant pas parler le français	N.D.	Ensemble
Wobe	-	0,59	0,50	0,50	-	3,61	94,80	-	100
Guéré	0,62	0,18	0,99	1,51	-	8,67	88,03	-	100
Dioula	1,01	-	-	-	-	13,50	85,49	-	100
Dan	0,14	0,09	0,58	0,55	-	5,93	92,63	-	100
Mande	-	-	-	-	-	2,41	97,59	-	100
Divers	-	1,13	-	-	-	0,66	98,21	-	100
	0,27	0,23	0,62	0,73	0,04	6,38	91,73	-	100

Les Guéré présentent les meilleurs pourcentages de gens sachant au moins lire et écrire. Une explication peut être trouvée dans le nombre d'anciens militaires qui ont appris au regiment outre à parler français, quelques notions de lettres et d'écritures. Il est remarquable aussi de constater que c'est la seule ethnie ayant une "élite" feminine.

La situation des Dioula est particulière, commerçants par inclination, nombreux sont ceux qui, par besoin professionnel ont appris à parler français. Par contre l'education islamique des Dioula et une longue méfiance à l'égard de l'école, méfiance reconnue par tous les anciens de cette ethnie, se traduisent par l'absence statistique de gens "etant alles à l'école"; exception faite d'un petit noyau qui est alle au maximum de ses possibilites et a donc dépasse le niveau du certificat d'etudes.

Les Dan en particulier, ceux de Man et de sa région, s'ouvrent à la scolarisation depuis quelques années. Mais peu nombreux sont ceux qui ont atteint le niveau du certificat d'études.

L'éloignement pour les Wobe, l'éloignement et le caractère montagnard des Mande (et Toura) expliquent le retard ou l'absence d'éléments lettres dans ces ethnies.

L'étude de la classe "divers", composee d'etrangers et de fonctionnaires presente un caractère particulier. Il convient de rappeler que la ville de Man est exclue de notre étude. Il s'ensuit qu'aucun divers n'a dépasse le certificat d'études, mais une certaine part a atteint le certificat d'etudes, ce sont les fonctionnaires titulaires, les autres étant des femmes (aucune n'est lettrée) et des parents vivant au foyer des plus fortunés.

La répartition par sexe des lettrés est à ce point de vue très parlante.

TABLEAU N° 224

Degré d'instruction (pour 100 de chaque ethnie et de chaque sexe) personnes âgées de plus de 15 ans

Ethnie	Supérieur au C.E.P.		C.E.P.		Niveau des clas. prim.		Sachant lire et écrire		Sachant lire seulement	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Wobe	-	-	1,40	0,17	0,95	-	1,17	-	-	-
Guéré	1,29	0,15	0,46	-	2,19	0,15	3,47	0,15	-	-
Dioula	2,26	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dan	0,32	-	0,2	-	1,28	-	1,22	-	0,16	-
Toura et Mande	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers	-	-	31,2	-	-	-	-	-	-	-

Le tableau N° 224 confirme que seules de toutes les ethnies les femmes Guéré, et à un moindre degré Wobe cherchent ou ont cherché à fréquenter l'école.

2 2 3 - INFLUENCE DES PROFESSIONS

Les personnes les plus instruites se rencontrent parmi les gens employés dans l'administration, celles exerçant des professions libérales classées diverses et les "non actifs" qui comprennent en l'occurence les jeunes de plus de 15 ans qui poursuivent leurs études ou cherchent un emploi.

TABLEAU N° 2231

Degré d'instruction (pour cent) des personnes âgées de plus de 15 ans selon la catégorie professionnelle

Profession	Supérieur au C.E.P.	C.E.P.	Classes Primaires	Sachant lire et écrire	Sachant lire	Ne sachant ni lire ni écrire	Ne sachant pas parler le français	Ensemble
Divers	-	4,7	-	0,6	-	6,5	88,8	100
Non actifs	1,8	0,8	3,4	0,6	-	0,7	92,7	100
Cultivateurs	-	-	0,2	0,7	-	6,8	92,3	100
Planteurs	-	-	-	1,-	-	12,-	87,-	100
Administration	-	66,5	10,2	13,6	-	9,7	-	100
Commerce	-	-	-	-	-	45,-	55,-	100
Ouvriers	-	-	10,2	28,7	-	40,7	20,4	100
Transporteurs	-	-	6,3	12,4	-	78,9	2,4	100
Artisans	-	-	-	6,5	-	64,1	29,4	100
Cultivateur de riz	-	-	-	-	-	33,3	66,7	100
Ensemble	0,3	0,2	0,6	0,7	0,1	6,4	91,7	100

Le tableau 2231 montre en effet que tous les employés de l'administration parlent le français. Un faible pourcentage (manoeuvres) ne sait ni lire ni écrire. Par contre aucun fonctionnaire affecté en brousse ne paraît avoir dépassé sensiblement le niveau du certificat d'études - abstraction faite d'une certaine spécialisation.

Parmi les ouvriers et les agents des transporteurs se trouvent non seulement des jeunes gens sachant lire et écrire mais encore quelques personnes ayant commencé des études primaires ceci correspond à une certaine spécialisation.

L'absence de personnes sachant au moins lire et écrire dans la profession commerciale est assez surprenante bien que presque la moitié des commerçants parlent le français.

Les transporteurs ont souvent suivi l'enseignement primaire et le nombre de ceux d'entre eux qui ne comprennent pas le français est infime.

Peu d'artisans également savent lire et écrire. La présence de 48 aides familiales agricoles ayant dépassé le niveau du certificat d'études n'apparait nullement comme significative en raison de la taille de l'échantillon..Ainsi, d'une part, ne parlent français que ceux dont la profession l'exige; d'autre part les jeunes gens diplomés marquent une préférence marquée pour les carrières administratives ou bien poursuivent leurs études ou restent inactifs lorsqu'ils ont atteint le certificat d'études.

2 2 4 - INSTRUCTIONS EN FONCTION DE LA SITUATION DANS LA PROFESSION

L'analyse des effets de l'instruction sur la situation dans la profession complète celle faite précédemment sur le choix de la profession. Nous voyons immédiatement que seuls les hommes savent lire et écrire ou ont reçu une instruction primaire. En effet 0,15% seulement des femmes de plus de 15 ans savent lire et écrire, 0,66% parlent le français, 99,34% des femmes sont totalement illettrées.

Parmi les hommes, seuls les fonctionnaires et une certaine catégorie de non actifs atteignent ou dépassent le niveau du certificat d'études. Les salariés du secteur privé atteignent également le niveau des classes primaires, ainsi que quelques "associés" et patrons. Les seules différences intéressantes résident dans la connaissance du français. En effet le graphique de la p. 103 montre qu'en fonction de cette connaissance tous les salariés du gouvernement et tous les apprentis parlent français puis viennent les salariés ordinaires, les non actifs, les aides familiaux, les patrons, les associés, les isolés et les cas indéterminés. Inversement on peut constater que toutes les situations qui ne supposent pas nécessairement de contacts avec les européens comportent une forte majorité de gens ignorant le français.

EN CONCLUSION : l'effort d'instruction à assurer est considerable puisque 92% des adultes de plus de 15 ans ignorent le français et que le nombre d'analphabètes atteint 98% de la population rurale.

Connaissance du français, niveau d'instruction et répartition professionnelle

(pour 100 hommes de plus de 15 ans dans chaque catégorie)

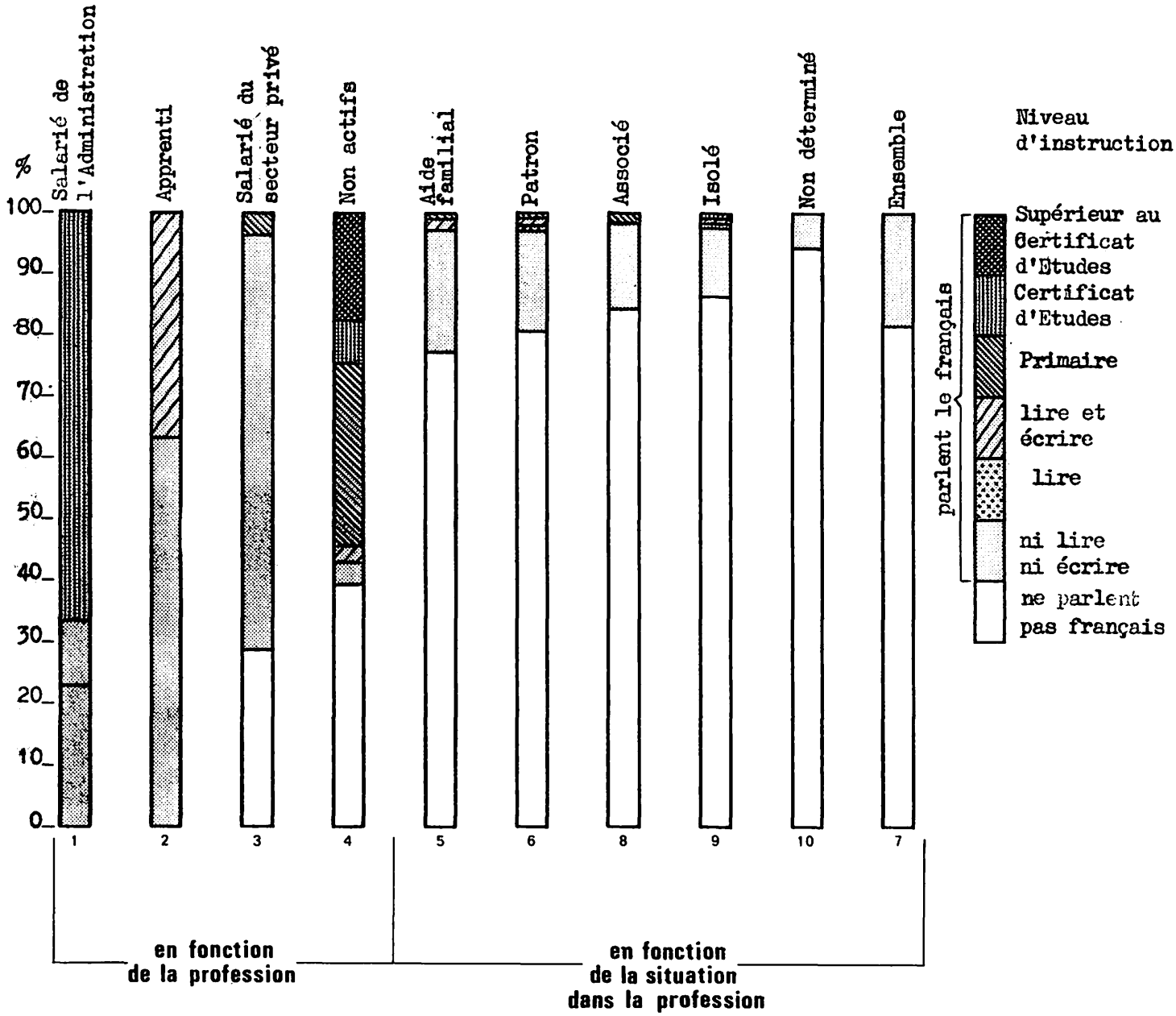

IV - DONNEES DE MOUVEMENT - LE MOUVEMENT NATUREL

1 - NATALITE - FECONDITE

1 1 - Taux de natalité observé

L'enquête a révélé des taux de natalité élevés très variables selon les ethnies, se rapprochant de ceux déjà relevés lors d'enquêtes similaires dans d'autres pays africains.

TABLEAU N° 111

Taux de natalité par ethnie (unité 1.000)

Wobe	Guéré	Dioula	Dan	Toura	Divers	Ensemble
35,4	42,9	35,2	47,8	69,6	57,5	45

Ces taux ont été calculés en rapportant les naissances survenues dans les 12 derniers mois à l'effectif de la population recensee. Il s'agit donc d'un taux approche, mais dont l'approximation est suffisante par rapport à la marge d'erreur due au sondage et aux observations.

En revanche, une très nette anomalie réside dans les taux de masculinite resultant de l'enquête, ceux-ci sont particulièrement faibles; en effet le taux de masculinité de l'ensemble (89) est de beaucoup inferieur aux taux admis, ceux-ci allant de 103 à 106. Compte tenu de la marge d'erreur minimum qui la rabaisse à 98 pour aller jusqu'à 111.

En fait, même si on ne tient pas compte des ethnies les moins bien representées on n'obtiendrait qu'un taux de 93,5 - ce qui est encore très inférieur à la normale.

TABLEAU N° 4112

Taux de masculinité à la naissance

Wobe	Guéré	Dan	ENSEMBLE	
			Ethnies	Total
70,1	119	90	93,5	89

Le taux de masculinité à la naissance calculé non plus sur les 12 derniers mois, mais sur l'ensemble des enfants nés vivants, rapporté au total des femmes de 15 ans et plus, est de 123, ce qui dépasse de beaucoup la normale.

Compte tenu de l'exagération en sens inverse (les femmes interrogées peuvent avoir tendance à oublier des filles qu'elles ont eues) ces deux moyens de regroupement confirment qu'une erreur d'observation a été commise et que le nombre des naissances a été correctement evalue.

Cela provient également de la petite taille de l'échantillon en particulier pour les ethnies Dioula et Mande et dans une certaine mesure pour les Wobe.

Il n'est pas possible de savoir si l'erreur est systématique et quelle est son importance.

Mais il est remarquable que dans l'analyse de la structure par âge des enfants, les années 0 an et 1 an ont des effectifs relativement moindres que les années 3, 4 et 5 ans. On peut donc penser :

Que des naissances ont pu être omises parce que trop récentes au moment de l'enquête (les femmes accouchent souvent dans leur famille maternelle), que certaines craintes quant à la vie de l'enfant interdisent ou réduisent les déclarations concernant les enfants non encore sevrés.

Les taux de natalité sont faibles relativement en ce qui concerne les Wobe. Ils sont nettement inférieurs à ceux de la région voisine de Guinée (60 à 64), en particulier pour les Dan, ils sont les mêmes que ceux observés dans le nord Dahomey et la Haute Volta.

1 2 - Fécondité

1 2 1 - FECONDITE ACTUELLE OBSERVEE

Le taux de fécondité actuelle, rapport du nombre d'enfants nés vivants dans les 12 derniers mois au nombre de femmes d'âge fécond (en principe 15 à 49 ans) est un taux approché : il n'élimine pas les erreurs d'âge et ne tient pas compte du nombre moyen reel des femmes mais du nombre recensé qui est assimilé au nombre moyen.

Le taux de fécondité pour la région de Man n'est pas très élevé, 170, et se rapproche de celui observé au Gabon. Il est particulièrement faible chez les Wobe comme le laissait prévoir le taux de natalite dans cette ethnie. Par contre la remontée du taux de fécondité entre 45 et 49 ans est anormale et due soit à des erreurs d'observation, soit également à la trop faible taille de l'échantillon.

Comparaison des taux de fécondité observés et déduits

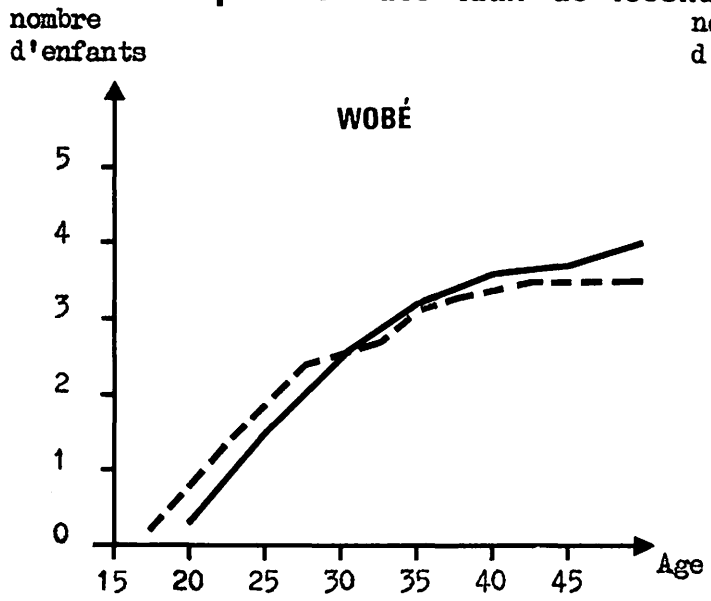

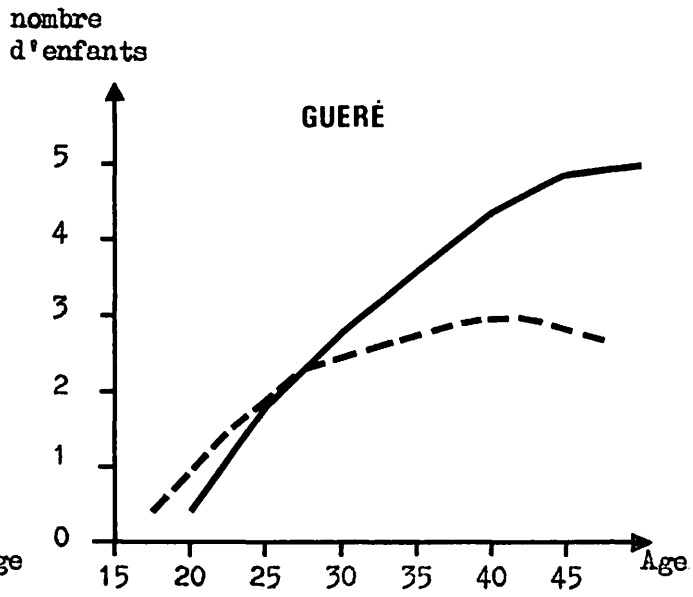

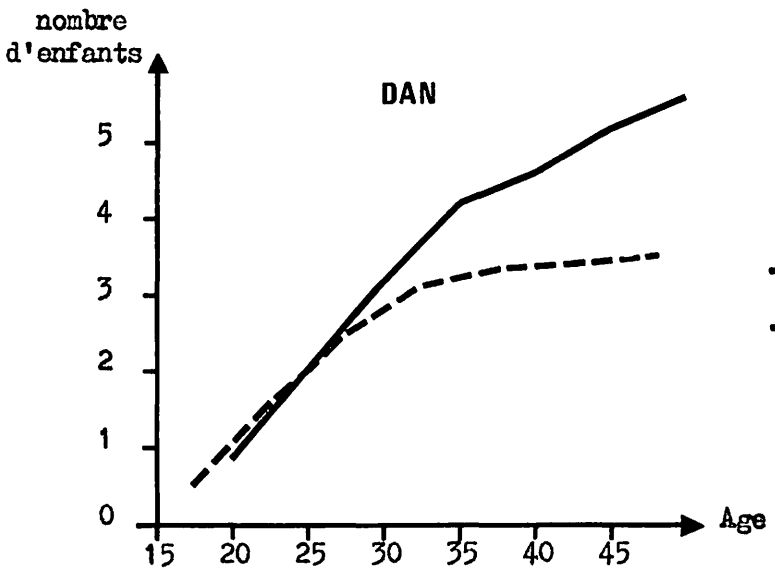

Nombre d'enfants nés vivants au total par femme de chaque âge et de chaque ethnie

——— selon la fécondité actuelle (déduite)

– – – selon la fécondité totale (observée)

Ensemble de la région

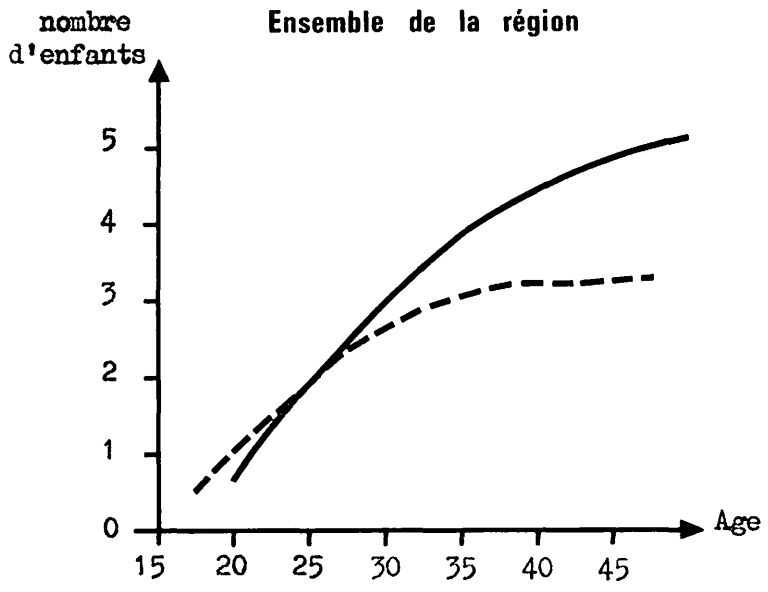

TABLEAU N° 211

Taux de fécondité par âge et par ethnie

UNITE 1.000

Groupe d'âge	Wobe	Guéré	Dan	Dioula	Mande	Ensemble
15 - 19	59	85	177	139	193	138
20 - 24	247	272	231	293	229	242
25 - 29	192	210	246	78	253	220
30 - 34	135	152	193	48	375	183
35 - 39	92	167	84	150	130	115
40 - 44	27	92	114	-	-	88
45 - 49	50	40	81	-	-	61
	132	161	185	140	232	170

Chez les Dan la fécondité se trouve dans le groupe d'âge 25 - 29 ans ce qui est assez surprenant. Les erreurs d'observations peuvent expliquer cet étalement entre les groupes 15 - 29, 20 - 24, 25 - 29; la très forte fécondité entre 15 et 19 ans peut s'expliquer aussi par l'accumulation dans une même classe des jeunes femmes effectivement nubiles et mariées avant 15 ans et considérées comme tel.

Les observations faites chez les Guéré suivent d'assez près celles faites dans d'autres ethnies africaines, toutefois une légère augmentation entre les groupes d'âge 30 - 34 et 35 - 39 semble également due à des défauts d'observation.

Il n'est pas possible en raison de la taille de l'échantillon d'interpréter valablement les chiffres se rapportant aux ethnies Dioula et Toura, le taux de fécondité cité pour les Toura se rapproche de celui trouvé dans les régions voisines de la Guinée. Celui avancé pour les Dioula est particulièrement faible et vraisemblablement erroné.

1 2 2 - FECONDITE ACTUELLE DES FEMMES MARIEES

Elle est naturellement plus élevée que celle de l'ensemble des femmes de 15 à 49 ans : 177 pour 170.

TABLEAU N° 1221

Nombre d'enfants nés vivants dans les 12 derniers mois pour 1.000 femmes mariées de chaque âge.

UNITE 1.000

GROUPE D'AGE	ETHNIE			
	Wobe	Guéré	Dan	Ensemble
15 - 19	68	111	196	157
20 - 24	255	296	238	252
25 - 29	192	214	248	221

TABLEAU N° 1221 (Suite)

GROUPE d'AGE	ETHNIE			
	Wobe	Guéré	Dan	Ensemble
30 - 34	136	154	193	184
35 - 39	92	176	85	117
40 - 44	27	93	119	90
45 - 49	54	42	82	63
Ensemble	137	172	192	177

Un rapide examen du graphique de la p. 108 permet de se rendre compte de l'écart entre le taux de fécondité des femmes mariées et celui de l'ensemble des femmes : il est dû à l'écart dans la période des âges de 15 à 19 ans et par conséquent à l'existence de célibataires à cet âge. Par la suite, les deux courbes se confondent, les quelques écarts provenant des veuves ou des célibataires elles-mêmes très rares. Les courbes du graphique accusent plus nettement l'applatissement des effectifs chez les Guéré et l'anomalie qui en résulte pour le groupe d'âge des femmes de 35 à 39 ans. En fait, il faudrait également tenir compte dans le groupe 15 - 20 ans de l'âge au premier mariage, âge qui varie selon les ethnies et de l'intervalle entre le mariage et la première naissance généralement plus court pour des raisons sociales que l'intervalle entre les naissances successives.

1 2 3 - FECONDITE TOTALE OBSERVEE

Le nombre moyen d'enfants nés vivants au total d'une femme est un indice de la fécondité. Les causes d'erreur d'observation sont assez nombreuses.

Tout d'abord, la notion de "né vivant" peut, en cas de négligence de l'enquêteur être confondue avec celle de grossesse, ou à l'inverse les mères interrogées ne tiennent pas compte des enfants qui n'ont vécu que quelques heures ou quelques jours.

D'autre part les femmes répugnent à citer ou compter les enfants nés d'un mariage rompu, surtout lorsque depuis elles se sont remariées. Il faut fortement insister pour obtenir des renseignements lorsque ce cas se produit.

Enfin avec l'âge, les évènements lointains s'estompent ou se dénaturent et les femmes d'un certain âge oublient assez facilement des événements lointains.

Fécondité actuelle des femmes mariées de 15 à 49 ans par âge

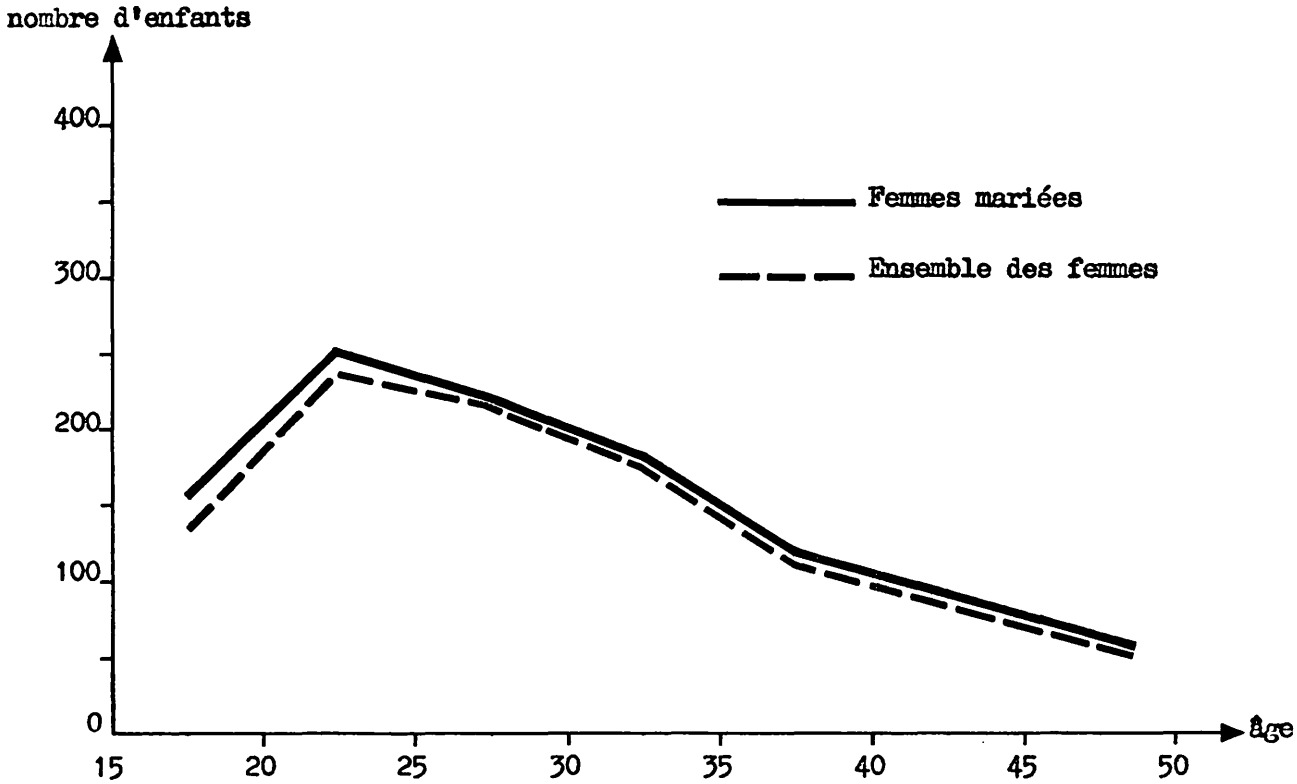

Nombre d'enfants nés vivants dans les 12 derniers mois pour 1000 femmes de chaque âge et de chaque ethnie

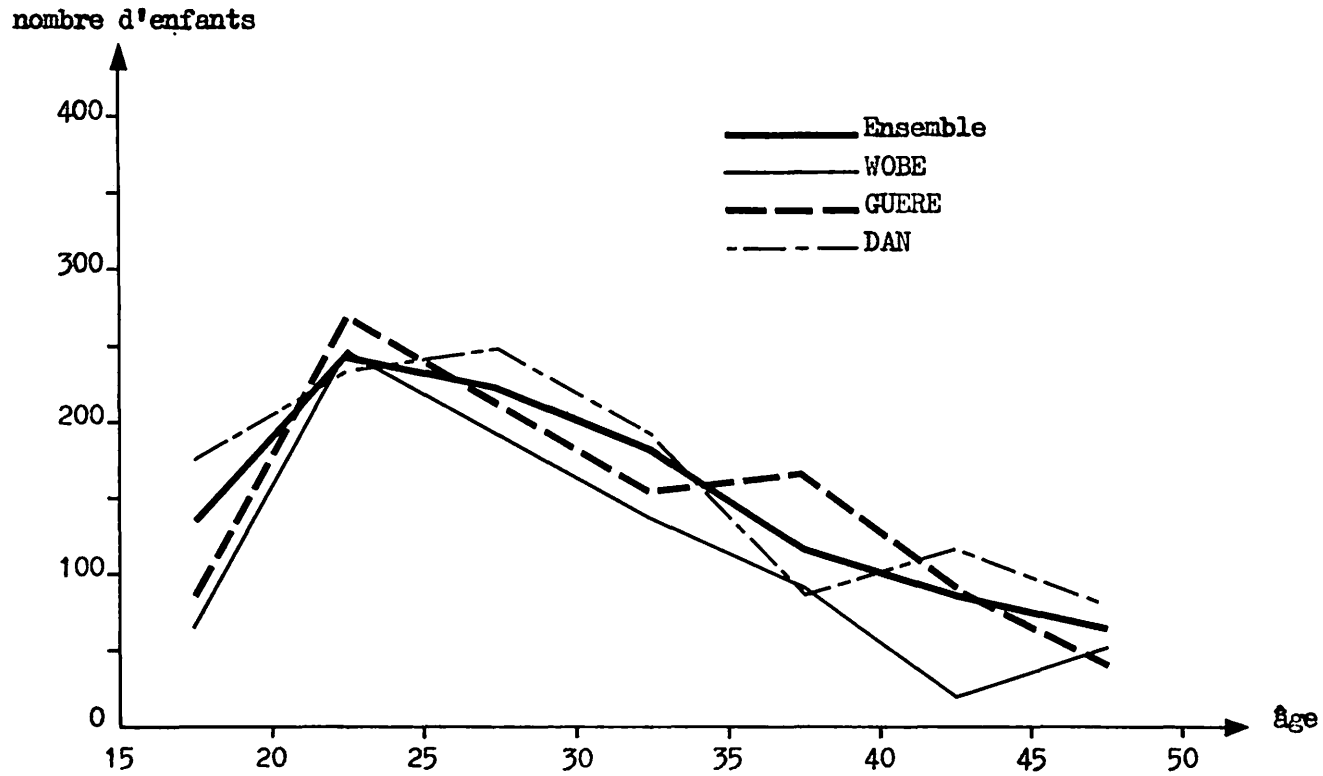

TABLEAU N° 1231

Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme selon l'âge de la femme et l'ethnie

Age des femmes	Wobe	Guéré	Dan	Dioula	Mande	Ensemble
15 - 19	0,24	0,43	0,53	0,52	0,47	0,48
20 - 24	1,37	1,50	1,58	1,60	1,59	1,52
25 - 29	2,39	2,28	2,55	2,76	2,14	2,44
30 - 34	2,72	2,64	3,13	2,36	2,77	2,91
35 - 39	3,33	2,94	3,34	2,70	3,57	3,19
40 - 44	3,52	2,98	3,39	2,36	2,90	3,23
45 - 49	3,53	2,71	3,51	3,06	-	3,29

L'étude des graphiques de la page 110 permet de noter une relative homogénéité entre les trois ethnies principales. La fécondité du groupe 15-19 ans relativement plus elevée chez les Dan que chez les Wobe peut s'expliquer par un nombre plus grand de mariages aux alentours de la quinzième année au sein de cette ethnie.

L'étude des déclarations des femmes ayant plus de 50 ans ne peut être valablement faite en raison du petit nombre de déclarations enregistrées; la structure de la population montre en effet une diminution brutale et rapide des effectifs des femmes âgées.

1 2 4 - COMPARAISON ENTRE LE NOMBRE D'ENFANTS NES VIVANTS DANS LES 12 DERNIERS MOIS (FECONDITE ACTUELLE) ET LE NOMBRE MOYEN D'ENFANTS NES VIVANTS AU TOTAL

Si l'on admet que la fécondité n'a été que faiblement modifiée depuis que les femmes âgees actuellement de 50 ans sont entrées dans leur période féconde, hypothèse apparemment formulable, on est autorisé à comparer une fécondité totale (ou cumulée) deduite de la fécondité actuelle observée, à la fécondité totale (observée) ou rétrospective.

Pour ce faire on applique à une femme entre 15 et 49 ans les divers taux actuels par groupe d'âge et on les cumule, multipliés chaque fois par cinq. On obtient un nombre moyen d'enfants. Ce chiffre, à la différence du nombre moyen observé est valable pour la fin du groupe d'âge.

Les graphiques font ressortir très nettement la différence existant entre les données rétrospectives et les donnees calculées. Les premières sont nettement inférieures aux secondes et traduisent assez bien les oublis, erreurs d'observation et biais signalés plus haut.

Dans l'ensemble :

1°/ Les nombres moyens d'enfants nés vivants déclarés par les femmes représentent sans doute une approche par défaut de la fécondité totale réelle.

2°/ Les écarts d'observation les plus importants se rencontrent dans les ethnies Dan et Guéré. L'échantillon est cependant le meilleur. Ils peuvent également s'expliquer par le nombre d'enfants nés hors mariage et naturellement cachés à des enquêteurs de sexe masculin.

Nombre moyen d'enfants nés vivants par femme

(selon l'âge de la femme)

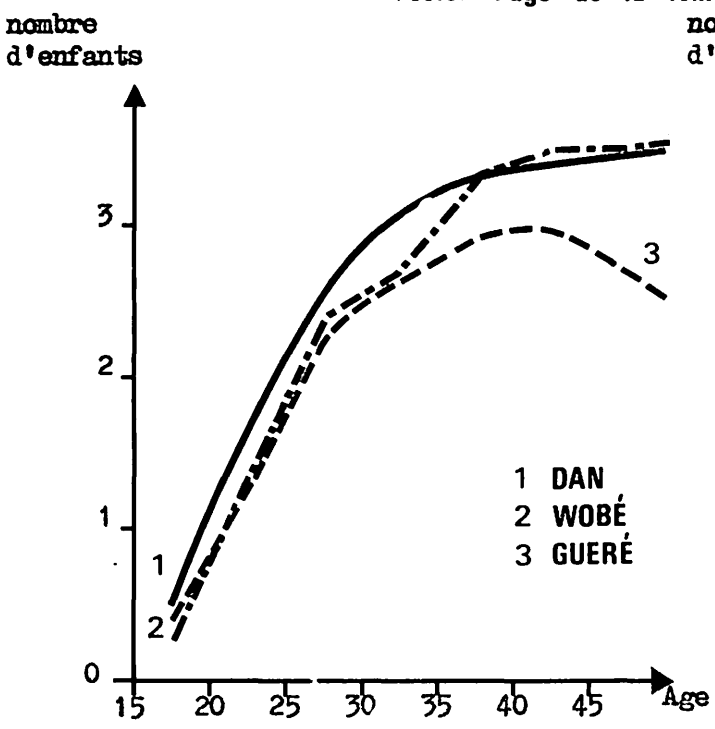

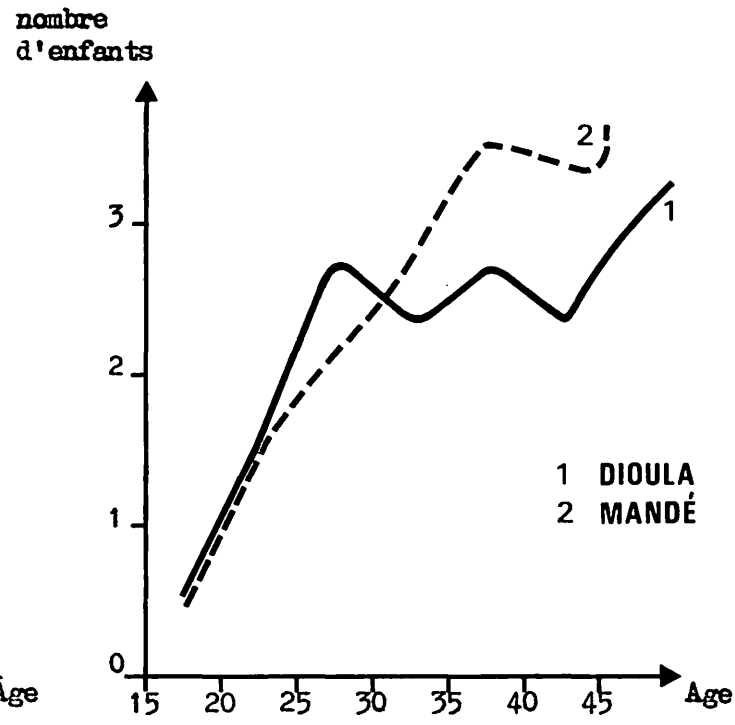

Ensemble de la région

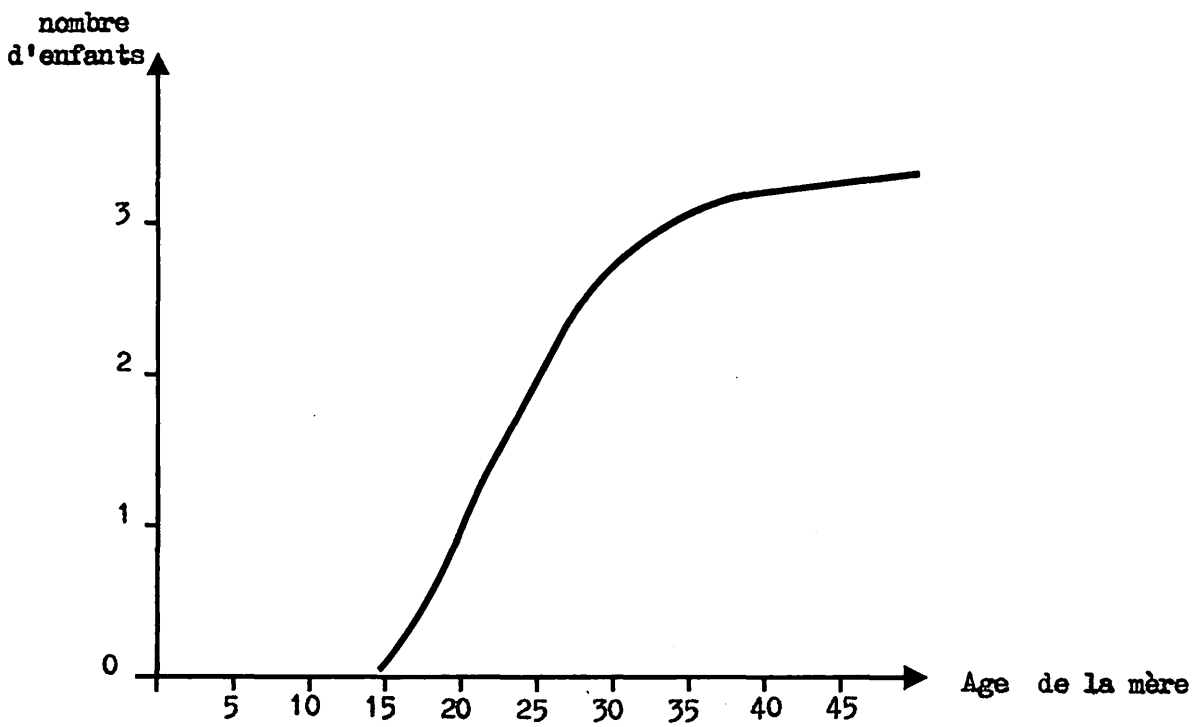

3°/ Il est permis de penser qu'il existe un biais systématique dû à des omissions par les femmes âgées ou remariées. L'enquête faite à ce sujet avec des "enquêteuses" de sexe féminin auxquelles les femmes répondaient avec plus de confiance, et menée après l'enquête démographique elle-même, mais sur les mêmes unités qu'elle, a souligné ce genre d'omission.

4°/ Il est donc préférable dans une perspective d'avenir de s'en référer aux résultats déduits de données actuelles.

1 2 5 - TAUX BRUT DE REPRODUCTION PAR ETHNIE

Le taux brut de reproduction constitue une autre approche de la fécondité, il consiste à calculer le rapport entre ces effectifs d'une génération féminine donnée et le nombre d'enfants auxquels cette génération donne naissance. Il s'agit donc de déterminer à partir d'une génération de 1.000 filles nées vivantes le nombre de filles également nées vivantes.

TABLEAU N° 125

Nombre de filles nées vivantes par femme de 15 à 49 ans

Wobe	Guéré	Dan	Dioula	Mande	Ensemble
1,97	2,38	1,76	2,41	2,60	2,29

La signification de ces chiffres est très voisine de celle du taux de fécondité générale, mais suppose la conservation durant les 35 années des taux de fécondité à leur niveau actuel, ce qui limite les possibilités d'interprétation de ce taux.

Tels qu'ils sont,et malgré un faible taux de masculinité, ces chiffres se rapprochent encore de ceux du nord de la Côte d'Ivoire, de la Haute Volta et du Cameroun nord et sont inférieurs à ceux de Guinée et de la Basse Côte d'Ivoire.

1 2 6 - FAUSSES COUCHES ET MORTI-NATALITE

Une enquête complémentaire a tenté d'appréhender le phénomène des fausses-couches et de la morti-natalité. Cette enquête a été menée par des femmes afin de permettre de meilleures déclarations. Après dépouillement manuel les résultats sont les suivants :

TABLEAU N° 1261

Nombre de femmes ayant fait une fausse couche et nombre de cas

Nombre de femmes mariées	Nombre de femmes ayant eu une grossesse qui n'a pas abouti	Nombre de cas	Nombre de morts nés
115.079	23.658	34.818	17.892

TABLEAU N° 1262

Rapport du nombre de femmes enceintes ayant eu un accident au nombre de femmes mariées	205,6 °/₀₀
Nombre d'accidents par femme mariée	0,30
Nombre d'enfants morts-nés par femme mariée	0,15

Les déclarations recueillies paraissent conformes aux données naturelles et excluent toute hypothèse de manoeuvres abortives habituelles.

2 - LA MORTALITE

La mortalité est sans doute la donnée de mouvement la plus délicate à établir avec précision en l'absence d'état-civil.

Pour évaluer cette mortalité nous n'avons pu recourir à l'étude des enfants survivants des femmes âgées de 15 ans et plus, rapporté au nombre total d'enfants nés vivants. Nous nous heurtons dans ce cas, comme pour l'étude de la fécondité totale, au fait que au fur et à mesure qu'augmente l'âge des mères, les declarations deviennent de plus en plus imprécises. Elles le sont d'autant plus que les mères ne savent pas toujours le sort de leurs enfants. On ne peut d'autre part interroger que les femmes encore vivantes et, comme il s'agit d'une enquête régionale, qui n'ont pas émigré hors de la zone etudiée; or ces migrations ont été nombreuses tant au pays Guéré en direction du Libéria, qu'au pays Toura et Sipilou en direction de Touba.

Il convient donc d'étudier les décès survenus dans l'unité budgétaire exploitation au cours des 12 derniers mois; ce chiffre rapporté à la population recensée donne un taux approché de mortalité.

La détermination de la date de decès par rapport aux 12 derniers mois est imprécise. La résidence habituelle est moins facile à trouver car l'unité budgétaire à laquelle se rattachait le défunt n'est pas toujours aisée à découvrir. Dans certains cas, plusieurs familles ont déclaré le décès d'un même défunt parent des uns et des autres, soit que l'attention de l'enquêteur ait été défaillante, soit que les personnes interrogées se réfèrent implicitement à une unité budgétaire disparue en même temps que le défunt, et dont il faisait partie quelques mois avant l'enquête. Le dépouillement n'a pas réussi à éliminer totalement cette source d'erreurs d'observation.

La mortalité connait d'une année à l'autre des fluctuations sensibles; une surmortalité est toujours possible et attribuable, soit à l'apparition d'épidémies nouvelles, soit à un sous-équipement momentané des services médicaux.

Il semble, malgré certaines difficultés rencontrées par le service de santé, que les 12 mois précédant l'enquête aient constitué une année presque normale. Il est cependant impossible d'affirmer, sous réserve des difficultés d'observation signalées plus haut, si cette mortalité est véritablement une mortalité moyenne, c'est-à-dire représentative du phénomène sur une plus longue période.

2 1 - Mortalité générale

Le taux de mortalité générale pour la région est de 29,75°/₀₀ ce taux est relativement élevé, il correspond à celui qui a été trouvé pour l'ensemble rural de la population dahoméenne. Il est plus élevé que celui donné pour la subdivision de Bongouanou, mais inferieur légèrement à celui de la basse Côte; nettement inférieur par contre à celui de la Guinée.

TABLEAU N° 211

Taux de mortalité par sexe et par âge

UNITE °/.. DE CHAQUE SEXE

Age	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
0	100	117	108,7
1	24,4	55,8	40,6
2	50,5	37,9	44,5
3	47,4	46,3	46,8
4	33,5	10,1	22,2
5 - 99	11,4	10,9	11,3
10 - 14	10,9	7,3	9,8
15 - 19	39,3	31,3	33,9
20 - 24	11,7	28,2	23,3
25 - 29	26,8	17,6	20,3
30 - 34	23,1	15,6	18,7
35 - 39	6,3	8,4	7,5
40 - 44	24,6	23,3	24,0
45 - 49	18,4	10,8	14,9
50 - 54	18,8	65,5	34,9
55 - 59	32,9	52,1	37,6
60 - 64	99,1	217,5	125,5
65 - 69	71,8	102,5	78,5
70 - 74	168,4	625,0	236,7
75 - 79	385,9	266,7	359,3
80 et +	630,0	370,1	531,6
	30,8	28,7	29,75

La répartition des décès par âge présente des anomalies dues tant aux erreurs d'observation, qu'à la taille de l'échantillon analogues à celles que l'on retrouve dans l'étude de la structure de la population.

Le tableau N° 211 appelle donc un certain nombre de commentaires.

Ages de 0 à 4. Il y a une mortalité infantile importante (décès de l'âge 0 plus forte pour le sexe féminin que pour le sexe masculin), ce qui est surprenant. L'ensemble 0 à 4 ans marque une légère surmortalité masculine commune à tous les pays.

Les taux de mortalité de 15 à 19 tant masculins que féminins sont également élevés. Ceci semble dû au fait que l'évaluation des âges est particulièrement délicate. A l'appreciation peut être trop large des décès entre 15 et 19 ans s'est surajouté l'effet de l'appréciation trop faible des effectifs de ce groupe d'âge pour les raisons analysées au chapitre II. En effet le nombre des décès entre 20 et 24 ans est lui aussi anormalement faible.

Assez inattendue est la chute du taux de mortalité constatée entre 35 et 39 ans. Cela est peut être dû à une appréciation délicate de ces âges rarement marqués par des événements mémorables (circoncision, mariage, etc...).

Enfin il faut remarquer, que si la surmortalité masculine est de règle et caractérise l'ensemble de la population (29,75 contre 28,7) il y a une surmortalité feminine extrêmement nette et accentuée à partir de 55 ans, ce qui se traduit egalement dans la structure génerale de la population.

Afin d'éviter les interpretations qui pourraient résulter du caractère "circonstanciel" des écarts de taux, le graphique de la page 115 traduit la tendance des taux de décès, en établissant la moyenne graphique entre les taux anormalement élevés et les taux anormalement bas.

Le graphique de la page suivante qui superpose les deux courbes de tendance obtenues pour les sexes masculin et féminin, fait très nettement ressortir la surmortalité masculine entre 1 à 9 ans et de 30 à 50 ans, et la surmortalité féminine brutale à partir de 50 ans.

TABLEAU N° 212

Surmortalité masculine par âge

TAUX de MORTALITE	GROUPE d'AGES									
	- 1 an	1 - 4	5 - 9	10 - 19	20 - 29	30 - 39	40 - 49	50 - 59	60 - 69	70 et +
Masculine (m)	100	52,8	11,4	18,3	20,4	14,-	21,4	25,4	88,1	346,-
Féminine (f)	117,-	35,8	10,9	22,-	22,-	12,1	17,2	73,-	172,-	414
Surmortalité $\left(\frac{m-f}{f} \times 100\right)$	- 14,5	+47,4	+ 4,5	- 16,8	- 7,2	+ 15,7	+ 24,4	- 65,2	- 48,7	- 16,4

Taux de mortalité par âge

(Ensemble de la région)

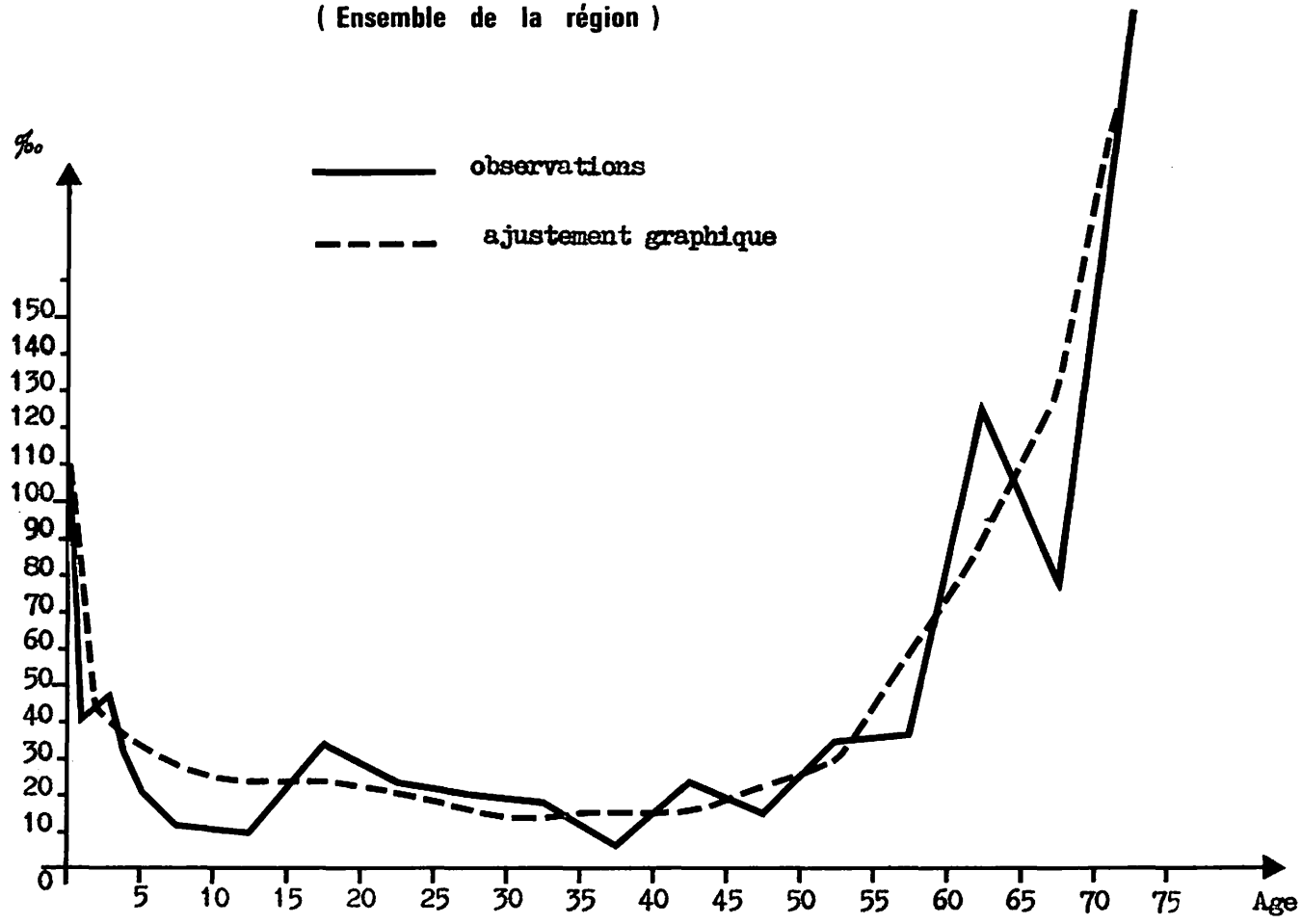

Comparaison de la mortalité masculine et de la mortalité féminine

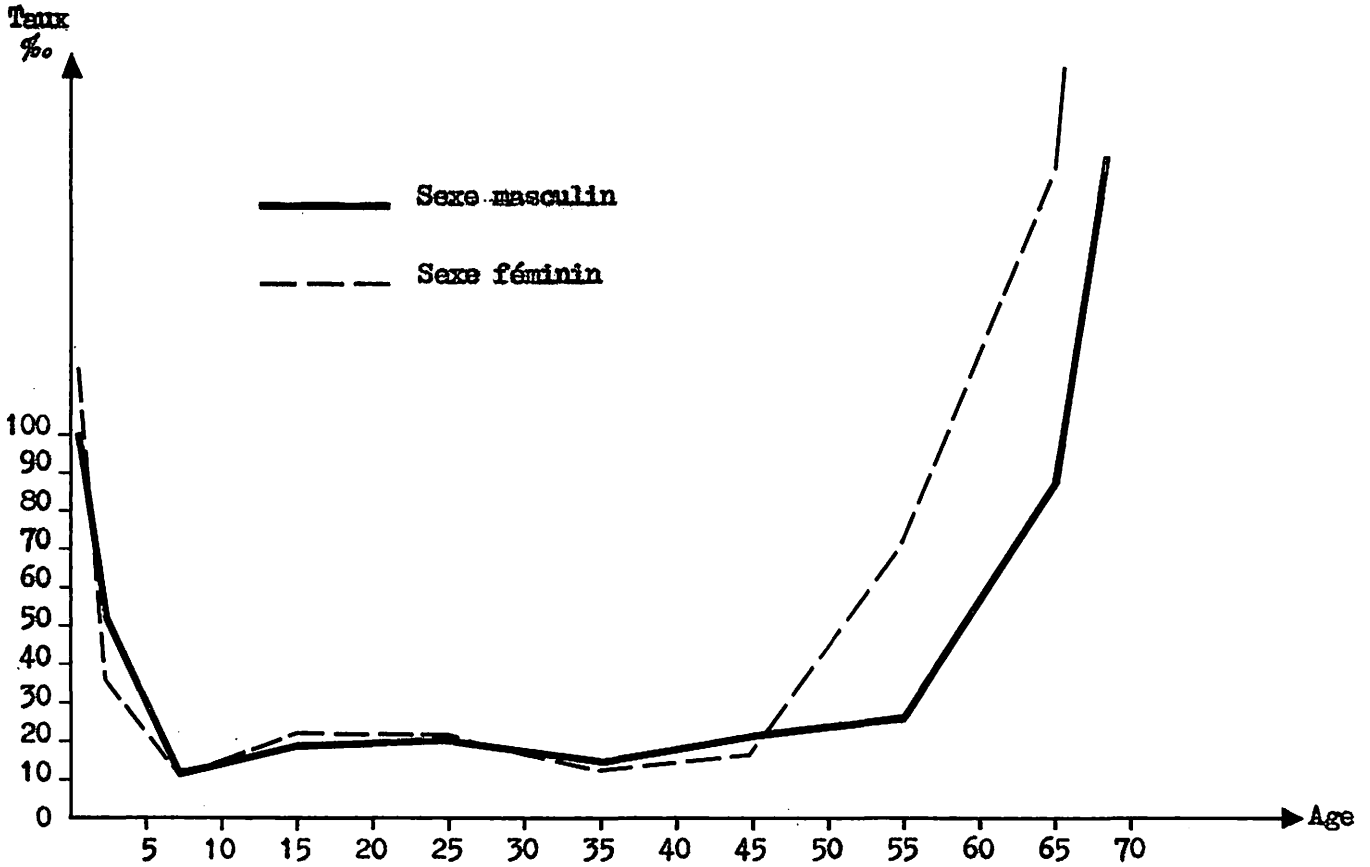

- MORTALITE INFANTILE ET MORTALITE DES ENFANTS DE MOINS DE CINQ ANS

Le taux de mortalité infantile (décédés de moins d'un an), par rapport à l'effectif des enfants de moins d'un an, est assez faible et se rapproche de celui constaté au Dahomey. En fait les enquêtes faites en pays africains et servant de référence sont relativement assez anciennes; celle de Guinée remonte aux années 1954-1955.

TABLEAU N° 213

Taux de mortalité par sexe

Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
100	117	108,7

Dans le cas présent le taux est legerement plus elevé pour les filles ce qui est rare, mais se rencontre également dans le nord Dahomey.

Le taux de mortalité pour les enfants de 1 à 4 ans est lui-même élevé. Il est interessant de constater une recrudescence de la mortalité à la fin de la 2ème année et sur la 3ème année ce qui parait correspondre aux difficultés de sevrage.

2 2 - Taux de survie et espérance de vie

Il est possible de calculer les quotients de mortalité à partir des taux de mortalité. On peut donc établir des taux de survie et déterminer l'espérance de vie à chaque âge.

TABLEAU N° 221

Taux de survie

Age	Taux
0	1000
1	897
3	861
4	824
5 - 9	786
10 - 14	769
15 - 19	728
20 - 24	692
25 - 29	577
30 - 34	511
35 - 39	459
40 - 44	417
45 - 49	401
50 - 54	353
55 - 59	327
60 - 64	271
65 - 69	221
70 - 74	91

Ce taux de survie permet de dresser le graphique p. 118 que nous avons comparé à la pyramide de structure des âges après inversion des axes de coordonnées.

Plus parlant est le tableau 222 qui représente l'espérance de vie pour chaque âge et par voie de consequence l'âge que l'on peut espérer atteindre au début de chaque tranche d'âge. Ce tableau fait nettement ressortir la surmortalité féminine à 50 ans, à cet âge l'homme peut espérer atteindre 64 ans alors que la femme ne peut atteindre que 56,6 ans.

Taux de survie par âge

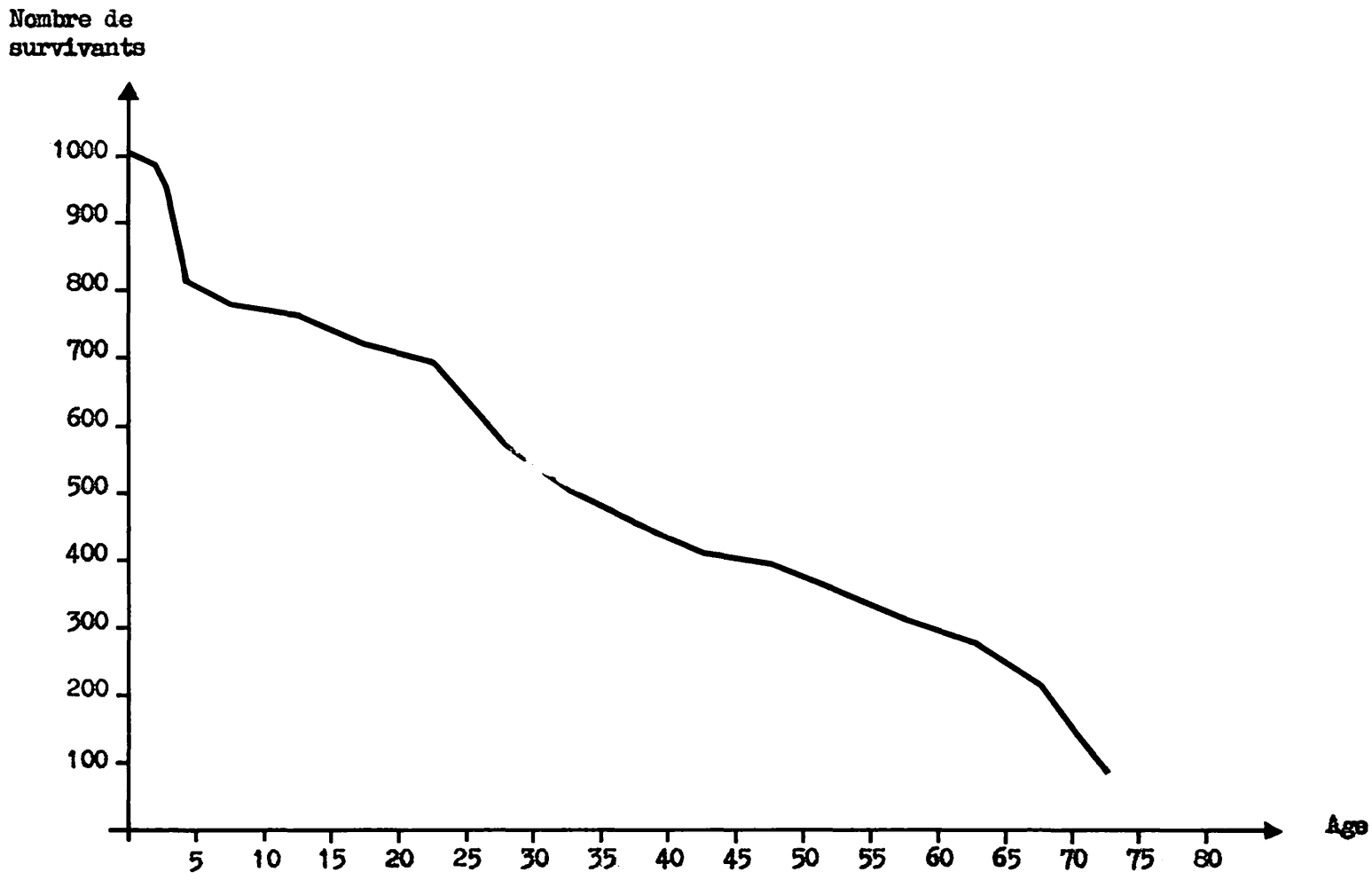

TABLEAU N° 222

Ages	Espérance de vie			Age que l'on peut espérer atteindre au début de chaque tranche d'âge		
	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble	Sexe masculin	Sexe féminin	Ensemble
0	32,3	30,8	31,6	32,3	30,8	31,6
1	34,6	33,6	34,1	35,6	34,6	35,1
2	34,5	34,5	34,5	36,5	36,5	36,5
3	35,3	34,8	35,1	38,3	37,8	38,1
4	36,1	35,5	35,8	40,1	39,5	39,8
5 - 9	36,1	34,9	35,5	41,1	39,9	40,5
10 - 14	33,2	31,7	32,4	43,2	41,7	42,4
15 - 19	29,9	27,8	28,9	44,9	42,8	43,9
20 - 24	31,5	27,4	29,4	51,5	47,4	49,4
25 - 29	28,3	26,4	27,3	53,3	51,4	52,3
30 - 34	27,2	23,6	25,4	57,2	53,6	55,4
35 - 39	25,4	20,4	22,8	60,4	55,4	57,8
40 - 44	21,2	16,2	18,6	61,2	56,2	58,6
45 - 49	18.8	13,0	15,8	63,8	58,0	60,8
50 - 54	15,4	8,6	11,8	65,4	58,6	61,8
55 - 59	11,7	6,4	9,3	68,7	61,4	64,3
60 - 64	8,5	2,7	6,0	68,5	62,7	66,0
65 - 69	8,9	9,0	8,9	73,9	74,0	73,9
70 et +	7,5	7,5	7,5	77,5	77,5	77,5

- TAUX DE MORTALITE PAR ETHNIE

Des difficultés matérielles de dépouillement ne nous permettent de citer que les taux de mortalité pour les ethnies Wobe, 38 °/oo, ce qui est plus elevé que la moyenne et Guéré, 25°/oo ce qui est inférieur à la moyenne.

3 - PERSPECTIVES D'EVOLUTION

Les renseignements rassemblés par l'enquête sont trop entachés d'incertitude pour que l'on puisse établir des perspectives analogues à celles des pays occidentaux disposant d'un appareil statistique complet.

Les taux indiqués sont des taux approchés, qui reposent sur quelques hypothèses :

1°/ fécondité et mortalité actuelles observées correspondent à la fécondité et à la mortalité réelles moyennes;

2°/ les répercussions des mouvements migratoires seront négligeables;

3°/ fécondité et mortalité resteront constantes.

Il est évident que ces hypothèses, pour une région comme celle de Man sont simplificatrices. L'exode rural, l'éducation, l'équipement de l'infrastructure sanitaire sont autant de facteurs qui modifieront les conséquences des observations faites.

3 1 - Le taux d'accroissement naturel

Le taux d'accroissement naturel, c'est le résultat de la balance des naissances et des décès soit 16 pour mille.

TABLEAU N° 311

Taux d'accroissement naturel

Taux natalité °/..	Taux mortalité °/..	Taux d'accroissement % base 1962	% d'augmentation 1965	1970	1980	Doublement en 44 ans
45	29,7	1,6	+ 3,2	+ 11,9	+ 31,4	

De ce taux on peut tirer les perspectives approximatives suivantes pour la campagne de la région de Man :

TABLEAU N° 312

Perspectives d'accroissement
(en fonction du taux d'accroissement naturel)

EN MILLIERS

Années	1962	1965	1970	1975	1980
Population	430	450	489	528	572

Population scolarisable correspondante :

En appliquant le taux défini au paragraphe 321 on obtiendrait dans la campagne une masse à scolariser de :

Perspectives d'évolution démographique
(taux d'accroissement constant de 1,6 %)

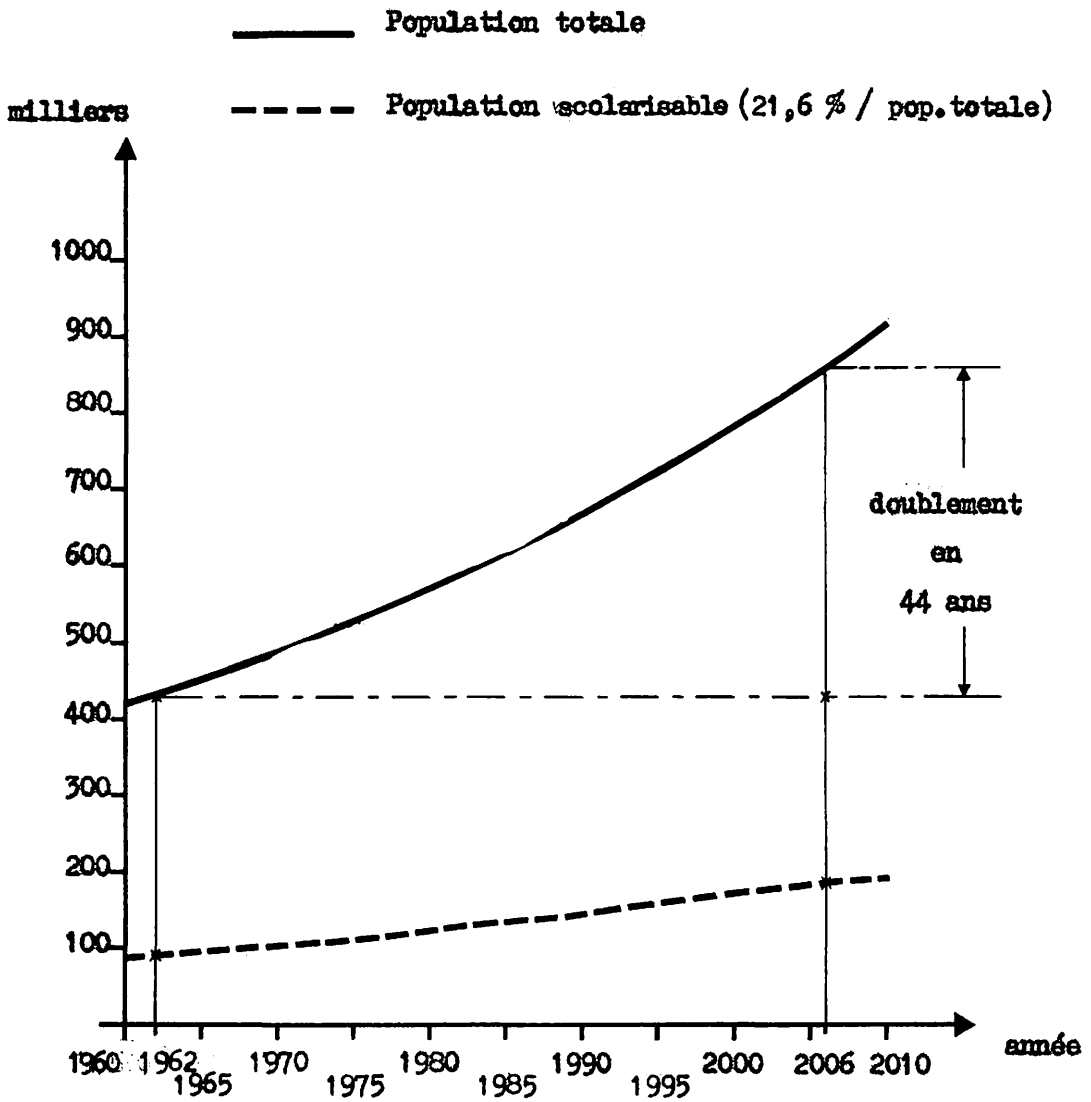

EN MILLIERS

Années	1962	1965	1970	1975	1980
Population	93	97	105	114	123

Ce taux d'accroissement naturel est élevé mais nettement inférieur à celui généralement admis pour cette région de la Côte d'Ivoire et qui se situe aux environs de 20.

Compte tenu des observations faites en ce qui concerne le taux de mortalité, il faut considérer ce taux de 1,16% comme un minimum. En conséquence, compte tenu de l'action d'éducation sanitaire prévisible, le taux retenu pour la programmation a été porté à 1,8%.

3 2 - Taux de reproduction net

Le taux de reproduction net est assez élevé. Il correspond comme les autres données de mouvement à ce que l'on observe dans le Dahomey nord rural, en Haute Volta et au Mali.

TABLEAU N° 321

Taux de reproduction net

Age des femmes	Taux de fécondité pour 1000 f. de chaque âge	Taux de survie	Nombre d'enfants issus de 1000 filles	
15 - 19	157	0,728	114	
20 - 24	252	0,692	174	
25 - 29	221	0,577	128	
30 - 34	184	0,511	94	
35 - 39	117	0,459	54	
40 - 44	90	0,417	38	
45 - 49	63	0,401	25	
Total	-	-	627	

Nombre d'enfants issus de 1000 filles (1)	3,135
Nombre d'enfants pour 1 fille	3,135
Taux net de reproduction (2)	1,46

(1) total × 5

(2) nombre d'enfants 935 × 1000

Il s'agit là d'un taux de fécondité moyennement élevé associé à un taux de mortalité relativement élevé. L'âge moyen des femmes fécondes est de 26 ans environ.

NOTE HISTORIQUE

Les documents en notre possession accusaient les chiffres suivants :

Année 1940	Population	258.500 (Man compris)
1945	.....	244.700
1955	.....	300.000
1958	.....	357.000
1962	.....	430.000 + 25.000 de Man soit 455.000

d'où un accroissement de 98.000 ou 27,5% en cinq ans. Ce taux d'accroissement laisse donc penser à une nette sous estimation des populations en 1958.

- POURCENTAGE DES ETHNIES :

En 1958, les pourcentages suivants étaient reçus; ils peuvent être comparés à ceux trouvés lors de l'enquête.

EN %

	1940	1945	1955	1958	1962
Dan	48,10	48,3	49,66	51,26	51,10
Guéré	31,70	30,86	22,50	30,85	24,40
Wobe	11,70	11,4	10,66	9,25	16,30
Toura	5,40	5,19	3,10	4,34	4,-
Divers	3,10	4,29	4,28	4,20	4,20

La différence des chiffres Wobe-Guéré provient du fait que lors de l'enquête de 1962 les ethnies ont été attribuées selon la déclaration des intéressés. Autrefois elles étaient attribuées selon les normes fixes, qui considéraient comme Guéré toute une région dont les habitants se déclarent Wobe.

Bien qu'il soit généralement admis que les recensements administratifs, source des données antérieures pêchent par omission, on constate un net accroissement dû, en 1948, au retour des émigrants puis à la quasi disparition de la maladie du sommeil qui atteignait jusqu'à 18% de la population à Danane.

Il semble cependant que cet important accroissement de population soit appelé à se réduire légèrement depuis 1961. Le taux d'accroissement actuel étant inférieur au taux antérieur, probablement par suite des difficultés rencontrées dans la lutte contre la mortalité infantile.

V - DONNEES DE MOUVEMENT - LES MIGRATIONS

L'étude des migrations dans la région de Man peut présenter un intérêt important. On sait que ce pays s'est formé à partir de populations venues de différentes régions ou états voisins. Ces mouvements de déplacements sont-ils un fait "historique" sans suite ? Peut-on d'autre part parler d'immigration saisonnière de travailleurs ? L'étude des migrations avait fait l'objet d'un questionnaire dont le dépouillement n'a pu être, pour des raisons matérielles, suivi, il s'ensuit que nous ne pourrons actuellement considérer que trois sources de renseignements :

1/ Les lieux de naissance des résidents; nous avons déjà vu que nous nous sommes heurtés également à des difficultés matérielles de dépouillement.

2/ Les absents.

3/ Les visiteurs.

Les absents et les visiteurs seront étudiés simultanément.

1 - REPARTITION DES RESIDENTS SELON LES LIEUX DE NAISSANCE

Cette répartition peut donner une idée des mouvements lents d'immigration. La plupart des gens sont nés dans la circonscription de leur enfance à l'exception des Dioula ou Malinke. Nous avons vu à l'occasion de l'étude de l'exogamie qu'une certaine réserve doit être faite concernant les erreurs d'observations qui ont pu se glisser dans l'étude du lieu de naissance des femmes. Il semble que dans ce domaine, pour des raisons psychologiques les réticences des hommes et des femmes aient été assez fortes.

TABLEAU N° 11

Fourcentage par ethnie et par sexe de résidents nés dans les circonscriptions qui les abritent habituellement et de résidents nés hors des dites circonscriptions

Ethnie	HOMMES		FEMMES	
	Né dans circonscription	Né hors circonscription	Né dans circonscription	Né hors circonscription
				UNITE 1/100
Wobe	99,7	0,3	99,6	0,4
Guéré	99,1	0,9	97,-	3,-
Dan	99,5	0,5	99,5	0,5
Dioula	68,4	31,6	71,6	28,4
Mande et Toura	100	-	99,8	0,2

Les Guéré ont de nombreux parents résidant en pays du Libéria. Ces migrations étant historiquement récentes, cela explique le pourcentage sensiblement plus élevé de femmes Guéré nées à l'extérieur.

Les lieux de naissance sont essentiellement :

		POUR 10.000
Dans la préfecture		
Man	4.772	
Danane	2.636	
Duékoué	1.504	
Toulepleu	908	
		9.820
Hors la préfecture		
Guinée	94	
Touba	39	
Kabiola	10	
Mali	5	
Alengourou	3	
Gagnoa	2	
Abidjan	Ɛ	
Divers	26	
		179 + Ɛ
		10.000

Ce tableau confirme les grands courants actuels de mouvements de population à longue échéance. Un grand mouvement nord-sud d'origine Malinké venant de Guinée, Touba, Katiola, Mali; quelques mouvements à plus court terme sur Abengourou, Gagnoa, Abidjan.

Les ethnies non autochtones sont implantées depuis longtemps dans la région. Leur répartition donne en effet :

Nés dans la région 68,9%

Hors de la région 31,1%

celles-ci viennent de Guinee et sont à l'origine des problèmes des "Guinéens" habitant Danane.

2 - REPARTITION ENTRE RESIDENTS HABITUELS PRESENTS, ABSENTS ET VISITEURS (déplacements temporaires et de courte durée)

Les instructions données aux enquêteurs soulignaient la notion de residents (qui demeurent habituellement dans l'exploitation) et celle de *visiteurs* (qui ont couché la nuit dernière dans l'exploitation mais qui habituellement demeurent ailleurs). Les résidents sont soit présents, soit absents.

En fait, est considerée comme résidente habituelle absente, la personne dont l'activité principale s'exerce au lieu de recensement et qui y habite normalement mais on ne s'y trouve pas au moment de l'enquête. Pour ce faire, le chef d'exploitation interrogé est appelé à donner son avis sur le retour probable ou certain de l'absent. Il faut également que l'absence ait été inférieure à 24 mois. De même les visiteurs qui sont dans l'exploitation depuis plus de 24 mois sont recenses comme résidents.

Rentrent donc dans la catégorie des résidents absents :

- les personnes parties rendre visite à des parents ou amis,
- les personnes parties momentanément chercher du travail en ville ou à l'étranger,
- les femmes allant accoucher dans leur famille,
- les enfants pensionnaires dans les écoles, collèges ou lycees.

Il est curieux de noter que les chefs d'exploitation ont plusieurs fois omis dans leur déclaration cette dernière catégorie d'absents.

2 1 - Résidents absents et visiteurs selon le sexe

TABLEAU N° 21

Résidents absents et visiteurs selon le sexe

	Sexe masculin		Sexe féminin	
	Absents	Visiteurs	Absentes	Visiteuses
Nombre absolu	8,7	1,5	3,9	0,6
% des résidents	4,09	0,7	1,8	0,3

NOMBRE DE RÉSIDENTS ABSENTS ET DE VISITEURS SELON LE SEXE
(Répartis en pourcentage par tranche quinquennale d'âge)

VISITEURS

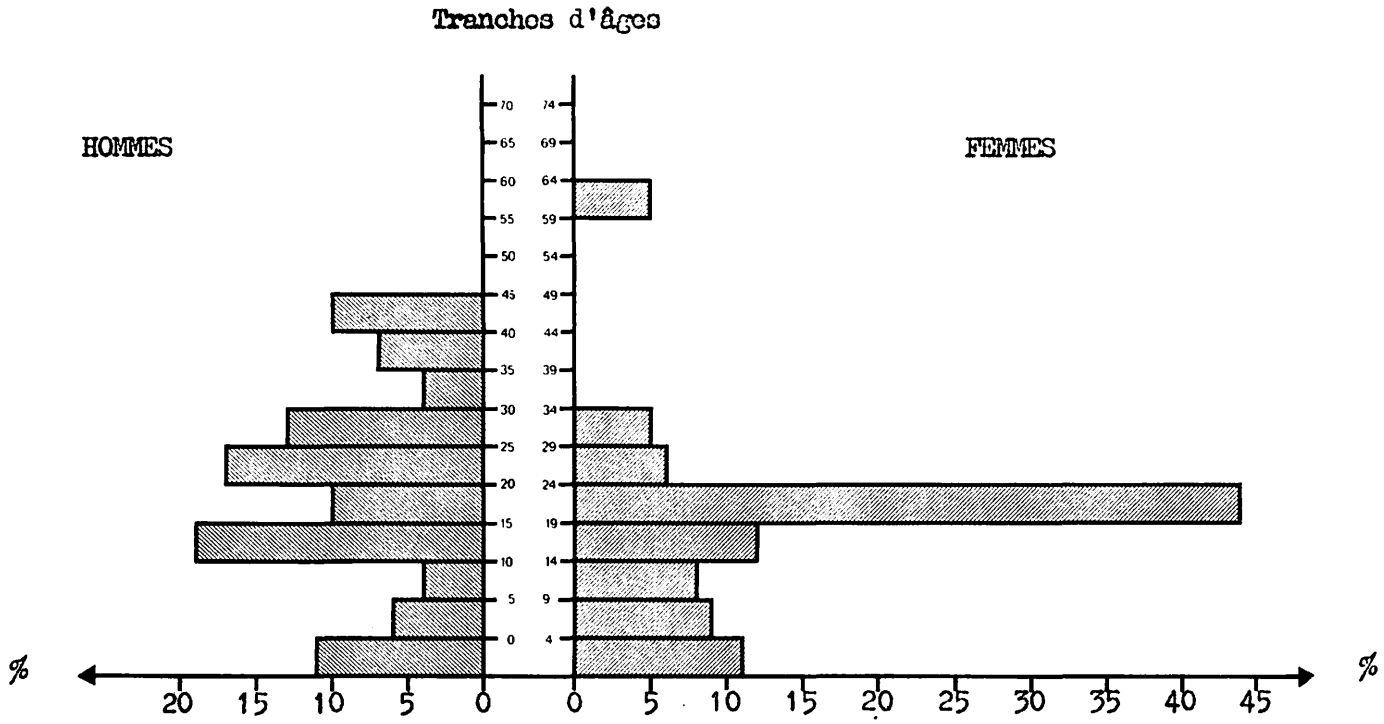

RESIDENTS ABSENTS

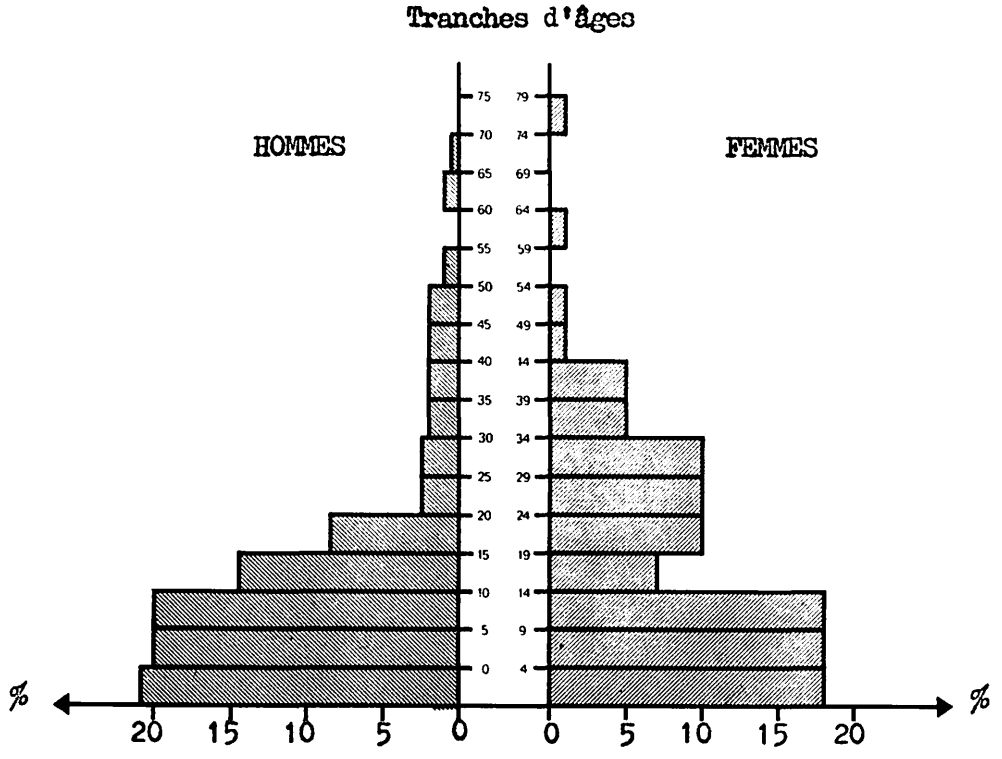

On voit que le nombre d'absents du sexe masculin est supérieur à celui du sexe féminin, ceci est confirmé par le nombre de visiteurs plus nombreux pour les hommes que pour les femmes.

Le graphique des visiteurs p.126 montre que les femmes viennent en visite avec leurs tout jeunes enfants et que celles-ci sont âgées de 15 à 25 ans (58% de l'effectif des visiteurs). Il s'agit donc de femmes jeunes venant en général pour les couches chez leurs parents, ou ayant des difficultés avec leur mari.

En revanche les femmes d'âge mûr ne se déplacent pas à l'exception des femmes très âgées qui doivent voyager à l'occasion d'un veuvage.

Les hommes mûrs se déplacent pour affaire dans la zone (95%). Par contre le graphique des résidents absents p. 126 souligne la masse importante d'hommes de 0 à 15 ans absents. Il y a parmi eux les élèves des écoles pensionnaires (ce que confirment les statistiques de scolarisation) et ceux qui cherchent du travail hors de la préfecture. Les déplacements des hommes mûrs sont sensibles aussi, mais ont moins d'importance que ceux des jeunes qui partent hors de la préfecture, ils sont remarquablement réguliers, trahissent une activité traditionnelle et rejoignent les mouvements des visiteurs.

Visiteuses et absentes suivent à peu près la même courbe; on est amené à penser que sauf de 20 à 25 ans, les femmes sortent très peu de la préfecture et que leurs déplacements sont d'ordre uniquement familial.

2 2 - Résidents absents et visiteurs selon l'ethnie

La faiblesse des effectifs rencontrés dans l'échantillon ne permet de donner aux chiffres qu'une valeur indicative.

Absents	En pourcentage des résidents		
	Masculin	Féminin	Ensemble
Wobe	1,31	0,38	0,8
Guéré	4,35	2,30	3,27
Dan	4,83	2,18	3,54
Mande	1,51	0,20	0,83
Dioula	5,90	1,72	3,77

Wobe et Mandé-Toura se déplacent peu. Le caractère montagneux de leur pays favorise l'isolement qu'ils ne cherchent pas à rompre.

Par contre, on retrouve une attitude commune chez les Dan et chez les Guéré. Deux fois plus d'hommes que de femmes partent en déplacement, cela se comprend si l'on admet pour eux les conclusions de l'étude par âge. Les jeunes gens se déplacent plus que les jeunes filles, seules les femmes rendant régulièrement visite à leurs mères.

2 3 - Absents selon le groupe d'âge

TABLEAU N° 231

Absents en pourcentage des résidents selon le groupe d'âge

AGES	SEXE MASCULIN							SEXE FEMININ						
	Wobe	Guere	Dan	Dioula	Mande	Autres	Ensemble	Wobe	Guere	Dan	Dioula	Mande	Autres	Ensemble
0 - 14	0,49	5,03	5,30	7,50	2,34	-	4,39	0,22	2,84	2,38	1,62	0,49	-	2,04
15 - 29	6,94	6,99	8,82	4,79	-	4,83	7,98	0,49	2,88	2,02	0,66	-	22,4	1,90
30 - 44	0,4	3,31	4,03	-	-	-	1,96	0,51	1,41	1,90	4,27	-	-	1,58
45 - 59	-	1,0	1,62	6,0	3,12	-	1,40	0,66	-	1,29	-	-	-	0,77
60 - 80	-	-	3,14	-	-	-	1,48	-	-	9,25	-	-	-	3,71
Ensemble	1,31	4,35	4,83	5,90	1,51	1,70	4,09	0,38	2,30	2,18	1,72	0,2	13,09	1,86

Le tableau 231 confirme et complète les observations faites ci-avant. La grande majorite de jeunes femmes de 15 - 30 ans s'absentent à l'exception des habitants des régions montagneuses (Toura). Une femme seulement pour deux hommes s'absente ou part. Chez les Wobe, les Dan, ce mouvement est constant et correspond à des habitudes. Seules les femmes Dan d'un certain âge se déplacent plus que les autres.

2 4 - Influence de la profession

L'influence de la profession est nette et il est évident que ce sont les transporteurs qui avec les employés de l'administration sont le plus souvent absents; viennent ensuite les commerçants et les ouvriers. Les cultivateurs comme on pourrait le supposer, sont très peu absents. Ce tableau 231 précise ces résultats pour les hommes.

TABLEAU N° 241

Absents en pourcentage des résidents selon la profession Hommes

Divers	Non actifs	Cultivateurs	Planteurs	Administration	Commerce	Ouvriers	Transports	Artisans	Culture de riz	Ensemble
41,40	5,05	2,88	0,35	66,76	49,51	40,72	63,66	3,76	1,19	3,69

Les résultats pour les femmes, en raison de leur petit nombre, ne sont pas significatifs.

2 5 - Influence de la situation matrimoniale

Il faut remarquer enfin, comme tout observateur peut le constater, que les départs sont le fait de célibataires plus que des jeunes mariés, ce que montre le tableau 251.

TABLEAU N° 251

Sexe masculin					Sexe féminin				
Mariés	Veufs	Divorcés	Célibataires	Ensemble	Mariées	Veuves	Divorcées	Célibataires	Ensemble
1,82	-	-	12,81	3,69	1,53	1,02	-	7,84	1,71

Il faut toutefois signaler des mouvements temporaires de déplacement des femmes mariées, constituant des "vacances annuelles". La brièveté de ces mouvements n'a pas permis de les appréhender directement par l'enquête démographique.

°
° °

Dans l'ensemble, compte tenu du degré de crédibilité des résultat obtenus, les mouvements de population à courte échéance, sans être négligeables, ne constituent pas encore pour la préfecture un problème grave. Cependant portant sur des jeunes ils peuvent devenir dans l'avenir une cause de déséquilibre démographique pour peu que le mouvement s'accentue.

A N N E X E II

LES STRUCTURES SOCIALES

I - LES STRUCTURES SOCIALES TRADITIONNELLES DANS LA REGION DE MAN

La multiplicité des structures sociales qui enserrent l'africain de la région de Man est considérable. A une hiérarchie sociale ancienne complexe et lourde se surajoutent des cadres administratifs issus des lois décrets et arrêtés et des structures politiques nouvelles nées de la formation d'un Etat moderne et indépendant.

Ces diverses structures ne se complètent pas nécessairement et les obligations qu'elles imposent peuvent être contradictoires. Elles n'ont pas toutes auprès du paysan la même importance car tous, même l'individu "évolué", se réfèrent aux règles issues de la tradition. Il faut donc les considérer comme la source essentielle des règles de vie sociale.

Quelle que soit son ethnie, l'homme appartient à un ménage qui se rattache à une parentèle. Parfois, celle-ci fait partie d'un groupe intermédiaire issu d'un ancêtre commun, parfois elle est issue directement d'un lignage membre d'une classe sociale et d'un clan. Ce dernier peut avoir adhéré à une confédération; il appartient toujours à une ethnie ou un peuple. Ce même homme vit au milieu d'un village qui ne s'identifie pas obligatoirement avec les structures ci-dessus évoquées.

Enfin, voyons nous ailleurs, ce même homme fait partie d'une ou plusieurs sociétés ou associations, il pratique une religion au sein de laquelle il occupe une place définie.

De par son mariage il entretient des relations avec d'autres familles et ses enfants serviront de lien entre leur famille paternelle et leur famille maternelle.

Nous verrons donc :

1°/ la famille et le clan

2°/ le village et les confédérations

3°/ l'évolution et les conflits dus à l'évolution.

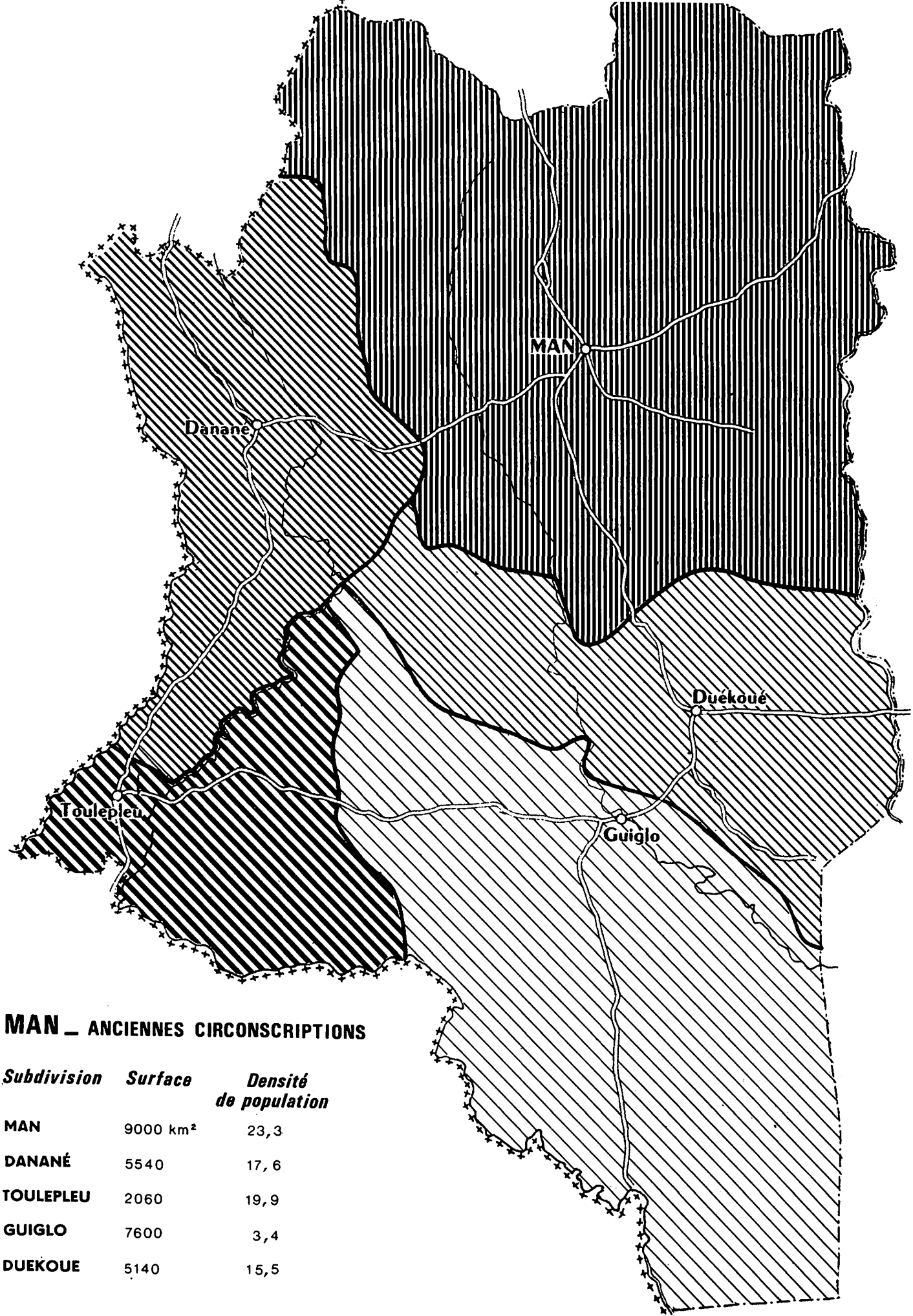

MAN _ ANCIENNES CIRCONSCRIPTIONS

Subdivision	*Surface*	*Densité de population*
MAN	9000 km²	23,3
DANANÉ	5540	17,6
TOULEPLEU	2060	19,9
GUIGLO	7600	3,4
DUEKOUE	5140	15,5

66 402

1 - LA FAMILLE

1 1 - Le ménage

Le ménage est la plus petite cellule sociale que l'on puisse rencontrer dans la région de Man. Il constitue souvent à lui seul une exploitation et bénéficie dès lors d'une vie économique autonome.

L'enquête démographique tend à montrer que ce ménage a une taille moyenne de 5,83 personnes dont 49% d'adultes et 51% d'enfants chez les Dan.

Les différences entre ethnies sont faibles. La taille du ménage croît avec l'âge et la polygamie (1).

Ce ménage se compose du chef de ménage, de ses épouses, de ses enfants non mariés. Il convient d'y ajouter tantôt un parent trop âgé pour subvenir par lui-même à ses besoins; tantôt la mère du chef de ménage, tantôt une ou plusieurs belles soeurs héritées d'un frère défunt.

Ce ménage vit dans un quartier du village. Il dispose généralement d'autant de huttes plus une, qu'il comporte d'épouses, mais cette règle souffre des exceptions; d'une part, un ménage, pour des raisons d'ordres divers, peut pendant un laps de temps variable, partager la case d'amis de même âge; d'autre part chez les Dan, les fils avant de se marier, peuvent construire leur propre case.

L'étude des villages montrera que ces cases sont édifiées dans le quartier du lignage auquel appartient le ménage ou dans le campement d'une parentèle plus étroite que le lignage considéré.

A l'échelon ménage, l'homme est le chef incontesté du groupe. Chez les Dan il prend seul les décisions. Cependant certaines d'entre elles, notamment le choix de la variété du riz et les cultures des plantes aromatiques sont du ressort de la femme (2). Chez les Guere et partiellement chez les Wobe la femme délibère le soir avec son époux. Son consentement est requis pour le mariage de sa ou de ses filles et de nombreuses décisions économiques ou sociales concernant la famille.

Le chef de ménage a également la charge du mariage de ses enfants.

Il n'est cependant pas le seul, ni à donner son consentement, ni à consentir les sacrifices pécuniaires nécessaires, ni à bénéficier du montant d'une dot. Bien souvent il devra partager avec sa parenté immédiate, c'est-à-dire pratiquement avec ses parents paternels de la classe d'âge de son père.

(1) Le facteur polygamie peut être amené à se modifier sous l'influence de la législation et des facteurs politiques et religieux.

(2) Une conséquence pratique de cette observation est que la vulgarisation de semences de riz doit se faire avec le concours des femmes.

1 2 - Les classes d'âge

L'existence des classes d'âge est marquée par la langue, par les rites d'initiation (circoncision et excision), par les modes d'héritage, cependant la subordination d'une classe à l'autre est moins rigide que dans les peuplades du nord de la Cote d'Ivoire. Elle se limite effectivement aux liens unissant les proches. C'est ce que traduisent les termes de parenté.

En langue yakuba on appelle N'DEU : son père - terme également réservé aux plus âgés de la famille, à l'oncle, dans ce cas on peut dire mot à mot N'DEU NZRA père - frère, et au frère aîné, c'est-à-dire le premier fils de la première femme de son père.

On appelle N'EU : sa mère, terme également réservé aux femmes plus âgées que soi, à la tante et à la soeur aînée.

N'LOU ou N'NOU : est le terme employé par les parents pour désigner leurs enfants quel que soit le sexe. Ils peuvent y ajouter le terme GOMEU (mâle) ou DEBO (femelle) pour préciser le sexe.

N'ZRANE : sert indifféremment pour les hommes comme pour les femmes pour désigner des frères, des soeurs, des cousines ou des cousins de même âge qu'eux.

Les autres termes de parenté ne sont que le développement de catégories susvisées et en reprennent les termes.

Il n'y a donc bien dans la structure familiale que trois niveaux :

. les plus âgés (parents)
. ceux de son âge (frères)
. les plus jeunes (enfants)

Il faut ajouter à ceci que le petit fils reprend assez souvent le nom de son grand père, assurant ainsi la permanence de la famille.

En langues Wobé de *Sémien* et Guéré de *Duékué* apparemment très voisines, les mêmes remarques peuvent être faites. La parenté s'établit comme suit :

M'BO ou AN'BO ou MAN'BO : le père et ceux de sa génération y compris le fils aîné.

M'DE ou AN'DO ou MAN'DO : la mère et ceux de sa génération y compris la fille aînée.

AHAN'BO : tous les frères et soeurs issus du même père que vous.

AHANDO : tous les frères et soeurs issus de la même mère que vous mais non du même père.

Il convient d'ajouter que les Guere ont un terme spécial pour désigner le grand père (NAN) au delà et en remontant dans le temps le terme de NAN est suivi du terme de numération 2, 3, 4 etc...

La parenté étant ainsi schématisée, elle traduit un lien de subordination entre ces trois classes d'âge. L'homme doit respect au plus âgé, ce respect s'accroissant avec l'âge, à l'inver-

se il donne des ordres aux plus jeunes que lui, les jeunes enfants étant au service de la communaute familiale. En consequence au sein de la famille, le jeune travaille gratuitement au service des siens. En vieillissant cette obligation lui pèse et il recherchera plusieurs façons de sortir de son état de minorité et de profiter du fruit de son travail.

1 3 - Les lignages

Le lignage rassemble tous les membres d'une même grande famille, laquelle se distingue par une fonction sociale héréditaire à l'intérieur du clan, elle a la possibilité de se régir et forme ou formait un hameau ou un quartier qui ont pu éclater sous l'effet de la croissance du lignage. Il oblige le plus souvent mais non obligatoirement, à l'observation d'interdits alimentaires ou de comportement qui ont pour but de favoriser l'accomplissement des charges sociales incombant au lignage. Ces interdits servent également de signe distinctif et de reconnaissance entre les membres d'un lignage répartis entre des villages différents. Ils peuvent enfin rappeler des faits d'histoire et se rapporter à une dette d'honneur ou une obligation de vengeance.

Les circonstances ont fait qu'il y a parfois dissociation entre la notion de lignage reconnue par l'administration, et qui est apparue lors de l'enquête démographique, et celle de lignage traditionnel.

Deux causes peuvent avoir joué :

1°/ Le village ne comportait qu'un seul lignage - (c'est le cas de Gouanié Glaon par exemple) mais son importance avait provoqué un fractionnement de ce lignage.

De ce fait cinq lignages sont répertories dans ce village et répondent au besoin de répartir la responsabilité de la collecte de l'impôt.

2°/ Le village, bien que petit, est une confédération de lignages ou de fractions de lignages, généralement du même clan, mais parfois totalement étrangers; chaque fraction de lignage etant très petite (1 à 5 menages), seuls les chefs de file ont éte officiellement reconnus : c'est le cas du village de Gbangbegouine où, les 6 lignages d'origine sont regroupés en 2 lignages administratifs.

1 4 - Les divisions du lignage

L'accroissement de la taille des lignages, ou plus souvent les querelles intestines liées aux rivalités entre demi frères issus de même père mais de lits différents, ou entre frère ainé et frères puinés, peuvent entrainer le fractionnement du lignage en unités plus petites. Généralement il y a déplacement de la fraction minoritaire du lignage. Elle va, si elle est fortement encadrée, fonder un nouveau village, perdra progressivement le souvenir du lignage d'origine et en proliférant deviendra un nouveau lignage équivalent doté des mêmes fonctions que le lignage d'origine. Dans d'autres cas, elle sera accueillie par des villages déjà composés d'autres morceaux de lignage; il est curieux de constater que, même au sein de ce nouveau groupement, cette fraction de lignage va jouer un rôle analogue à celui que joue la branche principale du li-

gnage au sein du clan d'origine. Ainsi au village de Gbangbegouine la fraction Ze le qui a "pour interdit" le chien et a été reconnue comme lignage par l'administration, se compose des fractions de lignages suivantes :

- une famille Ze guia guin forte de 23 menages, qui se dit autochtone (l'ancêtre serait descendu du ciel par une chaine) à laquelle se sont joints :
- une fraction d'un lignage Bapleu venu du Santa (village Blapleu) ce sont des guerriers recrutés par la famille Ze.

S C H E M A

Montrant l'imbrication entre les lignages déclarés lors des recensements administratifs et les fractions de lignages dans le village de Gbangbegouine (s. p. de Man).

Tous les habitants parlent Yakuba ils n'emploient pas d'autre langue vernaculaire.

- PREMIER LIGNAGE ADMINISTRATIF : lignage ZE LE (interdit : le chien)

1- ZE GIA GWIN	4- BLA PLEU	2- FLANPLEU	3- SE FLAN LE
lignage qui se dit être celui des premiers occupants, comprend le chef de lignage déclaré à l'administration	vient du SANTA mais a été adopté par le lignage ZE GIA GWIN	lignage Bambara	lignage DIOMANDE comprend le chef de village
23 Ménages	7 ménages	2 ménages	7 ménages

- SECOND LIGNAGE ADMINISTRATIF : lignage TOUGA GBEU (interdit : hippopotame)

5- DINGOUINE d'en haut "+" DINGOUINE d'en bas	6- GUELE
lignage venu de la région de Touba divisé en deux : "DI" (comprend le chef de lignage)	Guerriers venus de GABA issus de famille GBEME pays Malinké (avant un chef de lignage sur place)
5 ménages — 16 ménages	9 ménages

Remarque :- les numéros marquent l'ordre d'installation dans la région; primitivement chaque lignage occupait une colline distincte. Ils se sont rassemblés sous l'influence de la famille 3 pour faire face à une guerre contre les Guere.

Cette fraction de lignage comporte actuellement sept ménages. L'administration y a ajouté une fraction d'un lignage Fanpleu d'origine Bambara, ce sont des Fofana, accueillis par la famil-

Le ZE, elle ne comporte plus que deux ménages, et une fraction d'une famille Se flanle, qui est une famille Diomande venue combattre en ce lieu. Cette famille Diomande a pris la direction du village et est celle du chef de village.

Dans ce même village, le lignage Dingouine s'est divisé en deux groupes : Dingouine d'en haut comprenant cinq ménages dont le chef de lignage et Dingouine d'en bas comprenant seize ménages. A ce lignage Dingouine, l'administration a joint un lignage GUELE comprenant neuf ménages, et dont le chef de lignage, très âgé, vit encore.

En pays Guere, cette division du lignage primitif donne lieu à la naissance de DI qui tout en reconnaissant leurs liens avec le lignage d'origine affirment leur autonomie par l'adoption d'un nouvel interdit. En fait le Di Guere est une étape sur la formation d'un nouveau lignage et le processus d'évolution est analogue à celui rencontré à Gbangbegouihe.

1 5 - Les droits et devoirs du chef de lignage

Les droits et devoirs du chef de lignage sont l'objet de nombreuses variantes selon les ethnies et selon les clans, selon l'ancienneté du lignage également.

Il n'a plus actuellement droit à des prestations en services. L'exploitation d'un chef de lignage est un peu plus petite que l'exploitation d'un chef de ménage ordinaire (1). Mais il a droit lors de la récolte à des cadeaux, soit en nature, ammassés dans ses greniers, soit en argent sur le produit de la vente des cultures industrielles (canton Pleome, village Slably).

Ces droits en pays Guere portent au premier chef sur les produits de la chasse : ceux-ci sont remis au chef de lignage qui en prélève une part, puis assure la distribution entre les membres du lignage.

Cette remise est obligatoire pour certains animaux comme la panthère ou l'aigle. Les dépouilles de ces animaux constituent des ornements que seuls peuvent porter et portent encore ceux auxquels ils reviennent : colliers de crocs de panthère, plumes de toucan, d'aigles ou d'oiseaux de proie.

De même l'argent de la dot peut être partagé avec le chef de lignage, voire lui être intégralement remis si le ménage et ses plus proches dans le Di n'ont pas de jeune homme à marier.

Les devoirs des chefs de lignage sont multiples. Ils se résument tous dans celui de maintenir et perpétuer la vie du groupe, d'assurer la paix entre ses membres. A l'extérieur il représente ce groupe. Il reçoit l'étranger. A l'intérieur, il assure la vie du groupe, soit en facilitant les mariages des membres du groupe, soit en provoquant l'aide familiale vis à vis des membres du groupe éprouvés par des malheurs, soit en arbitrant les conflits internes, soit en présidant aux cérémonies funèbres. C'est lui qui notamment provoque la dénonciation par le cadavre du défunt de celui qui l'a tué. Cette représentation du groupe vis à vis du monde visible et invisible et ce pouvoir de juridiction font du chef de lignage le véritable chef de la famil-

(1) Il faut signaler cependant que dans le Niao les chefs déclarent : "toute la famille faisait d'abord le champ du chef de famille, ensuite chacun retournait chez soi faire son propre champ".

le, chef déchargé de certains soucis de productivité économique mais chargé de défendre les intérêts moraux du lignage. Enfin le chef de lignage était tenu de participer à la vie du clan, en fonction de son âge et des attributions de son lignage.

1 6 - Fonctions sociales des lignages et clans

Au-dessus des chefs de lignage existent des clans. On appellera clan, tout groupe soumis à un chef ou roi (en langue Dan, Go) assisté d'un certain nombre de chefs de lignage aux attributions bien définies, se référant à un ancêtre commun.

Bien que la plupart du temps il y ait interdit commun, la référence à cette communauté de comportement n'est pas nécessaire. On ne peut parler de totem.

L'administration a reconnu l'existence de ces clans; elle a pensé faire de leurs chefs, des chefs de "groupe", mais parce que certains clans étaient numériquement faibles, d'autres ignorés du législateur, certains chefs de groupe ont rassemblé, sous leur égide, plusieurs clans et de ce fait, le groupe, en soi, ne constitue pas obligatoirement un rassemblement traditionnel. L'évolution politique a voulu également que les difficultés intestines propres à certains clans, jointes parfois à l'appétit des chefs de canton, entraînent la disparition de certains clans.

Enfin, dans l'ancienne subdivision de Danane, la désignation des chefs de groupe a été soumise à un vote des chefs de ménage ce qui a modifié considérablement son caractère et le distingue complètement et définitivement de l'ancien chef de clan. Toutefois, en raison même du dessein du premier législateur, la connaissance du groupe est une voie pour retrouver le clan (1).

Au sein du clan les rôles des chefs de famille varient selon les ethnies et selon l'évolution des milieux. Chez les Dan, l'influence Diomande parait être allée dans le sens d'une non spécialisation des fonctions sociales des lignages, alors que chez les Guere les rôles paraissent plus étroitement spécialisés. Chez les Dan de la région de Danane, les fonctions étaient les suivantes :

GO : Chef de clan, famille de chefs qui assurent l'arbitrage des conflits intérieurs, sont les représentants du clan face à l'extérieur, concluent les alliances. Cette tâche est assurée par le plus ancien chef de lignage de ce lignage de chefs.

KLU : Famille de guerriers, leur chef est le capitaine du clan. Souvent une famille Klu descend d'une famille Go, dont un fils s'est particulièrement distingué par sa valeur de combattant et de stratège (exemple famille Bin du village de Bouenneu, issue de Bin second fils du "Roi" Bogua et chargé de la défense du village par son père).

GE : Famille propriétaire ou gardienne du masque, véritable ministre de l'intérieur.

(1) C'est dans le but de permettre le repérage des "clans" qu'a été donnée la liste des groupes; le temps imparti ne permettant pas une analyse beaucoup plus fine.

SIAZU : Famille d'interprètes ou de héros, les Siazu traduisent au peuple, lors de ses manifestations publiques, les paroles, inintelligibles au profane, du masque. Ils transmettent également au masque les doléances et requêtes des habitants.

PIEBOME : Famille d'artisans et généralement de forgerons.

DEBOME : Famille de charlatans, de devins, ils protègent le village contre les malheurs que prodiguent les sorciers détectent et chassent ces derniers.

... : Famille de cultivateurs sans spécialisation.

Autrefois, il fallait ajouter les captifs.

L'ensemble des chefs de ces familles constitue le gouvernement du clan.

Il est remarquable que lors d'une sortie du masque toutes ces familles participent à cette cérémonie chacune ayant un représentant, les artisans suivent le masque couvert des emblèmes de leurs professions, viennent avec eux les guerriers, les chasseurs, les pêcheurs, tous porteurs d'un objet symbolique. Cette manifestation concrétise derrière le masque la vie collective du clan.

Toutes ces familles habitent soit ensemble, soit séparément dans quelques villages qui constituent chez les Dan, le domaine du clan.

Tous les éléments de cette structure ne se retrouvent pas aussi complètement dans tous les clans et pays. Il semble que d'ouest en est, au contact des infiltrations Diomande et peut être Guere, cette spécialisation des familles au sein des clans ait eu tendance à s'atténuer. Certains clans en effet, ont, par suite de guerres vu leurs effectifs s'amenuiser à un point tel que les survivants ont été imbriqués dans de nouveaux rassemblements d'origine administrative.

Dans le Blouno cette hiérarchie se limite :

- au Roi quand il existe,
- aux représentants et interprètes ..... LANSO pl. LANMI,
- aux guerriers ..... DANSO pl. DANMI,
- aux charlatans, prêtres ..... DEBO pl. DEMI.

Ainsi toute la population se répartit en trois classes pour former le clan.

Chez les Guéré (1) le clan était dirigé par un collège placé autour du chef et qui comprenait :

- un premier ministre ..... BIAN ou GBEO MENIN
- un ministre des finances ..... KERMAN ou QUEMAN
- un ministre de la justice ..... BAGUI ou BGA IHI
- un ministre de la défense ..... VOUIN ou VOGNI ou TOVOHIN ou VOHIN

(1) Informateur M. MASSO Ernest de Duékoué

Le Gbeomenin joue le rôle de premier ministre et d'interprète tantôt du masque, tantôt de fi-fi (équivalent du masque, ne se manifeste que par le bruit de sa troupe, kui, sorte d'occarina).

Le Gba Ihi est non seulement chargé de la justice mais également des relations extérieures (affaires étrangères).

Le Vogni ou Tovohin assure la défense.

Le Kerman s'occupe des finances et des grandes fêtes publiques.

Cette société employait pour assurer sa police, et connaître les projets des clans voisins des diplomates (naon) et des espions (kulaon).

Le "Naon" parle deux ou plusieurs dialectes, sait comment vivre avec un étranger, connait les affaires de fétiche. Il se présente parfois sous l'aspect de petit commerçant ou de "comédien", ses observations ne sont pas écrites mais notées par des signes sur des bois, posés au bord de la route. Il connait également les pistes secrètes. Un "Naon" doit pouvoir disparaître de la région où il est envoyé sans laisser de trace. Son compte rendu n'est dû qu'au seul Vohin (ministre de la guerre).

Les "Kulaon" se chargent de la police secrète. Ce sont des "chasseurs". Ils tracent des pistes et en assurent la surveillance tant de nuit que de jour. Ils repèrent les traces et les mouvements suspects susceptibles d'entraîner un envahissement. Un compte rendu est fait au Vohin en conseil de Naon.

Si les circonstances l'exigent, le chef au vu de ces rapports convoque le Gba Ihi (ministre de la justice). C'est ce dernier qui négociera avec le Gba Ihi adverse en vue d'éviter un conflit armé. Si l'accord ne peut se faire, la résolution du litige appartient au Vohin, chef de guerre.

Que ce soit chez les Dan ou chez les Guere, il y a donc au sein de chaque clan ou tribu, une véritable organisation étatique, la société est hiérarchisée, et sans que l'on puisse parler de castes, les classes et les charges sont soigneusement déterminées et attribuées à tel ou tel chef de famille responsable au sein du conseil du groupe. L'individu, lui, ne participe pas directement aux décisions du groupe. Il ne connait que sa famille, et vit au niveau de son exploitation.

Les consignes sont données lors des sorties du masque (visibles) ou par l'intermédiaire des Fi Fi (invisibles). Les uns et les autres parlent par bruits qui sont interprétés par les interprètes. Il s'agit en fait d'une promulgation solennelle des decisions des autorités du groupe. Cette promulgation s'etendait autrefois aux déclarations de guerre et aux traites de paix. Elle porte actuellement sur un domaine plus restreint, mais chacun cherche à utiliser l'ascendant moral considerable du masque pour faire prevaloir son opinion.

2 - LE VILLAGE - LES CONFEDERATIONS

A l'origine de l'histoire, souvent mythique, de chaque clan, il y a un village, berceau du clan. C'est dans ce village que chaque membre a reçu, puis transmis à ses heritiers, la charge qu'il remplit au sein du village. Par la suite, l'accroissement de la population, les heurts entre parents ont provoqué l'éclatement du village; chaque famille, sans pour cela renier le clan, est allée fonder un autre village lie au premier. Ce nouveau village a reçu des isolés, des fractions d'autres clans, des étrangers et a pris, de ce fait, son allure propre.

Le village constitue donc un autre élément, aussi important que le clan, au sein duquel vit le ménage.

Selon son histoire, il y a plusieurs types de villages :

- les villages rassemblant tout un clan, il ne parait pas en exister beaucoup;
- les villages rassemblant un ou plusieurs lignages d'un même clan. Ce sont les plus nombreux;
- les villages rassemblant plusieurs lignages issus de clans, voire d'ethnies différentes et constituant ainsi une véritable fédération interne.

Au sein du village, le chef de ménage ne connait vraiment que son chef de famille, mais l'ensemble des chefs de famille réunis autour du chef de la famille du fondateur, constitue le gouvernement du village. Le chef de village reconnu par l'administration peut être ce même chef de famille, mais sera le plus souvent un membre de la famille prépondérante mis en avant par le chef de famille régnant. Ainsi dans le village d'origine du clan, ce chef sera le "GO". Ailleurs il peut être un des chefs de lignage du clan.

Cadre de la vie des ménages, le village s'organise quartier par quartier avec autour de lui les terres du village. La repartition géographique des habitations au sein du village est généralement simple et les quartiers, souvent marqués par un sanctuaire, sont nettement délimitables.

Si les limites du terroir du village sont faciles à identifier, à l'intérieur de ce terroir les terres revenant à chaque famille et à chaque ménage sont plus difficiles à déterminer. Il semble en effet que si le partage d'influence entre villages voisins répond à des règles simples, le plus souvent à des frontières naturelles, la répartition des terres entre famille et ménage présente un aspect particulièrement complexe, fruit du temps, qui semble tenir compte de la distance, de l'importance numérique de la famille, des possibilités de ses membres, de la nature et vocation des sols, etc..., en sorte que le cadastre des terroirs ne répond pas à un ordre préétabli par un administrateur mais est le fruit des efforts plus ou moins désordonnés des individus au cours d'une longue série d'accroissements successifs, dispersés et inégaux, fonctions des variations de puissance de chaque famille, de son activité économique et de l'engouement pour les cultures pérennes.

L'état de guerre quasi annuel dans lequel vivait chaque village avait contribué d'une part à renforcer la cohésion du groupe, d'autre part à faciliter l'accueil de guerriers veritables mercenaires, qui au prix de leur courage se créaient un droit de cité. Les minorités guerrières, maintenant sédentaires, conservent les récits de voyages extraordinaires les ayant menés dans de nombreuses régions voisines avant d'aboutir à leur emplacement actuel.

La paix imposée par les autorités françaises a contribué, par contre à desserrer l'étreinte du village qui, outre son enceinte, a perdu sa cohésion, perte traduite par la création de nombreux campements occupés par les familles tout ou partie de l'année. Des préoccupations agricoles sont pour une part à l'origine de ces campements, mais les raisons politiques, familiales et nationales y jouent également un rôle important. Le souci des autorités administratives et du P.D.C.I. est de décourager le pullulement de ces petites unités socio-économiques.

Le rattachement de la majorité du village à un certain clan et sa cohésion intérieure entrainera soit l'adhésion de la minorité assimilable (c'est le cas des minorités de clan différent mais de même ethnie, exemple village de Gbangbegouine cite plus haut), soit son exclusion et la constitution de deux communautés villageoises dotées chacune d'un chef. C'est le cas notamment de tous les villages peuplés de Dioula, qui se distinguent des villages Dan ou Guere par la religion, la cohésion et la solidarité des Malinke.

Seule la présence de l'autorité administrative limite les points de friction et empêche les pillages qui se seraient sans doute produits, autrefois, les griefs entre les deux communautés se multipliant.

2 2 - Les confédérations

Le clan se compose donc de grandes familles dotées chacune d'une fonction sociale précise (la différenciation entre les attributions pouvant être très poussée) et de villages, homogènes ou non. Le clan peut s'identifier ou non avec un groupe selon que l'autorité administrative s'est trouvée à même de connaître ou reconnaître sa personnalité. Spontanément et parce qu'issu au départ de clans parents, il recherchera l'aide de ses voisins pour résister à des envahisseurs; ou bien, dirigé par un chef habile et courageux, il imposera son point de vue aux voisins. Sont donc ainsi constituées des confédérations dont on retrouve trace dans l'histoire locale; ces confédérations, surtout celles nées de l'entreprise d'un chef de clan plus hardi que les autres sont en grande partie à la base des premiers cantons. Le cas est particulièrement net pour les confédérations dont les chefs, qui ont résisté à la pénétration française, ont su par la suite conserver et se faire confirmer par le nouveau régime l'influence qu'ils avaient exercé du fait de l'union temporaire, contre l'ennemi commun. Ailleurs, les chefs qui se soumirent en premier poussèrent tout le monde à se soumettre pour mieux asseoir leur autorité à l'oubli de celle-ci. En pays Dan les échanges de messages entre les divers clans (chefs de clans BO) au sein d'une confédération étaient effectués par des messagers porteurs d'une hache symbolique, véritable "récade".

Le rôle des neveux était aussi important dans la conclusion de ces unions que celui des masques, et des interprètes des divinités locales qui cimentaient les unions entre clans, moins étroitement peut être que le danger commun représenté par les envahisseurs traditionnels.

3 - L'EVOLUTION - LES AUTORITES NOUVELLES - LES CONFUSIONS DUES A CETTE EVOLUTION

3 1 - L'évolution

Trois séries de facteurs d'évolution influent sur les structures traditionnelles. Ce sont :

1°/ les impulsions naturelles dues tant aux mouvements démographiques qu'aux conflits constants inherents à la structure même des institutions traditionnelles;

2°/ les effets dus aux structures administratives mises en place par la France et l'influence de la civilisation occidentale.

3°/ les effets des structures nées de l'indépendance.

1/ L'accroissement du nombre d'habitants a été favorisé par la paix et la diminution progressive des causes de mortalité. Il s'ensuit que l'identité primaire clan = village s'est trouvée faussée (voir plus haut). De ce fait l'homme se trouve soumis à plusieurs sources d'autorité, non plus confondues en une même structure mais réparties entre plusieurs autorités dont les impulsions peuvent devenir contradictoires; ce sont essentiellement :

- les autorités familiales,
- les classes d'âge,
- le masque expression du clan.

Toutes trois correspondant aux structures patriarcales,

- les contraintes religieuses et magiques, correspondant aux structures religieuses,

et parallèlement mais sur un autre plan :

- le gouvernement du village où est sa résidence,
- le groupe villageois plus hétérogène souvent que le groupe classique,

correspondant aux structures villageoises.

2/ A ces sources d'autorité se sont superposées celles issues des structures administratives mises en place par l'administration française :

- autorités départementales héritières des subdivisions et cercles,
- les chefs de canton,
- les chefs de village.

Ces deux dernières autorités auraient dû coincider avec les chefs de clans, chefs de file d'une confédération et les chefs de clans ou de lignages établis dans un village ou un groupe de villages. Mais l'identification des pouvoirs n'a pas été toujours réalisée (1). Il s'ensuit une confusion entre les fonctions nouvelles et les autorités anciennes, confusion que le temps

(1) Voir plus haut § 1 4.

accroit et qui contribue à réduire l'influence des autorités traditionnelles, soit parce qu'elles n'ont pas su ou voulu faire face aux obligations d'un nouvel ordre de choses, soit parce que leur autorité venue de l'extérieur (1) n'avait pas une assise suffisante auprès des individus.

3/ L'indépendance ajoute à ces deux structures, traditionnelle et administrative, des structures politiques qui se superposent aux précédentes :

- les sections sous-préfectorales du P.D.C.I.,
- les comités ou sections villageoises d'hommes et de femmes du P.D.C.I.

Enfin, il convient de ne pas oublier, bien que modeste, l'influence des grandes religions monothéistes qui placent, face aux autorités traditionnelles, administratives ou religieuses, l'action des imam, marabout, prêtres et pasteurs, et l'influence des prophètes des religions syncrétistes nouvelles (Harrystes, Marie Lalou).

3 2 - Les confusions dues à l'évolution

La présence simultanée d'au moins trois structures (même en faisant abstraction provisoirement du rôle des structures religieuses), engendre donc une certaine confusion dans les termes et dans les fonctions. C'est ainsi que nous avons vu une certaine assimilation de fait et d'appellation entre clans et groupes, c'est ainsi qu'il y a abandon de la part du chef de lignage ou de clan d'une partie de ses prérogatives au profit du chef de village quand il n'y a pas confusion de personne entre l'un et l'autre. A ces confusions déjà anciennes s'ajoutent actuellement celles faites entre chef de village et délégué du parti, etc...

Entre ces diverses autorités les conflits ne se produisent pas seulement au niveau des individus aptes à participer à la direction collégiale mais entre groupements eux-mêmes; les uns relevant d'une hiérarchie familiale homogène, les autres d'une société villageoise hétérogène.

3 3 - Perspectives d'évolution

L'évolution de la société traditionnelle allait dans le sens d'une multiplication du clan par éclatement du clan primitif sous l'effet conjoint de la pression démographique et des conflits de génération et querelles de village. La naissance d'un nouveau clan issu de l'ancien mais indépendant permettait au système de retrouver son équilibre primitif entre clan et village. Le retour périodique des conflits armés favorisait la cohésion du groupe.

Actuellement les forces de désagrégation des groupements traditionnels persistent, mais les facteurs de cohésion d'ordre militaire et juridique ont disparu au niveau du clan et même du village. Il s'ensuit un affaiblissement de l'autorité traditionnelle et, soit un transfert progressif de ses attributions au bénéfice des structures administratives et politiques, soit une

(1) A la suite d'une guerre par exemple.

démission pure et simple ayant pour conséquence un morcellement de plus en plus marqué des unités socio-économiques du pays, et une individualisation nette de la société.

L'action des autorités politiques et administratives se heurte donc dans les villages isolés ou de très petite taille à la résistance des structures traditionnelles, mais dans les grandes cités ou dans les régions surpeuplées, elle rencontre l'inertie due à l'égoïsme et la faiblesse des nouveaux groupements socio-économiques.

II - L'HABITAT DANS LA REGION DE MAN (1)

Le problème de l'habitat a été suivi de près par les autorités administratives et politiques qui voient en son amélioration un facteur essentiel de développement.

1 - L'HABITAT TRADITIONNEL

C'est en pays Toura que les caractéristiques de l'habitat traditionnel sont les mieux conservées (2). La quasi totalité des cases sont rondes, couvertes de paille, parfois de papos (3); l'assise est suffisamment haute et large pour éviter les inondations en cas de tornade. Le toit déborde largement les murs de terre et protège non seulement le socle dont le rebord sert de banquettes mais également une provision de bois. Les murs sont souvent décorés de dessins en noir, blanc, et ocre rouge.

A l'intérieur du village les cases sont ordonnées par rapport aux chefs de lignage. Il y a donc constitution de véritables quartiers dont l'emplacement est souvent marqué par un sanctuaire élevé à l'adresse des ancêtres et protecteurs du lignage (voir Kandopleu). Il se forme ainsi de petits groupements sans solution de continuité avec les voisins; le village fait un tout, ce qu'il était primitivement.

Les hameaux ou campements de brousse sont nombreux mais récents. Le "chef" d'un hameau conserve souvent une case au village. Les campements se forment généralement autour d'un individu doué d'une forte personnalité. Les cohabitants sont plus ou moins les suffragants ou les débiteurs de ce notable qui peut être un cultivateur mais est souvent un forgeron, un rebouteux ou le parent d'un chef tenu à l'écart du village même par crainte de son influence. Par exemple autour du vil-

(1) Le dépouillement de l'enquête "habitat" menée parallèlement à l'enquête démographique, sur le même échantillon n'a pas été effectué. Il n'est donc pas possible d'avoir recours aux données chiffrées qu'a dû dégager cette enquête dont les documents sont en Abidjan.

(2) Voir B. HOLAS, Les Touras - PUF Paris 1962, page 15

(3) Feuilles de palmier épinglées dressées en forme de tuiles, voir infra.

lage de Gbangbegouine il y avait trois campements, le premier était sous la direction d'un rebouteux et comportait six ménages dont deux d'étrangers, l'un de ces "étrangers" venait du village Lamapleu voisin, il était venu faire soigner son fils; en remerciement il cultivait sur les terres du rebouteux et devait lui remettre "un plaisir" c'est-à-dire, une dime à la récolte, l'autre du village de Duelle était un gendre vivant quelques années à coté de ses beaux-parents. Le second campement sous la direction d'un notable comprenait trois ménages. Le troisième comportait cinq ménages et datait de 1955.

Cet exemple montre que les campements sont bien un phénomène actuel. Les rapports des premiers explorateurs laissent entendre que la totalité des cases était rassemblée dans le village défendu par une haie, haute, épaisse et impénétrable, munie d'une porte. Ainsi nul ne pouvait s'introduire par surprise. Les abords du village étaient deproussés afin de faciliter la surveillance. Les cases étaient toutes circulaires; leur toiture selon les paysans couverte de feuilles d'une plante appelée localement Ziokon ou Zibokon (famille des maranthacée) le pédoncule de la feuille était légèrement fendu, ces feuilles se posaient comme des tuiles. Ce mode de couverture est en voie de disparition au profit des "papos" véritables tresses faites de feuilles de palmier raphia pliées en deux et épinglées. Le Zibokon tient trois ans environ, il est plus long à poser que le papo. L'armature des cases est fournie par le bois Queibo qui prend facilement racine. C'est une manière de lutter contre le pourrissement. Les Dan et leurs voisins ménageaient sous la toiture un grenier que l'on retrouve souvent dans les campements ou ils sont les plus utiles. Le grenier est monté sur des lambourdes non équarries et le plancher est fait de lamelles de bambou. Il sert à tout : ranger les bagages, entasser le riz, Fabriqué à claire-voies, asséché par le feu entretenu au centre du foyer, ce grenier était un excellent outil de conservation des céréales.

Ces cases rondes ne comportaient qu'une seule pièce. En fait l'homme, chef de ménage avait une case pour lui et une par femme, chaque femme vivant avec ses jeunes enfants, les jeunes hommes se construisaient leur case tandis que les jeunes filles restaient chez leur mère. Ce schéma dans la pratique souffre de nombreuses exceptions et il est curieux de constater que malgré le coût peu élevé de la construction traditionnelle il y a très souvent entassement. En fait de nombreuses personnes couchent habituellement aux champs sous des abris sommaires au moins pendant toute la période où la lutte contre les prédateurs est indispensable.

2 - L'EVOLUTION TECHNIQUE

L'évolution est allée vers une occidentalisation de l'habitat se traduisant par le passage progressif de la case ronde, supposant la pluralité de cases par ménage, à une maison rectangulaire impliquant la création de plusieurs pièces, en général trois, rassemblées sous un toit unique.

Les matériaux deviennent de plus en plus durables. La toiture est en tôle et les murs en briques crues ou en parpaings de ciment. Il convient de remarquer que malgré une quantité importante de bois - combustible abandonné dans les champs, la brique cuite - en raison du transport qu'elle entraine - ne s'est pas répandue. Le parpaing de ciment par contre fabriqué sur le chantier est très facilement adopté par ceux qui peuvent se payer le ciment voulu. Sur quatre villages en allant du nord au sud, les rapports suivants peuvent être établis :

1/ Kandopleu (s.p. Biankouma) village Dan au nord de Man : 271 cases, dont 232 cases rondes, 39 cases rectangulaires.

2/ Gbangbegouine (s.p. Man) village Dan à l'ouest de Man : 95 cases dont 57 cases rondes et 38 cases rectangulaires.

3/ Bouenneu (s.p. de Zouan Hounien) village Dan : 101 cases dont 61 huttes rondes et 40 cases rectangulaires.

4/ Gouenie Glaon (s.p. de Bangolo) village Glaon à 114 cases dont 33 huttes rondes et 81 cases rectangulaires. Les villages Guere de la région de Tai comportent également un nombre important de cases rectangulaires.

3 - L'EVOLUTION SOCIALE

3 1 - Intervention de la puissance publique

Plus que l'adoption totale ou partielle de nouvelles techniques de construction l'intervention de la puissance publique dans l'implantation des villages et l'édification de l'habitat est un fait nouveau de grande importance.

Primitivement le clan décidait de l'emplacement du village, puis les habitations se construisaient placées selon le goût du constructeur et l'assentiment de la communauté (chef de famille) et avec l'aide de cette dernière.

Actuellement le gouvernement de la Republique par le moyen de ses sous-préfets a décidé d'inciter à la concentration et la reconstruction des villages sur un type plus urbain. Cette concentration est menée avec vigueur dans les sous-préfectures de Danane, Zouan - Hounien et Man; elle est ébauchée dans les sous-préfectures de Biankouma et Duékoué, notamment en pays Zagne. L'alignement des cases rectangulaires suit un quadrillage très simple. Les types adoptés devraient subir des modifications pour répondre aux besoins d'une exploitation rurale et de l'élevage.

3 2 - Le service de l'habitat

Si l'action de concentration et l'incitation à la renovation des villages sont dus aux autorités administratives en ce sens que c'est sur leurs demandes que les chefs ont ébranlé, ou tenté d'ébranler, les habitudes prises, le service de l'habitat est appelé à assurer un contrôle technique des bâtiments publics et faciliter l'amélioration des constructions dans les villages nouveaux.

Créé en novembre 1959, ce service prend son essor en 1960 avec la mise en service d'un bureau atelier hangar. Son personnel se composait en 1963 d'un chef de secteur habitat assisté d'un topographe, d'un secrétaire-comptable, d'un chef maçon capable d'assurer l'implantation d'un bâtiment, de deux maçons, d'un charpentier-menuisier et d'une équipe de six manoeuvres spécialisés dans la conduite d'une presse à parpaings de terre stabilisée.

En 1983, ce service qui travaille en liaison avec le crédit agricole et assure la fourniture à titre remboursable de matériaux, avait travaillé :

- au niveau des chefs lieu de sous-préfectures,
- au niveau des villages,

dans les sous-préfectures de Man, Kouibly, Facobly, Biankouma, Bangolo, Guiglo, Toulepleu, Danane tant pour les bâtiments administratifs et sociaux que pour quelques habitations villageoises revenant à 300.000 F CFA l'unité. En outre il assura la fabrication de 7.000 agglo environ, 12.000 parpaings, 900 bornes et une centaine de claustra.

Ainsi, même dans ce domaine très personnel de l'habitat et au niveau du village, à la seule intervention de la communauté familiale et villageoise, s'ajoutent maintenant les conseils et les interventions de l'état. Vis à vis de l'individu, la nation, tend progressivement à jouer le rôle que tenait autrefois le chef de famille ou le chef de clan et de tribu qui perdent ainsi progressivement une partie de leurs attributions.

III - LES STRUCTURES FONCIERES DANS LA REGION DE MAN

L'analyse des structures foncières de la région de Man touche aux problèmes de l'héritage, d'une part, aux structures de la famille et du groupe d'autre part.

1 - LES SUCCESSIONS

Les coutumiers Dan et Guere disent que l'héritier est le frère cadet du défunt ou à défaut le frère ainé. A défaut de frère l'héritage revient au fils ainé. Cet ordre successoral conforme l'existence de classes d'âge (1). Aucun changement n'est intervenu en ce domaine. Le testament verbal en présence de témoins est possible et autorisé par la coutume avec cependant des restrictions quant à l'importance.

La donation n'est acceptée que dans le cas où le donateur ne dispose pas de tout son patrimoine mais veut seulement favoriser un parent ou un ami qui l'a particulièrement aidé. Ces legs se font en présence de témoins et ne portent que sur une partie des biens du donateur. Ces règles sont communes aux sociétés patriarcales. Elles sont analogues à celles respectées par les Malinke dans la région d'Odienne.

La veuve fait partie de la succession (2), les enfants également : l'héritier doit aux uns et aux autres protection. Il doit également prendre à sa charge les dettes du défunt. En fait la succession n'est pas considérée de prime abord comme un partage de biens. Le défunt a un successeur et non un héritier. Le successeur du défunt reprend à son compte la gestion de ce dernier et ainsi la famille, société, continue à vivre.

Des corrections sont à apporter à ce schéma. Sept à quarante jours après le décès, le neveu maternel du défunt sur les instances de l'héritier convoque toute la famille. On discute de l'hé-

(1) Cette question a été développée au chapitre "Structures de la Société".
(2) Voir à ce sujet l'étude sur la dot et le mariage.

ritage et des parts qui reviennent aux enfants.

Il s'ensuit que si l'héritier coutumier devient le successeur et le remplaçant du défunt, il ne devient pas ipso-facto détenteur de tous les biens du défunt. Il y a retour aux enfants d'une partie du fruit du travail fait en commun.

Ainsi une forêt défrichée et plantée par un homme devient sa propriété s'il n'a pas été aidé par d'autres personnes autres que son ou ses fils. Il peut en conséquence transmettre à son ou ses fils cette plantation. Si les enfants sont mineurs, cette plantation est gérée par l'héritier coutumier qui doit la faire fructifier et l'entretenir pour la remettre aux enfants du défunt lorsque ceux-ci sont en âge de la recevoir.

Il y a donc bien deux éléments distincts dans la succession :

- la fonction, on pourrait presque dire la charge ou le titre du défunt,
- et le bénéfice du travail personnel de l'individu.

L'un est une affaire collective concernant toute la famille, l'autre une affaire individuelle donc transmissible à ses enfants mâles.

- Les objets de la succession

Il semble qu'autrefois étaient attachés à la fonction les biens fonciers, les terres qu'il fallait mettre en valeur, éventuellement une partie du gros bétail, quelques objets, insignes de dignité ou sacrés, et, dans une certaine mesure les personnes. Aux biens personnels du défunt se rattachaient l'argent, les vêtements, les bijoux, certaines provisions, le petit bétail, la case. Les premiers allaient au successeur, les seconds étaient partagés. On arrivait donc à :

- une appropriation collective et fonctionnelle des biens fonciers,
- une appropriation personnelle des fruits de son activité.

De ce fait, les biens fonciers n'avaient aucune valeur vénale, étant un seul droit d'usage, transmissible il est vrai.

L'introduction des cultures industrielles, sous la forme de plantations de caféiers et de cacaoyères a entièrement modifié la nature du domaine tribal et familial.

2 - LES BIENS FONCIERS

2 1 - Le terrain du village

Les premiers immigrants ont eu le sentiment d'occuper une forêt vierge, n'appartenant à personne. Après sacrifice aux génies de la terre, le chef ou le prêtre qui guidait la migration, pas-

sait accord avec des divinités et de ce fait l'ensemble du clan était autorisé à cultiver, ou plus exactement verrait ses cultures prospérer (1). Il y a donc bien eu au début un concept de propriété collective ou familiale. En pays Dan autour de Man il est possible de retrouver les maîtres de la terre tandis que du côté de Danane, ce sont les "Go" qui seraient maîtres de la terre. Il s'agit en fait de la propriété collective du terroir du village, l'identité clan = village étant primitivement respectée. L'accroissement ou la diminution de ce terroir était le fait de guerres. Les traités de paix, accompagnés de sacrifices, devaient sceller l'accord sur les nouvelles limites territoriales.

Si ce sacrifice n'était point fait, le litige demeurait. C'est ainsi que les habitants de Bouenney contestent encore aux gens de Zouan-Hounien un lambeau de terre cédé par les premiers aux seconds mais pour lequel le sacrifice nécessaire de deux boeufs, n'avait pas été fait depuis les environs de 1900.

S'il s'agit de droits fonciers, il s'agit tout autant de souveraineté territoriale.

2 2 - Les terres familiales

A l'intérieur du terroir ainsi défini, le clan distribuait à ses membres des parcelles de terre, moyen de production et de vie. Les lignages ont donc reçu des terres en proportion de leurs besoins et de leur potentiel humain, le surplus étant une réserve. L'étendue primitive du terroir était apparemment assez vaste dans l'esprit du fondateur pour permettre l'accroissement des familles.

La présence simultanée de plusieurs familles d'origines différentes sur le même terroir met en évidence la prééminence de la famille du fondateur dont le descendant est devenu maître de la terre. En fait, chaque famille conserve trace et souvenir de ses anciennes jachères afin d'accroître son domaine collectif et se réserver l'usage de terres reposées.

Très vite ce processus a été modifié sous l'influence :

1°/ de la multiplicité des exploitations tant par l'extension de l'exploitation individuelle (ou de ménage) devenue la règle que par la poussée démographique naturelle. Dès lors les réserves du terroir se sont amenuisées;

2°/ la création de cultures industrielles pérennes a réduit le nombre de jachères possibles et a développé la conscience de chaque planteur d'avoir incorporé au sol une certaine quantité de travail personnel dont le bénéfice doit lui revenir.

2 3 - La propriété individuelle

Ces deux facteurs donnent naissance à une certaine forme de propriété individuelle ou du moins quasi-individuelle, mais si, pour les terres du terroir non encore appropriées ou pour les

(1) Le processus a été décrit par les informateurs de Duékoué (ethnie Guere), ainsi que par ceux du village de Bouenneu (ethnie Dan). En pays Guéré l'insertion des clans dans le pays, et la prise de possession aurait même donné lieu à des sacrifices humains, la victime étant une fille du chef; la proche parenté seule donnant valeur au sacrifice.

terres en surcroit et en jachères de certaines familles, le droit de culture est accordé gracieusement, ou moyennant les seuls rites de politesse et cadeaux d'amitié (1), les plantations créées par les ménages, et les individus deviennent de vraies propriétés privées.

Un arrêt du 7 mars 1960 du tribunal de Man conte l'histoire d'un Dan qui a fait deux plantations de café dont une pour son neveu et dont les fils ont également fait leur plantation. Cet arrêt reconnait au neveu l'entière propriété de la plantation qu'il a créée.

A Bouenneu plusieurs jeunes gens encore célibataires se constituaient des plantations dans le but avoué d'en faire un bien foncier personnel.

D'autres arrêts reconnaissent des ventes allant de 30.000 à 60.000 francs sans que malheureusement la surface des plantations ait été précisée.

Ainsi peuvent être actuellement distingués :

- un terroir du village qui comporte toutes les terres sans maître,
- des terres appartenant aux lignages, objets de jachères et de cultures annuelles,
- des plantations ayant la plupart des aspects de la propriété privée.

2 4 - Cas des étrangers - Les redevances coutumières

Lorsque le processus d'appropriation du bien clanique ou du terroir du village est arrivé à son terme par disparition des terres libres, il est certain que les seuls benéficiaires de ce processus n'ont dû être que les autochtones et non les étrangers.

Qu'est donc l'étranger, qui se voit ainsi appliquer un régime particulier ? Il n'y a pas actuellement de critère bien défini et il est faux de dire que l'étranger est celui qui n'est pas du clan. En fait, sont étrangers pour les Dan, les Guere, parfois les Toura et les Wobe, les Malinke et toutes les ethnies du Nord du Bafing, de l'est du Sassandra et de Guinée, tandis qu'un Diomande ou un Dan d'un autre clan ne sont pas tout à fait étrangers.

Dans le cas d'un étranger, les coutumiers reconnaissent que à la suite de la pénétration intensive d'étrangers venus s'installer à demeure, il y a accord avant l'attribution du terrain de cultures vivrières sur la répartition des revenus, de même pour les plantations de café. Dans ce cas seule la plantation est propriété de l'étranger mais le sol reste au propriétaire de la terre. Ainsi, l'étranger n'est-il admis à la pleine possession de la terre que s'il est admis pleinement dans la communauté. Si par suite de ses revenus de son ethnie, de sa religion, de sa catégorie professionnelle, l'étranger ne peut s'identifier au clan, il demeure le client d'une famille qui lui prête ou loue la terre sans jamais la lui céder.

Les terres tenues par des étrangers peuvent donner lieu à perception de redevances. Elles peuvent également faire retour au propriétaire éminent, c'est là une source de conflits. Peu nombreux là où il y a encore quelques terres, ces conflits ne pourront que se multiplier au fur et à mesure que se modifiera l'idée de propriété.

(1) De nombreux habitants de Kandopleu dont le terroir est devenu trop petit sous l'effet de la croissance démographique et de la multiplication des plantations ont ainsi trouvé des terres à cultiver aux environs de Santa pratiquement sans bourse délier.

3 - L'EVOLUTION

3 1 - Les facteurs de l'évolution (1)

Ils ont déjà été évoqués dans ce qui précède, ce sont :

1°/ le désir du fils de profiter du travail personnel qu'il a effectué au sein de la communauté familiale,

2°/ le refus des communautés nouvellement immigrées de disparaître au sein de la société qui les accueille créant ainsi des "minorités",

3°/ l'accroissement démographique qui limite les possibilités de trouver des terres vacantes. A l'extrême, la forte occupation du sol obligera à modifier les modes d'appropriation du sol,

4°/ l'introduction de cultures pérennes donnant une valeur monétaire à l'exploitation,

5°/ la transformation du tribut, acte d'allégeance et cadeau d'amitié en redevance et en acte commercial.

Nombreux dans la région de Daloa les conflits, pour des raisons diverses, n'ont pas encore éclaté dans la région de Man, cependant certains points "chauds" se créent notamment sur l'axe Danané - Toulépleu et le conflit latent entre les communautés Dan et Malinke n'éclate pas en raison uniquement d'une certaine crainte des populations Dan.

3 2 - La loi 64 379 du 7 octobre sur les successions

La loi 64 379 du 7 octobre sur les successions apporte aux coutumes traditionnelles des modifications extrêmement importantes appelées à transformer la conception traditionnelle des droits de propriété, elle suppose en effet :

- la disparition totale de la "classe d'âge", l'héritage demeure une dévolution de biens mais n'est plus une dévolution de fonctions,
- la division possible des biens entre les lignes paternelles et maternelles, conçues sur un mode occidental,
- la capacité d'hériter du conjoint survivant. La veuve n'est plus objet d'héritage mais sujet,
- la possibilité de la représentation.

En même temps que disparait la succession dans la "fonction" du défunt et que le décès dissout par là même juridiquement chaque communauté, surgit dès lors la notion de propriété individuelle, détachée de la plupart de ses aspects claniques et familiaux.

(1) Voir Raulin (H) - Problèmes fonciers dans les régions de Gagnoa et Daloa - ORSTOM 1957 - pp 142

Ainsi se marque la lente poussée qui d'une part dégage le ménage de l'emprise de la grande famille, en faisant une unité socio-économique indépendante mais temporaire, et aboutit d'autre part à un mode d'appropriation des terres que le clan ne connaissait qu'au niveau de la collectivité, sous un aspect autant, voire plus, politique qu'économique.

La rédaction d'un code foncier doit parachever cette évolution en reprenant au compte de l'état et des collectivités locales nouvelles, les aspects politico-sociaux de la possession éminente du sol, assurés encore psychologiquement par les anciens clans.

IV - LES ORGANISMES TRADITIONNELS OU SPONTANES D'ENTRAIDE ET D'EMULATION AGRICOLE DANS LA REGION DE MAN

Dans presque tous les villages de la région de Man, tant dans le pays de tradition Yakuba qu'en pays de tradition Guere, existent ou existaient des structures d'entraide agricole et d'émulation professionnelle.

Ces structures peuvent se répartir en quatre groupes distincts :

1/ les classes d'âge et les associations traditionnelles;

2/ les groupes d'entr'aide familiaux;

3/ les associations ou sociétés issues de l'acculturation;

4/ les concours.

1 - LES CLASSES D'AGES ET LES ASSOCIATIONS TRADITIONNELLES

1 1 - Les classes d'âge

Les cérémonies qui entourent avec plus ou moins de faste les épreuves de la circoncision ou de l'excision attestent l'existence de classes d'âge. On trouve également trace de ce mode de hiérarchisation de la société dans les anciennes règles de dévolution des héritages, en particulier dans la prise en charge des veuves par le plus âgé des frères du défunt. Viard signale dans son ouvrage "les Guérés peuple de la forêt" qu'à Tinhou dans le Boo, tous les jeunes hommes de la puberté au mariage sont unis en confrérie sous le commandement d'un des leurs appelé "chef de canton des jeunes hommes".

Cette structuration de la société entraine chez les peuplades voisines du nord de la Cote d'Ivoire et de la Guinée (Malinké et Senoufo) des obligations de travail imposées aux jeunes

hommes, au profit des plus âgés du groupe. De telles obligations ne semblent pas avoir pris dans l'ensemble de la région de Man, quelles que soient les peuplades, un caractère aussi astreignant et obligatoire que chez les Sénoufo par exemple. Parfois même, elles paraissent n'avoir pas existé. Toutefois l'institution du Ban (Yakuba) ou Pan (Guéré) pourrait être le vestige d'une institution ancienne de cette nature.

Le Ban est une coutume connue dans tous les villages, pour certains elle est tombée en désuétude, pour d'autres elle vit mais ses manifestations ne se produisent que trois ou quatre fois par an.

Tout exploitant agricole peut recourir au Ban. Il en demande l'intervention à l'autorité compétente : chef de villages ou "président" du Ban; ce dernier, par voie de tamtam, convoque tous les jeunes, tant de sexe masculin que de sexe féminin. Il y a de ce fait Ban. Ce groupe issu de cette sorte de levée en masse des jeunes peut représenter une trentaine de personnes. Ils travaillent une journée entière sur le champ du demandeur qui prend à sa charge l'alimentation nourriture et boisson du groupe.

Le chef de ce groupe porte des titres divers de "chef". Dans le canton Ka on l'appelle Negolan Gome soit le chef des jeunes, ailleurs on le nomme Zre Gome soit le chef de la terre. Ce chef de file est assisté dans son travail par un chantre (Guese) les jeunes filles chantent également pour rythmer la cadence des outils et distribuent en fin de journée la nourriture aux travailleurs. Ces derniers se lancent des défis. Le travail se passe dans une atmosphère de kermesse.

De l'avis de tous, la tache exécutée est importante et rapidement faite mais grossièrement menée.

1 2 - Les associations traditionnelles

Dans son étude sur les Dan, Himmelheber (1) écrit qu'il n'y a pas de Dan, qui ne fasse partie d'une ou plusieurs associations, lui-même fut admis comme membre de quatre d'entre elles. Ces associations à caractère professionnel, voire corporatiste, ont un rite d'admission. Elles ont pour objet la chasse, le défrichement de la forêt, les sarclages, les semis, la médecine, etc...

Himmelheber en énumère un nombre important en région du Libéria. Par contre, en Cote d'Ivoire elles disparaissent progressivement. Au canton de Yati il nous en a été cité trois :

- association de l'éléphant (BIE)
- association du buffle (DIO)
- association du hameçon (PIE)

Ces associations ont un chef et un féticheur; ces rôles sont parfois confondus sur la même personne qui connait la médecine locale. Ainsi les membres de l'association de la hache, chargée du débroussaillement disposent d'un onguent qui guérirait rapidement les coupures. Ces associations concernent les hommes, d'autres concernent les femmes (notamment pour les semailles). L'ap-

(1) Himmelheber M. und U, op. cit. p. 203

partenance à une de ces sociétés suppose l'observation d'un interdit propre à chaque société et qui s'ajoute à celui de la famille et à celui du groupe.

Le travail fourni par ces associations est gratuit pour les membres de l'association; il est, quand il s'en trouve, payant pour les familles qui ne sont pas représentées au sein du groupe.

2 - LES GROUPES D'ENTRAIDE FAMILIAUX

Dans l'étude de la dot, nous avons vu que le futur gendre travaille chez son beau-père, de même le débiteur travaillera pour son créancier surtout si ledit créancier est un chef, un féticheur, ou plus couramment, un guérisseur. Indépendamment de cette aide occasionnelle en provenance de l'extérieur, les membres d'un lignage ou plus souvent d'une portion de lignage (enfant d'un même lit par exemple) s'entendent pour s'assurer une aide mutuelle. Il ne s'agit pas de créer un champ communautaire mais de se procurer mutuellement de la main d'oeuvre en allant à tour de rôle travailler chez l'un puis chez les autres. Ces groupes d'entr'aide sont appelés gbe son we, ls sont de petite taille, ils comportent environ 8 à 10 travailleurs. Ils ne sont pas payés mais l'hôte fournit à ses collègues le boire et le manger. Cette coutume permet de satisfaire aux exigences des périodes de pointe.

Il ne semble pas qu'il faille voir dans cette association un vestige d'une ancienne exploitation communautaire au niveau de la "grande famille". En effet, si, en pays Dan, on peut supposer qu'autrefois en raison des systèmes villageois d'auto-défense les exploitations étaient plus regroupées; toutes les missions de l'époque de la pénétration française s'accordent pour écrire que le paysan Guéré gère une exploitation familiale limitée au nombre de femmes épousées.

Les chefs de lignage Guéré ne percevaient pas des redevances en travail. Ils exigeaient et recevaient le produit de certaines chasses. Les dépouilles de panthère leur revenaient, ils les portent en ornement encore de nos jours (colliers en dents de panthère, toques, etc).

La venaison après leur avoir été offerte était redistribuée par eux. Ils recevaient enfin les premiers ces récoltes.

L'enquête agricole accuse que la taille des exploitations des chefs de lignage est généralement inférieure à celle des exploitations des chefs de ménage. Il convient donc que les chefs de lignage puissent compléter leurs ressources par les dons qui leur sont faits.

Gbe Son We se retrouve tant en pays Dan qu'en pays Guere sous le nom de Zihenin.

3 - LES ASSOCIATIONS OU LES SOCIETES ISSUES DE L'ACCULTURATION

Les associations traditionnelles imposent à leurs membres un rite d'admission, un interdit alimentaire, diverses règles à observer. Par contre elles leur promettent protection dans leur travail. Elles ont pour but une entr'aide mais non la constitution d'un capital ni le maniement d'argent. Ces contraintes paraissent lourdes aux jeunes. En outre, ils se trouvent en opposition avec les plus âgés, membres des associations.

Dans le même temps l'administration a, par des biais multiples et sous des aspects divers, vulgarise les types européens d'association et de sociétés. L'aspect juridique, l'obligation contractuelle précise, les formalités de constitution, rebutent les bonnes volontés; mais le maniement d'une caisse, l'éventuelle attribution de prêts et de dons, les recours aux titres de présidents, vice-présidents, secrétaires généraux, trésoriers, etc... sont des motivations puissantes.

Il s'ensuit qu'à côté d'associations et de sociétés régulièrement constituées sur le schéma européen, avec l'aide des autorités sont nes des groupements appelés par leurs promotteurs associations, sociétés qui n'ont pas pu, ni su, ni voulu peut être se soumettre aux règles administratives mais qui constituent des structures nouvelles participant à la fois des anciennes associations et des sociétés d'aspect occidental.

Les "sociétés" existent partout. Néanmoins elles sont beaucoup plus nombreuses (il y en a 30 dans la sous-préfecture de Toulepleu) en pays Guere qu'en pays Dan. Elles se caractérisent par :

- la création d'une caisse commune
- la prolifération des titres
- la forme mutualiste de ces sociétés, limitée souvent au montant de l'apport.

Le type le plus simple de ces sociétés est la tontine : chaque membre apporte mensuellement une contribution égale. Le montant de la caisse ainsi formée est remis à tour de rôle à chacun des participants. Sous un aspect plus élaboré, le produit du travail du groupe (exploitation comme sur Toulepleu, journées de travail chez les particuliers)et les sommes recueillies permettent d'avancer aux membres dans le besoin les sommes requises par les premiers versements de la dot.

Les travaux entrepris sont divers : rizières, bananeraies, cacaoyères, manioc, taro, etc.. Quelques uns ont acheté des décortiqueuses à café. Les sommes recueillies peuvent être importantes : à Denan (Toulepleu) le montant de l'encaisse était en 1962 de 1.079.200 F. CFA.

4 - LES CONCOURS

L'ensemble de la population de la région est avons nous vu, très sensible aux titres et aux

honneurs. Les différentes activités traditionnelles donnaient lieu autrefois à des compétitions variées : celles-ci avaient pour objet de mettre en valeur non les connaissances agricoles mais la force musculaire, l'habileté et la persévérance des membres.

En pays Guéré le meilleur laboureur porte, selon les groupes, le titre de klo dru ou celui de blo dru. Il a droit au port d'un couvre-chef richement orné de clochettes et d'insignes réservé traditionnellement aux chefs ou aux rois (crocs d'animaux sauvages). Ailleurs ce chapeau est orné de plumes et d'un bec de toucan.

L'étude de la dot et du mariage a montré que le meilleur laboureur comme le meilleur danseur ou le meilleur lutteur pouvait recevoir une jeune fille en mariage sans débourser une dot importante. Le même privilège était réservé autrefois au meilleur guerrier.

En pays Dan, des compétitions analogues ont lieu, mais le port ou la possession d'insignes particuliers est plus rare.

Les compétitions ont lieu tantôt dans le cadre et à l'occasion du Ban, tantôt dans le cadre des associations traditionnelles. Elles rejoignent le goût général des populations pour les joutes sportives, mais trahissent également l'intérêt des populations pour certains aspects de la vie rurale.

V - LES DANSES, LES JEUX ET LES SPORTS

A côté des groupements socio-religieux, des associations professionnelles de chasse, de pêche, de culture, des tontines et mutuelles en voie de formation, existent des sociétés de danse dont le rôle social est de soutenir les manifestations collectives du clan ou du village et de distraire les habitants, plus particulièrement les jeunes par la musique, le chant, la danse, les jeux, les compétitions sportives. Ces groupements sont devenus très vite des groupes folkloriques qui ont acquis dès 1931 (participation active à l'exposition coloniale des danseurs de Man et de Danane) une renommée dépassant les frontières régionales et nationales.

1 - LES GROUPES DE DANSE TRADITIONNELS

Outre les sociétés évoquées ci-dessus il y a dans la plupart des villages des groupes de jeunes gens masqués qui appartiennent à des sociétés de danse appelées go'n' chez les Dan et gon chez les Toura. L'intervention de ces sociétés a lieu à l'occasion de rites agraires, des "sorties" des exisions et des circoncisions et, après les funérailles, les sociétés de danse ont les mêmes fonctions que l'organisation des classes d'âge avec cette différence qu'elles sont de constitution récente.

La description de leur activité et de leurs masques a été faite par divers auteurs et notamment par le Dr Himmelheber et B. Holas.

2 - LES JEUX

Dans les villages Dan du Lolle, les villageois se livrent le soir à des "jeux collectifs et rythmés". Ces jeux accompagnés de tam-tam reposent sur le principe de la ronde au cours de laquel-

le chaque participant doit à tour de rôle faire preuve de souplesse, de vivacité ou de psychologie.

A ces jeux "collectifs" groupant plusieurs hommes, il faudrait ajouter, les jeux des enfants, les jeux des femmes, les jeux de danse.

Les jeux de carte sont également très prisés des jeunes.

3 - COURSES ET LUTTE

Intermédiaire entre les jeux et le sport, les courses à pied et les luttes tiennent une place importante dans la vie sociale des villages. Ces compétitions dépassent le cadre de l'amusement. L'étude des conditions du mariage a montré que les vainqueurs de ces épreuves acquéraient une renommée qui facilitait leurs épousailles.

Les villages qui pratiquent le plus souvent la lutte ont été signalés, dans les cantons Blosse, Lolle, Koulinle, Blouno, Zibiao ce qui n'exclut pas l'existence de groupes de lutteurs dans d'autres centres mais souligne la fidélité des Dan à ces épreuves.

La course à pied est très pratiquée dans le nord de la région.

4 - LES SPORTS D'INSPIRATION OCCIDENTALE

Aux courses à pied et aux luttes, tendent à se substituer les sports pratiqués par les européens. Parmi eux les plus populaires sont le foot-ball et la boxe.

L'infrastructure affectée à ces sports est très modeste. Les terrains ne répondent pas aux normes prévues pour les compétitions internationales, les ring sont inexistants. Les structures elles-mêmes sont peu charpentées. La délivrance des licences et la reconnaissance des clubs sont encore difficiles à réaliser. Mais il y a une véritable motivation pour ces sports qui attirent des spectateurs et font partie intégrante de chaque manifestation officielle importante. Une brève enquête faite sur les villages tirés au hasard pour les besoins de l'étude statistique démographique et agricole dénombre le nombre probable d'emplacements affectés par village à la pratique du foot-ball :

TABLEAU DONNANT LE POURCENTAGE DE VILLAGES

DISPOSANT D'UN TERRAIN DE FOOT-BALL PAR STRATE

	STRATE	NOMBRE DE VILLAGES POSSEDANT UN TERRAIN, POUR CENT VILLAGES DE LA STRATE
1	Dan du nord	17%
2	Dan de la plaine	43%
3	Toura et Sipilou	14%
4	Wobé	94%
5	Guéré	60%

Reportés sur la carte les résultats montrent que la motivation pour le foot-ball est particulièrement nette en pays Wobe et en pays Guéré, alors que ce sport, sans doute en raison du caractère particulier de l'habitat et d'une moindre évolution des coutumes est moins prisé en pays Toura et dans le Sipilou.

5 - L'ORGANISATION SPORTIVE

Cette organisation a été confiée à la Direction de la Jeunesse et des Sports qui dépend du Ministère de l'Education Nationale. Cette direction comporte à Man un inspecteur de la jeunesse et des sports qui contrôle toutes les équipes scolaires ainsi que les équipes plus rares d'adultes. Les sports pratiqués sont outre le foot-ball, le basket-ball, le volley-ball, le hand-ball, le rugby, l'athlétisme, le judo, la boxe, la lutte, le tennis de table; mais à l'exception du foot-ball, les autres sports ne sont pratiqués, faute souvent de moniteurs, qu'épisodiquement et au niveau scolaire. L'ensemble de la région forme un district de foot-ball divisé en sous-districts. Six équipes de foot-ball participent en première et seconde division aux championnats nationaux.

Le tennis et les sports aériens n'intéressent que la seule ville de Man.

En conclusion, le sport a donc tenu et tient une place importante dans la region de Man; son succès montre que la force physique de l'individu est toujours source de considération et de prestige.

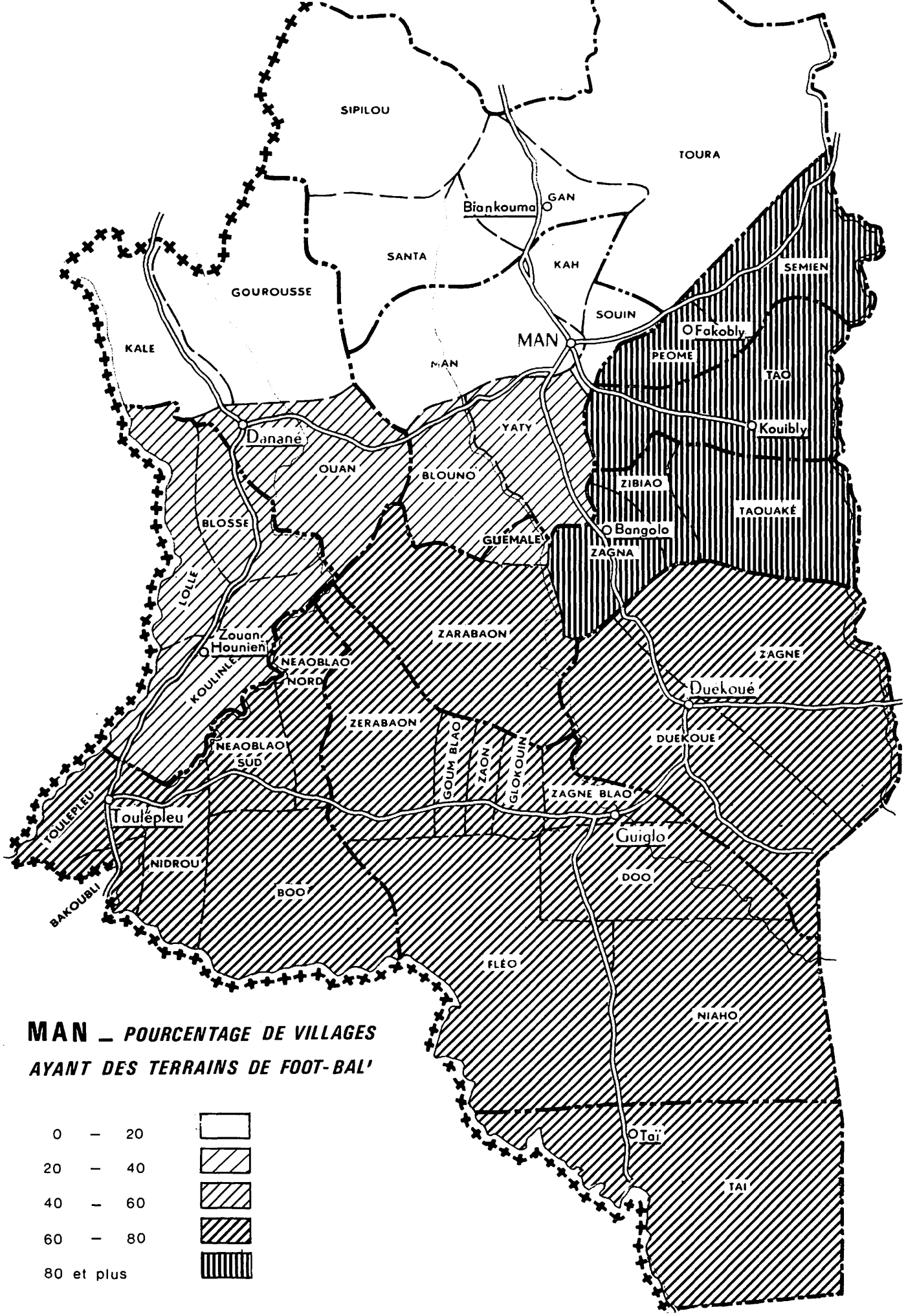

MAN _ *POURCENTAGE DE VILLAGES AYANT DES TERRAINS DE FOOT-BAL'*

0	–	20	
20	–	40	
40	–	60	
60	–	80	
80 et plus			

VI - LES ELITES NOUVELLES DANS LA REGION DE MAN

1 - LES ADULTES

Il n'est possible de décrire les structures traditionnelles et les formes d'association de travail sans évoquer les facteurs d'évolution ni souligner le rôle primordial des structures nouvelles.

Cependant, une des caractéristiques de la region de Man est le nombre restreint d'élites nouvelles.

Par ordre d'influence sociale il convient de citer :

- les membres du P.D.C.I. et notamment ses cadres
- les planteurs aisés
- les fonctionnaires et employés
- les commerçants

- les membres du P.D.C.I. délégués ou présidents de sections locales sont les plus nombreux. Assez solidement structurés, ils sont appelés à jouer un rôle décisif dans l'évolution et le développement du pays.

Ils s'appuient en effet non seulement sur une organisation politique mais également sur un petit noyau de "vétérans" de la politique, députés et conseillers, qui se sont déjà distingués par leur dynamisme et leur rôle au sein du R.D.A.

Les sections constituées sont appelées à se développer : en particulier les sections féminines font l'objet d'une attention particulière de la part des autorités locales. Elles sont susceptibles de transformer profondement les structures traditionnelles en modifiant les rapports entre les groupements traditionnels d'hommes et de femmes.

- les planteurs aisés doivent leur influence à leur réussite matérielle. Ils ne sont pas très nombreux. Plusieurs sont Malinké, considérés comme totalement étrangers, enviés mais non imités ni suivis.

En fait, la réussite matérielle de certains planteurs n'est pas jalousée pour elle-même et ne fait envie que dans la mesure où le planteur se comporte en seigneur, distribuant généreusement ses gains et entretenant une large parenté. Par ce comportement il se conforme au modèle donné par les chefs de lignage ou du clan qui devaient pour une part leur prestige à leur rôle de redistributeur des richesses reçues.

- les fonctionnaires et employés, ne sont pas en général originaires de la région. Leur influence ne pourrait être due qu'au souci de promouvoir l'évolution de leur entourage. Ce souci nous l'avons perçu chez les maîtres d'école, quel que soit leur statut (enseignement privé ou enseignement public).

Le "savoir" est mieux considéré que la richesse car il donne accès au pouvoir administratif. Une enquête faite dans les classes terminales des cours normal et complémentaire montre en effet que la quasi totalité des elèves envisage une carrière administrative de commandement ou de "direction". Même les carrières sociales (médecins, infirmières) sont envisagées sous cet angle (chef du dispensaire) et rarement sous celui de l'assistance ou du service.

- les commerçants. Pour la plupart étrangers ("Dioula" par définition) leur influence économique est grande, mais non constructive. Elle est due à la politique du prêt ou du crédit personnel; le cultivateur obligé à faire une forte dépense (excision, dot, funérailles) demande une avance à un intermédiaire commerçant et s'engage vis à vis de ce dernier. Cette liaison faite d'obligations pèse sur le paysan sans engendrer d'autres réactions qu'une révolte latente qui s'exprime dans l'exclusion mutuelle des deux communautés (Dioula - autochtone), sans que l'expérience acquise profite à l'un ou à l'autre.

Ainsi parmi les élites nouvelles, une place privilégiée est-elle tenue par les hommes politiques, puis par les lettrés, la réussite économique étant considérée comme un moyen sans être recherchée pour elle-même.

2 - LES EFFORTS DE REFLEXION SOCIO-POLITIQUES DES JEUNES

Les efforts menés par ceux qu'il est convenu d'appeler les jeunes, sont structurés par deux catalyseurs, le P.D.C.I. et les missions chrétiennes.

2 1 - Les jeunes du P.D.C.I. ou J.R.D.A.C.I. (1)

Outre que le P.D.C.I. comporte en son sein une association particulière pour la jeunesse (J.R.D.A.C.I.) active dans la ville de Man, le point de vue des responsables locaux est que le parti lui-même ne recrute et ne forme que les hommes et les jeunes gens âgés en général de moins

(1) P.D.C.I. : Parti Démocratique de Côte d'Ivoire
J.R.D.A.C.I. : Jeunes du Rassemblement Démocratique Africain de Côte d'Ivoire.

de quarante ans. Ceci est valable pour les sections masculines mais également pour les sections féminines dont l'existence est très importante. Ces sections répondent aux besoins et aux habitudes des femmes de se rassembler, permettent à ces dernières de discuter de problèmes qui ne sont pas exclusivement du domaine des femmes, en particulier de celui de la gestion du village et de la vie de la nation et contribuent ainsi à modifier la nature des rapports sociaux traditionnels entre les deux sexes.

2 2 - Les associations confessionnelles

Ces associations sont nombreuses. Leur importance et leur influence varient selon les missions et selon la personnalité de leurs animateurs locaux. Il faut souligner le travail et la part prise par la jeunesse agricole chrétienne (J.A.C.) qui a, notamment dans la région de Kouibly (Peome) pris une importance très nette. En 1962, la JAC - JAC.F était implantée dans 26 villages répartis en 2 secteurs. Le nombre de militants était de 300, le nombre de militantes de 260. A la suite des enquêtes faites sur place la JAC prévoit l'ouverture de centres ruraux.

Ces deux associations animées l'une par un idéal politique, l'autre par un idéal social sont des facteurs d'animation et de développement sérieux.

A N N E X E 3

Les populations

de quarante ans. Ceci est valable pour les sections masculines mais également pour les sections féminines dont l'existence est très importante. Ces sections répondent aux besoins et aux habitudes des femmes de se rassembler, permettent à ces dernières de discuter de problèmes qui ne sont pas exclusivement du domaine des femmes, en particulier de celui de la gestion du village et de la vie de la nation et contribuent ainsi à modifier la nature des rapports sociaux traditionnels entre les deux sexes.

2 2 - Les associations confessionnelles

Ces associations sont nombreuses. Leur importance et leur influence varient selon les missions et selon la personnalité de leurs animateurs locaux. Il faut souligner le travail et la part prise par la jeunesse agricole chrétienne (J.A.C.) qui a, notamment dans la région de Kouibly (Peome) pris une importance très nette. En 1962, la JAC - JAC.F était implantée dans 26 villages répartis en 2 secteurs. Le nombre de militants était de 300, le nombre de militantes de 260. A la suite des enquêtes faites sur place la JAC prévoit l'ouverture de centres ruraux.

Ces deux associations animées l'une par un idéal politique, l'autre par un idéal social sont des facteurs d'animation et de développement sérieux.

A N N E X E 3

Les populations

de quarante ans. Ceci est valable pour les sections masculines mais également pour les sections féminines dont l'existence est très importante. Ces sections répondent aux besoins et aux habitudes des femmes de se rassembler, permettent à ces dernières de discuter de problèmes qui ne sont pas exclusivement du domaine des femmes, en particulier de celui de la gestion du village et de la vie de la nation et contribuent ainsi à modifier la nature des rapports sociaux traditionnels entre les deux sexes.

2 2 - Les associations confessionnelles

Ces associations sont nombreuses. Leur importance et leur influence varient selon les missions et selon la personnalité de leurs animateurs locaux. Il faut souligner le travail et la part prise par la jeunesse agricole chrétienne (J.A.C.) qui a, notamment dans la région de Kouibly (Peome) pris une importance très nette. En 1962, la JAC - JAC.F était implantée dans 26 villages répartis en 2 secteurs. Le nombre de militants était de 300, le nombre de militantes de 260. A la suite des enquêtes faites sur place la JAC prévoit l'ouverture de centres ruraux.

Ces deux associations animées l'une par un idéal politique, l'autre par un idéal social sont des facteurs d'animation et de développement sérieux.

A N N E X E 3

Les populations

de quarante ans. Ceci est valable pour les sections masculines mais également pour les sections féminines dont l'existence est très importante. Ces sections répondent aux besoins et aux habitudes des femmes de se rassembler, permettent à ces dernières de discuter de problèmes qui ne sont pas exclusivement du domaine des femmes, en particulier de celui de la gestion du village et de la vie de la nation et contribuent ainsi à modifier la nature des rapports sociaux traditionnels entre les deux sexes.

2 2 - Les associations confessionnelles

Ces associations sont nombreuses. Leur importance et leur influence varient selon les missions et selon la personnalité de leurs animateurs locaux. Il faut souligner le travail et la part prise par la jeunesse agricole chrétienne (J.A.C.) qui a, notamment dans la région de Kouibly (Peome) pris une importance très nette. En 1962, la JAC - JAC.F était implantée dans 26 villages répartis en 2 secteurs. Le nombre de militants était de 300, le nombre de militantes de 260. A la suite des enquêtes faites sur place la JAC prévoit l'ouverture de centres ruraux.

Ces deux associations animées l'une par un idéal politique, l'autre par un idéal social sont des facteurs d'animation et de développement sérieux.

A N N E X E 3

Les populations

I - DONNEES HISTORIQUES

1 - LE PEUPLEMENT DE LA REGION

Il ne semble pas que les populations actuelles soient issues des premiers occupants de la région (1) mais qu'elles proviennent de migrations successives. La carte des ethnies donnée plus loin souligne le fait que deux grands groupes linguistiques se partagent la région selon une diagonale joignant Toulepleu au sud-ouest à Semien au nord-est.

Quels furent les premiers migrants ? Sans doute les Dans et les Gueres. Il est probable que du fait de l'immensité de la forêt et de la faiblesse numérique des premiers peuplements, les groupes Mande venant de la région de Touba et du mont Nimba aient pu pénétrer par le nord et l'ouest sans se heurter aux groupes de l'est et du sud-est qui cheminèrent le long des voies du Sassandra et celles du Nzo. Les traditions locales soulignent l'importance des voies d'eau dans cette conquête de la forêt. Cavally, Nzo, Bafing, Sassandra marquaient des étapes (2) mais également servaient de guide dans la forêt dense. Les premiers villages, si on en croit les traditions et la toponymie, ont bénéficié de la présence de collines ou de monts qui aidaient à la défense des villages, comme en pays Toura. Après les Dan venus de l'ouest, les Toura venus de Touba, et les Guere venus de l'est et sud-est, il semble que de nombreuses infiltrations se soient produites provenant soit de Guinée et du Libéria soit du nord de la Côte d'Ivoire soit même du sud en remontant le cours du Sassandra.

Ces migrations n'ont laissé comme trace que des récits et des légendes (3) dont l'interprétation est délicate, les nouveaux venus s'étant assimilés aux prédécesseurs en ce qui concerne les ethnies guéré; par contre la lente descente des tribus du nord a laissé des traces sensibles:

(1) JACQUIER (M.) - Notes sur l'existence probable de négrillés dans les forêts vierges de l'Ouest de la Côte d'Ivoire (pays des Guere). (In : Bulletin du Comité d'Etudes Hist. et Scientif. de l'A.O.F. n° 18, 1, janv.-mars 1935)

SCHNELL Peuplement ancien de certaines montagnes de Côte d'Ivoire (régions de Toulepleu - Patokla). (In : NOTES Africaines IFAN, n° 48, juillet 1949, pp. 83-84 - ill.)

(2) De nombreux "interdits" rappellent ce passage du fleuve.

(3) Il y a cependant quelques vestiges de pierres polies, et traces d'habitat bioglodyte.

RÉGION DE MAN
SCHÉMA DU PEUPLEMENT

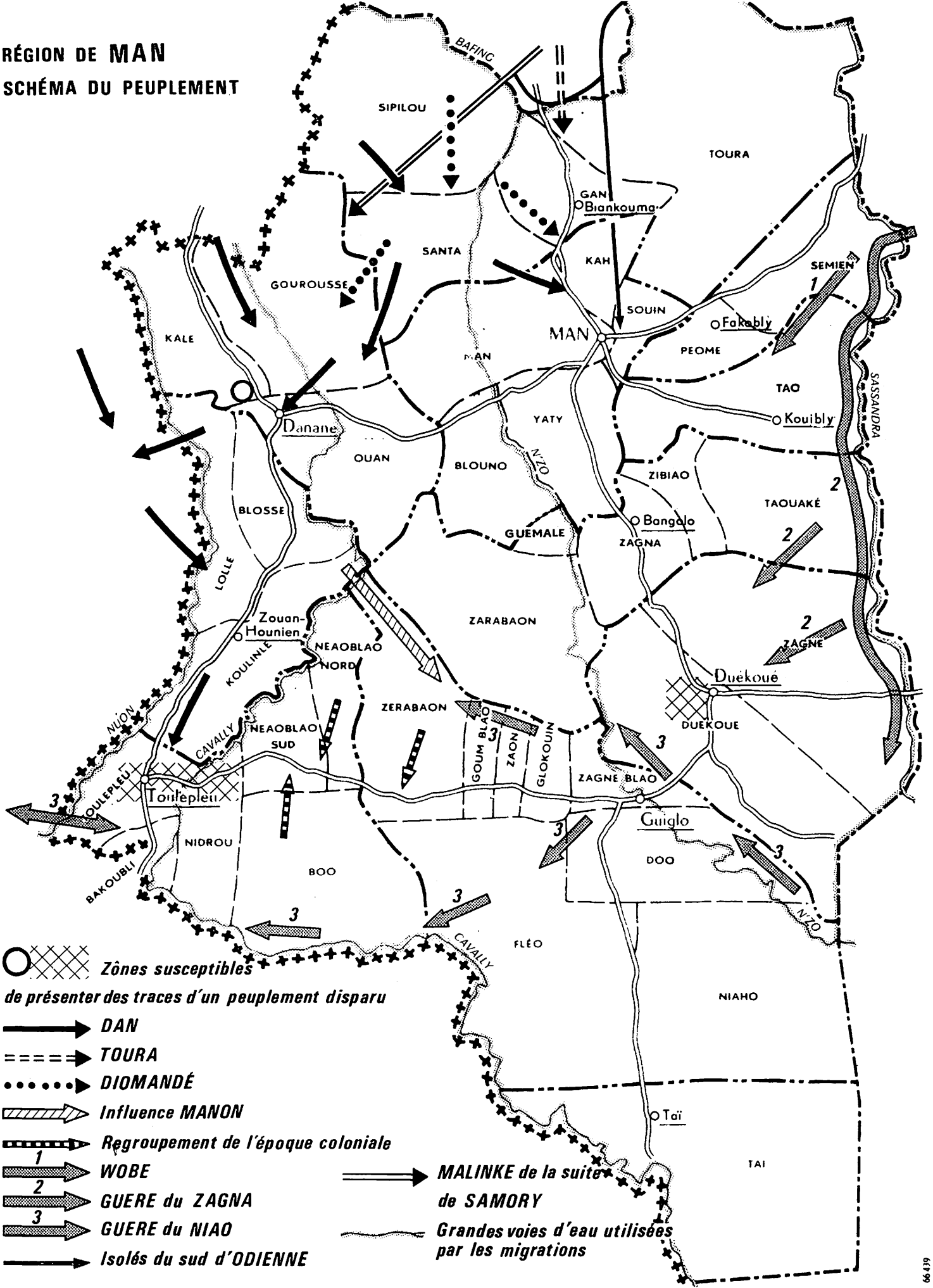

ce furent les familles Diomande, puis des familles isolées de guerriers assimilées tantôt aux Dan tantôt aux Wobe dans les actuels cantons Souin Peome et Ka.

Les conflits entre Guere et Dan se sont produits aux limites des actuels Blouno, Yaty, Souin et Peome.

La formation du royaume Malinke d'Odienne puis les guerres menées par l'Almamy Samory ont laissé des traces de peuplement à Gueoule (Santa) et dans les environs.

La pénétration des "Dioula" généralement Malinke d'Odienne, est un phenomène contemporain consécutif à la pénétration française venue du nord via Touba.

L'assimilation des Malinke islamisés, n'est pas faite et leur comportement tant agricole, commercial, spirituel qu'intellectuel tend à maintenir le fossé qui les sépare des autres ethnies de la région de Man.

2 - La pénétration francaise

L'histoire militaire de la pénétration française a été écrite avec précisions dans l'ouvrage paru en 1931 et publié à la diligence des autorités militaires françaises (1). Il ne sera pas question ici de reprendre en détail les opérations menées.

En 1898 et 1899 les missions Hostains d'Ollone et Woelfel Mangin explorèrent le Cavally et les régions ouest de la Côte d'Ivoire, les opérations furent difficiles et la résistance des Dan très sensible. Le premier contact avec la région de Man avait déjà été pris à la suite de la reddition de Samory à Gueoule le 29 septembre 1898. Après un essai de pénétration à partir de Séguéla via Semien (1902), la région fut délaissée jusqu'à fin 1905. C'est en partant de Touba et en suivant le chemin des migrations Mande que la pénétration française s'est faite en direction de Danane (12 avril 1906) et de Man (juillet 1908).

En même temps une approche par le sud ne dépassait guère Daloa (août - décembre 1906). Les opérations suivantes consistèrent à assurer la liaison entre Danane, Man et Seguéla (création du poste de Semien juillet 1911).

En 1911 la jonction nord-sud est assurée; les troupes du poste de Logouale ont pour mission de pacifier le Guemale et le Blouno, puis le Zagne, le Zagna et le Zibiao. Un peu auparavant la liaison entre Duékoué et Daloa était réalisée.

Des bases de Duékoué et de Danane est alors assurée la pénétration en pays Guere. Le poste de Guiglo est fondé en 1912 (22 décembre); sept mois après, le 9 juillet 1913, la prise de Zouan-Hounien marque la fin de la résistance du pays Lole. L'achèvement de la liaison entre Toulepleu et Guiglo marquera la fin d'un quadrillage qui conduira progressivement à la pacification de tout le pays jusqu'en décembre 1914.

(1) Histoire militaire de l'A.O.F. Paris, Imprimerie Nationale, 1931; voir titre III livre IV page 599 et suivantes.
DELONCLE (P.) - L'A.O.F. découverte, pacification, mise en valeur. Préface du G. Gouraux - Paris, 1934.
ANGOULVANT (G.) - La pacification de la Côte d'Ivoire - Paris, Larose, 1916

PÉNÉTRATION FRANCAISE DANS LA RÉGION DE MAN

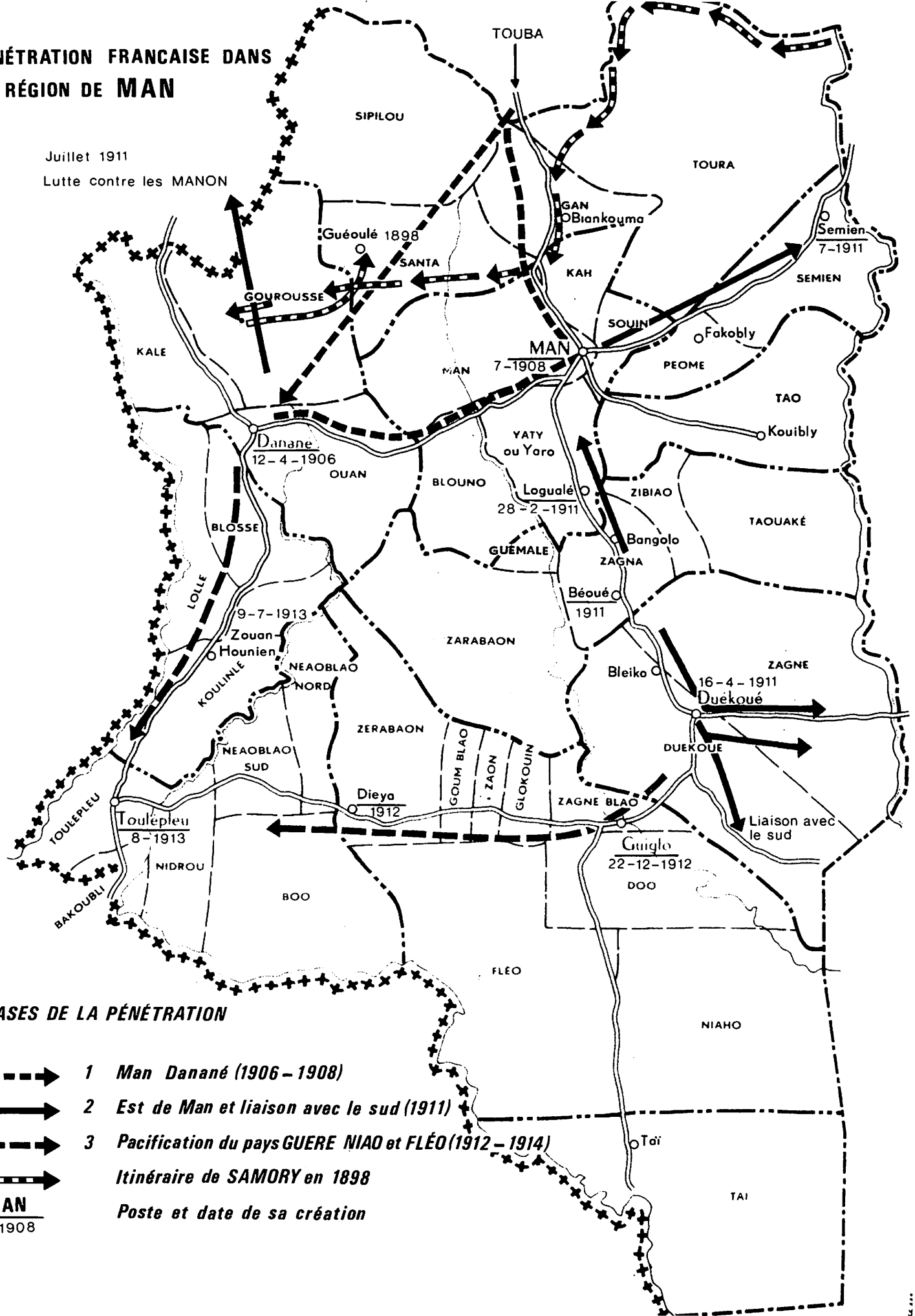

PHASES DE LA PÉNÉTRATION

1 *Man Danané (1906 – 1908)*

2 *Est de Man et liaison avec le sud (1911)*

3 *Pacification du pays GUERE NIAO et FLÉO (1912 – 1914)*

Itinéraire de SAMORY en 1898

MAN
7-1908
Poste et date de sa création

Ainsi, la pénétration et la pacification de la région de Man aura demandé un effort militaire de 8 années. Cette pénétration a suivi plus ou moins exactement les voies habituelles des migrations et des anciens courants commerciaux locaux. Elle s'est heurtée à une résistance aussi marquée de la part des Guere que de la part des Dan, qui avaient été libéres récemment des menaces et incursions de Samory. Au cours de ces luttes de nombreux Go ou Rois ont affirmé leurs qualités. Les efforts des plus hardis ont malgré leur défaite été couronnés par la constitution en canton des clans qu'ils avaient guidés dans leur lutte.

3 - LES 3 - Les effets immédiats de la pénétration

Alors que les missions d'exploration en 1898-1899 n'avaient fait que passer avec plus ou moins de facilite. Les instructions du gouverneur Angoulvant ont conduit à la création de nombreux postes, point d'appui d'un effort de rayonnement.

En même temps il a fallu créer des routes pour assurer la liaison entre les postes. La pénétration française a donc apporté dans la région trois éléments nouveaux :

1°/ elle a renforcé puis fixé les confédérations de Clans qui avaient lutte contre elle;

2°/ elle a créé des postes, amorces de vie urbaine, administrative, commerciale et nationale;

3°/ elle a creé des routes reliant les postes entre eux.

On ne saurait trop insister sur l'importance de ces créations dont les effets se répercutent encore actuellement sur l'infrastructure et la structure de la région.

Dès ce moment l'évolution spontanée des clans était stoppée et de nouvelles structures étaient appelées à se faire jour. En même temps l'état de paix allait ruiner le prestige des chefs de guerre et stopper les ambitions des plus valeureux qui, comme la tradition le voulait, comptaient sur leur prestige guerrier pour jouer un rôle de premier plan au sein du clan. Dans le même temps la pénétration française venue du pays Malinke ouvrait la porte à l'infiltration des Dioula qui mirent immédiatement à profit la protection que leur accordait l'administration pour s'installer dans les principaux postes et développer le commerce de la Cola.

II - LES POPULATIONS DE LA REGION DE MAN

1 - INTRODUCTION

En 1911, le capitaine Laurent notait dans sa monographie du Cercle du Haut Cavally : "Le Cercle du Haut Cavally est habité par des peuplades très diverses, semblant à priori absolument distinctes les unes des autres par la langue et les coutumes, mais qu'une observation plus attentive permet de rattacher à deux origines (soudanaise et côtière) seulement.

La carte ethnographique dressée par A. Meunier sur les indications de Delafosse en 1924 distingue également une influence soudanienne à laquelle elle rattache les Dan et les Toura et une influence côtière à laquelle elle rattache les Ouobe et les Ba; cette carte rassemble sous ce dernier nom les Guéré.

Dans son étude sur les Dan (3) Himmelheber distingue Dan, Toura, Wobe et Kran. A l'intérieur de ces grands groupes linguistiques se repartissent les tribus, clans et familles. A ces structures traditionnelles, l'administration a superposé des cantons et des groupes.

Le canton rassemble un ou plusieurs groupes, le groupe dans l'esprit de ses créateurs s'identifiait au clan, mais en fait il a constitué une entité administrative nouvelle qui dans bien des cas a rassemblé plusieurs clans, absorbant les plus petits au sein d'unités créées de l'extérieur. Après avoir subi plusieurs modifications les groupes ont perdu toute valeur légale, mais cette structure commode continue à servir de référence à la quasi totalité des informateurs autochtones.

(1) La population totale de référence citée dans la présente étude est celle provenant de l'enquête démographique (455.000 habitants dont 25.000 à MAN-ville).

(2) LAURENT (Capitaine) - Monographie du cercle du Haut Cavally - Abidjan, Archives du Ministère de l'Intérieur.

(3) HIMMELHEBER (Hans und Ulrike) - Die Dan - Stuttgart, Kohlammer, 1958 p. 258, et p. 21 l'auteur écrit: "Die Franzosen Schreiben die Kran "Nguéré".

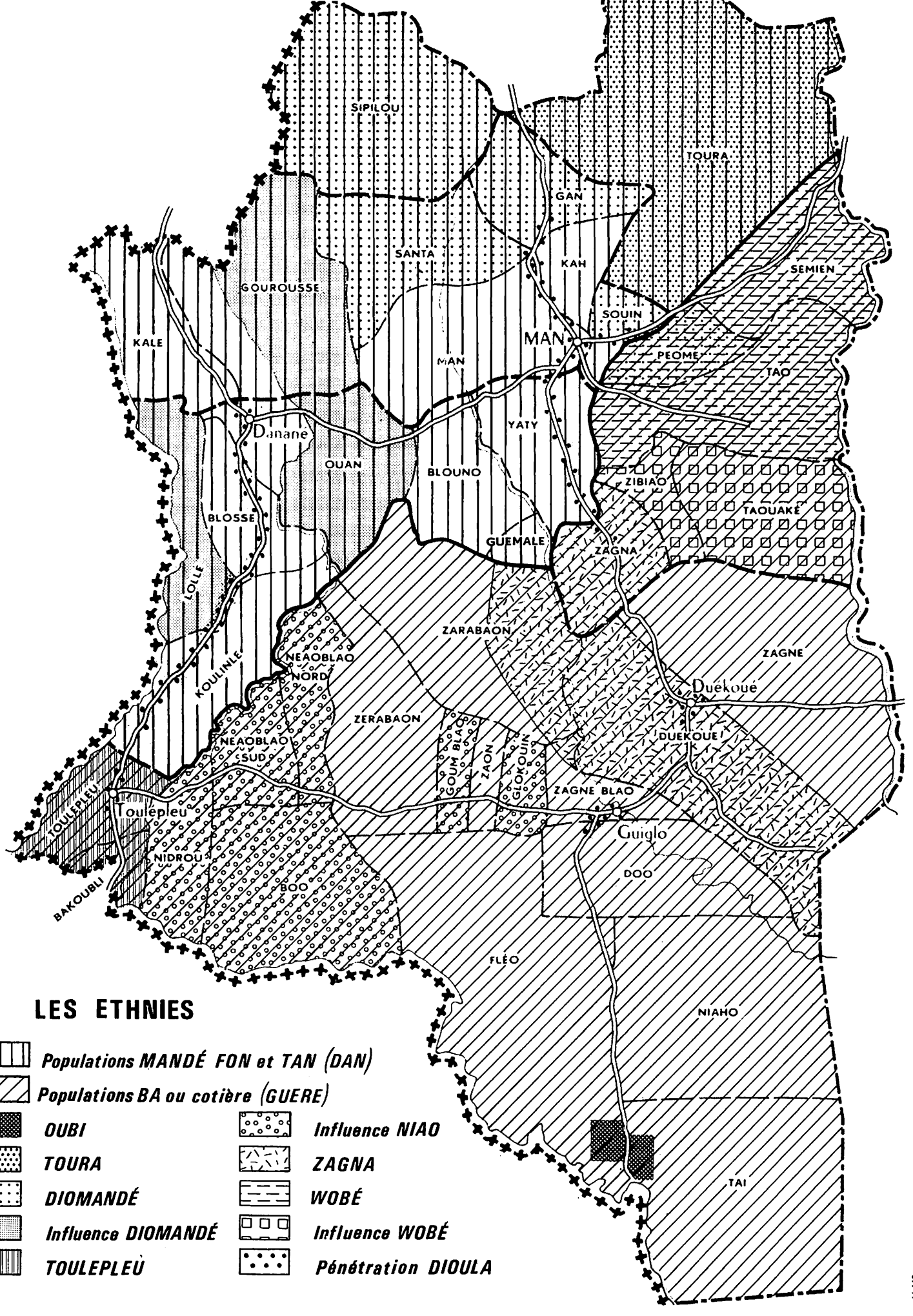
SIPILOU
TOURA
GAN
SANTA
KAH
SEMIEN
GOUROUSSE
SOUIN
KALE
MAN
MAN
PEOME
TAO
Danané
YATY
OUAN
BLOUNO
ZIBIAO
TAOUAKE
BLOSSE
GUEMALE
ZAGNA
LOLLE
ZARABAON
ZAGNE
NEAOBLAO
NORD
KOULINLE
Duekoué
ZERABAON
DUEKOUE
NEAOBLAO
SUD
POUMBLO
ZAON
GLOKOUIN
ZAGNE BLAO
TOULEPLEU
Toulepleu
Guiglo
NIDROU
DOO
BAKOUBLI
BOO
FLÉO
NIAHO
TAI
LES ETHNIES
Populations MANDÉ FON et TAN (DAN)
Populations BA ou cotière (GUERE)
OUBI
TOURA
DIOMANDÉ
Influence DIOMANDÉ
TOULEPLEU
Influence NIAO
ZAGNA
WOBÉ
Influence WOBÉ
Pénétration DIOULA

2 - LES ETHNIES SOUDANIENNES

2 1 - Les Dan

Ils sont encore appelés Yacouba ou Djakuba (1). Ils occupent l'ancienne subdivision de Danane (sous-préfecture de Danane et de Zouan Hounien) et l'ouest de l'ancienne subdivision de Man (sous-préfecture de Man, cantons Gan, Sipilou, Santa). Les Dan vivent également en territoire libérien de l'autre côté du mont Nimba.

Si leur langue se rattache au Mande-Fu, elle a néanmoins des caractères linguistiques particuliers qui peuvent différer de clan à clan, ou plutôt de groupe à groupe. Certains se rapprochent, selon leurs traditions, des Manon. D'autres se rapprocheraient des Kpelle. Vendeix (2) situe l'origine des Dan aux deux côtés de la Bafing et dans la région de Touba, qu'il suppose être la patrie primitive des Dan. D'autres auteurs situent cette origine dans la région de Beyla en actuelle Guinée.

Il convient de signaler que quelques groupes Dan parlent une langue se rapprochant plus du Mande Tan que du Mande-Fu (3). Peut être doit-on voir en ce phénomène la trace d'apports successifs et de l'influence Mandingue sensible dans le nord.

Les Dan entretiennent habituellement de bonnes relations avec ces derniers.

On peut évaluer la population Dan à 219.000 personnes environ, soit 51,1% de la population totale de la région. Ils occupent 28% environ de la surface de la région. Ils se répartissent eux-même en un nombre assez important de clans ou de groupes; clans et groupes se caractérisent par le respect d'interdits généralement alimentaires. Ces interdits sont analogues à ceux que l'on rencontre habituellement en pays Malinke. La proximité de ce pays entraîne même dans le pays Sipilou une confusion entre les interdits des deux ethnies. Les interdits de groupes peuvent se cumuler avec des interdits familiaux spécifiques.

Chaque groupe a généralement un ou plusieurs masques qui contribuent à caractériser le groupe. Lorsqu'un groupe n'a pas de masque, il respecte un théurge invisible appelé Kui.

Dans son ouvrage"die dan", Himmelheber (4) énumère une quinzaine de clans habitant au Libéria, le long de la frontière éburno-libérienne. Ces clans sont proches parents des groupes cités dans les tableaux qui suivent.

En 1911, les unités "politiques" se présentaient sous forme de villages fortifiés par des clôtures d'épineux hautes de 3 à 4 mètres et percées de portes de bois barrées de rondins. Danane doit son nom à cette forme de défense. Les familles faisaient la guerre non seulement aux étrangers, ennemis traditionnels, mais souvent à leurs voisins, pour vider des querelles de "femmes ou de champs". Ces guerres étaient soumises à un code assez rigoureux que connaissent encore les anciens. Elles se répétaient quasiment chaque année. Malgré l'extrême particularisme des groupements familiaux on retrouve trace cependant de diverses fédérations ou confédérations qui se sont formées, souvent grâce aux liens du sang et aux mariages,

(1) Yakuba signifie "il dit que"
(2) VENDEIX (Marius) - Ethnographie du Cercle de Man (In: Revue d'Ethnographie - Paris 1924).
(3) En particulier les Diomande selon M. Baumann et D. Westermann.
(4) HIMMELHEBER (Hans et Ulrike) - "die dan" op. cit.

sous l'impulsion de chefs (ou rois = Go) ou de guerriers (Klu). La présence française a confirmé, fixé, puis développé ces unions en créant des cantons.

Dans cet effort d'administration, le rôle des Diomande a été si particulier que les auteurs leur ont souvent donné la qualité d'ethnie. Holas (1) écrit : "Durant toute la longue période d'insécurité, dominée par le dialogue Dan - Toura, un troisième élément ethnique jouait cependans l'important rôle d'arbitre et si paradoxal que cela puisse paraître à première vue, celui d'unificateur politique, les Diomande. Tous les vieux Toura aussi bien que la plupart des chefs Dan interrogés ont été ainsi unanimes à reconnaître l'écrasante supériorité militaire des Diomande qui, doués d'un exceptionnel sens d'organisation, opéraient depuis leur installation sur le haut cours de la Bafing des incursions périodiques, dans la direction de l'actuelle ville de Man".

En fait, on retrouve des familles Diomande incluses dans la plupart des groupes des cantons Ka, Man campagne, Souin, Yati, Péomie, sans compter les cantons Sipilou, Santa, Gan "patrie" des Diomande. A ces cantons, il convient de rattacher les Dan du Gourousse, du Oua et du Kale que des traditions locales disent issus de familles apparentées.

2 2 - Les Toura

Les Touras (2) sont peut être parmi les éléments les plus anciens de la région de Man. Bien que distincts, leurs dialectes ne sont plus tellement éloignés de ceux des Dan, et en outre, ces deux ethnies ont des caractères semblables en ce qui concerne l'autorité des masques, les cérémonies accompagnant l'excision, l'intérêt qu'elles portent au palmier à huile et au kolatier.

La situation des villages Toura au sommet des montagnes contribue à conserver les caractères archaïques de cette peuplade. Seules les défenses dont s'entouraient autrefois les villages ont disparu, mais ce sont les mêmes huttes, souvent enluminées de fresques, soigneusement accrochées sur leurs assises de pierres sèches au flanc des pitons. On peut estimer la population Toura à 17.000 âmes environ, soit 4% de la population de la région. Ils occupent par contre 7% environ de la surface du pays de Man. Tout comme les Dan, ils se répartissent en groupes cités dans les pages qui suivent. Ces groupes sont plutôt des groupements de villages ne correspondant pas obligatoirement aux fractions classiques voire familiales.

3 - LES ETHNIES DE LA FORET

Bien que occupant 65% de la surface totale de la région, ces peuplades ne représentent que 36% environ de la population. Elles ont une numération commune sur la base cinq qui caractérise les peuplades côtières et des termes de parenté semblables : ambo ou manbo père andju ou madju fils ou enfant.

(1) HOLAS - Les Toura - op. cit. p. 15

(2) HOLAS (Bohumil) - Les Toura - Esquisse d'une civilisation montagnarde de Côte d'Ivoire - Paris, P.U.F., 1962.

Le capitaine Laurent en 1911 distinguait : "les Ouobes, pointe avancée le long du Sassandra, au centre les Niapo ou Niepo, à l'ouest vers le Cavally les Boo et les Flepos".

Ces différences subsistent mais l'évolution administrative a contribué à distinguer les Ouobe des autres ethnies regroupées sous le terme de Nguere qu'elles ne reconnaissent d'ailleurs pas.

3 1 - Les Wobé

On appelle généralement Ouobe ou Wobe les habitants des cantons Peome, Semien et Tao, mais les habitants du Tawake et les membres du groupe Glaon du Zibiau se réclament également de l'ethnie Wobe.

G. Joseph (1) indique que les tribus sont venues de l'est après avoir abandonné la rive gauche au Sassandra. Les notabilités interrogées parlent toutes de la région de Seguela, mais ces indications restent vagues. Un informateur de Duékoué (2) qui a cherché à reconstituer l'histoire de son pays, voudrait que toute la région comprise entre le Sassandra et le N'Zo au sud des Dan soit peuplée de Ouobe descendant des Manon. Il a limité malheureusement ses recherches aux limites de l'ancienne subdivision de Duékoué. Cette relation est contestée sur place par d'autres anciens qui soutiennent qu'il s'agit là du récit d'un voyage célèbre du féticheur Pehe jusqu'à Kankan en Guinée et de son retour. Quoi qu'il en soit, ces populations de la rive droite du Sassandra se différencient socialement de leurs voisines par les caractéristiques originales de leurs exploitations mises en évidence dans l'enquête agricole par certaines attitudes psychologiques qui ont aidé à l'implantation des missions chrétiennes (catholiques et protestantes) et favorisé l'apparition de cultes nouveaux (Marie Lalou).

On peut évaluer le nombre de Wobe à 70.000 personnes environ, soit 16,3% des habitants de la région. Ils occupent par contre 10% environ de la superficie totale de l'ancien Cercle de Man.

3 2 - Les Guere

Rassemblées sous cette dénomination que leur a donnée le capitaine Laurent en 1910, se trouvent de nombreuses familles unies par la langue et les coutumes et paraissant avoir des traditions voisines.

Tous disent venir de l'est ou plus exactement de la rive gauche du Sassandra, sans savoir s'il s'agit d'un lieu d'origine ou d'une étape au cours d'une migration plus importante. Leur langue a conduit certains auteurs à les assimiler aux Kroo et Himmelheber, avons-nous vu, les appelle lui-même Kran. Ils se distinguent parce que séparés de la côte par la forêt, des véritables populations côtières. Viard les voit même d'origine ou d'influence berbère : (emploi du fer, inhumation couchée, dualité du commandement par village, organisation du groupement familial).

En 1911, trois groupes Niapo, Boo et Flepo, en raison sans doute de leur rôle dans la résistance à la pénétration française, sont cités par le capitaine Laurent.

(1) JOSEPH (G) - La Côte d'Ivoire, Le pays, Les habitants. - Paris, Larose, 1917 et 1944.
(2) MASSO (Ernest) - planteur.

Les Flepo (dont descend le chef de province de Toulepleu) occupent la partie occidentale du pays.

Ils sont partis nombreux au Libéria descendant ainsi un peu plus au sud-ouest. Ils sont mélangés à des groupements Dan qui ont commercé plus ou moins avec les populations de la région de Monrovia. A l'est se trouvent des groupements non cités par le capitaine Laurent et qui pourraient être en partie seulement des Niapo. En fait, il s'agit des anciens habitants du Zagne qui ont dû quitter la quasi totalité de leurs villages d'origine. Au Zagne il faut joindre le Zagna dont le centre était Béoué et dont les chefs ont eu une assez large audience auprès des familles voisines. Ils aiment se rattacher aux Wobe et les traditions laisseraient penser à d'anciennes infiltrations Manon venues du Guinée.

Au centre, sur la rive droite du N'Zo, entre ce dernier et le Cavally, l'immense pays Niao ou Niaho est avec le Boo le pays Guéré caractéristique, celui qui a été décrit par Viard et par Boulnois.

Dans les remarques faites en marge des tableaux en 3ème partie, ont été soulignées les liaisons signalées par les chegs entre les divers groupements Niamo, qui se réclament d'un fétiche commun Ni, ou fétiche de la pluie.

3 3 - Les "Seinu"

Parmi les familles qui composent ces groupements Boo et Niao, il convient de souligner le rôle des Sei, Seinu ou Seon.

En effet, les Seinu qui ont pour interdit les poissons et se disent venir de l'eau, se trouvent dans tous les groupes. Ils sont considérés comme les anciens guerriers et administrateurs de la région. Ils répondent à des archétypes très nets : récits du sacrifice d'une jeune fille vierge sur le corps de laquelle est fondé symboliquement l'unité du pays; récit du guerrier valeureux (Klao Sei) venu du sud, venu de la mer (1), qui a organisé le pays et laissé partout ses lieutenants d'où sont issues les familles Seinu; récit d'une guerre dite des boucliers au cours de laquelle Klao Sei aurait vaincu parce qu'il avait face aux arcs et aux flèches des armes à feu. Ceci traduit la supériorité écrasante reconnue aux Seinu par tous les habitants et qui tout comme les Diomande au Nord, paraissent avoir joué un rôle important dans la formation de l'ethnie Guéré ou plus exactement Niao.

Les Guéré forment 24% de la population de la région, mais occupent fort incomplètement près de 55% de la surface totale de l'ancien cercle.

3 4 - Les Oubi et les Kle

Contraitement aux Guéré dont l'origine est discutée, les Oubi et les Klé minuscules peuplades groupées autour de Taï paraissent être de véritables Kru (2).

(1) Au village de Blolequin - les informateurs ajoutaient que Klao Sei aurait été de race blanche, ce qui est très douteux. Il se pourrait qu'il s'agisse d'une image pour qualifier la force de Klao Sei.

(2) HOLAS (Bohumil) : L'évolution du schéma initiatique chez les femmes Oubi (résion de Taï) (In : Africa - Vol. XXVII n° 3, juillet 1957) et du même auteur : Changements sociaux en Côte d'Ivoire - Paris, PUF, 1961 - 119 p.

4 - LES MIGRATIONS RECENTES

4 1 - Les Malinke

Il s'agit principalement des Malinke de Guinée et d'Odienne. Ceux-ci ont suivi Samory dans ses déplacements et malgré l'hostilité des paysans Dan, sont restés après la défaite de Samory et sa capture à Guéoule, dans le canton de Santa.

Dans les années qui suivent les Malinke se sont installés autour des postes militaires puis des centres administratifs. A Man les premiers Cisse sont venus en 1917, auparavant ils demeuraient à Mankono. Presque toutes les familles Malinke sont représentées (Cisse, Koulibaly, Fofana, Sako, Djabi, Toure, Djawara). Souvent appelés Dioula, les Malinke commerçants et planteurs représentent plus de 4% de la population.

4 2 - Les Mahou

Les Mahou, Mande Tan de la région de Touba, sont installés principalement à Danane où ils forment un quartier actif. Ils viendraient de Touba.

4 3 - Les autres ethnies

En nombre infime, nous notons des Guinéens, puis des Bété, des Gouro et quelques Baoulé.

TABLEAUX

ESSAYANT DE PRESENTER LES PRINCIPAUX GROUPES

ET FAMILLES DE LA REGION DE MAN

(à l'exception de la ville de Man

et des migrations Malinke contemporaines)

NOTES :- Les appelations pays et groupes ont été adoptées de préférence à celles de tribus et de clans. Les documents recueillis ne permettent pas en effet d'isoler les émigrants qui ont adopté le mode de vie des clans qui les ont accueillis.

Là où ils ont été recueillis, les interdits ont été notés entre parenthèse au niveau où ils sont observés (groupe ou famille).

1 - ANCIENNE SUBDIVISION DE MAN (à l'exclusion de Man-Ville) (1)

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
BLOUNO ethnie Dan	Blouno nord		Blole Lagoulale Liokagouine Oulegbepleu Saguipleu Sangouine Yacouba Tiapleu	Le village de Tiapleu se rapproche de la rivière Mia
	Blouno sud		Bogouine 1 et 2 Gbangbegouine Gotongouine Kianle Massagouine Podiagouine Yadouleu	
	Dayne	Faipleu (vient du pays Souin)	Dayne (2) Biongouine Douleu Gbepleu Louleu Nionle	Le groupe Guemale est rattaché au groupe Zarabaon (sous-préfecture de Bangolo). Comme son nom l'indique ce groupe était composé de familles Dan unies à des familles Guere.
KA ethnies diverses se rattachant aux Dan	Bofesso	Bofesso	Bofesso Douma (5 quartiers) Bofesso Samba (4 quartiers) Gbatodie (2 quartiers)	Le groupe Bofesso se dit Dan, mais parle une langue ressemblant au Toura. Sous l'influence Malinke ils se disent Sumauru. Ont été en guerre avec les gens du canton Souin
		Biedu	Biedouma, Biesama Bie Yoagouin (3)	

(1) Cette exclusion se justifie par le caractère nettement urbain et détribalisé de cette ville
(2) C'est le village le plus ancien de cette zone.
(3) Ces (3) villages doivent refaire un nouveau village Bie.

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
		Biedu *(suite)*	Zeregouin Yassagouin Diompleu	
	Sandougou (se dit Diomande) (mouton)	Yangoaleu (mouton) Songuene (mouton) Pepleu (mouton) Nualeu (n'est pas Diomande) Zo Buneu Nualeu (Igname) Sepleu (Igname, chien) Panguin (Igname)	Sandougou-Soba	Viendraient de Metongo sur la montagne Gwe Gouin Nualeu se dit Toure
		Plepleu (mouton et taros, panthère)	Bassatima	
		Dranleu (panthère) issus de Donso	Douadie	Les Draleu sont Dan
		Gandie (Igname sauvage, panthère)	Tegouin	Se disent Watara parents des Toura
		Toure (Igname)	Zeregoualie	Voir Wualeu Viennent du Sipilou
		Dirogouale (hippopotame)	Befa - Rogouele	
			Sokourala - Zangouin	
			Kpassagodie	
			Gotondie	
	Ka (Chien)	Yonle (cheriff)	Gouenegouin Glongoin - Gouetita Bantegouin - Gouyegoin	Familles extrêmement mélangées
		Sonle Goyale Bama	Bianle Gbapleu Gboapoloule Ziogouale Gologouin	

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
MAN ethnies généralement Dan presence de familles Diomande	Blole (ou Blome) (Bie = éléphant)	1er groupe Kabakouma Blagoun Bambelo 2ème groupe Digbale Zrangouin Kpampleu Kiele Biakale Blole Bogouin Gepleu	Blole - Yoampleu Boungagouine Douele, Gbangbe Gouine Gouledepleu Gomezapleu Kiele Biakale (1) Bogouin (1)	
	Gouanie (singe noir Kleu)	Gouanie Oueleleu (antilope) et autres familles	Gotongouine Zohanle Blepleu Dene Drangouin Digouale Gagouin Blepleu Gloleu Gnangbepleu Gouakpale Gouimpleu Gohiele Gueupleu Kassiapleu 1 et 2 (3) Guianle Kpanzaopleu Lamapleu Lapleu Melagouin Sucapleu Tiaxeupleu Yebegouin (1) Zadepleu Ziele (2) -	Cette famille viendrait de Touba et serait Diomande. Les Ouleleu seraient les descendants des premiers habitants ou Ouen Ouen

(1) Les villages soulignés sont ceux des chefs de terre

(2) Une autre tradition ferait descendre ce village de Issosse canton Yati. Les Blame seraient des fils de Bloume et seraient partis du village disparu de Kankoileu comme tous les Issosse; il en serait de même pour les gens de Ziele.

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
SOUIN ethnie Dan mais présence de Bamba, du Diomande, Wobe et Go	Bleme (Dan) (le laiton)	Demeu - Zulapleu	Plogouin	
		Bleme		
		Bleme	Dampleu	
		Zulapleu - Bleme	Botongouin (1)	
		Issosse	Bligouin	Ces deux villages viennent du Yati
			Yenale	
		(village Go)	Bloble	
	Go (Bamba = Caïman)	Go (caïman)	Zagoue	Les Go selon les vieillards ne sont ni Toura, ni Yakuba M'diula. Ils viendraient du nord du Sassandra avant la formation du Kabadougou (Odienne)
		Sanme (panthère, serpents)	Daine (2)	
		Gouesaba	Deoule	
		Gokouinle	Gouanle	
		Kame	Gouetimba	
			Guelegouin	
		Bio (buffle)	Monpleu	
			Mingoue	
			Singouin	
	Souin (Diomande) (hippopotame)	Gbemano 1 et 2	Kikrouma	Le groupe Souvinou de Kikrouma se dit Diomande - viendrait de Yengo (Touba)
		Goyaleu	Doyagouin	
	(Dan)	Bamenou	Kpangouin	Disent descendre du ciel
		Gbanme (poisson)(3)	Seupleu	
		Gleume	Bigouin	Viennent du pays Ka
			Vougoue	Viennent de Man
		Deme (Chimpanzé)	Kogouin	
			Guepleu	
			Douagouin	
			Glayogouin	
	(Wobe)	Sumaoro (antilope)	Gangouapleu	
			Feniampleu	
		Koro (Chimpanzé)	Zangouin	Viennent de Touba
YATI ou Yaro	Yati	Gome (4) (fruit appelé Ni)	Ketongouine	Dans l'ordre historique 1/ Ketongouine 2/ Zeregouine 3/ Goziogouine 4/ Dinegouine
			Goziogouine 1	
			Goziogouine 2	
			Zeregouine	
			Dinegouine	
			Yenale	

(1) Une autre tradition ferait descendre ce village de Issosse canton Yati. Les Bleme seraient des fils de Bloume et seraient partis du village disparu de Kankoileu comme tous les Issosse; il en serait de même pour les gens de Ziele.

(2) Vient du canton Ka formé de Go et de Bio.

(3) Seraient Mi-Dan, mi-Wobe.

(4) "Enfants du Roi" Ter Kossa

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Yati *(suite)*	Sere Me	Serepleu Kodoupleu Bande Dazère Douele	Résistance très forte à l'occupation française
		Sorome	Soapleu	
		Gouame	Blande Logouale (Ghopleu) Monlei	Dan venus de Man
	Yatin	(mouton) et Gbe (fruit)	Liouzamba Douleu	Viennent de Gbaple du Santa
		Gblao (cabri)	Gbole Kpaogouine	Gbla montagne
		Oua (gazelle)	Gouele	Venus de Danane
		(abeille)	Lozonle Kassiogouine Tontigouine	Viennent de Koale (Oua)
		Maiu (chien)	Ziongouine Trinle Gouegouine Diapleu	Viennent de Gouan canton Man
	Issosse	Issus du village Kankoileu	Gongouine Bogouine Mapleu Zrangbale Seglopleu Kouitongouine	Le groupe Issosse est très homogène, vient de Touba (Zopleu) s'y rattachent Dianle du canton Man, Ziele, Kassiapleu et Botongouine (Souin)
		Seu (ou Zo Me) (chimpanzé et panthère)	Glegouine Lekpe Pleu Doyagouine Gloleu Guegouine Ziogouine 1 Ziogouine 2	
YATI	Issosse (autre)	Ghlonti (1)	Gouekangouine Gouegole Napodiagouine	Les gblonti sont descendants de Bloume venu de Gongouine
		Gbontin (1)	Bangouegouine Bele Gole Gondouleu Milongouine Pogouine Gbalepleu Diapleu	Les Gbontin sont descendants de Fenon venu de Gongouine
		Toura	Bietondie Blegouin Douatonde	

(1) Gblon = noir

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Issosse (autre) *(suite)*	Te (1)	Te Blangouade ou Mangouin Dingouin Mologouin Zouangouin Kandopleu	Groupe hétérogène chacun de ces villages étant une petite fédération
Gan peuplé de Dan Diomande Toura,	Gan	Gromi (chauve-souris) et Gbelome (chien) 2 lignées l'une issue du village Gan, l'autre du village Gouessesso	Gan Gouessesso	parlent la langue Toura et le Dan parents des habitants de Gouanie en pays Toura
		Diomande Dan	Biankouma Dimba Gogouin Soma Kabakouma Yegole Gbablasso Blagouin	
	Ganle	Ganle	Ganle Gan-Santa Gouningouin Gangouegouine	
Santa (Dan, Diomande) 7 familles	Gamasse		Blapleu Gama Guegouin Gbaine Gouele Klapleu Zantongouin Guegouin Gouambelo	Les Santa sont des Dan, Diomande descendants de loma lui-même venu de Guinée Est peuplé de gens venus du pays Gan
	Nionleu		Gbale Dieta Dropleu Gouanle Zoanle ou Nyonzuale	
	Santa	Duami (cabri)	Santa Bounta Gueoule (2) Kpoangouine Tokpapleu	Anciens serviteurs de Samory
Sipilou	Sipilou	Diomande (panthère-hippopotame)	Sipilou Gboma	Parlent deux langues le Dan et le Zeregue de Nzérékoré

(1) Gbron = noir

(2) Gbon = rouge

(3) Gueoule est peuplé de Duami

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
Dandiomande		Kone (mouton)	Sema	
		Duamenu (cabri) (1)		Sipi viendrait de Seredougou en Guinée
		Sangare ou Bama (peuls d'Odienne)		
		Duesse	Sokourala	
	Biasse	Meninga (hippopotame)	Gaba Gbangouale	
		Diomande Gbemenu (hippopotame, panthère, piton "boa")	Gbanle Koula Yalo	
		Bagayogo (chien)		
		Doso (ou Fofana) (2)		
		Bamba (caïman et poulet)		
	Pepleu	Kone Duameno Luwa Menu Guamenu Iezenu	Gbangbapleu Gbangompleu Ouingouine Samapleu Sepleu-Trogougou Yepleu Zocomba	Les Iezenu sont des griots, ils parlent le Dan; ne sont pas parents des Keita de Guinée
TOURA	Digouale		Bomioue Bonogouele Bouegui Digouale Gaote Ouindie	
	Douesse		Doue Guefinsso Zougousso	Immigrantsoriginaires du Bafing
	Gousse		Beta Ditomba Douaguere Gbetondie Ghiane	

(1) Voir les Duami du Santa.
(2) Il faut marquer la très nette influence Malinke sur les appellations.

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Gousse *(suite)*		Gouame	
			Soba	
			Sohouba	
			Toba	
			Tompoudie	
			Zagoue	
	Gueoule		Diane	
			Douene	
			Dozere	
			Ganne	
			Gaolegaraba	
			Gbonne	
			Gouemidie	
			Gouetidie	
			Gouetomba	
			Ouetomba	
			Ouolie	
			Rurene	
	Ira Mazere		Bouna	
			Mafala	
			Noma	
			Sela	
			Sion	
	Iriguele		Ganne	
			Gouine	
			Gourane	
			Gourene	
			Iriguele	
			Zerole	
			Zoandie	
	Linguedougou		Gbeka	
			Gbilima	
			Kangolo	
			Komoule	
			Maomizo	
			Minada	
			Ningoma	
			Pama	
			Sema	
			Tabola	
	Nebou		Tonkpata Gaole	
			Benomba	
			Bogouine	
			Dantomba	

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Nebou *(suite)*		Dio Kpata Labola Nebou Sema	
	Ouadougou		Kamahi Kouroukoro Lotou Nane Godo	Immigrants de la région de Worodogou (Séguéla)
SOUS-PREFECTURE DE FACOBLY				
PEOME (ethnie Wobe) mais présence de Diomande)	Peome (peuple Siaya)	Siaya (varan) et Gnagnagnon	Siably Ziondrou Bahiroo Kahirou Tieni ou Tiehine Ze Bemoue	Sia ancêtre du peuple Siaya aurait habité la montagne Ziondrou Il y a eu guerre entre les Siaya et Yati
	Bemenou ou Plevou	Bemenou (cabri)	Tesson Koulea Tiedroo Sanhirou Kebly Mahebly	Etaient à l'origine auprès du village de Bahirou - Historiquement le centre de dispersion fut Koulea
	Sao	Sao (panthère)	Souebly Kaokossably Tiessan Bohirou Fakiobli Kontrou	Viennent de Yabli Kele canton Tao, se sont installés sous la protection de Pleuo à Kouingbe
	Glanho	Glanho (chien)	Kiriao Mangouebly Seambly Douedy Souakpe Kloplou Kesson Takouably	Fondé par Sehi venus de l'est. Il s'installa sur la montagne Klan Ohio
	Wata	Wata (cabri)	Zouatta	

NOTA:- Le Groupe Zouatta ou Wata a disparu en tant que groupe pour des raisons administratives et rattaché au groupe Sao.

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
SEMIEN	Semien ou Semian	Do-So (poisson) Duma-Oro (buffle noir)	Semien	Viendraient de Yoamon (Séguéla)
		Dumuya (panthère)	Thiebly Ziambly	
		Suata (hippopotame)	Bibita	
	Ouaya	Doso	Kanebly	
		Diomande (hippopotame)	Taobly	
	Kouale ou Koua	Kone (Flanso) (hippopotame et biche noire)	Flansobli Klangbla Bli	
		Sumaoro	Koua	
SOUS-PREFECTURE DE KOUIBLY				
TAO (ethnie Wobe)	Gbean (boeuf)		Nouahe Baibli Batiebli - Trodrou Kemikinabli Keblogi - Kemabli Kezon - Kinkolo Kouibli Piebly Taoulably Touandrou	Masque Fasi
	Kirou (chimpanzé et panthère)		Nenady Baou Beoue Douandrou Kinklo Tohotroudrou	Masque Po
	Kouao (mouton, panthère)		Ouyabli Beibli Kemikinably Niondrou Tobly	Masque Touome
	Nidrou (chimpanzé et poissons)		Nidrou Diotrou Oulayabli	Pas de masque mais obéissent à Kui

NOTE:- L'ensemble des Webe est entré en lutte avec les gens de Duekpe(soit Duékoué) alliés aux pays Tahouake et Zibiao (actuellement cantons). De ce fait il y a une trace de fédération Peome, Semien, Tahouake, Zibiao.

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Nidrou *(suite)*		Pane Pianhirou Sahirou Trokpadrou	
	Tao (corbeau, poissons, boa)		Koularé Douagbé Makaebli Ouonsia Poumbly Siebly Taobly Toueho	
	Tebao (buffle)		Nenady Kanho - Kesserably Nanadourou Datouzon	Pas de masque mais obeissent à Kui

2 - ANCIENNE SUBDIVISION DE DANANE (l'ensemble de cette circonscription est d'ethnie Dan)

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
BLOSSE	Doueleu		Bopleu	
			Boyepleu	
			Deagbangopleu	
			Dopleu	
			Douatono	
			Finneu	
			Kpanzegopleu	
			Seileu	
			Sogueneu	
			Tronhounien	
			Zeale	
	Gbapleu		Kanva Zantono	
			Kedere	
			Yotta	
	Gbonleu		Banzandepleu	
			Liessidropleu	
			Kongatouo	
			Kpeapleu	
			Mouatouo	
			Sopleu	
			Tonotouo	
	Gouegouleu		Beapieu	
			Boyapleu	
			Danta	
			Glepleu	
			Loleu	
			Teapleu	
			Tievopleu	
	Guielou		Bounta (1)	Ce groupe viendrait de Namahu près de Touba, il est frère du groupe Gonguine (Oua)
			Banteadepleu (2)	
			Blinleu	
			Gbaleu	
			Veitouo	
		Klu	Lonneu	
	Trouangouleu		Gbeapleu	
			Kouyatouo	
			Ouele	
			Zohouele	

(1) Serait historiquement le premier village fondé
(2) Serait le village des "interprètes" du masque "Siazo"

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Yoleu		Messampleu Salopleu Yoleu Youdepieu	
	Zingouleu		Bouleu Boupleu Deahouepleu Dehouepleu Koyatrogbepleu Lieupleu Meampleu Vatouo Zan Hounien Zinguetouo	
	Zuolougbon		Beantou Tiepleu Gnimpleu Lieupleu Gouale	
GOUROUSSE (DAN)	Gourousse	Kwaiglu (mouton)	Gopleu (1) Daleu Gbon Koualeu Nimpleu (2)	Les familles de Rois guerriers, interprètes du masque, prêtres sont réparties irrégulièrement dans les villages
		Batwa	Groukangouine Tiapleu Douapleu Zeregouine	Le lieu de culte de cette famille est à Zeregouine Ils viendraient de Guinée en passant par le village de Bloma au Sipilou, ou Ioma.
	Oua	ou Batwa (gazelle)	Oua Douapleu Trokolimpleu Sioba	Viendraient de Iro en Guinee Wa serait le cadet de Sosia, mais l'aurait supplante par son courage
		Sosia (gazelle)	Beopleu	
	Yeze	Guizere (mouton)	Guizere Kata Yamguile Dantongouine Zoupleu	La famille Guizere viendrait de Gamapleu (Man) et serait parente avec les gens du village Blosse

(1) Gopleu = "village du Roi"

(2) Les informateurs du Santa confirment que Batwa, fils de Gwagba, fils de Gbleu lui-même petit-fils Ioma est venu de Guinée.

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Yeze *(suite)*	Banleu (cabri)	Banleu Diempleu Douagopleu	
KALE	Gbeileu (poule)		Guekpopleu Gopoupleu Tieupleu Zangagleu Goueleu Zeale Lampleu	La famille royale est la famille Kanne guerriers = famille La, gardiens du masque = famille Topleu, forgerons = famille Keigbeu frères devenus = famille Dung Gome
	Keigoleu 1	Familles Sekon et Flan (chien)	Doleu (Gneglipleu) Doualeu Gbeta Bieupleu Kanta Seipleu Blaguepleu	Il y a démission des "Go" Sekon et Flan au profit des Keigoleu 2
	Keigoleu 2	Sane	Bouan Houye (Bouhanhouye) Danlapleu Gbonhouye (Kponhouye) Kpanhouye Guianhouye Dankouanpleu Kpoleu Gbapleu Gbannoleu	
	Yoleu (chien)	Flan (gbeu)	Kouanhoule Bampleu Flampleu Bontro	S'y rattache en "client" Kouanhoule dioula
	Katigui ou Kati (chimpanzé)	Man	Glanhouye (Somougapleu) Dohouba Deh Sinhouye Mampleu Gueupleu Gouepleugueitta Gbatta Touopleu	La famille Man est la plus importante du groupe

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
		Man *(suite)*	Natta	
			Guetia Gbepleu	
	Lanhouye (chèvre)		Danipleu	Sahampleu est rassemblé avec Danipleu
			(Sahampleu)	
			Gbantopleu	
			Yealeu	
			Kouanhoule	
KOULINLE	Koulinle sud	Gbe	Diepleu	Les 7 villages ont un interdit : un poil d'un animal dont on ne prononce pas le nom
			Gueiossiepleu	
			Gontepleu	
			Fapleu	
			Gatouo	
			Gouantouo	
			Zogleu	Le Koulinle avait disent les anciens une unité. Les querelles intestines ont abouti à la création de 10 familles royales sises à Gueiossiepleu Katouo Keatouo Fahapleu (Fapleu) Guiamapleu Souapleu Feapleu
			Batouapleu	
			Binhouye	
			Dohouba	
			Ganhouye	
			Gwouampleu	
			Katouo	
			Souapleu	
			Teatouo	
			Yaogiogleu	
			Yaogotouo	
			Zoleu	
		Gnon an Leu	Bampleu	Maha Pleu (1) Gatouo Goulale
			Dopleu	
			Doueleu	
			Feapleu	
			Gbanpleu	
			Glareu	
			Glepleu	
			Goulaleu	
			Gouopleu	
			Grioule	
			Gueidepleu	
			Guiamapleu Keatouo	
			Kponleu	
			Mahapleu	
			Meyepleu	
			Seipleu	
			Tapleu	
			Yomipleu	
			Zeitouo	

(1) La même famille serait sur Toulepleu

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Koulinie nord		Blantouo Banyeleu Bayopleu Bepleu 1 Bietouo Bioleu Boutouo 1 Croziale Doueleu Floleu Glangleu Groule Guehouye Gueyopleu Guizere Koueplеu Mamapleu Meantouo Medipleu Niempleu Ouyatouo Pepleu Trogleu	
	Yoroleu Le groupe viendrait de Man après être passé par le Blouno Il se serait installé à Zoworeu sur la rive gauche du Cavally puis a traversé le fleuve à la suite de guerres		Yeleu Bepleu Boutouo 2 Feazogbepleu Glogleu Gotouo Gouakatouo Gouyimpleu Gueutouo Souampleu	Ce groupe ne comportait autrefois que le village royal Gouakatouo et le village des guerriers Yeleu
LOLLE (chien pour tout le canton) pays des Lo viennent du Gourousse	Saleu (gorille) (rat à queue blanche)		Zouanhounien Bouenneu Bianhitouo Biantouo Boupleu Gbata Batagbepleu Gbontegleu Gnanleu Gouinhouye Kouanhouye Lanvampleu	Avec 2 sous familles à Bouenneu et Zouanhounien

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Saleu *(suite)*		Pepleu 1 Yoapleu Zoutouo	
	Zoualeu (paresseux) (Oula)		Boyatro Bouinda Dieta Gapleu Gbedapleu Ligbepleu Saleu	
	Bioleu (mouton)		Trogleu Mouatro Zongopleu	
	Gbanleu (mouton) (viennent de Blosse)		Bouatouo Gbaleu Gueudoloupleu Zrangbatouo	Ce groupe n'a pas de Roi (Go)
	Kpeuleu (poulet)		Gangbatouo Goleu Gouotro Guinhouye Pepleu 2 Yepleu	
LOLLE *(suite)*	Noué (pas d'interdit général)		Bouagleu Banneu Banyouapleu Blontouo Dinneu Doueleu Guingleu Ipouata Kamepleu Kouyaguiepleu Youyapleu Kpantouopleu Ligaleu Possetro Zoutou Darra	
OUAN ou OUA	(2)Deakopleu (gazelle)	Bani Kwean	Trogui Kangbapleu (village des guerriers)	Le Go est du village Trogui-Meago

(1) Voir Himmelheber. Histoire du Clan UIA. page 12 recueilli à Tiapolopleu. confirme influence du Santa. Go = le léopard parce que le léopard régit les animaux (groupe Sahapleu)

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Deakopleu (gazelle)	Bani Kwean *(suite)*	Fiempleu Flangbepleu (1) Kangui	
	Doualeu (mouton)	Zugeneu	Bimanleu (Binleu) Issonneu	
	Gonguine		Brizereu Dangueneu Deamagopleu Dougoueleu Goueleu Trodelepleu	
	Goulele		Blanleu Flandapleu Guiaguien Tamapleu Veguien 1 Veguien 2 Zonneu	
	Keapleu (gazelle)	Tropleu Kpole Kekouin	Feapleu Gblepleu Gouezepleu Kouyapleu Mahapleu Zole 1 Zole 2	Ce groupe a deux masques, un pour les Go et un pour les guerriers
	Koaleu (abeille et chien)	Gopleu Gbeleu Siole	Singouine Kpangouine Pisigui	
	Sahapleu		Danane village Goueleu Guialopleu Lapleu Sogale Tiapoloupleu Trohimpleu Zole	
	Youpleu (chien)	Bapleu Dronleu	Drongouineu Bouagleu Deagbaloupleu Diotouo Kinneu	

La ville de Danané est dans le pays Ouan ou Oua, groupe Samapleu, mais comporte outre des Ouan de nombreux Sioula, Mamov, et des étrangers Guinéens.

(1) à Flangbeleu une famille de "planteurs" atteint la notoriété, c'est la famille Guekole.

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Zaguineu (gazelle)	Bolekuian	Dakoueguine	
		Guelekulan	Ganleu	
		Zonleu	Gbonleu	
			Touopleu	
			Zouoguine	
OUA-OUAN	Zioleu (panthère)	Blekoin-Monleu	Touoleu	
		Langueme	Monleu	
			Blapleu	
			Drodleu	
			Flampleu	
			Matongouine	

3 - ANCIENNE SUBDIVISION DE DUEKOUE

NOTA : - L'ancien Zagna a été coupé en deux cantons Zagna et Duékoué Central puis en deux sous-préfectures. Les familles étant les mêmes un seul "pays Zagna" a été cité qui comprend les deux divisions administratives actuelles.

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
ZARAAON	Beou (pangolin) (venu de l'est) voir groupe Beou de Zagna	Tien Tan famille Meo Bakon Dueho Te Yali	Pinhou Banguinemi ou Blaguiemi Koulouan Gloubly Kahin Tie Ine	 Guerre avec Zagne Chasseurs
	Gao	Tienhon a engendré Seinu (1) Gao	Zou Beoua Phing Diedrou Zodri Gohouo	Ennemis de Beou
	Diaho	Seinu (1) (poisson) Diaho Kohou (tortue)	Babli Koulaeoue Gan Zeregbo	
ZIBIAO ou ZIAHO	Glahon ou Goaon (panthère, mouton)		Gouenie (Glaon) Zieo Douandrou	Guerriers à Zieo (Zu) Kui
Le père du canton est Bao Die. Il se dit père de tous les Guere	Seon ou Soon (1)	Voir Seinu (poissons)	Beoua Kouissea	Allusion à la guerre Banto
	Niaho (serpent)	(vient de Guyo ou du Libéria)	Dieou Kahi Pona	Masque
La mère de Bao Die est Nehi vrai nom Gweye	Guleo ou Goleo	Parent des Niaho + des Boho guerrier	Beoue Diaplean Gloplou Goya Gaoya Bledi	

(1) La famille Seinu qui a pour interdit le poisson se retrouve chez tous les Guere de Guiglo, Boo, Toulepleu, Neaoblao; ils apparaissent comme les descendants d'administrateurs d'un royaume disparu.
FAITS HISTORIQUES : guerre avec les Yakuba au sujet d'une femme Duaniame retenue pour dette par Goulia . Doun du Guemale.

(2) Quelques uns de ces Bakon ont émigré à Oulaitobly canton de Guiglo.

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Tiemeo	Guilon (poisson de la rivière Son)	Gohouo Guebe Ziondrou	
		Tiena	Diamondi Guiri Diourouzon Plomonin Zibo	
TAWAKE ou TAHOUAKE anciennement rattaché à Zibiao canton séparé en 1943 sur sa demande	Tawake	3 familles ayant pour interdit les buffles, moutons, poulets	Baibly	
		Bangolo (panthère) Gankuon (poussons)	Bangolo	
		Dibao (buffles) Seao (panthères) Serekon (tortue)	Blenimede	
		Diebly (panthère) Gueokon (poulet)	Diebly	
		Gbaekon (poulet) Serekon (tortue)	Dieouzon	
		Ganhon (poissons)	Douekpe	
		Glaon (poissons)	Gouenie	
		Dibao (buffle) Gueokon (poulet)	Guezon	
		Glaon (buffle)	Guinglo	
		Gbaekon	Sebazon Siazon	
ZAGNA ou ZAGNA'ON	Bulu ou Bilu Blu Beu	Djinaon Kinaon	Bangolo Conegui Guinglo (zagna)	Djina est le fondateur de Bangolo ce groupe viendrait du Zarabaon
		(chien igname sauvage) Clan Iere Bewo groupe se disant premier occupant	Seba Guebono Yablique	
		Frère du suivant viendrait de Baozon (escargot)	Gohouo Grand pin (Pehao) Glode	
		Clan Diegbeo ou Kilibo Egbeau (margouillat)	Beoué	Djiho et Gbeo venu de Baon chien (de Djibo)

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Gueo ou Gueon	Clan Tao Koonon Takon (aigle et épervier) Clan Ziro Koonon Zilokon (1) (aigle et épervier)	Dah Kahen	Viendraient de Sao (canton Peome) Ces gens ont des parents au canton Souin et ont émigré chez les Gueo de Guiglo Langue We Gnon We Vru
	Trois familles ont disparu ou presque ce sont : Zilabo qui n'a plus que quelques descendants directs : Boyi et Gblao En 1943 Bulu et Gueo ont formé l'actuel canton Zagna, la chefferie a quitte Beoue pour aller à Bangolo.			
	Son ou Sioo Tiemeson ou Tiemesou Tiannan ou Tietan	Sei (tous les poissons) (biche rouge) Gblao - sud		Viendraient des Djinaon par (Pehon)
ZAGNE	Le Boon ou Sebon (buffle girafe et poisson)		Bac Guessabo Bagohouo Bame Bangolo Baoubli Blodi Diahouin	Région complètement bouleversée par les autorités militaires qui ont déplacé les anciens villages
	Tien Men (gazelle)		Diehiba Guehiebli Guezon	
	Sebaon (boeuf, paresseux et tortue)		Guinglo Bomouo Navando Niambli	
	Kpohon (chien igname sauvage)		Nidrou Pona	
	Vahon Djimon (biche, chèvre, poisson)		Sibably Tien Oula Toa Zeo Yrouzon	
	Le Groupe Ouinlo a été rattaché à Duékoué central en 1943.			

(1) - Le sufixe KON signifie : habitants, LO = village de, ZILOKON = habitants du village de Zi.

4 - ANCIENNE SUBDIVISION DE GUIGLO

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
DOO Viennent du pays Bete d'un village Blewo chassés par les Bokon ont rejoint le bord de la route en 1933	Bloio (chien)			
	Yaeio (biche rouge)	Ba la Yo Die la Yo	Ditroudra	
	Nionwayuo (panthère)	Tro I Yo Bareia Yuo		
	Bezoo (chien)			
	Goayo (mouton)	Baiayo Diano Amlon Seyo (poisson)	Kati	
	Sayo (biche noire) Ber (mange-mil)			
	Gbei	Poruo (biche noire) Dei (biche rouge) Dize (panthère)	Nounoubaye	
	Suedue	Suo (grande biche noire) Die Goroyo	Petit Guiglo	
	Bae	Niae (igname sauvage et pangolin nain) Goyuo (gendarme) Gario (civette) Bowo (vampire)	Pona	
FLEO (villages déplacés) ont été unis aux gens du Glokouion et du Nidrou	Seinu (poissons)	Gankon Biadi Flei di Gleo Bo	Kpandy	Même Seinu que partout en pays Guere
	Tie Tan (gumbo)	Zao Yakon Zahe Diolo Kon (poissons de la rivière Dei) Zuaho - Doia Kon Zebecon (igname jaune) Blion - Sebeakon Manglo Kon (banane antilope) Zoo Kon	Kridy Tiengnine Troya 1 Troya 2	Le village de Tiengni est composé de Blion convertis au christianisme

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Tie Tan *(suite)*	Deaho Zahwoin Badi Diadi		
	Tie Meson	Yao - Glao (chevreuil, mil, melon) Kuye Hi - Zianho (palmier raphia) Nonkon Gulia Kon (panthère chat) Ga Kon (chien serpent) Niawo Kon Dua Kon Mlion (coucou)	Leona Zro	
GLOKOUION	Sao	Niakon (chèvre) Muho (chien) Guhiakon (biche noire)	Beoua	
	Zro (chimpanzé)	Gahia Kon Nua Kon (petit toucan) Sio Ho		
	Ganho (paresseux)	Ga Ho Dio Han Kon Gie Kon		
	Zia Hon (chien)	Gaha Kon	Yaonzon	
	Seon (poissons) (ou seinu)	Yahi Di Gulia Di Baye Bea Di Die Di (poisson, chimpanzé, buffle)		Descendant de Yahi de Goulia
	Guehon (gazelle)	Gahia Kon (poulet) Niawo Kon (gazelle) Dobo (gazelle) Guea Gue Kon (chien)	Nioulde	(voir groupe Zri)
	Deï (haricot)	Zuanho Dei Te Trea Dei		
	Bliao (civette)	Zua Ho		
	Guceahon (tarot)	Duo Kon Bea Kon Gohao Zro Kon		
	Zere A Kon (serpents)	Kla Di Zon Di		

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
GOUM GLAO	Zuaho (rat palmiste)	Sia Zoho Di (zomba) Sahi Di (zomba)	Bedy Goazon	Voir les pays Boo et Nero Blao
	Gweyaho	Gbeo (igname plus chimpanzé) Nangahin Gaho	Bedy Goazon Douedy Zebly	
	Be Aho (escargot, rat palmiste)	Yei Zoa Di Zaha Zoa Di	Bedi Goazon	La famille Bi Ouinkon n'a pas laissé de descendance.
	Die Gaho (chien)		Bedi Goazon Sinke Tintieya Zebly	
	Diu (escargot, rat palmiste)	Kan Ye Di Taha Di	Douedy	
	Yaomouin Zu Aho (rat palmiste)		Douedy	
	Nohakon (chien)	Ba Glao Di Diedi Flan Di	Guezon Zebly	
	Puhe Zu Aho (zomba)	Hka Suhu Guon Douedy Ba Zinmin Di Va Duon Di Ibo Guleon Di	Guezon Sinklin Tinteya	
	Dia Kon (petit mange-mil)	Zodj Irao Di Bohu Di Baeae Di	Guezon Zebly	Ont des Kui à la place de masques
	Diuhu (escargot, rat palmiste)	Yao Di	Sinklin Tinteya	
	Irua Won Zu Aho (voir famille Puhe Zu Aho)	Zede Di Diehi Di	Sinklin Tinteya	
	Lio Zu Aho (singe)			
	Zro (panthère et haricot)	Ga Di Bo Behi	Zebly	
NIAHO ou NIAO	Zagnin ou Nidekon (1)	Seon (2) Lua Di (poisson) Dua Di Banhebo Yai Banhon (marmite) Nenebo	Didoubaye Gahably	

(1) Nidekon, gens de derrière le ruisseau - (2) Voir Seinu (Die ou Tie = groupe)

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
		Tanhi Milion Milion (chien) Zereflo Kon Lua Hon Nido vin de palme tiré du palmier à huile, escargot jaune)		
		(poisson de la Neela)		
		Niakon Balaikon (grande biche noire)		
		Gueĭdi		
		Seĭ Di		
		Ganlan Di		
	Louon (igname jaune)	Treakon (igname jaune, serpents)	Guibly	La famille Boglokon est en voie d'extinction
		Bankon (igname jaune)		
		Boglokon (biche noire)		
		Zibokon (igname jaune)		
NIAHO	Gule Ahon	Nulandi (toucan blanc)	Keibly	
		Dji Be Di (toucan blanc)		
		Gwedi (igname jaune + toucan blanc)		
		Diliahon (panthère)		
		Boglokon (toucan blanc)		
		Nawahon (toucan blanc)		
		Zuo Kon (chien)		
	la Ibo	Nido (gazelle)	Mehoing	
		Duo (buffle)		
		Geo (chien)		
	Di Rahi	Tie Tan-Zaĭkon (panthère)	Tiekoula Zagne	
		Seon (poissons)		Famille Seinu
		Lahibo (poulets)		
		Tie Nien Zaho (aigle)		
		Niaotien		
		Zili Ahon (chien)		
		Blo Hon (aigle)		
		Mahekon (singe) Blakon		
		Ziakon (singe)		
		Mahandi (toucan blanc)		
NIAHO	Djibo	Nienan Gbeo (civette)	Vode Bly	

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Djibo *(suite)*	Nienan Gbei (tarot) Ouleikon (chimpanzé) Zibolakon (poisson) Loibo (panthère) Gihiglokon (aigle) Gedebaon (panthère) Tie Tan (Iroko)		
	Gao (paresseux et masque)	Vlekon Siebo		Cette famille n'a pas de masque, elle est soumise à Kui
TAI OUBI et Gle interdit global le singe capucin	Bleiwo (ou Uo) (éléphant)	Zabuyo Kuyawo Salewo	Tai Paule Oula (1)	Pays Oubi peuplé également de quelques personnes parlant Guere
	Gle (singe capucin)	Neme Mlon (2) Kulowo Lobe	Diarraoula	La plus grande partie de cette famille est installée au Libéria
	Yagba (tourterelle)	Tiewo (loutre) Dirie Wo (singe "Kebe") Iowa Tawi (éléphant) Tie Wo (escargot) Girie Wo (chimpanzé) Pewo (loutre)	Tieoule Oula Sakre	Tai a été fondé par Tare père de Taï de famille Gle, allié aux Oubi
	Gle (du village de Goule) (singe capucin)	Sawe (charognard) Tuo Mlon WoloMlon Kuire (buffle et tourterelle) Iye (asperge sauvage)	Goule Ako	Voir Diarra Oula
	Inige (chimpanzé)		Zriglo Sieblo Oula	

(1) Ou Ula = village - (2) Mlon = enfants de ...

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
TAI GUERE implantation	Tie Nien (1)	Vebo (chauve souris) Duo (pistache) Oula Wo - Dahe (grande biche noire) Seiwo (poisson chimpanzé et buffle) Da Zanimcon - Se Ghau Mlon	Daobly	Voir canton Doo
	Tie Tan (2)	Yaüo (panthère) Yaĭtae Mlon Wo üo (panthère) Goy Uo Guila Uo (grande biche noire)	Ponon	Voir Seon Seinu noter une certaine assimilation avec les familles Oubi ce sont des "Kroo" alliés aux Doo
ZAGUE (partie du ZAGUE BLAO)	Nouanhon (poissons du ruisseau)	Baudi Oulei Di Dueya Kon (igname) Gule Tan Di (3) Gule Ahon (tabac)	Domobly	
	Ira Kon (panthère et tous les serpents)	Flie Di Wea Di Dio Di Bliao (di) Glao Di		
	Zerea Kon (grande biche noire)	Trolekon (4) Niahon Kon Bleo	Glopaoudy	La famille Bleo est en voie d'extinction
	Buakon (chimpanzé)	Sibi Kon Zibie Kon Deakon (masque) Ouan Mo Di (tabac) Gahi Kon (singe) Zuao Kon (singe) Ouimla Kon (buffle) Zroo (panthère)	Glopaoudy Nedrou et Mona	
	Nemaon (boeuf)		Mona (goulegui - guezon)	Vient de Goulegui
	Pahokon (gazelle)			
	N'Zo Ro Kon (poisson du N'Zo)			

(1) - Groupe de quatre (voir canton de Doo)

(2) - Groupe de Trois

(3) - Famille des 3 hameaux Gule = hameau Tan = 3

(4) - TRO = montagne TRO LE KON = les gens de derrière la montagne

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
BLAO	Nienanbo (panthère, buffle)	Le Bahu	Goya	Tous les Blao n'ont pas de masque, mais obéissent à Kui sur la rive gauche du N'Zo
		Ouinho (colas)		
		Gule Ahon		
	Dokon (poisson du N'Zo) toucan blanc			
	Diba Kon (singes)	Keman Di	Tadiba	
		Bao Di	Yaoude	
		Geba Kon		
	Zia Hon (chèvres)		Tadiba	
			Yaoude	
	Do (gazelle)		Yaoude	
	Wao (gazelle, pangolin nain)			
	Zimon (poisson du N'Zo) et toucan blanc)			
	Zian Hon (gazelle)		Trodrou	
ZAHON (1)	Tro Le Zaon (2)	Zani (igname jaune)	Guinkin + 1/2	
		Manemon (3) Diadi	Banglo	
		Gueiyandi		
		Deble Di		
		Zuaho (igname sauvage)		
		Gankon (sorte de rat)		
		Biadi	Guinkin Banglo	Voir Seinu
		Zeidi	Guezon	Soon
		Neo (panthère)		
		Kulae Kon		
		Dji (4) Di Kon		
		Tre Ahi Kon (panthère)		
		Gulea Kon		
ZAHON (2)	Tro Le Zaon *(suite)*	Seinu ou Seinuinu (poisson)		
		Chimpanzé et buffle		
		Zinmidi		
		Tan Gowa Di		
		Ovan Gnan Di		

(1) On notera les nombreux points communs entre Zahon et Zerabaon

(2) TRO LE ZAON = Les Zahon de l'autre côté de la montagne

(3) Des Manemon ont pour interdit l'igname jaune. Ils ne tuent pas les termites mais les mangent.

(4) Dji = panthère

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
		Biankon	Guinkin Banglo	
		Trolezaon (serpents)	Guezon	Douazon se subdivise en 4 sous-groupes qui n'ont pas de masque mais respectent Kui, interdit : vampire et serpents
		1/ Douanzon (serpents)		
		Nieo		
		Flan Do Andi		
		2/ Zea Zaon		
		Beon Glokon		
	Duan Zon (1) ce sont les mêmes familles que Tro Le Zaon auxquelles se sont ajoutées Tietan mais qui ont quitté le sommet de la montagne pour s'installer au pied de celle-ci. Il y a donc une certaine unité du pays Zaon	Tietan (poulet)	Kaade	
		Teo (poulet)	Guezon	
		Ouinzoho (panthère)	Zehirou	
		Baho	Banglo	
	Gweho (chimpanzé)	Gwe A Hon (poulet et chimpanzé)	Guezon	Voir egalement village Douandrou dans Zerabaon
		Guiahon		
		Dua Hon (chimpanzé)		
		Zéo		
ZERABAON	Ta Kon	Die Kouyon Di	Banhiei	
		Tia Batin Di	(di Ban Hici)	
	Bezohi (panthère)	Gbe Hu (boeuf)	Beoue	
		Diokon		
		Duakon		
		Sewekon (panthère)		
		Zaowkon		
		Bewakon		
		Yuablikon		
		Guleakon		
		Beakon (biche grise)		
		Diamo (biche rouge)		
		Diakon (panthère)		
		Bau		
		Diu		
		Yekon (serpents)		
		Zudkon		

(1) Douan Zon Zaon les gens au pied de Douan (montagne)

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Gweho (chimpanze)	Glokon (rat palmiste)		
		Gwe Di	Douandrou	Même famille
		Zibedi	Dohan	que Gwebo, village
		Liakon (poisson de la rivière Drain)		Guezon dans le pays Zahon
		Gazon Kon		
		Zuho Kon (vin de palme)		
		Tie Gnin (chimpanzé)		
		Kpaho (pangolin)		
		Poveikon		
		Diakon		
		Seahu (chauve souris)		
		Zrekon (pangolin)		
		Züon (panthère)		
		Bohukon (panthère)		
	LE BEO (panthère)	Yuaglo	Goulegui	
		Ba Ehuon		
		Sahin Hindi		
		Duhomodi		
		Be hu		
	Diaho (buffle)	Ba Siadi		
	Seinu (poissons)		Goulegui-Gueya	Même famille que Seon
	Bian Kon (pangolin)		Goulegui-Ziglo	
	Tro (poisson de la rivière Drain)	Zu (chien)	Goulegui	
		Tie Tan (igname jaune)	Zouazon	
		Seinu (poissons)		
	Tia (haricot)	Yondi Kon		
		Niene Zo	Gueya	
		Mahin Kin		
		Te Zon (igname sauvage)		
		Baseadi (buffle)		
	Bao (poissons de la rivière Drain)	Ke En Di	Gueya	
		Ze Ao Di	Pohan	
		Ban Keidi		
		Ba Traodi		
		Ziglo Ban		

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Tietan (poulet et souris)	Gbe Glokon Bouekon	Leyan (1)	Même famille au Zahon à Guezon Kaade Zehirou Banglo
	Beon (gazelle)			
	Vahikon (source de l'arbre Gbe et roseau)	Boheikon Zuokon (serpents)	Leyan Leyan Leyan	
	Driahon (pistache)			
	Gao (paresseux et masque)		Oulaitobly (2)	Sont regis par Kui
	Bahin Bo Zonhin	Zu (chien) Gnakon Pohozu Maho G'Beho (serpents)	Dinhou Diouya	
	Tietan	Yahu (poisson) Gantroekon (igname rouge) Zuokon (fruit de l'arbre) Yao (serpents)		Même famille que Tietan du pays Zahon
	Yuode Kon (chien et manioc frit)	Glowinkon Tin Mlon Bliaho Loaho		Yuode serait le nom d'un lieu dit derrière le Sassandra
	Bao (poissons de la rivière Drain)	Te Bao (serpents) Yeo (chien) Djibao (chien) Daho	Pohan (Gueya)	
	Gweho (chimpanzé)	Glao Yoho	Pohan Douandrou	Autres subdivisions de la famille Gweho
	Oule Kon (civette)	Glokon (civette) Gao (serpents) Yeakony (fonio) Zuukon (chien)	Ziglo	
	Gulinhe Kon (pangolin)			
	Duo De Kon (chien)		Zouazon	

(1) Les villages Leyan et Beoue étaient à une certaine époque au même emplacement.
(2) On signale la présence de Bakon du groupe Beou des Zerabaon de Duékoué.

5 - ANCIENNE SUBDIVISION DE TOULEPLEU : Ethnie Guere à l'exception d'un faible noyau Dan émigré

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
BAKOUBLI	Welao (mouton)	Gbeagnon et Gelepaon Baïdi Dunazo Gnon Sereia Gnon	Bakoubli 1/3 Kambli Kouyabli 1/5 Paoubli	Les Gbeagnon se sont dispersés également dans le canton Nidrou aux villages Pantronkin et Paoubli et à Kpabli canton de Toulepleu
Vient du pays Dan vers Danane, chassée par la guerre de We	Diela Hikon (biche blanche)	Kambli Gnon Tilebli Gnon Kanbli	1/3 Kambli 1/5 Paoubli Samoubli	
	Ouinlaho commerçant liaison avec Touhou du Libéria (biche blanche)	Solo Di (1) Dohu Di Tiao Klao	Seibli 1/5 Paoubli	Seibli fut un gite d'étape
	Glao ou Klao (vipère)	Tandjurudi Duandi	Pohiabli Pantroya 1/3 Kambli	Danseurs - serviteurs des Ouinlaho, viennent du Cavally (Seibli)
	Maho	Megnen (coeur de palmier) Diaho (poissons) Tanlaho (civette) Diho (biche blanche) Buhio (tortue) Dizao (éléphant)	Pehe Kanhoueuli 1/5 Paoubli	Habitent également le canton de Toulepleu à à Tiobli, Douhoguibli et Zoguine
	Gbao ou Bao (coeur de palmier à huile) au sud du Bakoubli, du Nidrou et du Boo	Siokon Niunow Gna Kon Toan Kon Kanlo Gbanhouin	1/5 Paoubli Bakoubli	Viennent de Tabou frère des Tiendahon ou Tchien ou Kien après une fuite devant les troupes françaises sont revenus en 1925. Quelques familles dispersées au Libéria. Ils étaient rassemblés au canton Bao sous l'autorité de Boke.

(1) Le suffixe Di signifie "famille de ...."

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
BOO (1) Le Boo dit venir du pays Gouro, près de Vavoua	Bookuya (chien)	Seinu (poissons) Keo (poulet) Seaho (chauve-souris) Nido (biche noire) Dioho (biche blanche) Goapaon (panthère) Touemo (cabri) Saho (aigle)	Baoubli Diouan Dozebli Medibli Zilebli 1/2 Zran Bahi	
	Wahlu Ewinleho	Ouinlaho (tortue) Maho (oiseaux) Kpaho (serpents) Treikon (serpents) Nieho (biche rose) Gbaou (biche noire) Zuaho (boeuf) Wahu (biche rose)	Medibli Diboke Oulaitaibli Gohould Petit Guiglo	Le groupe a des représentants du Neao Blao (regroupé avec Doueibli)
	Ganhou Ewaho (famille du chef de canton de Boo)	Serao (serpents) Clao (jeune raphia) Bliaho (rat palmiste) Weho (jeune raphia) Seinu (poissons) Kahon (chien)	Tinhou Kaodguezon (Tuambli et Dedjean) regroupés en Tuambli	
	Blao Tebao	Blaho (mouton) Tebao (biche noire)	Kambli yayi Zouhou	
	Seinu		Zran Bahi	
NEAO BLAO nord et et sud; s'appelait encore Zu Wo ou Zohouo, ils étaient alliés aux Boo et aux Goumblao de Guiglo disent venir de la région de Tabou et avoïr fait halte à Beoue (pays Zagna)	Tao (citrouille)	Ka Weya Kon Boyedi Tao Koadi	Beour Baoulebli 1/3 Goya quelques représentant dans le N.B. sud	
	Diho (Gombo)	Kinwingh Kon	1/2 Yoya Diouya Dokin 1/3 Goya 1/2 Onya Djobli Mambli Pari	C'est le seul groupe habitant le seul Neao Blao nord

(1) L'histoire contemporaine du Boo a été marquée par de nombreuses migrations. En 1914 Baou était chef du pays Boo, Flye était alors féticheur, tous les villages partirent au Libéria, sous sa direction sauf deux : Kaodgkezon et Baoubli (village de Baou). En 1926 Flye revint et reprit la chefferie à Toumou fils de Bahou, Toumou avait succédé à Dehi qui avait succédé à Vaou décédé. En 1932, quelques villages Boo existaient encore au Libéria sous la direction Doursi Tal. Flye a vécu jusqu'en décembre 1959 et a été remplacé par son fils Pehi.

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
rattachés par Viard aux Niao de Guiglo Viard parle en 1932 des cantons Niao Blao	Goho (gazelle rouge)	Bla Seidi Zrelokon Blazamedi Djurueizon Goho	1/2 Blolequin 1/2 Yoya 1/3 Doke 1/4 Tiendrou-Yaya	
	Didaho ou Dilaho (taros)	Gueo (Daduebli) Duho Badiedi ou Baseradi Badi ou Bahedi	1/6 Blolequin 1/2 Fiouyazou BA Douebli 1/3 Doke 1/2 Oulaikpabli Zouhan	Ce groupe n'a pas de masque
	Beye Baon (singes)	Koye Kon Siokon Gayakon Diondi Drouin Ouinkon Ziaodi Douedi	1/6 Blolequin 1/2 Diouyazou 1/3 Doke 1/2 Ganhia Poman 1/4 Tiendrou Vaya Zakpaya 1/2 Zomplou	La famille Koye Kon est en voie d'extinction
	Woho (singes) (même interdit que les Beye Baon)	Dibeya Kon Gowen Kon	1/6 Blolequin 1/2 Onhia 1/2 Oulaikpabli 1/2 Zomplou	
	Dioho (biche rouge)	Ouinwei Kon Diurolo Kon Zowokon	1/2 Blolequin Babli Banglo 12 Bledi Dieya	
	Wahu (biche rouge)	(la division de ce groupe est contestée) selon certains elle se repartit en Truya Wahu Druezon Wahu	Niaoude 1/6 Blolequin 1/3 Bledi Dieya	Certains seraient également à Pari (N. Bl. Nord). Une part de ce groupe est au Boo
	Baho ou (Gbaho ou...) Paho (biche rouge)	Klaï Baho Zia Baho Tiakba Hodi	1/6 Blolequin 1/2 Guibobli Ke 1/4 Tiendrou Vaya	
	Gankon (gombo)	Gueyakon Nakon Di Klaon Di	1/3 Bledi Dieya 1/2 Bouebo Diehibli Ganhoulo 1/2 Ganhia Kpaebli 1/4 Tiendrou Vaya Touahouin	Ce groupe n'habite que le Neao Blao Sud

NOTE : en 1913, le Niao dépendait du poste de Dieya qui fut supprimé au début de 1916.

PAYS	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
NIDROU ou NIKIRI (fétiche de la pluie Ni)	Seondi (ou descendante de Semouin - biche blanche et chesin)	Kilo ou Guilo	Denan Douhoze 1/2 Douhozon	(voir remarque sur Seon et Seinu) auraient chassé un groupe Fanpaon qui serait allé au Libéria pays Faon
		Seondi (elle-même répartie en 4 villages)	Grie 1 1/2 Kpobli Meo 1/2 Pantrokin Deme	Faon ou Paon, les Guilo et Seon auraient battus les Paon grace aux trombes d'eau envoyees par leur fétiche Nikiri.
	Doiakon	Doiakon et restes de la famille Zaha (à Denan Panholvo Peme Bohobli)	Bohobli Diai Griez Panhould 1/2 Kpobli	
	Glaho ou Glao		Bomipli Sehibli	Egalement à Ziombli sur Toulepleu
	Kpaho ou Kpao		1/2 Douhozon 1/2 Pantrokin	Egalement à Ziombili sur Toulepleu
	Glakon - famille Dan immigrée, antérieurement à l'arrivée des Guere		Kaleasebli Mayoubli	L'ancien village de Glakon a disparu
	Isoles	Zouhao	1/2 Meo Peme Bohibli	
		Kuago	Naibli Bohobli Kpobli Tahipli Peme	à Peme et à Bohibli demeurent les anciens habitants de Kouisra et de Wodebli
TOULEPLEU	Bewa groupe venant de Ouaplena dans la région de Man, auparavant ce groupe venait de Guinée (chien et biche blanche)		Bahakpahi Bayobli Cebli Diolle Gueyede 1 Gueyede 2 Ouloto Zeebli Saiglopleu Toulepleu Zioueoli	Egalement à Kambli dans le canton Bakoubli

P A Y S	REUNISSANT LES GROUPES	COMPRENANT LES FAMILLES	VILLAGES	REMARQUES
	Ouelaho (biche blanche)		Seizabli (1) Tiabolebli Zoguine Koaro Kpabli	
	Neso (biche noire et escargot)		Douelli Gueibli Kahibli Ouriale Toua Plebi	
	Klaho (vipère et plante à faire la sauce)		Guedeapleu Klaon Saibli Ziombli	Et à Pantroya sur Bakoubli
	Doo (mouton)		Doho Diaondi Tiobli	
	Gbahon (biche noire et tortue)		Gueya Guielle	
	Diaho (tarst)		Diolle	
	Sao (corbeau et paresseux)		Bahakpahi	
	Maho (tortue, poisson)		Douhoguibli	Une partie au Libéria
	Doueyakon (biche blanche)		Klabo	
	Ouinlaho (biche blanche)		Zoutouo	

(1) Une partie du village de Seizabli est partie en 1915 au Libéria derrière Koulahi, en 1932 une grande partie des émigrants était revenus à l'exception de Koulahi devenu là-bas chef du canton de Blewale.

A N N E X E 4

Les problèmes de la dot et du mariage

INTRODUCTION

Motifs, buts, limites de l'étude

Le temps passé par les autorités administratives à s'occuper des conflits portant sur les dots était considérable. Dans les sous-préfectures importantes le Président du Tribunal coutumier ou du Tribunal du premier degré siégeait pratiquement constamment.

C'est ainsi, qu'en 1960 le Tribunal du premier degré de Man avait tranché 75 affaires de cette nature sur 78 jugements rendus; en 1962 il rendait 72 jugements de remboursement de dot sur 73 instances réglées.

L'étude rapide des temps de travaux revèle que chaque homme consacre une fraction notable de son temps à la palabre qui a presque exclusivement pour objet les suites données aux litiges matrimoniaux.

Tant pour l'administration que pour les particuliers, il y avait là une activité improductive dont la réduction, voire la suppression est dans une optique de développement vivement désirable.

La lecture des arrêts des Tribunaux coutumiers souligne l'existence de dots extrêmement importantes pouvant dépasser plusieurs centaines de milliers de francs CFA et qui constituent pour les familles une lourde charge collective hors de proportion avec les ressources, annuelles des exploitations et des lignages. Il y a donc une certaine masse d'argent que l'on peut supposer croissante qui sert de fond de roulement au circuit dotal.

Le sens traditionnel de la dot a subi au contact de la civilisation monetaire une lente et inégale dégradation. En même temps l'effacement premier de l'individu devant la conscience de groupe, laissait place progressivement au développement de la personnalité de chacun, et à la naissance d'une vision du monde dépassant les limites du groupe tribal.

Les efforts du P.D.C.I., des notabilités politiques et administratives ont eu pour but de remédier aux désordres causés par une dot détournée de sa fonction primitive, de la limiter, puis de la supprimer. Dans son message du nouvel an 1964 le Chef de l'Etat avait annoncé la

double suppression de la dot et du matriarcat, ce qui fut réalisé par les lois du 7 octobre 1964.

Cette étude a été commencee en 1962; elle devait aboutir dans la pratique à appuyer le projet de suppression de la dot. Elle permettra de dégager brièvement dans un titre premier les divers aspects coutumiers du mariage, puis leur évolution. Elle cherchera, à l'aide de l'enquête menée sur la totalité des 20 villages de l'enquête démographique auprès de tous les hommes mariés et de toutes les femmes de ces villages, à évaluer le montant des dots, leur valeur moyenne, leur importance économique. En conséquence, les chiffres de référence du présent rapport sont ceux résultant de l'enquête démographique.

I - LES DIFFERENTS ASPECTS DU MARIAGE COUTUMIER

La plus grande diversité est toujours apparue dans l'analyse du comportement conjugal des habitants de la région de Man. Dès 1911 le Capitaine Laurent, dans sa monographie du "Cercle du Haut Cavally" notait chez les Dans "le peu d'importance de la femme qui mariee sous le régime dotal est la propriété de son mari". Il soulignait par contre que "chez les Guere la femme est dans la famille l'égale de l'homme".

En fait, le paiement d'une dot a toujours été de règle dans toute la région mais, d'une affaire de famille, le mariage devient celle des intéressés en même temps que l'Etat assure aujourd'hui en cette matière les prerogatives réglementaires que détenaient autrefois les chefs de lignage, de clan, de groupe ou de tribu.

1 - LE MARIAGE CONCERNE TOUTE LA FAMILLE ETENDUE

Rapport entre deux groupes avant d'être un lien entre deux êtres; ce caractère du mariage se retrouve que l'on se place tant au point de vue de la famille du prétendant que de celui de la famille de la jeune fille.

1 1 - La famille du prétendant est toute entière concernée par le mariage de l'un de ses membres.

1 1 1 - HISTORIQUE

L'ensemble des informateurs de la région pense que le rapt de l'épousée était la forme primitive du mariage. Un jeune homme distinguait au puits ou sur un lieu public une jeune fille qui lui plaisait, se renseignait, s'assurait des complicités et avec l'aide d'amis procédait à l'en-

lèvement. Au retour de l'expédition la famille du jeune homme acclamait le vainqueur puis se préparait à recevoir par les armes les parents de la jeune fille. Ces derniers menaçaient d'attaquer et détruire le campement des ravisseurs. Les pourparlers de paix aboutissaient au paiement collectif d'une "compensation". Les anciens affirment encore avoir assisté à des enlèvements symboliques (1). Cette tradition traduit et explique le caractère collectif du paiement de la dot et du mariage. Ce n'est pas l'intéressé seul qui se marie mais tout le groupe qui choisit et s'engage par l'intermédiaire de son chef de lignage.

1 1 2 - L'EXOGAMIE

Le caractère "familial" du mariage est affirmé par les règles locales d'"exogamie". L'inceste ne se limite pas au seul menage mais s'étend en fait à l'ensemble de la communauté au sein de laquelle vit le jeune homme. Ce dernier doit une reconnaissance particulière à sa soeur. Il ne peut donc l'épouser ni épouser toutes les soeurs que sont les jeunes filles de la même classe d'âge à l'intérieur de la famille. Le domaine de l'inceste remonte par elle à toutes les mères et pratiquement toutes les femmes de la famille.

C'est l'importance sociale de cette famille et sa cohésion qui fixera les limites de l'exogamie.

Si la "famille" comporte tous les individus ayant le même ancêtre mythique ou qui respectent le même interdit familial, ont le même di (2) (chef de canton Eahon pays Guéré) l'interdiction de prendre femme s'étend à la totalité du groupe.

Par contre la famille peut prendre un caractère moins etendu et les liens entre ses membres se distendre : la non-cohabitation au sein du même village est une des causes les plus courantes de cette séparation des familles et la dispersion tend à faire disparaître la cohésion entre parents. Dans les zones où cette dispersion a été maximum les prohibitions de mariage tendent à s'amenuiser.

Exemple : sur Guiglo le mariage est prohibé seulement entre tous les descendants du même arrière grand-père.

Mais toutes les nuances peuvent se rencontrer et les interdictions peuvent être très variées.

Exemple : canton Glokouion

- les familles Sio - Mo et Ga - Mo ne se marient pas ensemble
- les familles Yai Di, Gulia Di, Baye Dea Di ne se marient pas ensemble
- Muho et Guhiakow ne se marient pas ensemble
- Zu Aho et Blia Ho ne se marient pas ensemble.

Des exemples analogues se retrouvent en pays Dan ou Diomande.

(1) Cette tradition est très vive en pays Guéré.

(2) Di, selon le chef de canton de Zahon équivaudrait à notre patronyme. La création d'unenouveau patronyme est possible, selon certains informateurs, et est probable, mais les conditions de fondation d'une nouvelle lignée restent obscures et paraissent prendre leur source dans les querelles opposant les enfants de même père mais nés de mères différentes.

Dans le groupe Sandougou du Canton Ka, les membres de la famille Nuanleu ne peuvent épouser des membres de la famille Dangouin car ils seraient de même souche Toure et observent le même interdit alimentaire. Par contre, bien qu'ayant le même interdit du mouton et étant de même souche Diomande, les familles Songuewe, Sangouine et Pepleu peuvent unir entre eux leurs enfants.

Une exception est faite pour les castes de Griots et de Forgerons d'origine Malinke. Leur existence, outre chez les Dioula a été signalée, dans le Sipilou et le canton Yati.

1 1 3 - LES ALLIANCES PREFERENTIELLES

Si l'exogamie est de règle, les mariages avec des ethnies peu ou mal connues, ou "étrangères" sont rares; l'enquête démographique révèle que 2,27% seulement des femmes ont été mariées à des personnes d'ethnies differentes. Dans certains groupes mêmes, en particulier chez les Wobe, les anciens préconisent les mariages avec des familles traditionnellement alliées, renforçant ainsi les liens économiques et surtout politiques qui les unissaient.

1 1 4 - LE PAIEMENT DE LA DOT, AFFAIRE COLLECTIVE

Histoire, exogamie, alliances preférentielles font du mariage une affaire de groupe et non d'individu. Une évolution analogue a pu se rencontrer dans l'histoire des pays européens. Le paiement d'une "dot" par la famille du prétendant a un caractère social nettement souligné et constitue un instrument du maintien de l'autorité familiale sur le prétendant. Ce dernier a en effet eu besoin de la famille pour lui permettre de se marier; les cadeaux qui ont été versés par sa famille à celle de la fiancée proviennent souvent du mariage d'une soeur, en sorte que cette dernière a en quelque sorte un droit de regard sur le ménage de son frère. Droit de regard, qui se traduit souvent par le rôle tout particulier d'ordonnateur des pompes funèbres joue dans chaque famille par le neveu uterin. Il n'y a donc plus seulement contribution en biens mais une contribution en "personne" qui équivaut en fin d'analyse à un échange différé.

1 1 5 - L'ACCROISSEMENT DE LA FAMILLE ET SA PERPETUATION

Le mariage a pour but de donner à chaque famille une descendance legitime. Le père avait le devoir de marier son fils.

Il s'ensuit que lorsque le mariage *n'est pas régulier,* il convient de racheter l'enfant issu du couple illégitime. En outre le père de famille est responsable des adultères des garçons de la famille. Les arrêts coutumiers de 1960 à 1962 avaient adopté la somme de 10.000 F CFA comme coût de ce rachat. A cette idée d'accroissement de la famille se rattache la coutume du lévirat. La veuve fait partie de la famille du défunt et du patrimoine de ce dernier. Elle doit donc contribuer à l'accroissement de cette famille même après le décès de son époux. Pour ce faire l'héritier du défunt la prendra en charge, et assurera son remariage si besoin est.

1 2 - La famille de la femme est également toute entière concernée par le mariage de l'un de de ses membres

Les mêmes arguments présentés pour la famille de l'homme sont valables pour la famille de la femme; il faut cependant souligner certains points :

1 2 1 - LE MARIAGE D'UNE FEMME MENACE LA FAMILLE DANS SON INTEGRITE ECONOMIQUE

La femme, en effet, contribue par son travail au développement de la plantation; certains travaux lui reviennent entièrement. "On n'a pas de plantation sans femme" déclare le chef de province de Toulepleu. Il y a donc lieu de la part du mari de compenser d'une façon ou d'une autre le travail qui ne sera plus fait. Ainsi dans le canton Nidrou il était admis qu'un jeune homme pouvait obtenir une jeune fille en mariage après 3 années de travail chez ses futurs beaux-parents. L'enquête sur la dot faite auprès des hommes a révélé que cette obligation de travail, même symbolique et limitée à une journée, était générale.

1 2 2 - LA JEUNE FILLE EST UN CAPITAL

Qu'elle soit obligée de travailler pour sa famille, ou, une fois mariée, qu'elle puisse procréer, la jeune fille est un moyen de production sur lequel certains parents peuvent négocier une "avance". Tous les anciens répètent en effet cette déclaration recueillie au canton "Yati" une fille en bas âge peut être "gagée à un mari"parce que son père a une dette à payer. Quand le créancier veut encaisser son argent, comme le père de la jeune fille ne possède rien, il prend la jeune fille et la donne à un homme aisé pour la somme due, ainsi la fille est mariée contre son gré. Nous verrons dans la seconde partie l'importance des mariages ainsi opérés, en abusant du respect des enfants pour leurs parents.

1 2 3 - LE MARIAGE D'UNE JEUNE FILLE PERMET LE MARIAGE DE SON FRERE

La coutume veut en effet que l'argent issu de la dot d'une jeune fille soit consacré au paiement d'une autre dot en vue de marier un fils. De ce fait le mariage d'une soeur permet celui du frère (1). Les enfants de la soeur auront donc une place privilégiée dans la famille de leur oncle (il y a là comme un reste d'une ancienne tradition de régime matrilinéaire disparu depuis). Cette place se traduit par des droits sur les biens de l'oncle maternel; les neveux participent aux fêtes de famille de leur oncle maternel; ils reçoivent des cadeaux importants de ce dernier. A l'inverse, les neveux ont le devoir de procéder à la toilette funéraire et à l'ensevelissement de leur oncle. Ce dernier, est habilité à exiger aux lieux et place de son père le montant impayé de la dot de sa soeur. Il remboursera en cas de départ, la dot si le père ne le peut, etc... Il y a donc des liens entre frères et soeurs, oncle maternel et neveux utérins.

1 2 4 - LE REMBOURSEMENT D'UNE DOT EST EGALEMENT UNE AFFAIRE FAMILIALE

Le remboursement d'une dot est également une affaire familiale et de ce fait la totalité de la famil-

(1) Mme D. Paulme a remarquablement démontré ce double circuit de la dot et des épousailles en pays Bete.

le d'une jeune femme est garantie de la bonne conduite et de la fidélité conjugale de cette dernière. Par contre, si elle juge la dot insuffisante elle incitera la jeune femme à user de ruse pour amener son époux à accroître sa contribution.

Ainsi, tant du côté de l'homme que de celui de la femme, le mariage est une affaire collective et non individuelle. L'individu engage par la constitution de son foyer toute sa famille, mais également la famille lui impose soit pour des motifs d'ordre politique, soit pour des motifs d'ordre économique ses volontés et ses décisions. En fin d'analyse il s'agit moins d'une alliance entre deux personnes que d'une alliance entre deux familles, ce que nous mettrons en relief par l'évocation des formalités de mariage.

1 3 - Les formalités traditionnelles du mariage

1 3 1 - ANCIENNE SUBDIVISION DE MAN

Notre enquête n'a pas porte en detail sur le canton Toura proprement dit, lequel a fait l'objet de l'etude de M. Holas. Selon les cantons, nous relatons les habitudes des Dan ou Yakuba, des Wobe, des Toura, des Diomande.

Répondant à l'enquête du Ministère de la Justice, M. Oms dans son étude du 11 mars 1960 exposait :

"La coutume reconnait l'existence de fiançailles et les considère comme un veritable contrat".

"La demande de fiançailles est faite par le chef de famille à un autre chef de famille, pour lui-même ou pour un de ses enfants, pour une jeune fille bien déterminée qui peut avoir de 6 à 12 ans. Si l'accord se fait, il y a versement:

- à l'origine : de noix de colas
- actuellement: de 100 à 1.000 Francs".

"Ce geste représente le contrat de fiançailles car il a ete fait en presence des membres des deux familles".

"La fille est donc promise et ne peut plus être fiancee à une autre personne, si la première n'a pas annulé son engagement. Si le fiance se retire il perd ce qu'il a versé. Si la famille de la fille rompt le contrat elle rembourse tout ce qui a été perdu. A partir de ce moment le fiancé se rend dans sa belle famille et offre périodiquement des cadeaux à sa belle-mère, "le prix du sel, du tabac afin de s'attirer ses bonnes grâces".

"La dot est versée à n'importe quel moment à la demande des beaux parents, qui, à compter de ce moment supportent toutes les conséquences. C'est ce qu'on appelle le contrat de mariage. La dot peut être payée par fraction".

"A partir de ce moment, le mariage est déclare. Toutefois cela ne veut point dire que les époux vivent ensemble".

Plus loin, l'auteur ajoute :

"En définitive, c'est après des étapes progressives que l'on arrive à se mettre d'accord, que l'on fixe approximativement la dot et que l'on donne l'assentiment".

L'enquête menée auprès des femmes Dan corrobore ces informations, et souligne le rôle important joué par ces fiançailles en ethnie Dan.

1 3 1 1 - Canton Blouno (Dan)

Le mariage est décidé très tôt par les parents. Un premier versement MA YO KO TA effectué devant les fiancés et les témoins marque le départ des formalités de mariage et constitue une espèce de "reservation". La première dot est versée au moment où, à l'âge voulu (de 18 à 24 ans), la femme est conduite chez son mari. A la suite de cette "entrée" accompagnée de réjouissances, la nouvelle femme n'est pas tenue au travail pendant 3 à 4 jours. La dot n'est jamais finie.

1 3 1 2 - Canton Gan (Dan, Diomande, Toura)

Quatre étapes sont nécessaires pour la réalisation d'un mariage.

1°/ la famille du prétendant envoie une natte aux parents de la jeune fille pour présenter la demande de sa famille. Le père de la future épousée delibère de cette demande avec les membres de sa famille;

2°/ la famille du prétendant envoie un pagne aux parents de la jeune fille quand ceux-ci lui ont notifie leur accord;

3°/ la famille de la jeune fille demande un premier versement de dot (argent, pagnes, ample boubou);

4°/ l'épousée est conduite chez son fiance qui offre des cadeaux à sa belle famille et une fête.

Au décès de la femme le mari doit à sa belle famille une indemnité et lui presente ses "condoléances" accompagnées d'un reliquat de dot. Les versements sont toujours faits en présence de temoins servant d'intermédiaires.

1 3 1 3 - Canton Ka (Dan)

Comme dans le canton Gan 4 étapes se presentent, caractérisées par des dons divers, étapes suivies par une dot "post mortem".

1°/ la famille du prétendant envoie un "chien...";

2°/ la famille du prétendant, à l'annonce de l'accord possible envoie 1 cabri ou 1 mouton - cela s'appelle KPANKUNBO;

3°/ le premier versement de la "dot" (habits, moutons, boeufs, fusils et autrefois, pour un chef, des esclaves) cela s'appelle N'DUAN;

4°/ chaque circonstance grave de la vie est l'occasion d'un versement (TIEMBA TAREUDEU); la dot "ne finit pas";

5°/ au decès de l'épouse, le mari "s'excuse" en versant 1 pagne, 1 poulet, 1 grand boubou et 6 francs (GAPEU).

1 3 1 4 - Canton Man Campagne (Dan)

La coutume se rapproche de celle du canton Blouno.

1°/ le premier versement MA YO KOTA assure le droit de courtiser la jeune fille; ces "fiançailles" peuvent être rompues;

2°/ le premier versement de dot determine le mariage et correspond à la venue de la femme chez son mari;

3°/ les versements postérieurs;

4°/ au moment du décès de l'épouse il y a lieu à un dernier versement.

1 3 1 5 - Canton Peome (Wobe - Diomande)

Les Wobe de ce canton suivent la même coutume qu'à Man, en cas de conflit entre beau-père et gendre c'est le neveu utérin qui sert d'intermédiaire.

1 3 1 6 - Canton Santa (Diomande)

Les mêmes étapes sont suivies. Toutefois la Cola fait partie integrante des cadeaux, comme chez les Malinké. Le père de famille assure le mariage de ses enfants. Le processus est un peu plus long : il se déroule en 7 étapes :

1°/ présentation de la demande (versement d'un pagne);

2°/ renouvellement (un pagne est le "prix de la boisson");

3°/ acceptation de la belle famille (un pagne est la "fermeture de la boisson");

4°/ remise d'un grand boubou (fiançailles appellées localement TOW DO KOTA);

5°/ remise d'un grand boubou à la mère de la jeune fille (TONIZOE);

6°/ remise d'un don de remerciement au père (OYOSU);

7°/ la dot proprement dit qui peut être versée par annuités.

Si la femme meurt avant paiement complet de la dot, les parents réclament le solde de la dot mais le réduisent souvent à une somme symbolique.

1 3 1 7 - Canton Semien (Wobe)

La coutume rappelle celle de la région de Man Campagne.

1°/ le premier versement, 25 francs, constitue la parole donnée ou "chaine" qui fixe les pourparlers;

2°/ le second versement constitue le remerciement de l'acceptation de la belle famille;

3°/ il y a ensuite une "dot" qui ne finit pas".

1 3 1 8 - Canton Sipilou (Diomande)

Chez les familles Diomande, Kone, Duamenu et Sangare (peuls) de ce canton les coutumes varient légèrement mais les "étapes" restent semblables; la cola constitue un cadeau à la fois prisé et symbolique.

1°/ la demande - qui ne doit pas se faire sans accord préalable de la future épousée - est accompagnée d'une boule de fil blanc (500 ou 1.000 francs maintenant);

2°/ en remerciement de l'amitié faite un cadeau de 500 à 1.000 francs;

3°/ une pièce d'étoffe - en bande de coton OYOSI est offerte à la mère;

4°/ un don de cola marque les fiançailles Tow do Kota (comme au canton Santa);

5°/ il y a ensuite le début de versement de la dot qui comporte toujours des pagnes et des vêtements.

Cette dot est "sans fin" même si la femme est vieille. A la mort de l'épouse les parents de la femme réclament une dernière dot limitée à 1 cola blanche et 1 cola rouge si les familles étaient anciennement alliées.

1 3 1 9 - Canton Souin (Dan, Diomande, Wobe)

La coutume est la même qu'au Peome, et au canton Semien. La dot est "sans fin", et au décès de la femme il y a un cadeau de consolation au beau-père (argent et pagnes).

Autrefois, lorsque le père mariait sa fille, il lui donnait des conseils publics sur la façon de se conduire en ménage et remettait à son gendre une verge après l'avoir posée sur le dos de sa fille, l'autorisant ainsi à donner des ordres à sa femme.

1 3 1 10 - Canton Tao (Wobe)

La coutume est la même qu'au canton Semien (1317). La précision suivante a été apportée sur la dot remise après le décès de l'épousée : si la femme meurt chez son mari, ce dernier doit à la belle famille une redevance, si la femme meurt chez ses parents, ils doivent remplacer l'épouse décédée. Le cadeau fait par le gendre à sa belle famille prend le caractère de dommage intérêt dû pour ne pas avoir su protéger de la mort la femme qui lui avait été remise.

1 3 1 11 - Canton Toura (Toura)

La coutume est la même que dans les cantons Santa et Souin.

1 3 1 12 - Canton Yati

Les négociations coutumières sont les mêmes que dans les autres cantons de Man. Une fille en bas âge, peut être retenue pour une somme modique, une cola blanche, un pagne. Au moment de la cérémonie de l'excision, les prétendants se présentent aux parents des jeunes excisées avec des dons. Ce jour là ils rivalisent d'ardeur, et le soir les parents consultent leur fille sur leurs projets de mariage. Le versement de la première dot se fait avant que la fille ait rejoint son mari.

Le décès de l'épouse était suivi autrefois d'une action vengeresse de la part des beaux-parents qui accusaient le gendre d'avoir tué leur fille, ils pillaient et détruisaient la case du gendre qui devait se réfugier dans la brousse, implorer son pardon et offrir de nombreux cadeaux; en pardonnant les beaux-parents remettaient une nouvelle femme à leur gendre. A cette coutume s'est substituée l'habitude de remettre aux beaux parents quelques vêtements, quelque argent. Le veuf qui refuse s'expose à la réprobation collective et risque de ne pouvoir se remarier.

1 3 2 - DANS L'ANCIENNE SUBDIVISION DANANE

Dans cette subdivision une action administrative et politique a été menée depuis l'indépendance en vue de supprimer la dot. Les indications reçues sont donc moins précises et moins certaines que dans les autres circonscriptions territoriales. Tous les habitants sont les Dan, à l'exception de quelques noyaux Malinke émigrés.

1 3 2 1 - Canton Blosse

La coutume est la même que dans les cantons de Man voisins. La dot est versée en plusieurs fois et ne "finit pas."

1 3 2 2 - Canton Gourousse

Comme en pays Blosse et dans le reste du pays Dan, il y a "fiançailles" MA YO KOTA, puis de nombreux versements. La dot était continuelle et jamais fixée.

1 3 2 3 - Canton Kale

La coutume est identique à celle suivie dans les cantons Blosse et Gourousse. Toutefois, le rôle du bétail y est ancien et traditionnel. On se mariait avec 3 vaches.

La suite des démarches toujours accompagnées de dons est la suivante :

1°/ demande en vue des "fiançailles";

2°/ remerciement de l'agrément;

3°/ nouvelle demande pour le mariage proprement dit;

4°/ arrivée de la jeune femme chez son époux et le versement de la dot, estimée localement à 2 boeufs et un panier de vêtements;

5°/ versements successifs de dot.

Les villageois reconnaissent que la dot est supprimée, toutefois nombreux sont ceux qui disent tourner la loi.

1 3 2 4 - Canton Koulinle

Ce canton n'a pas grande unité tribale; il constitue depuis longtemps une espèce de fédération, la coutume est moins stricte et a évolué depuis 2 ans selon les villageois. Le taux de la dot se fixerait, mais les jeunes filles jouent de l'amour-propre des prétendants pour leur faire accroître le montant de leurs dons.

1 3 2 5 - Canton Lolle

Les coutumes en raison du caractère hétérogène de la population sont devenues plus imprécises. La dot subsistait et les règles de limitation du montant de la dot sont tournées sous le couvert de prêts. L'acquiescement des épousées au choix des parents était rare.

1 3 2 6 - Canton Oua

Les coutumes sont les mêmes que pour les Dan de la subdivision de Man. Toutefois certaines jeunes filles étaient mariées sans recours à la dot aux guerriers valeureux, sous réserve de participer aux futures prises de butin. Le neveu utérin avait sur les biens de son oncle maternel et sur toute sa maison des privilèges considérables.

La demande en mariage suit le même processus que celui décrit pour le canton Kale (1323). Toutefois la troisième démarche, qui provoque le mariage proprement dit, est toujours accompagnée de l'apport d'une natte symbolique.

Dans ce canton la tradition rapporte que le travail du gendre chez le futur beau-père durerait au moins une année entière. Les Cola, le bétail jouaient un rôle important. La dot n'était jamais finie.

1 3 3 - DANS L'ANCIENNE SUBDIVISION DE DUEKOUE

Tous les habitants sont officiellement des Guere, qui se disent Wobe... Bien que rassemblés par une appellation commune qu'ils contestent, et par des habitudes semblables, ils représentent des populations diverses.

1 3 3 1 - Canton Duékoué Central

Les coutumes s'apparentent à celles rencontrées dans la région de Man. Les informateurs ont distingué 4 cas de mariage :

1°/ le mariage voulu par les jeunes gens. Le prétendant s'arrange avec celle qu'il aime et se sauve avec elle. Les parents de la jeune fille font payer immédiatement une forte dot à ceux du jeune homme. Le mariage est dit Gnonlonple;

2°/ mariage **ZEGNON**. La jeune femme déjà dotee refuse de rejoindre la personne qui lui est proposée. La tierce personne qui désire l'épouser rembourse le premier prétendant de tous ses frais, puis ajoute quelque chose pour la famille de la jeune fille;

3°/ mariage "sentimental". Un jeune homme pauvre, entre au service de ses futurs beaux-parents. Au bout d'un temps assez long on lui accorde la main de la fille. Le prétendant commence à verser une dot selon ses moyens;

4°/ mariage **DIELA DUE**, est une véritable mise en gage : pressée par des besoins d'argent une famille remet sa fille à une autre famille, moyennant paiement d'une dot; dans sa nouvelle famille la fillette sera élevée puis donnée en mariage à l'un des membres.

Dans chaque cas, la dot n'est jamais finie et après décès de l'épouse le cadavre est également doté.

1 3 3 2 - Canton Tahouake

Les mêmes distinctions et démarches que plus haut peuvent être faites. Ici une part importante est laissée à l'initiative des jeunes gens. La dot subsiste. La jeune épousee se rend volontiers complice du système qui consiste à faire renouveler la dot au profit de sa famille maternelle.

1 3 3 3 - Canton Zagna

Les informateurs distinguent les mariages négociés directement entre les chefs de famille alors que les enfants sont encore en bas âge, des mariages faits à l'initiative d'un jeune homme.

Ils insistent sur le rôle de la mère de la future épousée dans le jeu des négociations. Celles-ci suivent le rythme déjà décrit. Le don de la natte correspond à un engagement formel de mariage de la part de la famille de l'homme. Le versement de la dot se fait toujours par l'intermédiaire de notables ou du neveu. La dot peut se verser toute la vie. Une répétition est sollicitée à chaque événement familial important.

1 3 3 4 - Canton Zagne

La coutume est identique à celle du canton Zagna.

1 3 3 5 - Canton Zerabaon

La coutume se rapproche de celle suivie dans les cantons Zagna et Zagne. Les formalités de demande en mariage paraissent assez souples. Elles aboutissent dans tous les cas au versement d'une dot toujours payable par fractions et finalement jamais terminée. Au décès de l'épouse il y avait encore lieu au versement d'un solde de dot.

1 3 3 6 - Canton Zibiao

La coutume du canton Zibiao se rapproche de celle du Tahouake qui en faisait autrefois partie.

Il y a persistance d'une forme d'enlèvement : en effet l'acquiescement de la jeune fille à la demande présentée par le prétendant ou sa famille se traduit par une fuite de la fiancée chez son fiancé. La famille de celle-ci peut alors demander la dot.

D'autres formes de proposition de mariage subsistent également - convention entre les parents alors que les futurs époux sont encore en bas âge. Il est intéressant de remarquer que dans la coutume de ce groupement, une jeune fille peut choisir un homme, et lui proposer le mariage. La dot n'est pas fixe. Les anciens cependant soutiennent que cela est un fait nouveau dû au développement des besoins; autrefois la dot aurait été fixée d'une façon ferme.

1 3 4 - ANCIENNE SUBDIVISION DE GUIGLO

Cette ancienne subdivision, comme sa voisine de Toulepleu est peuplée de Guere qui ne se disent ni Wobe ni Manon ... A Tai il y a quelques Oubi, groupe original et ancien, qui a été étudie par M. Holas.

Les archives de la sous-préfecture de Guiglo possèdent un texte assez vivant sur les fiançailles et les mariages. Ce texte laisse entendre qu'en pays Guere les "fiançailles constituent presque une espèce de mariage à l'essai". "... au bout d'un certain temps si les jeunes gens estiment que leur union ne serait pas heureuse, ils le signalent à la famille. Le conseil de famille se réunit et demande le motif invoqué par les jeunes gens. Si celui-ci est valable, le conseil de famille décide du maintien ou de la rupture des fiançailles".

Le même document precise que "la dot est exigée pour la validité du mariage".

1 3 4 1 - Canton Doo

Les informateurs de ce canton ont insisté sur le fait que ce sont les parents qui de part et d'autre concluent les mariages. Le processus de demande est analogue à celui précédemment décrit. La mère de l'épousée a toujours droit à un cadeau traditionnel : 2 bracelets de cuivre, 1 chèvre, 1 pagne, 1 sac de sel, 1 marmite. Le reste de la dot revient au père ou au frère ainé de la mariée. La mère peut s'opposer au mariage de sa fille (ce qui explique les dons qui lui sont faits).

La dot est toujours payée par acomptes. Il y a toujours un versement final après le décès de l'épouse. Il consiste en une somme d'argent toujours accompagnée d'un paquet de tabac en feuilles.

1 3 4 2 - Canton Fleo

La coutume est analogue à celle du canton Doo. Le chef de la famille étendue a la garde de la dot reçue pour un mariage, elle servira à marier un autre membre de la famille. La mère de l'épousée a droit à un cadeau traditionnel : 2 bracelets de cuivre, 1 chèvre, 1 pagne. Comme dans le canton Doo la dot n'a pas de fin.

1 3 4 3 - Canton Glokouion

La coutume est analogue à celle pratiquée dans les cantons voisins. Les informateurs ont précisé qu'un père ne peut chercher d'office une femme pour son fils que si ce dernier est très jeune. Sinon le jeune homme devra chercher par lui-même celle qu'il épousera.

Il y a mariage dès le versement de la dot si le prétendant s'est présenté devant sa belle-famille. La dot est estimée en fonction des capacités contributives du prétendant. Le versement de "fiançailles" oblige la famille de la jeune fille à s'opposer aux avances de jeunes gens autres que le fiancé "accepté".

1 3 4 4 - Canton Goum-Blao

Les remarques faites par les informateurs sont analogues à celles présentées dans le canton Glokouion. Un jeune homme recherche normalement lui-même celle qui sera sa femme, mais seul, son père peut entreprendre les démarches qui aboutiront au mariage légitime. L'intervention de la mère de la fille est toujours nécessaire. La présidente de la section féminine du PDCI du village de Bedy Goazon affirmait : "c'est nous, mères des jeunes filles, qui autorisons nos maris à donner notre fille en mariage et la dot permet d'avoir une autre fille mariée pour nous aider dans nos ménages".

Le processus de demande est le même que dans les cantons Doo, Fleo.

1 3 4 5 - Canton Niaho

Les anciens de ce canton ont gardé vivant le souvenir du rapt de la jeune fille. Cet enlèvement est encore pratiqué, il provoque la négociation entre les deux familles concernées.

Les mariages entre belles-soeurs et beaux-frères sont approuvés. Toutes les soeurs issues d'une même famille peuvent épouser tous les frères de la famille alliée.

Le processus de demande décrit plus haut pour les autres cantons est toujours valable. Le père de la jeune fille conserve le pouvoir de la marier ou de provoquer son mariage au mieux des intérêts collectifs de la famille.

La dot comporte toujours une part donnée à la mère de la jeune fille. Elle aurait été autrefois limitée à des objets dont la liste suivante a été communiquée : pour le père de la mariée : 3 fusils de traite, 4 moutons ou cabris, 1 matchette, des bracelets de cheville, chaines, clochettes jusqu'au nombre de 10; pour la mère : 2 bracelets de cuivre, 1 pagne, 1 chèvre, 1 captif et un boeuf. Ces habitudes sont tombées en désuétude, l'argent tendant à remplacer les objets introuvables et les captifs inexistants. La dot est toujours fractionnable et sans fin.

1 3 4 6 - Canton de Tai

Ce canton est composé de Guere et de Oubi. Les coutumes des uns et des autres sont proches. Il faut noter que les Oubi ne s'allient pas volontiers avec des groupes étrangers et que les mariages ont lieu entre familles Oubi. Les Guere de cette région sont parents de ceux du canton Doo. Ils formaient autrefois un canton distinct de celui des Oubi. Le processus pour les Guere comme_

pour les Oubi est le même qu'au canton Doo. Les villageois insistent toutefois sur le rôle de l'enlèvement ou rapt symbolique de la femme. Ce rapt sert de point de départ aux diverses démarches, versement de la dot, etc...

En cas de nécessité un père peut toujours négocier de lui-même le mariage de sa fille.

Il n'y a pas de dot fixe, mais des taux régionaux, quartier par quartier ou hameau par hameau.

1 3 4 7 - Canton Zague Blao

Les notables de ce canton distinguent trois processus de mariage :

1°/ si le père d'une jeune femme est pauvre il cherche à marier sa fille pour en tirer profit;

2°/ si dans une famille un jeune homme reste célibataire, le père de famille doit s'occuper de lui rechercher une femme et de le marier;

3°/ si deux jeunes gens ont une inclination l'un pour l'autre, il y a rapt symbolique et les parents des deux côtés négocient la dot.

Autrefois cette dot se composait de bracelets de cuivre et le prétendant pauvre travaillait longuement dans sa belle famille. Comme dans les autres cantons les démarches s'accompagnent de dons. Il y a une dot à verser après la mort de la femme.

1 3 4 8 - Canton Zahon

La coutume est semblable à celle observée dans les cantons voisins. Les informateurs insistent sur le fait que la dot était selon eux moins lourde autrefois qu'au moment de l'enquête.

1 3 4 9 - Canton Zerebaon

Les mêmes coutumes que dans les cantons voisins ont été relevées. Le mariage a lieu soit sur l'initiative du père du prétendant qui entame les démarches, soit sur l'incitation du jeune homme qui enlève la jeune fille. Le mariage lui-même est constitué par le versement de la dot. Elle était composée autrefois de 7 moutons et de bracelets de cuivre. Elle était en 1962 illimitée. Chaque événement familial donne lieu à reversement de la dot, notamment la naissance d'une fille.

1 3 5 - DANS L'ANCIENNE SUBDIVISION DE TOULEPLEU

Peuplée de Guere ou apparentés, cette région est influencée par le Libéria tout proche avec lequel elle possède des liens historiques et ethniques récents. Il est possible que la réglementation parue en 1955 sous le titre d'"interior regulation" ait eu une certaine influence sur le comportement des voisins. Cette loi prévoyait :

- tout mariage ou contrat de mariage sera notifié et enregistré au bureau du chef de subdivision par le bureau du chef de canton

- payer la dot d'une fille qui n'a pas 15 ans révolus est illégal
- la dot est limitée à 40 dollars (10.000 F CFA).

1 3 5 1 - Canton de Bakoubli

Les habitants du canton distinguent cinq processus menant au mariage :

1°/ accord entre familles au moment de la naissance de la future épousée ... sa mère reçoit une serviette qui sert au bébé;

2°/ alliance entre les jeunes gens qui se sont rencontrés;

3°/ les danses où une jeune fille peut être promise au meilleur danseur;

4°/ le rapt symbolique;

5°/ l'enlèvement réel.

Ces cinq motifs servent de point de départ aux démarches et négociations qui font le mariage.

Les habitants de Bakoubli reconnaitraient une symbolique des nombres. Pour une fillette les dons devraient se faire 4 par 4 (4 pagnes, 4 bracelets, etc...) pour une fille nubile ces dons ont lieu 8 par 8 ... et 2 boeufs. Il semble que le renouvellement des "cadeaux" soit moins fréquent qu'en pays Dan, de Danane ou Man. Il y a cependant une dot mortuaire car si la femme meurt avant son mari on remet aux beaux-parents 7 objets.

La dot d'une fille sert au mariage de son frère. La soeur dont la dot a servi à marier son frère a autorité dans la maison de ce dernier. Partant ses enfants neveux et nièces ont le rôle de faire la toilette mortuaire de leur oncle maternel.

1 3 5 2 - Canton Boo

Il y a de profondes analogies entre Bakoubli et Boo. Les habitants distinguent également plusieurs facteurs causes de mariages :

- bonnes relations entre prétendant et parents de la jeune fille, ou les deux familles
- richesse du prétendant
- qualités et exploits du prétendant. Les réunions publiques, danses et concours jouent ici un rôle important.

Important également est l'avis de la mère de la fille. Certains lui donnent la prédominance sur celui du père. Les démarches respectent le processus rencontré dans toute la région de Man :

- premier pourparler
- accord et enlèvement symbolique
- paiement de la dot

Cette dot est peu ou pas délimitée en sorte que son montant exprime un rapport entre le gendre et le beau-père.

1 3 5 3 - Canton Neao Blao Nord

La tradition veut que le Neao Blao Nord, le Neao Blao Sud, le Goum Blao, et le Boo soient issus de la même famille Gwahia. En conséquence les coutumes se rapprochent de celles évoquées dans le Boo. Les habitants ont insisté sur trois cas :

- le mariage par inclination mutuelle qui entraîne un rapt simulé ou réel afin d'entamer les "négociations"
- le mariage des enfants en bas âge à la suite de négociations entre parents
- le mariage des veuves dans la famille de l'époux décédé.

Le processus de discussion et de paiement de la dot est le même que celui signalé au Par. 1352.

1 3 5 4 - Canton Neao Blao Sud

La coutume est la même que pour le Neao Blao Nord. Les interlocuteurs insistent toujours sur deux points particuliers :

- le rôle de la belle mère déterminant dans l'acceptation du prétendant
- le fait que le mariage suppose que la fille ait rejoint le foyer conjugal.

1 3 5 5 - Canton Nidrou

La coutume est la même que pour le Neao Blao Nord et Sud et le Boo. Les interlocuteurs ont insisté sur le rôle du travail dans la belle famille. Ce travail qui peut durer deux ou trois ans remplace une partie de la dot; il permet également au gendre d'être connu et apprécié de sa belle famille et en particulier de sa belle mère.

Ils admettent le mariage des enfants en bas âge généralement à l'initiative du père de la fillette.

L'enlèvement ou le rapt simulé est le preliminaire d'une négociation de mariage.

1 3 5 6 - Canton de Toulepleu

Plus hetérogène la coutume dans le canton de Toulepleu se rapproche de celle du Bakoubli. Le chef de province distingue deux grands processus de mariage. Dans le premier le prétendant recherche l'amitié d'une famille, travaille pour elle, fait la connaissance de la jeune fille, entretient des relations avec elle... puis après plusieurs années le mariage est fait, c'est "Baw Kuna".

Dans le second processus, tout se hâte... les démarches se font rapidement. La dot est importante.

Selon la tradition la dot était fixée selon l'âge de l'épousée. Si celle-ci n'était pas nubile son entretien revenait à la famille du prétendant et la dot était limitée à 2 fusils à pierre, 3 chèvres, 2 bracelets de cuivre, 2 seaux en cuivre, 1 vache, 1 matchette; si la fille était grande cette dot aurait été de 4 fusils à pierre, 4 chèvres, 4 seaux en cuivre, 1 grand boubou

de coton, 1 vache, 1 taureau, 1 matchette, 1 sac de sel. Cette dot type ne parait pas, enquête faite, avoir eu d'autre existence que normative. En fait la dot n'est pas fixée et se paie au fur et à mesure des demandes du beau père.

1 3 6 - DANS L'ETHNIE MALINKE

C'est dans l'ethnie Malinke que la "cola" prend un sens symbolique. En effet après une période de negociations ou "fiançailles" a lieu (3ème envoi) la cérémonie de l'attachement de la cola. C'est le véritable moment du mariage. Ensuite vient le versement de la dot nécessaire également à la légitimité du mariage. Cette cérémonie de l'attachement de cola est particulière à la coutume Malinke.

1 4 - Conclusions

L'ensemble des démarches, traditions et coutumes évoquées plus haut tendent à dégager certains principes qui expliquent la dot.

1°/ Le mariage est une affaire de famille au sens très large du terme et concerne toute la famille tant celle de l'homme que celle de la femme. Par voie de conséquence la dot versée est parfois répartie entre tous les membres de la famille, elle sert normalement au mariage d'un autre membre, mâle, de la famille.

2°/ Dans de nombreux cas, il peut y avoir fiançailles, voire concubinage ou mariage à l'essai. Les conditions de ces fiançailles sont les suivantes :

- . obtenir le consentement préalable de la fille
- . demander sa main au père ou à son représentant
- . prendre un témoin qui transmettra et certifiera la remise du cadeau d'usage
- . décider avec les parents du lieu de résidence de la fille
- . déterminer la nature des relations.

3°/ Les membres de la famille sont appeles à faire taire leurs préférences individuelles devant les besoins de la collectivité, il peut donc y avoir promesse de mariage et mariage d'enfants

4°/ Le versement de la dot, après engagement du futur époux, détermine le mariage et entraîne la propriété des enfants à naître. La dot est remise en presence de témoins. Elle est souvent illimitée.

5°/ Sauf chez les Malinke les cérémonies de mariage sont rares, laissées à l'initiative individuelle; il n'y a pas de date certaine de mariage.

6°/ La dot constitue non pas une vente mais la garantie d'un pacte entre les deux familles. Elle symbolise une amitié et plus que la stabilité du mariage garantit la sympathie agissante du gendre pour sa belle famille. Les neveux qui participent de l'un et l'autre groupe constituent les liens naturels et les ambassadeurs désignés d'un groupe vers l'autre.

7°/ Bien que l'épousée entre dans une nouvelle famille, et soit soumise à sa juridiction, elle

conserve certaines obligations vis-à-vis de sa famille maternelle, obligations renforcées par la forte solidarité des mères et des filles.

8°/ De ce fait, le gendre est devenu le soutien de ses beaux parents. Nous l'avons vu aller cultiver les parcelles de ces derniers trop âgés ou malades; il viendra à leur aide (aide comptabilisée sous forme de complément de dot lorsque des besoins pressants l'exigeront).

9°/ Enfin, il faut dès à présent souligner le rôle divers selon l'ethnie, effacé chez les Dan et Wobe, déterminant chez les Guere de la mère de famille dans l'agrément donné par une famille à la demande d'un prétendant.

2 - RAPPORTS ENTRE LES EPOUX - DISSOLUTION DU MARIAGE

2 1 - Rapports entre époux

2 1 1 - LA POLYGAMIE

La polygamie est acceptée. Son importance a été étudiée dans l'enquête démographique.

Le mari sollicite l'autorisation de la première femme pour contracter un deuxième ou un troisième mariage.

La première épouse demande souvent à son mari de contracter un second mariage. Cette nouvelle union allégera la tâche souvent lourde des femmes au sein de l'exploitation familiale.

La première épouse a un rôle important. Elle exerce son autorité sur les autres épouses. Elle tranche les différents entre les co-épouses. Maîtresse de maison elle détient les clés des malles, procède aux achats destinés aux co-épouses, et conserve les objets concernant la coutume.

Les hôtes de marque que reçoit son mari sont logés chez elle. Parfois, on met un signe distinctif au sommet de sa case.

Elle est la gardienne du foyer lorsque l'époux part en voyage. Le mari doit égalité de traitement entre toutes ses femmes en cas de polygamie.

2 1 2 - LES DEVOIRS RECIPROQUES :

. OBLIGATIONS DU MARI
. OBLIGATIONS DE LA FEMME

Les devoirs réciproques sont nombreux :

- *OBLIGATIONS DU MARI :* Nourriture, habillement, logement, soins en cas de maladie, partager le lit conjugal, constituer une dot pour ses fils, payer les compléments de dot.

- *OBLIGATIONS DE LA FEMME :* Elles sont diverses : assurer les repas, laver le linge, entretenir la maison, élever les enfants, aider aux travaux des champs, obéissance et fidélité à son mari, partager le lit conjugal.

La coutume permet le droit de correction sur la femme. Celui-ci est encore assez observé.

La femme n'est pas obligée en arrivant chez son mari d'observer personnellement les interdits de son mari et vice versa sauf en période de grossesse où le mari doit respecter les interdits propres à la famille de son épouse.

2 1 3 - LES SOCIETES DE FEMMES

Les femmes ont, à l'égal des hommes un masque et une société "secrète" des femmes. Ce masque ne peut être vu par les hommes, pas plus que les femmes ne peuvent voir le masque des hommes.

Après son mariage la femme entre habituellement dans la société du masque des femmes de la famille de son mari, mais cette habitude souffre des exceptions et certaines continuent à appartenir à la société du masque de leur mère.

2 1 4 - LA REPARTITION DES TACHES

L'enquête "temps de travaux" précise la répartition et la durée des tâches des hommes et des femmes. Les informateurs donnent la répartition théorique suivante :

TRAVAUX DES HOMMES	TRAVAUX DES FEMMES
- couper la forêt, abattre les arbres	Préparer la nourriture des travailleurs :
- brûler les champs	- semer le riz, planter le manioc,
- ramasser les grosses souches	- semer le maïs
- assurer la récolte	- sarcler
	- assurer la récolte
	- faire la cueillette

Cette répartition ne fait pas apparaître le temps passé aux palabres par les hommes, à chercher de l'eau par les femmes. Elle ne tient pas compte non plus des activités semi-artisanales.

2 1 5 - LES LIENS ENTRE LA FEMME MARIEE ET SA FAMILLE

Bien que la femme fasse de par son mariage partie de la famille du mari, sa propre famille continue à la surveiller et lui donner des instructions. Cette dernière est en effet garante de la bonne conduite de son enfant; garantie sanctionnée par le remboursement de la dot en cas de divorce ou de répudiation.

La femme peut donc aller rendre visite à ses parents et ne manque pas de le faire. Elle doit

pour cela demander l'autorisation de son mari. Les informateurs estiment que les absences durent une quinzaine de jours. L'enquête évoquée en seconde partie montre que ceux-ci sous estiment le départ. Cette habitude de 15 jours ne correspond qu'à un optimum conçu par les hommes, assez rarement suivi dans les faits.

La femme donne des cadeaux à sa mère et en reçoit. Il y a donc échange continuel.

2 2 - Rupture de l'union

La rupture de l'union a lieu par divorce. Le décès du mari n'entraîne pas ipso-facto pour la femme la disparition du lien qui l'attachait à la famille du défunt.

2 2 1 - LE DIVORCE

Les causes de divorces sont :

. l'adultère de la femme
. la stérilite
. l'impuissance de l'époux
. les mauvais traitements
. l'abandon du domicile conjugal
. les vols et dettes exagérées ou criardes
. les insultes à la belle famille
. la sorcellerie
. l'ivrognerie - l'alcoolisme.

En fait, les causes sont nombreuses, diverses, de gravité variable. En particulier les injures ou les propos mal séants à l'égard de la belle famille sont souvent considérés comme plus graves que l'adultère de la femme.

Il convient de noter qu'une maladie grave, une infirmité ne sont pas des causes de divorce.

Si la folie est une cause de divorce chez les Dan, il n'en est pas de même chez les Guere.

Le divorce est prononcé par les deux conseils de famille qui se réunissent et décident de la gravité du motif. Si l'accord ne peut être fait il est prononcé à l'échelon village, sinon à l'échelon du canton, en dernier ressort il était prononcé à l'échelon du Président du Tribunal du 1er degré. La famille de la femme est toujours partie. Elle est en effet susceptible de devoir rembourser la dot. Elle est de toute façon garante de ce remboursement.

L'adultère de la femme doit être reconnu par elle. La présomption d'adultère n'a aucune valeur. Il arrive que ce soit elle-même qui se dénonce. La sanction de l'adultère est le paiement par l'amant de l'amende d'adultère d'une part, du montant déjà payé de la dot d'autre part, si la femme n'est pas "pardonnée". La coutume reconnait des degrés dans la gravité selon la fréquence ou selon le rang social ou l'âge du partenaire. En fait c'est moins l'adultère en soi-même qui est sanctionné que l'amant régulier dans la mesure où il paraît se substituer à l'époux légitime.

L'abandon du domicile conjugal, donne parfois lieu à une action auprès de la justice répressive. Il s'agit le plus souvent dans l'esprit du plaignant d'une mesure d'intimidation destinée à contraindre un amant à des "dommages intérêts" élevés.

La vérification de l'impuissance du mari était autrefois constatée par des notables et des matrones après cohabitation contrôlée des deux époux. Cette coutume disparait.

Le divorce peut être prononcé aux torts du mari, ou aux torts de la femme. Lorsque le divorce est prononcé aux torts du mari il peut, chez les Dan, dispenser sa belle famille du remboursement de la dot. Généralement il y a remboursement de la dot quels que soient les torts réciproques.

La femme divorcée peut renouer avec son ancien mari. Les enfants reviennent toujours à la famille du mari. La garde des enfants en bas âge est confiée à la mère, vers 6 ans les enfants rejoindront leur père. La femme divorcée peut se remarier immédiatement, même avec son complice.

Il convient de souligner que les "affaires" de divorce étaient et sont encore extrêmement nombreuses. La plupart ont pour origine un adultère de la femme non compensé pécuniairement. Autrefois, ce fut une cause de guerre entre des familles, des villages ou des groupes, ce fut également la cause immédiate de nombreuses fondations de villages nouveaux et de migrations lointaines. Si maintenant les conflits armés ne sont plus de mises, les conflits judiciaires se multiplient "renforcés par l'attitude des deux groupes familiaux antagonistes".

Le divorce prononcé, le mari remplit une calebasse d'eau et y jette une cola blanche. Les deux anciens époux s'aspergent les pieds avec l'eau qui coule à terre et croquent la cola enn signe de bénédiction mutuelle. Il est rare, une fois les frais réglés que l'ancien mari tienne rigueur à l'amant de son ex-femme pour sa conduite passée.

2 2 2 - LES EFFETS DU DECES DE L'EPOUX

Le décès de l'époux n'entraîne pas une rupture totale du lien du mariage. La coutume oblige la femme, après décès du mari, à choisir un nouvel époux parmi les frères du défunt. En cas de refus la dot doit être remboursée par la famille de la femme.

La veuve ne peut rester dans la famille de son mari sans nouvelle union que si elle a des enfants assez âgés pour la soutenir. Dans ce cas elle est chez son fils aîné. Chez les Dan elle peut également se retirer chez l'héritier de son mari c'est-à-dire le frère cadet de son mari.

Lors du décès du mari, un délai de viduité est observé. Il peut varier de 4 ou 5 jours (Guere) à une année (Dan). Certains rites sont observés - qui touchent à la tenue, au vêtement et au comportement de la veuve et de ses enfants.

Si la veuve se remarie dans la famille de feu son époux, il est bienséant que celle-ci paie un complément symbolique de dot. Cette coutume du lévirat est sans doute une des plus contestée et des plus soumise à évolution.

2 3 - Les sanctions

2 3 1 - ANCIENNEMENT

Autrefois l'importance sociale du problème du mariage et des relations inter-familiales qu'il entraîne était mise en relief par la coutume pénale Guere dont nous avons pu retrouver les éléments suivants : les Guere d'autrefois distinguaient les fautes légères ou graves (correspondant à nos délits dans l'échelle des peines) et les fautes très graves (correspondant à nos crimes).

Parmi les délits ils distinguaient :

- BOBLA = violences légères sur une personne
- IRIA = vol
- SETMOUIN = diffamation
- DIAYEDE = adultère

Pour les crimes :

- NIRUMBUSA = divorce obtenu par la violence
- NIANBOKA = viol
- KUSEDE = non paiement de l'arriéré dot ou dot du cadavre.

2 3 2 - DE NOS JOURS

Les affaires de mariage et de remboursement de dot constituent le sujet essentiel de la vie sociale villageoise. Les tribunaux connaissent de nombreuses affaires de divorce qui donnent lieu à remboursement de dot, et d'abandon du domicile conjugal qui donnent lieu à l'application des sanctions prévues au code Penal.

Enfin, il faut signaler que tant que le mari n'a pas payé la dot du "cadavre" le corps de la femme n'est pas conservé dans la famille du mari mais dans sa propre famille. Il s'ensuit que c'est uniquement après paiement de la dernière dot, en pays Guere notamment, que le corps de la femme est exhumé et transféré près de la famille du mari.

3 - L'EVOLUTION - SUPPRESSION DE LA DOT ET DE LA POLYGAMIE

L'évolution des coutumes et de la législation est sur plusieurs points en apparence opposée. Elle parait pouvoir être résumée en trois phases :

1°/ développement de la notion de liberte individuelle face à la famille;

2°/ découverte du caractère spéculatif de la dot, accroissement des charges et durcissement de la position des anciens;

3°/ intervention de la puissance publique.

3 1 - Développement de la notion de liberté individuelle face à la famille

Bien qu'il y ait toujours eu une certaine liberté individuelle au sein de la famille, les domaines dans lesquels s'exerçait cette liberté étaient très restreints et secondaires. Progressivement les jeunes gens ont appris à acquérir une conscience plus nette de leur personnalité. Cela s'est traduit par la création de plantations individuelles; par la multiplication des conflits. L'éducation reçue dans les écoles a largement contribué au développement de ce mouvement.

Depuis quelques années la diffusion sur certains marchés de brousse de la "presse du coeur" la projection à Man et occasionnellement à Danane et Duékoue de films sentimentaux (1) qui ont eu un vif succès ont provoqué un intérêt nouveau de la part des jeunes pour les conditions de leur vie sentimentale.

L'influence directe ou indirecte du christianisme (catholique et protestant) a contribué au développement du sens de la vie personnelle et notamment à

- . lutter contre la polygamie
- . lutter contre la dévolution forcée des veuves
- . déconseiller la dot (missions catholiques)
- . ou totalement la prohiber (missions protestantes).

Si les mariages chrétiens sont encore rares, les jeunes gens, dans bien des cantons visités n'hésitent pas à déclarer "chez nous ce sont les jeunes qui s'aiment avant de créer le mariage". Ils ajoutent "le problème de la dot preoccupe tous les jeunes du canton".

Ce choix personnel est facilité et renforcé du fait que l'exploitation rurale individuelle est la règle dans la majorité des cas.

L'acceptation des familles est toujours jugée nécessaire.

3 2 - Découverte du caractère spéculatif de la dot. Accroissement des charges et durcissement de l'attitude des anciens

Un peu avant que les jeunes aient eu une idée du développement de leur personnalité, du sens de la liberté individuelle et réfléchissent sur ce problème, la poussée économique, coïncidant plus ou moins avec le retour des anciens militaires nantis de leur pécule a fait découvrir aux anciens et aux hommes murs les profits qu'ils pouvaient tirer de l'institution dotale. Il ne s'agit plus seulement d'un lien d'amitie, d'alliance entre familles, mais d'une série d'opérations à caractère quasiment commercial.

(1) Notamment de films hindous.

L'époux devient le dernier et plus fort enchérisseur... chose rendue possible par la présence d'éléments plus fortunés. La promesse en mariage d'une fille devient une mise en gage facile devant les exigences de préteurs avisés.

En même temps se développaient les idées que marier sa fille était le souci principal du chef de famille; que la dot versée n'était que le remboursement de frais investis dans l'entretien et l'éducation d'une jeune fille; remboursement dû par l'ultime bénéficiaire en l'occurence la famille du mari. Mariage et dot n'étaient plus pensés en termes de rapports entre groupes familiaux mais en termes d'échange économique. Ce thème du paiement de leur peine a été défendu par les parents tant père que mère. A ce thème les anciens ajoutaient la question : comment rompre le cercle : dot des filles, mariage des garçons ? Le père demande à récupérer sur le gendre les frais qu'il a exposés pour épouser la mère.

On a donc pu constater ainsi un accroissement sensible du montant de la dot. Accroissement encore plus psychologique que réel, l'accent étant mis par chacun .... sur les cas particuliers les plus flatteurs pour les parents. On assiste également à un durcissement de la position des anciens, à un abandon partiel de l'ancienne notion d'alliance et de défense de l'intégrité du groupe au bénéfice du profit économique de quelques parents. Paradoxalement, certaines jeunes filles ont appuye ce mouvement des anciens. Une dot elevée est pour elles le symbole de leurs qualités physiques, intellectuelles et sociales. Pour d'autres, elle est la preuve de l'attachement sans limite d'un amant.

Ensemble, ces facteurs économique et psychologique ont contribué dans la région de Man à un accroissement sensible du montant de la dot et à une détérioration de son sens primitif.

3 3 - L'intervention de la puissance publique

Cette intervention s'est faite en trois phases.

3 3 1 - LA PHASE COLONIALE

Il y a eu une phase "coloniale" marquée par le décret Mandel. Son application se heurta à une opposition souvent farouche. Il permet néanmoins aux cas individuels de se multiplier, aux missionnaires de soutenir leurs ouailles, aux plus évolués de résister aux pressions familiales. Le décret se référait à une notion de liberté et de dignité de la personne humaine. Tel qu'il était il a ouvert les voies à la seconde phase de l'évolution.

3 3 2 - L'ACTION DU P.D.C.I. ET LES EFFETS DE L'INDEPENDANCE

C'est l'affermissement de la pensée politique, notamment au sein du P.D.C.I. qui a marqué la seconde phase de l'évolution. La défense des libertés individuelles devient l'affaire du parti, puis de la nation. Le Gouvernement a conscience que la réglementation du mariage et des garanties qui l'accompagnent ne peut plus être laissée à la discrétion des chefs de famille. L'Etat se doit d'intervenir.

Cette intervention ne pouvait se faire que progressivement. Dans la région de Man, sous l'impulsion notamment du sous-préfet de Danane, conventions, protocole d'accords avec les anciens, ont permis de poser les principes :

. de la suppression ou de la limitation du lévirat
. de la limitation de la dot, puis de sa suppression.

Le procès verbal de la reunion du 29 juin 1961 à Danane donne un exemple type de cette évolution :

"Après déliberation l'assemblee a adopté à l'unanimité les mesures suivantes :

A - Du Mariage

"1/ Pour mettre un terme à la pratique qui mariait des jeunes gens avant la nubilité aucun mariage ne sera contracte avant dix huit (18) ans pour les garçons et seize (16) ans pour les filles".

"2/ Aucun mariage n'aura lieu sans le consentement réciproque des fiancés qui devront en l'occurrence donner leur foi en présence du chef du village, témoin officiel et obligatoire."

"3/ La dot est fixée à vingt cinq mille francs (25.000)."

Ce document se préoccupe également des relations entre époux, de l'adultère, du divorce et du veuvage...

L'interêt de cette mesure tient non pas tant dans le fait que la dot est limitée mais qu'y apparait l'idée de retirer à la famille le pouvoir de reconnaître le mariage, ce dernier devant avoir lieu devant un témoin, chef du village.

3 3 3 - LES LOIS DU 7 OCTOBRE 1964

Une troisième phase commence avec les lois du 7 octobre 1964 : lois 64.373 relative au nom, 64.374 relative à l'état civil, 64.375 relative au mariage, 64.376 relative au divorce et à la separation de corps, 64.377 relative à la paternité et à la filiation, 64.378 relative à l'adoption, 64.379 relative aux successions, 64.381 relative aux dispositions diverses applicables aux matières regies par les lois ci-dessus et modifiant le code de la nationalité, loi 64.382 fixant des modalités transitoires à l'enregistrement des naissances et des mariages non déclarés dans les délais légaux. Cet ensemble législatif a paru après notre départ de la région et après la phase locale de notre étude. Il est l'aboutissement normal de l'évolution évoquée ci-dessus.

Désormais, les problèmes de mariage, de dot, etc... sortent ou vont sortir de la seule competence des chefs de famille pour être du ressort de la puissance publique. La dot, la polygamie sont supprimees. Mais ces lois sont un départ car les textes votés doivent recevoir application et entrer dans les moeurs et la connaissance des anciennes coutumes est encore utile pour comprendre et combattre les réticences des anciens.

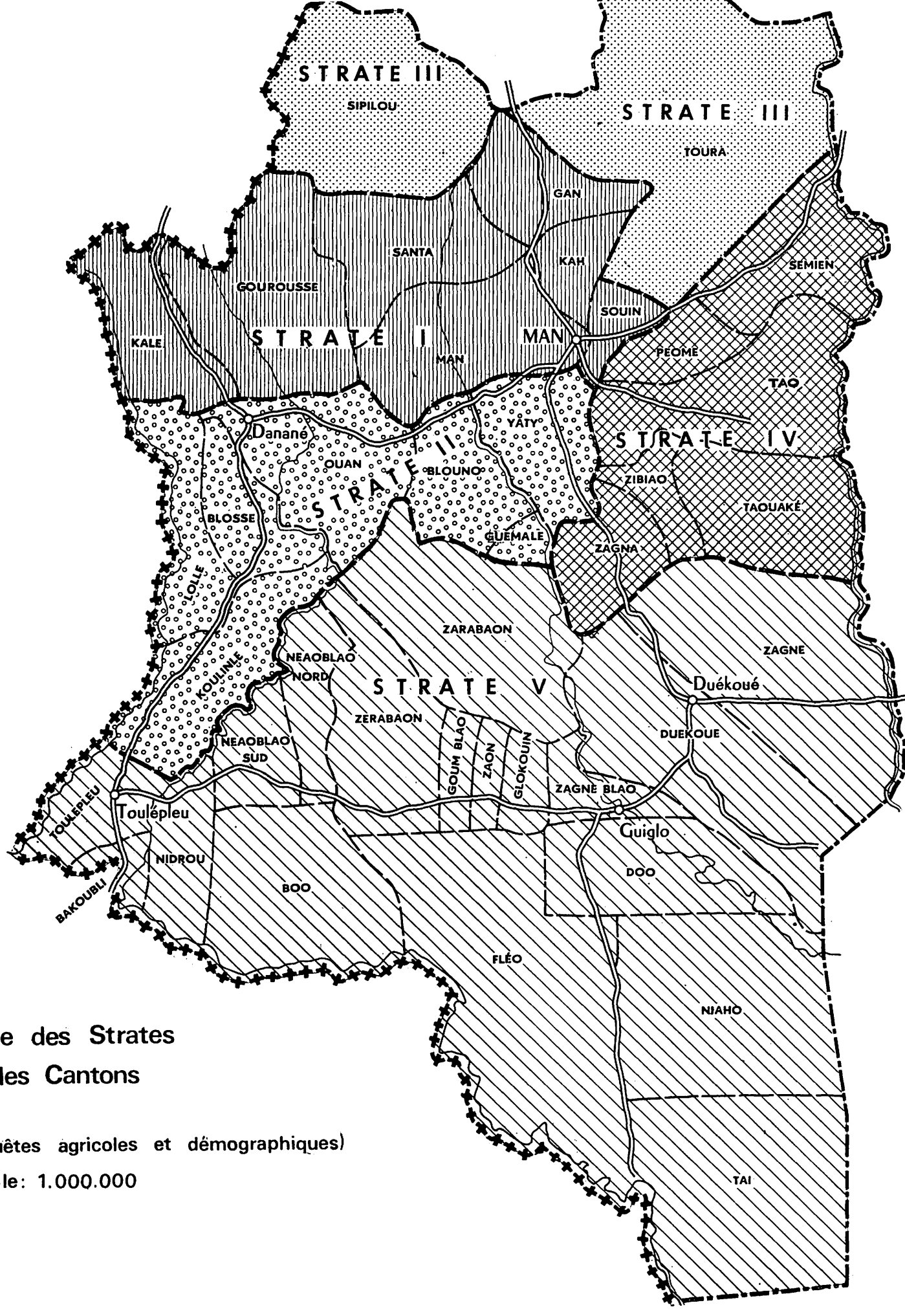

Carte des Strates et des Cantons

(Enquêtes agricoles et démographiques)

Echelle: 1.000.000

II - RESULTATS DE L'ENQUETE SUR LES VINGT VILLAGES DITS UNITES FIXES

En même temps que l'étude menée auprès des notabilités et informateurs qualifiés, une enquête a été menée auprès des femmes déjà recensées au moment de l'enquête démographique. Les questionnaires ont été remplis par des enquêteuses afin de permettre aux enquêtées de répondre sans crainte et d'éviter de créer des incidents.

Les questions posées n'ont pas toutes reçu de réponses . Ne seront donc évoquées ici que les questions dont le dépouillement manuel a paru digne d'intérêt.

Afin de serrer de plus près les questions relatives au montant de la dot, un questionnaire a été également passé auprès de tous les hommes. Nous avons donc ainsi deux versions susceptibles de faire l'objet de comparaisons. Chaque point examiné fait l'objet d'un chapitre distinct, nous verrons donc :

- le consentement au mariage
- le problème des enfants nés hors mariage
- la composition de la dot
- les absences de la femme
- les ressources pécuniaires propres de la femme.

Afin de faire une extrapolation les estimateurs résumés dans le tableau suivant ont été employés :

STRATE	SOUS STRATE	NOMBRE DE VILLAGES	POPULATION	ESTIMATEUR
I DAN	1	2/118 = 1,894%	545/19 651 = 2,773%	36,06
Monticoles	2	1/66 = 1,515%	667/28 582 = 2,333%	42,85
	3	1/20 = 5%	873/21 836 = 3,997%	25,01
II DAN	1	2/202 = 4,950%	330/29 941 = 1,102%	90,73
	2	3/105 = 2,857%	1 206/46 007 = 2,621%	38,15
	3	3/31 = 6,451%	1 670/38 303 = 4,359%	22,94
III TOURA	1	1/45 = 1,538%	35/ 7 482 = 0,467%	213,77
	2	0/		
	3	1/28 = 3,571%	849/16 229 = 5,231%	19,12
IV WOBE	1	1/64 = 1,562%	145/12 492 = 1,160%	86,15
	2	1/51 = 1,960%	444/22 640 = 1,961%	50,99
	3	1/21 = 4,761%	809/20 499 = 3,946%	25,34
V GUERE	1	1/128 = 0,781%	30/20 174 = 0,148%	672,46
	2	8/83 = 2,409%	1 003/37 148 = 2,700%	37,04
	3	1/22 = 4,545%	1 126/26 903 = 4,185%	23,89

1 - LE CONSENTEMENT AU MARIAGE

Les questions posées étaient :

- quand vous vous êtes mariée avez vous :
  - . accepté votre époux
  - . subi votre époux
  - . choisi votre époux

- si vous avez accepté celui qui a été présenté par votre famille, qui a décidé de votre mariage ?

  . votre père

  . votre chef de lignage

  . votre oncle paternel, maternel

  . votre frère aine.

La traduction de ces questions a été facile. En effet, lorsque une jeune fille ne consentait pas de bon gré au mariage projeté par ses parents, se tenait un conseil de famille au cours duquel les parents et anciens exposaient à la jeune femme ses devoirs et selon la traduction donnée par les informateurs "lui demandaient pardon de la forcer à se marier avec X ..."

1 1 - L'attitude des femmes

Deux mille cinq cent quarante neuf femmes ont pu être touchées par ce questionnaire. Les résultats, extrapolés correspondent à une population de 103.987 femmes mariées, contre une population de 115.079 femmes mariées estimée dans l'enquête démographique.

Les réponses données comportent celles de femmes de tous les âges. Il n'est donc pas possible dans un depouillement manuel de savoir si les mariages acceptés et subis correspondent à seulement un état ancien ou contemporain.

On constate cependant que dans l'état en 1962 de la population féminine mariée un peu plus de la moitié des femmes suivent la coutume et ne se posent aucune question de préférence ou de choix lors du mariage. Dix pour cent environ ont fait des difficultés pour accepter leur actuel époux. Plus du quart a choisi librement l'homme qu'elles ont épousé.

Il y a donc une masse suffisante de femmes ayant eu la possibilité de choisir leur mari pour que l'exigence posée par la loi du consentement au mariage ne soit pas lettre morte.

Les réponses peuvent se résumer ainsi :

UNITE : NOMBRE DE FEMMES

STRATE	MARIAGE AVEC EPOUX			PAS DE REPONSE	DIFFERENCE AVEC ENQUETE DEMCGRAPHIQUE (NON VUES)
	ACCEPTE	SUBI	CHOISI		
1 - DAN Monticole	16.069	331	1.303	1.214	
2 - DAN	17.083	115	5.395	5.947	
3 - TOURA	1.321	2.320	2.600	-	
4 - WOBE et Wobe-Guere	6.704	6.834	12.473	503	
5 - GUERE	16.236	1.104	6.450	185	
	57.413	10.504	28.221	7.849	11.092

Selon que l'on tient compte des personnes non vues, mais recensées à l'enquête démographique ou seulement des personnes presentes les pourcentages diffèrent légèrement comme suit :

EN POURCENTAGE

REPONSES	EN TENANT COMPTE DES ABSENTES	EN SE RAPPORTANT AUX SEULES PRESENTES
Mariage accepté	50 %	55 %
Mariage subi	9 %	10 %
Mariage avec époux choisi par la jeune femme	24 %	27 %
Pas de réponse	7 %	8 %
Non vues	10 %	-
	100 %	100 %

1 2 - La personne qui préside au mariage

C'est le père qui en règle générale a présidé au mariage de sa fille, mais nous trouvons en ordre décroissant le grand frère ou frère ainé de la jeune fille qui supplée le père trop âge, l'oncle paternel soit le frère du père de la jeune fille, le chef de lignage enfin dont l'autorite parait de ce fait très théorique.

Une declaration curieuse chez les Dan ou Yakuba laisse apparaître l'intervention de l'oncle maternel : c'est-à-dire du frère de la mère. La faiblesse de l'échantillon laisse penser qu'il s'agit de cas aberrants trahissant simplement la présence de quelques éléments d'origine Baoulé.

Les réponses peuvent se résumer ainsi :

STRATES	MARIAGE PRESIDE PAR :					PAS DE REPONSE	NON. VUES
	LE PERE DE LA MARIEE	LE CHEF DE LIGNAGE	LE FRERE AINE	L'ONCLE PATERNEL	L'ONCLE MATERNEL		
1 - DAN Monticole	11.712	72	5.827	845	-	461	-
2 - DAN	21.604	190	5.338	880	182	346	
3 - TOURA	2.458	-	96	-	-	3.688	
4 - WOBE Guere-Wobe	10.697	25	228	25	-	15.339	
5 - GUERE	16.429	876	2.350	1.085	-	3.235	
Ensemble	62.900	1.163	13.839	2.835	182	23.069	11.091

Rapportés à la population recensée d'une part, à la population vue d'autre part, les résultats suivants sont apparus :

	MARIAGE PRESIDE PAR :					SANS REPONSE
	LE PERE DE LA MARIEE	LE CHEF DE LIGNAGE	LE FRERE AINE	L'ONCLE PATERNEL	L'ONCLE MATERNEL	
Par rapport à la population theorique (1)	55 %	1 %	12 %	2 %	ε	20 %
Par rapport à la population interviewée	61 %	1 %	13 %	3 %	ε	22 %

C'est donc bien la proche famille - père et frère aîné - qui intervient dans le mariage de la jeune fille. Ce sont eux qui y ont le plus d'intérêt, ce sont eux qui conservent une certaine autorité.

Par contre l'intervention des autres membres de la famille, bien que possible, s'efface devant celle du père.

2 - LE PROBLEME DES FIANCAILLES ET DES ENFANTS NES HORS MARIAGE

Bien que les anciens considèrent qu'une jeune fille doit arriver "vierge" au mariage (sa valeur n'en est que plus grande) la coutume, en particulier chez les Dan, reconnaissait des "fiançailles" forme latente de mariage à l'essai ou de concubinage.

La question a donc été posée de savoir si les femmes avaient eu des amis avant leur mariage et si des enfants étaient nés de leurs rapports. Dans un but de contrôle nous avons demandé le nombre d'enfants élevés dans la famille maternelle. C'est ce dernier chiffre qui a été retenu comme plus vraisemblable.

2 1 - Amis avant le mariage

Les femmes enquêtées ont repondu, assez facilement, aux questions et les différences curieuses constatées entre strates, dues aux ethnies, sont conformes aux dires de certains observateurs.

(1) Les 10% restant correspondent aux "non vus".

Une réserve doit être faite en ce sens qu'il est permis de supposer que les reponses données correspondent à un minimum de cas.

POURCENTAGE DE FEMMES AYANT EU DES AMIS AVANT LE MARIAGE

DAN	strate 1	75 %	ensemble 74 %
	strate 2	73 %	
TOURA	strate 3	49 %	
WOBE	strate 4	32 %	
GUERE	strate 5	34 %	
Ensemble		53 %	

De ce tableau il ressort que la coutume des fiançailles est la plus répandue en pays Dan. La presence des centres urbains les plus importants (Man et Danane) a peut être pu faciliter l'extension de cette coutume.

Celle-ci est cependant assez répandue puisque en pays Toura pourtant isolé le pourcentage est de 49%. En pays Wobe et Guere, l'habitat est très dispersé, cette coutume des "fiançailles" n'a pas ete citee par les informateurs autrement que comme un préliminaire au mariage.

2 2 - Enfants élevés dans la famille maternelle

Le nombre d'enfants elevés dans leur famille maternelle est donné dans le tableau ci-dessous.

	NOMBRE D'ENFANTS ELEVES DANS LEUR FAMILLE MATERNELLE (au total)			
	ESTIMATION	PAR FEMME	NES D'UN AMI	NES DU FUTUR EPOUX
Strate 1 DAN	1.998	0,10	38 %	62 %
Strate 2 DAN	8.131	0,28	87 %	13 %
Strate 3 TOURA	57	0,009	100 %	
Strate 4 WOBE	0	0	0	0
Strate 5 GUERE	981	0,04	70 %	30 %
Ensemble	11.167		77 %	23 %

La coutume prévoit que le père, s'il devient le mari legitime en versant la dot peut "racheter" l'enfant né hors mariage. Le Tribunal du 1er degré de Man avait evalue le coût de ce rachat à 10.000 F. CFA. Le pourcentage des enfants nés du futur époux est donc l'objet d'un biais systématique, le mari ayant du dans bien des cas racheter ses enfants. Il n'en est pas de même de ceux nés d'un projet de mariage manqué.

Par rapport au nombre d'enfants nes vivants figurant à l'enquête démographique le nombre d'enfants nés vivants éleves dans leur famille maternelle correspond à

$$\frac{11.167}{280.280} \quad \text{soit } 4\ \%$$

ce qui est faible. Toutefois, dans la mesure où il pourrait s'agir d'enfants non déclarés lors de l'enquête demographique, cette dernière enquête ayant été faite par des hommes en présence du mari, cela pourrait justifier une partie de l'écart constate entre la fecondité actuelle et la fécondité totale déclarée. Les femmes en effet ne peuvent déclarer devant des hommes et la famille du mari des enfants qui relèvent de leur famille maternelle.

En conclusion il apparait que la coutume des "fiançailles" a un rôle appreciable bien que très limité chez les seuls Dan. Elle serait une marque de la non stérilité de la femme. Dans les autres ethnies, la coutume des fiançailles n'a aucune conséquence sur le plan demographique et social.

3 - LA COMPOSITION DE LA DOT

Une attention toute particulière a été donnée à l'etude de la composition de la dot.

Les premières reponses ont eté donnees par les femmes, celles-ci étant sensées representer les intérêts de leur propre famille, les questions ont ete posees par les enquêteuses hors de la présence des hommes.

Pour compenser les erreurs d'appréciation ou de declaration des femmes un questionnaire analogue a été présente aux hommes par des enquêteurs. Les hommes ont souvent répondu après une palabre commune avec les autres membres de leur famille.

Une comparaison entre les declarations de chaque interessé eut eté interessante si une confrontation avait été possible. Il se serait agit alors dans l'esprit des gens d'un véritable jugement qu'il convenait d'eviter pour des raisons d'ordre public. Par ailleurs, l'étude des variations individuelles dépasse les possibilités d'un dépouillement manuel. Il ne sera donc procede qu'à une comparaison globale destinée à donner les limites d'un paramètre et suggérer les attitudes psychologiques des partenaires dans le problème de l'évaluation de la dot.

L'année ou les années de paiement de la dot ont été notées. L'année la plus ancienne sert de référence.

Une courbe exacte de progression de la dot n'est cependant pas possible, d'une part en raison du très petit nombre de dots imputables - par suite du décès des intéressés aux anciennes "classes", d'autre part en raison de la réévaluation à laquelle se sont livrés certains déclarants, réévaluation que les enquêteurs n'ont pu éviter.

Il semble donc que les moyennes obtenues puissent être considérées comme des moyennes actuelles. Seront donc examinées :

- la composition moyenne de la dot
- l'évolution des facteurs constants de la dot (animaux, objets)
- l'extrême diversité du phénomène dotal.

3 1 - La composition moyenne de la dot

Il n'a pas été possible dans un dépouillement manuel de comparer l'ensemble des objets, parfois très fantaisistes qui ont été cités dans la composition de la dot. Une liste, qui sans doute n'est pas exhaustive, peut être dressée comme suit :

- Argent
- Assiettes,
- Boeuf, brebis, bouc, bélier, grand boubou, blouson, brodequin, bassine, bracelets en laiton, bronze ou argent, bagues, bicyclette, bonnets,
- Chèvres, cabris, chien, chat, canard, cheval, complet de femme, chemises, chapeaux, casque, chaussures, couvertures, cuvettes émaillées, chaine, clochette, coq, colas, casquette, chaise longue,
- Draps de lit,
- Foulard, fusils,
- Gazelle,
- Huile en tine, habits,
- Lampe tempête, lance, lit en fer,
- Marmites, matchette, malle, montre, mouchoirs de tête, moutons, moustiquaire,
- Natte, noix de palme,
- Porc, pintade, poulet, pagnes, pantalon, pantalon kaki, plumes, pièges, pièces d'argent, poisson,
- Rideaux, riz en sac,
- Serviettes de bain, sceau en zinc, sabre, sacs, sel,
- Tissus et toiles,
- Viande, valise, vaches,
- Zinga.

Il s'agit donc de tout un bric à brac. En fait, ces éléments ont été regroupés en sommes versées en argent, boeufs et vaches,
- Moutons et brebis,
- Cabris et chèvres,
- Pagnes
- Bracelets en laiton,
- Autres, comprenant tout le reste.

En effet, la dot se compose essentiellement des cinq premiers éléments. La catégorie "Autres" comprenant tout ce qu'un jeune homme peut trouver à la ville et offrir par la suite à sa belle famille.

Afin de permettre des comparaisons, une valeur - forcément arbitraire - a été donnée à chacun de ces éléments. Notamment :

- le boeuf a été évalué ..... 16.100 F CFA
- la vache a été évaluée ..... 21.100 F CFA

boeufs et vaches ont été remis ensembles et la différence (5.000 F) reportée en "autres".

- le cabri a été évalué 1.700 F CFA, la chèvre 1.790 F CFA

Cabri et chèvre ont été remis ensembles, la différence (90 F) reportée en "autres".

- Les pagnes ont été évalués a 600 F
- les bracelets à 600 F. également
- les moutons à 3.600 F

Ces conventions ont permis d'établir une valeur globale estimée de la dot. Aux sommes d'argent et aux objets composant la dot il convient d'ajouter *le travail* fourni par le gendre ou les jeunes gens de sa génération, au profit de la belle famille. Même lorsqu'il n'y a pas eu paiement de dot (le cas s'est présenté 94 fois selon les femmes et 81 fois selon les hommes au niveau de l'échantillon enquêté) il y a *toujours* eu prestation de services. Ce travail n'a jamais fait l'objet d'une évaluation monetaire, ni jamais fait l'objet d'une demande de remboursement auprès d'un tribunal. Il fait néanmoins partie de la dot, mais s'analyse comme un don, un signe d'attachement, une marque de collaboration.

3 1 1 - REPONSES DES FEMMES

L'ensemble des dots remises dans les 20 unités fixées sont (sous les réserves et conditions indiquees précédemment) évaluées par les femmes à 94.634.118 F CFA.,

dont en argent	53.294.128 F CFA	
en boeufs	14.570.500 F CFA	ou 905 animaux
en moutons	3.841.200 F CFA	ou 1.067 -
en cabris	3.726.400 F CFA	ou 2.192 -
en pagnes	14.430.000 F CFA	ou 24.050 pagnes
en bracelets de laiton	1.495.200 F CFA	ou 2.492 bracelets
en objets divers	3.276.690 F CFA	
	94.634.118 F CFA	

La part en valeur de ces éléments est donc :

- argent..... 56 %
- boeufs ..... 15 %
- moutons ..... 4 %
- cabris ..... 4 %
- pagnes ..... 15 %
- bracelets ... 2 %
- divers ..... 4 %

TOTAL 100 %

Le versement en numéraire tient une place prépondérante, viennent ensuite les boeufs et les pagnes, tous deux forme de thésaurisation. Les autres éléments viennent à égalité. Les bracelets qui autrefois constituaient une monnaie voient leur place se réduire et tendre à disparaître, c'est ce que confirmeront les réponses des hommes.

3 1 2 - REPONSES DES HOMMES

L'ensemble des dots recensées dans les 20 unités fixes sont (sous les réserves et conditions indiquées précédemment) évaluées par les hommes à 155.355.095 F CFA,

dont en argent	81.549.148 F	
en boeufs	15.327.200 F	soit 952 animaux
en moutons	9.756.000 F	soit 2.710 -
en cabris	6.412.400 F	soit 3.772 -
en pagnes	25.482.000 F	soit 42.470 pagnes
en bracelets de laiton	172.800 F	soit 288 bracelets
en objets divers	16.655.547 F	
	155.355.095 F	

La part en valeur de ces éléments est donc :

- argent ..... 52,5 %
- boeufs ..... 9,9 %
- moutons ..... 6,3 %
- cabris ..... 4,1 %
- pagnes ..... 16,4 %
- bracelets ... 0,1 %
- divers ..... 10,7 %

Le versement en numéraire tient une place prépondérante, viennent ensuite les pagnes, les objets divers enfin les moutons, les cabris, les bracelets ne sont pratiquement pas comptés.

3 1 3 - COMPARAISON ENTRE LES DECLARATIONS DES HOMMES ET CELLES DES FEMMES

Les renseignements produits par les hommes et par les femmes ne portent pas sur le même nombre de dot; ces dernières n'ont en effet pu parler que de leur propre dot, et ce, selon le point de vue de leur famille. Les hommes ont déclaré les dots des femmes présentes, absentes et même répudiées, divorcées ou décédées. Il y a donc eu 2.553 déclarations féminines pour 2.706 déclarations masculines. Dans ce qui précède il est intéressant de noter que les hommes ont accru très sensiblement la part des objets divers qui viennent en 3ème rang pour eux alors qu'ils ne tiennent que le 4ème rang dans les déclarations des femmes.

La comparaison entre les compositions moyennes de la dot selon les hommes et selon les femmes, fixera même la position de chacune des parties.

DOT MOYENNE

DECLARATION DES	VALEUR TOTALE	EN ARGENT	NOMBRE DE					AUTRES EN VALEUR
			BOEUFS	MOUTONS	CABRIS	PAGNES	BRACELET	
Femmes	37.067	20.875	0,3	0,4	0,8	9,4	0,9	1.283,8
Hommes	57.411,3	30,136,4	0,3	1,0	1,4	15,7	0,1	6.155

Les hommes déclarent donc une dot une fois et demi plus élevée que les femmes. Cette différence est marquée lors du versement en argent, lors du versement des pagnes.

En fait, il semble que les femmes ne tiennent pas compte de tous les versements en argent, ni de tous les pagnes donnés.

Les explications de cette différence de point de vue sont multiples. Autrefois, l'homme comptait dans la dot l'impôt personnel (capitation) qu'il avait versé pour sa femme. Actuellement il compte même les cadeaux qu'il a offert à sa future épouse (et que cette dernière considère comme un don) et ce qui a été remis à la mère de la femme..., sont également objets de litiges les frais de fête avancés au moment de l'arrivée de l'epouse chez son mari, et en maintes autres occasions.

Les déclarations des hommes et des femmes ont été également influencées par le fait :

. que les femmes ont déclaré ce qu'elles estimaient devoir être remboursé en cas de divorce,

. que les hommes ont déclaré ce qu'ils estimaient devoir réclamer en cas de divorce.

Si les écarts sont marqués en ce qui concerne les pagnes, l'argent, les moutons et les cabris, le nombre de boeufs est remarquablement constant. Les hommes enfin ne tiennent plus compte des bracelets en laiton, ou bien les ont réestimé en argent.

3 2 - L'évolution des facteurs constants de la dot

Bien que les dots aient pu être classées par années d'origine les variations dans le temps ne peuvent faire l'objet que d'hypothèses. En effet :

1°/ des réévaluations, manifestes dans certains cas, ont eu lieu;

2°/ la pratique du versement échelonné tout au long d'une vie fait que la dot est constamment réajustée;

3°/ le nombre de dots citées par années antérieures à 1920 est très faible du fait que l'effectif des femmes âgées diminue très rapidement à partir de cinquante ans.

Ces phénomènes d'égalisation sont extrêmement nets dans les déclarations des hommes. Quelle que soit la date de leur mariage les circonstances économiques les amènent à estimer leur dot au "cours du jour".

NOMBRE MOYEN DE BŒUFS OU VACHES DANS LA DOT
(Déclaration des femmes)

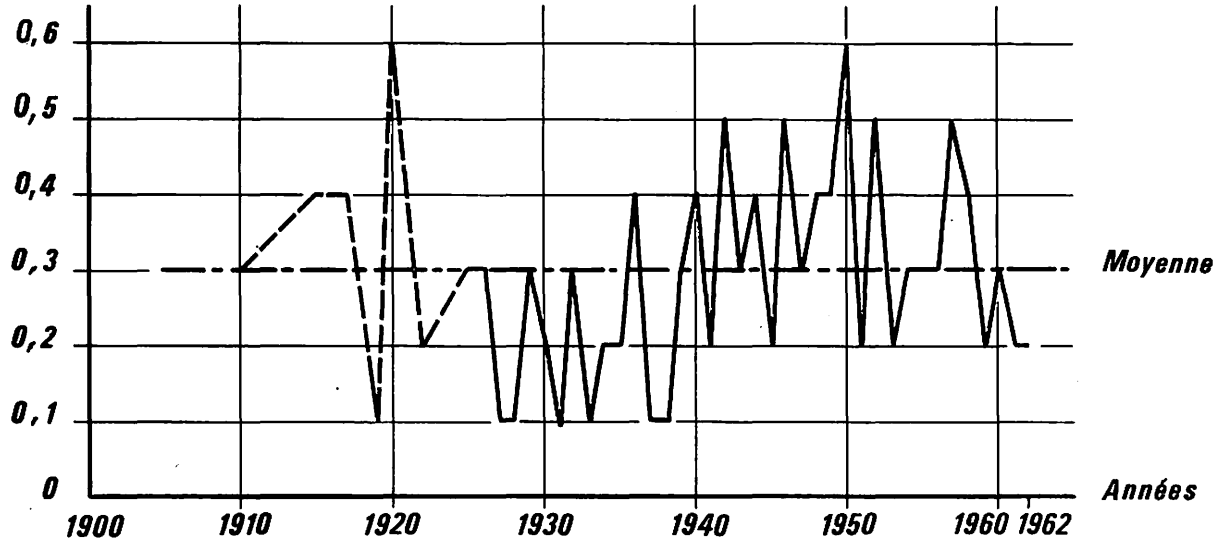

NOMBRE MOYEN DE BŒUFS OU VACHES DANS LA DOT
(Déclaration des hommes)

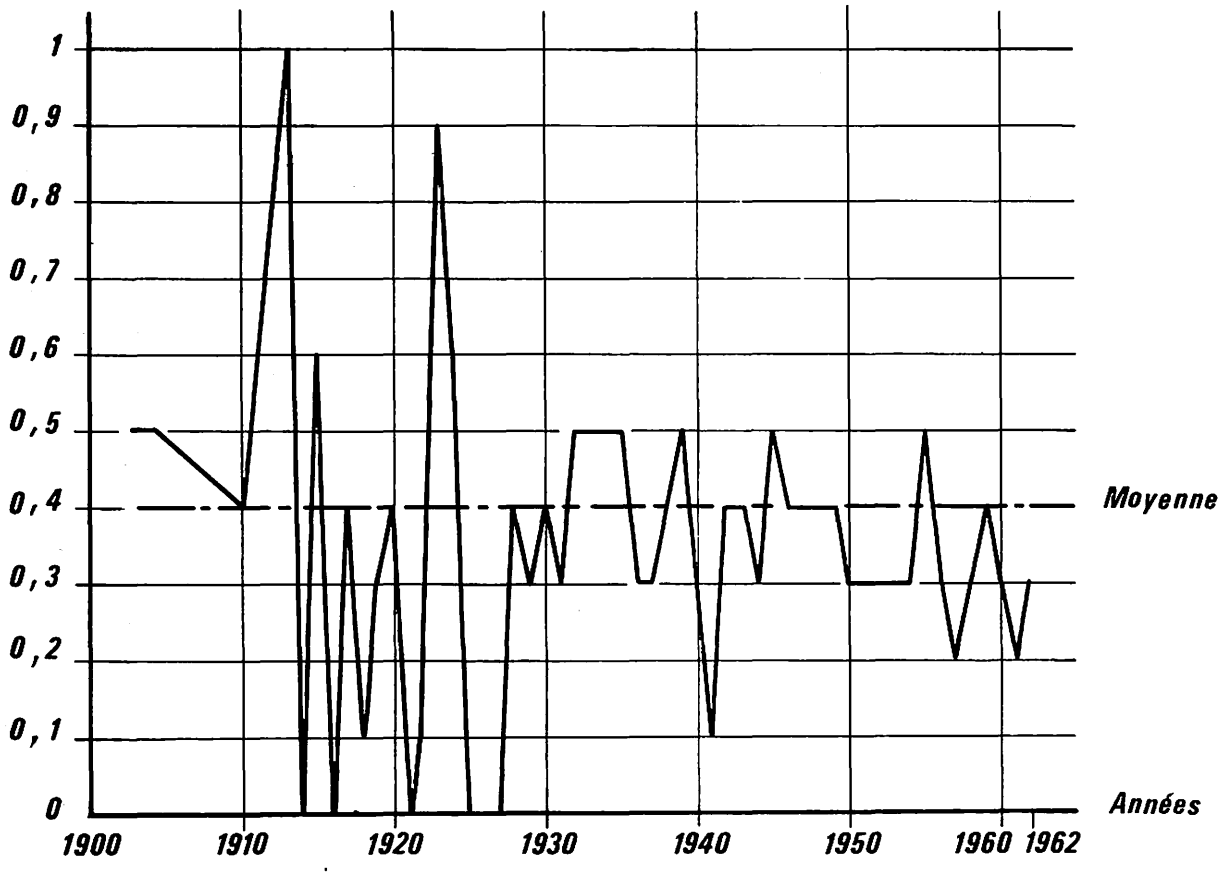

Ce sont les déclarations des femmes en particulier pour les boeufs et pour les pagnes qui peuvent mettre en relief des tendances annuelles, nous verrons le cas des boeufs et celui des pagnes.

- *BOEUFS ET VACHES :* quelle que soit l'origine de la déclaration (hommes ou femmes) si l'on fait abstraction des années antérieures à 1930 où le nombre d'échantillon annuel est beaucoup trop faible, il ne semble pas que dans ce domaine la consistance de la dot ait beaucoup changé. Les déclarations des femmes accusent un léger accroissement du nombre de têtes entre les années 1940 et 1950 et une légère stabilisation ou régression à partir de 1950.

- *PAGNES :* c'est en ce domaine que les divergences entre hommes et femmes dans le temps sont sensibles. Elles traduisent bien le rôle de plus en plus grand joué par le pagne dans le paiement de la dot, la courbe dressée selon les déclarations des femmes est particulièrement nette (graphique p. 41). Par contre les hommes ont déclaré des nombres de pagnes allant en diminuant. Ils se rencontrent dans leur évaluation avec les femmes uniquement dans les dernières années.

Comment expliquer un tel écart ? Il n'est probablement pas fortuit et ne peut provenir du seul effet psychologique dû à l'ancienneté des paiements. C'est la conception même de ce que chacun des compagnons comprend dans la dot qui diffère.

Il semble que les femmes ne tiennent compte que du nombre de pagnes effectivement versés avant le mariage. Ce nombre va en croissant et traduit le mouvement ascendant du montant des dots. A l'inverse les hommes tiennent compte de tous les pagnes versés tant à leur femme qu'à leur belle famille et ce nombre va croissant au fur et à mesure que dure le mariage. Cela éclaire un des aspects de la notion de dot "sans fin" des Dan.

Dans l'ensemble, il y a une croissance des dots qui a commencé vers les années 1942 puis s'est stabilisée vers les années 1957-58. Elle correspond à un certain développement économique et agricole de la région. Il existe un parallélisme grossier entre le montant initial des dots et les ressources tirées du café. Les événements - guerre - et indépendance marquent également deux étapes dans cette évolution de taux de la dot. La guerre parce qu'elle a correspondu à un afflux monétaire ; l'indépendance parce qu'elle a correspondu, en même temps à une stabilisation monétaire et une modification de la mentalité des jeunes gens.

3 3 - L'extrême diversité du phénomène dotal

Il n'y a pas d'homogénéité dans le montant de la dot à l'intérieur de chaque village, ni de ressemblance d'un village à l'autre. A l'intérieur de certains villages la disparité des dots est extrême.

Pour le village de Kandopleu et celui de Bakoubli par exemple les dots partent de presque rien pour atteindre des sommes considérables.

Ces villages montrent les effets d'une course à la dot, ainsi que la constante réévaluation de chaque dot. Pour Kandopleu, 8 dots dépassent les 125.000 F, pour Bakoubli 15 dots dépassent ce maximum.

A l'inverse, dans les villages de Sandrou et Yanguile les montants des dots paraissent plus concentrés, leur accroissement est plus modeste, bien que nettement suggéré.

NOMBRE MOYEN DE PAGNES COMPOSANT LA DOT

(DÉCLARATION DES FEMMES)

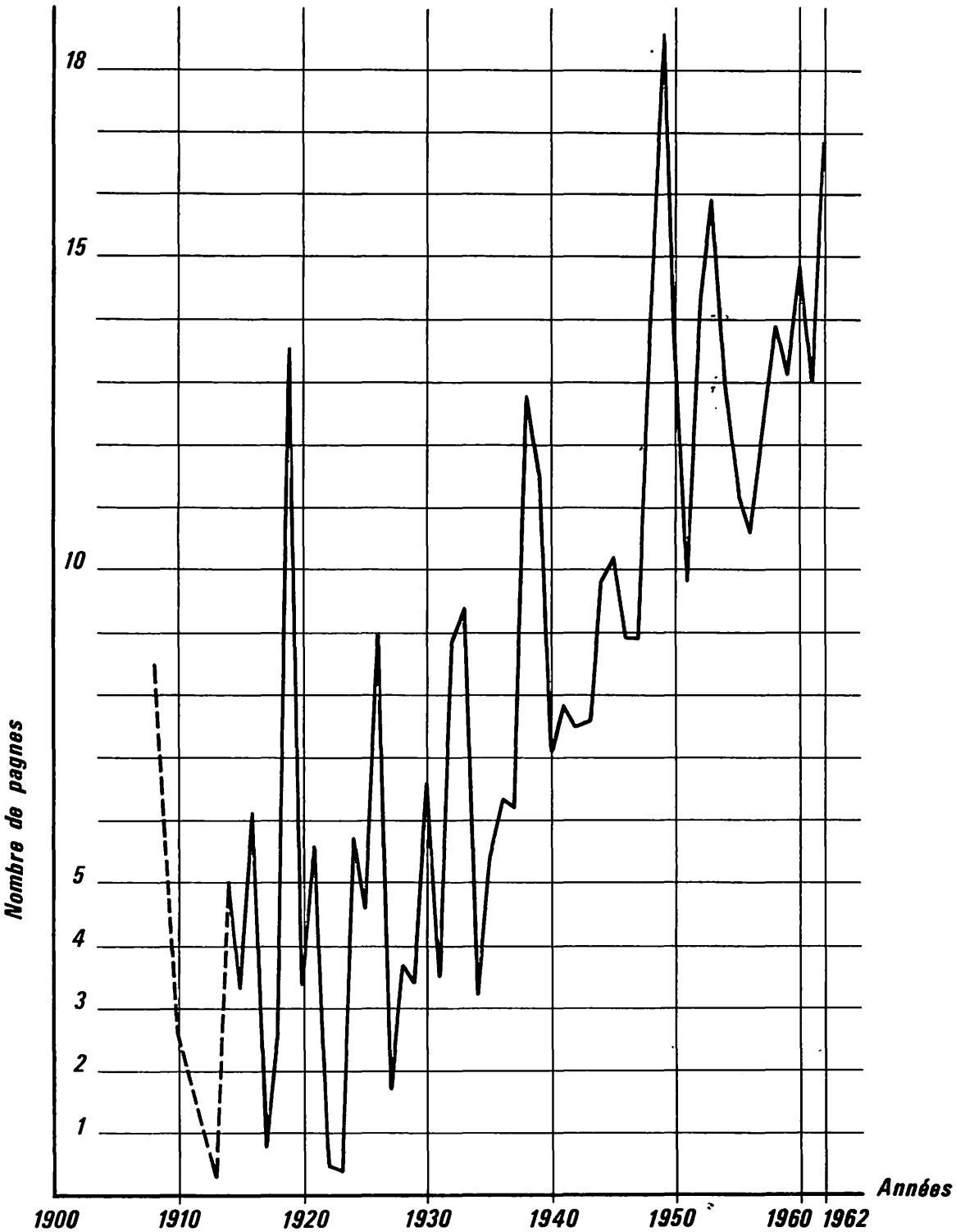

NOMBRE MOYEN DE PAGNES COMPOSANT LA DOT

DÉCLARATION DES HOMMES

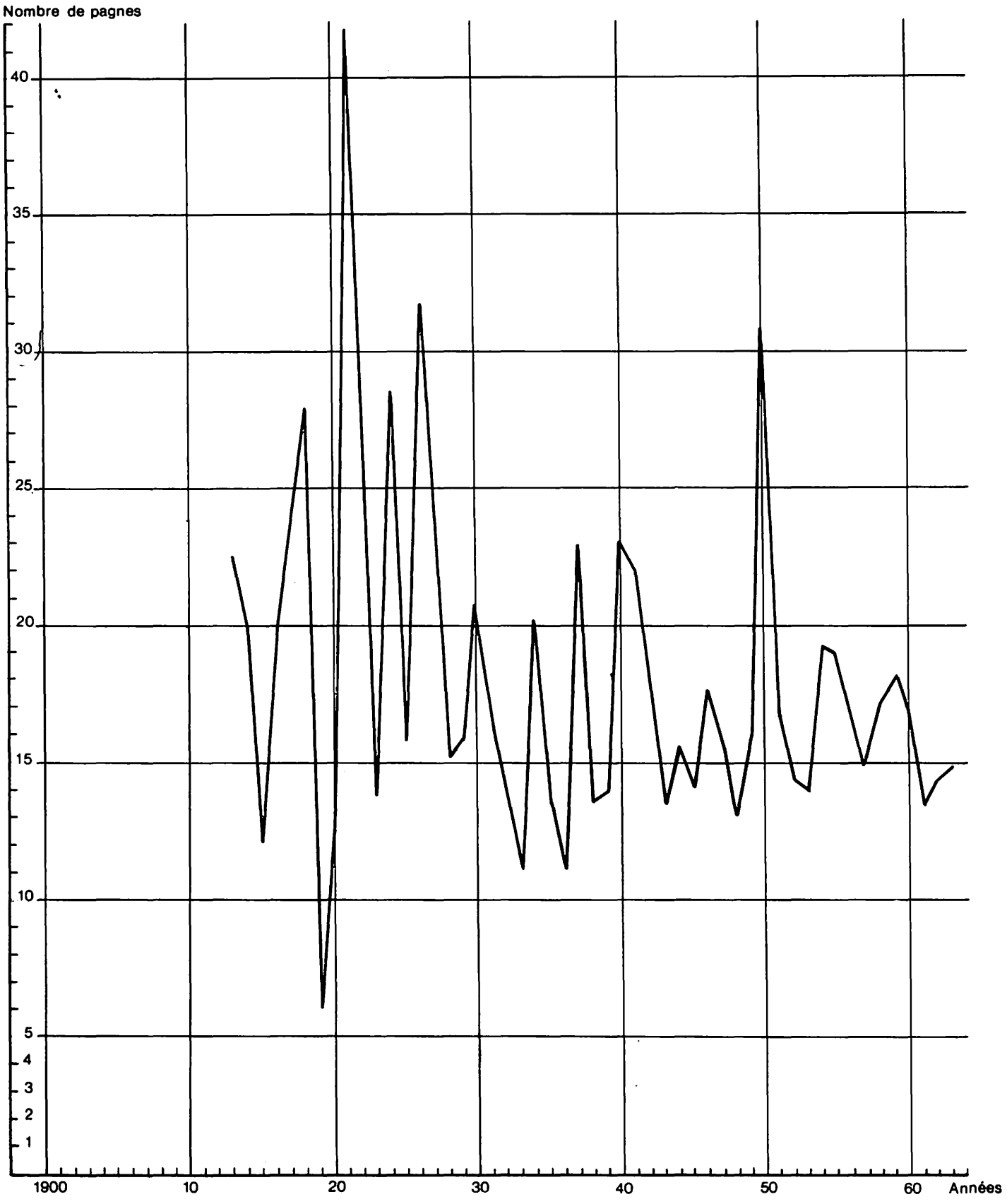

Il est difficile d'établir un rapport entre l'ethnie et la disparité des dots dans un village donné. Les facteurs locaux paraissent être prépondérants. L'influence d'un chef écouté, d'un missionnaire peuvent avoir joué dans le sens d'une stabilisation; le retour d'anciens militaires, un riche planteur peuvent avoir même à leur insu, joué dans le sens d'une dispersion des montants de la dot.

3 4 - La masse dotale annuelle

La masse dotale versée annuellement est difficile à évaluer. Une hypothèse peut être avancée en partant du montant moyen de la dot compris entre 37.000 et 57.000 F et en l'appliquant à une génération de filles de 15 ans soit 3.580 personnes. On obtiendrait alors l'évaluation d'un capital de 132 à 204 millions qui chaque année assurerait la rotation, dot mariage d'une fille - mariage d'un homme. Rendre productif ce capital sera sans doute un des effets de l'abolition de la dot.

On peut toutefois se demander si l'effort fait par chacun pour maintenir et accroître ce capital en fonction de l'accroissement démographique, ne sera pas abandonné, s'il n'a plus de motivation. Cette disponibilité latente de production doit donc être saisie et servir au développement économique régional.

4 - LES ABSENCES DE L'EPOUSE

Au cours de l'année, les usages permettent à la femme mariée de quitter son foyer et souvent le village de son mari un certain temps, les "absences" constituent dans le langage imagé des interprêtes des "permissions" qu'elles obtiennent de leurs époux. Elles correspondent bien effectivement dans l'esprit des deux partenaires à de véritables "congés" car au cours de ces voyages les femmes ne participent plus habituellement aux travaux agricoles et ménagers.

4 1 - Durée et fréquence des absences

Les résultats obtenus dans les vingt unités fixes ont été les suivants :

STRATE	NOMBRE DE REPONSES	NOMBRE ABSENCES	NOMBRE DE JOURNEES ABSENCE	DUREE MOYENNE DE L'ABSENCE EN JOURS	
				PAR FEMME	PAR ABSENCE
1	552	438	16.057	29	36,6
2	750	983	29.552	39,4	30
3	245	169	2.522	10,2	14,9
4	512	710	19.142	37,3	26,9
5	493	485	6.185	12,5	12,7
Ensemble de la région	2.552	2.785	73.458	28,7	26,3

Il convient de noter que dans les régions des monts Toura, correspondant à la strate 3 et dans les pays Guere, correspondant à la strate 5, la proportion des absences et leur durée sont trois fois moindre que dans les autres régions. C'est en pays Dan, de Toulepleu à Man, et en zone d'influence Diomande, que le nombre et la durée des absences sont les plus importants. On note enfin qu'en pays Wobe, les absences sont nombreuses et répétées mais que la durée de chacune est moindre que chez les Yacuba.

4 2 - Motifs des absences

Celles-ci sont considérées comme des "congés" accordés bon gré mal gré par les époux, parfois même prises en désaccord avec le mari. S'il est prévenu à temps, ce dernier tente parfois de s'opposer par la force au départ de son épouse, mais bien souvent il n'a plus qu'à négocier avec ses beaux parents le retour de la fugitive. C'est en effet dans sa famille que la femme se réfugie.

Celle-ci lui apporte assistance d'autant plus facilement qu'elle est pour une grande part à l'origine des départs de la femme, soit que des événements familiaux, tels que l'accouchement de l'intéressée, l'accouchement de ses parentes, des décès obligent coutumièrement la femme à visiter ses parents, soit que ces derniers, dans le but d'obtenir un complément de dot l'aient rappelée. La femme trouve également assistance auprès de sa famille soit en cas de désaccord avec le mari, soit en cas de maladie; dans ce dernier cas, le mari apprécie un départ de l'épouse qui en cas d'issue fatale lui évitera les reproches de sa belle famille.

Les déclarations recueillies donnent les résultats suivants :

MOTIFS DES ABSENCES EN POURCENTAGE

STRATE	OBLIGAT. COUTUMIERES		APPEL DE LA FAMILLE DE LA FEMME	MALADIE DE LA FEMME	DESACCORD AVEC LE MARI	NON DECLARES
	NAISSANCES	DECES				
1	41,5	8,4	25	7	3,5	14,6
2	49,8	7,1	25	10,5	5	2,6
3	3,5	-	46,2	4,1	1,2	45
4	2,7	3,9	27	0,7	3,1	62,6
5	4,3	8	61,2	5,2	1,9	19,4
Ensemble	25,8	6,2	33,1	6,2	3,5	25,2

Les enquêteuses n'ont pas réussi à obtenir des déclarations précises en zone Wobe ce qui rend peu significatifs les résultats obtenus dans cette strate. L'importance de la rubrique naissances dans les strates 1 et 2 toutes deux peuplées de population Dan et Diomande tient à la confusion entre les absences des femmes dues à leur propre accouchement, et celles provoquées par les accouchements de proches parentes. Dans l'ensemble il faut souligner la part importante des appels dus à la famille de la femme, ce qui fait très nettement ressortir les liens profonds qui subsistent entre la femme et ses parents.

4 3 - Retour de l'épouse

Le retour de l'epouse au foyer conjugal est parfois difficile (retour en %) :

STRATE	SPONTANES	SUR INTERVENTION PERSONNELLE DU MARI	SUR COMMISSION ENVOYEE PAR LE MARI	NON DETERMINE
1	54,3	13,2	22	10,5
2	35,5	31,4	30,9	2,2
3	49,1	5,3	-	45,6
4	33,8	8,3	1	56,9
5	70,5	9,3	8,2	12
Ensemble	44,9	17,3	16,1	27,2

En général, près de la moitié des femmes revient spontanément au foyer, mais les autres ne reviennent qu'après une démarche du mari, démarche accompagnée d'un cadeau ou d'un complément de dot dans les proportions suivantes :

- strate 1	47%
- strate 2	37,6%
- strate 3	43,2%
- strate 4	12,5%
- strate 5	3,7%
Ensemble	27,2%

En résumé, sauf en pays Toura où l'isolement et le caractère montagnard des populations a imprimé au pays des réactions particulières, presque toutes les femmes de la région s'absentent une fois par an. La durée de cette absence est plus longue dans les zones de tradition Yacuba et Wobe, plus courte en pays Toura et en pays Guere, le retour de la femme s'accompagne dans presque la moitié des cas d'une dépense particulière à la charge de l'époux ou de sa famille, en général au bénéfice des beaux parents de l'épousée.

5 - LES RESSOURCES PECUNIAIRES PROPRES A LA FEMME

Il ne s'agit pas ici de chiffrer les revenus de la femme ... l'enquête budgetaire devant répondre à ce souci économique, mais de préciser le degré d'indépendance de la femme au sein de son ménage.

Les questions posées se résument donc en quatre groupes :

1/ la femme mariée a-t-elle des biens personnels ?

2/ d'où viennent ses ressources et qu'en fait-elle ? - Quelle masse monétaire cela représente-t-il ?

3/ qui lui fait des dons ?

4/ à qui en fait-elle ?

5 1 - Biens personnels de la femme mariée

Il n'est pas fait état ici des vêtements et des bijoux.

Les femmes ont répondu aux questions suivantes :

- avez-vous de l'argent qui vous soit propre ?
- avez-vous des biens qui vous soient propres ?

Cette question a été comprise dans le sens de biens fonciers, de champs et traduite par ce dernier terme.

- avez-vous des objets propres (cette question n'a pas été posée, le début de l'enquête ayant prouvé son inutilité : toutes les femmes ont leurs objets personnels).
- avez-vous du petit bétail ?
- avez-vous du gros bétail ?

Les réponses ont été les suivantes :

5 1 1 - CHAMPS

58.314 femmes ont des champs personnels, soit environ 50% des femmes mariées.

Strate par strate, les résultats sont les suivants :

NOMBRE DE FEMMES MARIEES AYANT LEUR CHAMP

STRATE	NOMBRE DE FEMMES AYANT DES CHAMPS	NOMBRE TOTAL DE FEMMES MARIEES	% DU NOMBRE DE FEMMES MARIEES
1 - DAN Monticoles	13.432	20.804	65 %
2 - DAN	12.409	31.366	40 %
3 - TOURA Sipilou	5.701	6.777	84 %
4 - WOBE	24.535	28.754	85 %
5 - GUERE	2.237	27.578	8 %
Ensemble	58.314	135.079	50 %

Il est intéressant de constater que c'est en pays Toura et Wobe où la femme ne parait pas ostensiblement jouer un rôle dans le village, que cette dernière s'est créé un domaine économique propre. En pays Guere par contre où l'étude de la dot a montré que la femme avait un rôle social déterminant, le nombre de femmes travaillant pour elles seules est faible.

5 1 2 - VOLAILLE

36.259 femmes ont déclaré avoir leur propre élevage de volaille soit 31% des femmes mariées. Strate par strate, les résultats sont les suivants :

NOMBRE DE FEMMES MARIEES AYANT LEUR PROPRE ELEVAGE DE VOLAILLE

STRATE	NOMBRE DE FEMMES MARIEES AYANT LEUR PROPRE ELEVAGE	NOMBRE TOTAL DE FEMMES MARIEES	% DU NOMBRE DE FEMMES MARIEES
1 - DAN Monticoles	7.080	20.604	34 %
2 - DAN	9.405	31.366	30 %
3 - TOURA Sipilou	1.785	6.777	26 %
4 - WOBE	15.486	28.754	54 %
5 - GUERE	2.503	27.578	9 %
Ensemble	36.259	115.079	31 %

Le caractère d'indépendance économique des femmes de la strate 4 est à nouveau souligné. Plus de la moitié d'entre elles ont leur élevage propre. Par contre le comportement de la femme Guere est à l'opposé de celui des femmes de l'ensemble de la région.

5 1 3 - PETIT BETAIL

Le petit bétail, moutons et chèvres, fait partie de la dot, mais est plus rarement entre les mains des femmes; 13% environ seulement des femmes en possèdent en propre.

La répartition strate par strate de ces femmes faisant du petit élevage est la suivante :

NOMBRE DE FEMMES MARIEES AYANT DU PETIT BETAIL

STRATE	NOMBRE DE FEMMES AYANT DU PETIT BETAIL	NOMBRE TOTAL DE FEMMES MARIEES	% DU NOMBRE DE FEMMES MARIEES
1 - DAN Monticoles	3.532	20.604	17 %
2 - DAN	7.040	31.366	22 %
3 - TOURA Sipilou	21	6.777	0,3 %
4 - WOBE	2.544	28.754	9 %
5 - GUERE	1.561	27.578	6 %
Ensemble	14.698	115.079	13 %

Les femmes Toura et Sipilou n'ont pratiquement pas de petit bétail, par contre les femmes Dan paraissent avoir volontiers du betail.

5 1 4 - GROS BETAIL

Seules les femmes de la région de Man ont un peu de gros bétail, il est difficile de dire si ce fait est dû aux caractères ethniques des Dan ou à la présence sur Danane, Lokossa, etc... de noyaux Malinke dont les femmes possèdent traditionnellement du bétail : sept cent quarante cinq femmes ont du gros bétail, soit 0,6 % de l'ensemble, mais 1,4 % des strates 1 et 2.

Ainsi plus de la moitié des femmes ont des ressources propres dues principalement à l'agriculture mais également à l'élevage et il faut ajouter à la cueillette bien que cette dernière activité n'ait pas été mentionnée ici.

5 2 - Les achats de la femme

La femme dispose d'une certaine masse d'argent. Cette masse provient à peu près également et du travail de la femme et de prestations du mari. Neuf cent trente femmes seulement ont déclaré avoir de l'argent d'autres sources familiales.

Cet équilibre entre les ressources personnelles et les ressources venant du mari est respecté dans toutes les strates. Par contre ce sont les femmes Guere qui paraissent recevoir le plus souvent une aide extérieure. La masse d'argent ainsi mobilisée au cours de 12 mois entre 1962 et le début de 1963 a été estimée par les intéressées à 220 millions. Neuf demmes sur dix ont consacré cet argent à couvrir leurs besoins personnels de consommation, 1/10 ont acheté des biens pour les revendre.

5 3 - Les dons reçus

Ceux-ci ne sont pas rares sans cependant présenter un nombre de cas important :

Ont déclaré au cours des 12 derniers mois avoir reçu des dons :

. de leur mari	3.883 femmes	soit 3,3% des femmes
. de la famille de leur mari	2.871 femmes	soit 2,5% des femmes
. de leur propre famille	31.914 femmes	soit 27,7% des femmes
. d'autres femmes	18.023 femmes	soit 15,6% des femmes

Ainsi, on constate que si les femmes ne sont pas très nombreuses à recevoir des cadeaux de leurs époux, en revanche leur propre famille intervient très souvent et conserve ainsi les liens familiaux.

Il y a également un courant d'échanges et de dons entre personnes du village ou des groupes voisins manifestant ainsi la cohésion et la solidarité qui existent entre les femmes du village.

La repartition par strate ne fait que souligner dans certains cas l'absence d'attention des maris pour leurs femmes, notamment dans la strate III (Toura, Sipilou).

Par opposition aux autres ethnies, ce sont les femmes Guere qui ont le plus déclaré avoir reçu de dons de leurs époux.

Les déclarations peuvent être résumées comme suit :

NOMBRE DE FEMMES AYANT RECU DES DONS

	DE LEUR MARI	DE LA FAMILLE DE LEUR MARI
Strate 1 DAN Monticole	39	802
Strate 2 DAN	66	1 271
Strate 3 TOURA	-	21
Strate 4 WOBE	56	509
Strate 5 GUERE	3.722	268

La famille de la femme entretient des rapports avec sa fille quelle que soit l'ethnie :

	NOMBRE DE FEMMES AYANT RECU DES DONS DE LEUR FAMILLE
Strate 1 DAN Monticole	9.936
Strate 2 DAN	13.067
Strate 3 TOURA Sipilou	354
Strate 4 WOBE	1.480
Strate 5 GUERE	7.077

Enfin les dons entre femmes s'ils sont moins nombreux que ceux dus à la parenté sont généralisés :

	NOMBRE DE FEMMES AYANT RECU DES DONS D'AUTRES FEMMES
Strate 1 DAN Monticoles	3.362
Strate 2 DAN	10.724
Strate 3 TOURA Sipilou	187
Strate 4 WOBE	532
Strate 5 GUERE	3.214

La masse d'argent ainsi employée peut être estimée à 100 millions.

5 4 - Les dons faits

Les dons faits par la femme sont moins importants que les dons reçus, puisqu'ils sont estimés à la moitié environ de ces derniers, soit 52 millions; les principaux bénéficiaires sont :

- la famille de la femme 21.669
- la mère de la femme 17.557
- ensemble 39.226

Cela met en relief les liens étroits que la femme conserve avec sa propre famille.

Vis-à-vis de la famille de leur mari ou d'hommes qui leur sont parents, 4.516 femmes ont déclaré avoir donné quelque chose à leur belle famille et 6.065 avoir fait des dons à des hommes de leur connaissance. Il s'agit dans ce dernier cas d'échanges de services dans l'intérêt du ménage.

Ainsi le budget de la femme concourt d'autant plus à son indépendance que celle-ci parait avoir le moins droit à décision dans la vie du ménage.

Les rapports entre fille et mère se poursuivent activement par delà le mariage. Les femmes d'un même village se sentent étroitement solidaires les unes des autres et traduisent cette solidarité par de menus cadeaux.

CONCLUSION

Le mariage était avons-nous vu, l'affaire de la famille qui decidait non seulement de la conduite de ses membres, mais de la date et de la validite de l'union.

Se protégeant contre la perte de puissance que provoquait le départ d'un de ses membres, la famille tenait à s'allier une autre famille. Faire durer cette alliance était le souci primordial.

L'apparition et le développement des soucis financiers et de l'aspect mercantile d'une dot autrefois signe d'alliance, ont contribué à faire perdre au mariage l'ethique qui le régissait. Contre l'avilissement de la coutume s'est dressée une jeunesse avide de faire reconnaitre son indépendance.

Récemment, l'Etat a pris la relève de la famille dans son rôle de garant des structures sociales. Il lui faudra donc, pour obtenir une application totale de la loi, non seulement une totale vigilance, mais surtout s'attacher à donner aux nouvelles générations confiance dans la validité des nouvelles formes de mariage proposées. L'annulation de la dot peut dégager une épargne mobilisable en vue non plus de la consommation mais de la production. Les rapports entre époux sont également appelés à évoluer. A la séparation très sensible en pays Dan, Toura et Wobe des mondes masculin et feminin dotés chacun de leurs structures parallèles mais indépendantes, peut, comme cela existe en pays Guere, succéder une certaine coopération, une certaine communauté de l'homme et de la femme.

ANNEES	NOMBRE DE DOTS	TOTAL BRUT								LISTE REPONSES HOMMES MOYENNES							
		Total	Argent	Bœufs	Moutons	Chèvres	Pagnes	Bracelets	Autre	Total	Argent	Bœufs	Moutons	Chèvres	Pagnes	Bracelets	Autre
1888	1	105.735			3	4	10		82.135	105.735			3	4	10		82.135
1895	1	104.590		1	3	11	17		48.790	104.590		1	3	11	17		48.790
1901	2	91.725	15.000		10		31		22.125	45.862,5	7.500		5		15,5		11.061,1
1903	2	66.275	30.400	1	1	2	9		7.375	33.137,5	15.200	0,5	0,5	1	4,5		3.687,5
1905	2	94.057	49.500	1		6	22		5.057	47.028,1	24.750	0,5		3	11		2.528,5
1906	1	29.225	10.025				30		1.200	29.225	10.025				30		1.200
1908	1	70.110	33.510				61			70.110	33.510				61		
1909	1	42.870	30.000			5			4.370	42.870	30.000			5			4.370
1910	1	87.700	6.900	4			8		11.800	87.900	6.900	4			8		11.800
1911	-																
1912	-																
1913	7	384.025	91.600	7	6	10	158		46.325	54.860,8	13.085,7	1	0,9	1,5	22,6	22,6	6.617,9
1914	1	92.550	70.000			1	20		8.850	92.550	70.000			1	20		8.850
1915	3	162.570	65.900	2	1	7	37		26.770	54.190	21.966,2	0,6	0,3	2,3	12,1		8.923,2
1916	1	90.625	62.015			5	20		8.110	90.625	62.015			5	20		8.110
1917	5	292.833	71.573	2	9	11	119		66.560	58.566,3	23.528,2	0,4	1,8	2,2	23,8		13.312
1918	8	431.515	212.160	1	9	11	222		18.955	56.591,4	26.520	0,1	1,2	1,4	27,8		2.369,3
1919	3	172.160	79.400	1			18		65.860	57.386,7	26.466,7	0,3			6		21.953,3
1920	11	435.271	208.650	5	3	5	137		44.621	39.570	18.968,2	0,4	0,3	0,4	12,4		4.056,4
1921	3	180.300	87.500		4	2	125			60.100	29.166,2		1,3	0,7	41,7		
1922	10	511.970	207.275	1	8	27	306		30.295	51.197	20.727,5	0,1	0,8	2,7	30,6		3.029,5
1923	22	1.227.346	563.450	19	7	16	303		123.796	55.788,1	25.611,4	0,9	0,3	0,8	13,8		5.627,2
1924	9	700.174	335.950	5	4	19	248		88.224	77.797,1	37.327,8	0,6	0,5	2,1	27,6		9.802,7
1925	8	408.342	261.140		4	7	125		45.902	51.042,8	32.642,5		0,5	0,8	15,7		5.737,8
1926	3	248.950	107.000		6	1	95		61.650	82.983,3	35.666,7		2	0,3	31,7		20.550
1927	12	576.615	316.375		7	14	301		30.640	48.051,3	26.364,6		0,6	1,2	25,1		2.553,3
1928	18	1.006.627	407.400	7	20	26	271	20	195.727	55.923,8	22.633,4	0,4	1,1	1,5	15,1	1,1	10.873,8
1929	17	840.954	300.365	5	36	25	265		128.989	49.467,9	17.668,6	0,3	2,2	1,5	15,6		7.587,6
1930	24	1.321.010	543.955	9	28	9	498		217.255	55.042,1	22.664,8	0,4	1,2	0,4	20,8		9.052,3
1931	15	683.987	370.120	5	7	16	237		38.767	45.599,1	24.674,7	0,3	0,5	1,1	15,9		2.584,5
1932	17	1.046.581	479.165	8	10	47	236		181.116	61.563,6	28.186,2	0,5	0,6	2,8	13,9		10.653,9
1933	37	2.072.918	1.091.365	18	24	72	413		235.153	56.024,9	29.496,4	0,5	0,6	1,9	11,1		6.355,5
1934	22	1.413.550	658.410	10	15	34	445		215.340	64.252,3	29.927,8	0,5	0,7	1,5	20,2		9.788,2
1935	23	1.266.343	582.700	12	14	26	308		211.043	55.058,4	25.334,8	0,5	0,6	1,1	13,4		9.175,8
1936	21	1.084.164	607.875	7	9	34	234	20	120.989	51.626,9	28.946,5	0,3	0,4	1,7	11,1	0,9	57.161,4
1937	26	1.299.762	543.400	7	29	33	595	5	123.162	49.990,9	20.900	0,3	1,1	1,3	22,9	0,2	4.737
1938	36	1.901.753	995.350	14	28	57	484		192.903	52.826,5	27.684,7	0,4	0,8	1,6	13,5		5.358,4
1939	28	1.557.466	735.400	15	19	55	385		187.666	55.623,8	26.264,3	0,5	0,7	1,9	13,8		6.702,4
1940	41	2.621.776	1.175.070	12	55	71	945		367.806	63.945,8	28.660,2	0,3	1,3	1,8	23,1		8.970,9
1941	32	1.899.800	830.080	5	39	60	698	3	326.220	59.368	25.940	0,1	1,2	1,9	21,9	0,9	10.194,4
1942	46	2.959.442	1.578.250	17	33	65	869		356.792	63.335,7	34.309,8	0,4	0,7	1,4	18,9		7.756,3
1943	78	4.842.953	2.600.100	32	52	146	1.200		572.253	62.089,1	33.334,6	0,4	0,7	1,9	13,4		7.336,6
1944	33	2.064.471	1.056.700	11	14	91	511	2	317.771	62.559,8	32.021,2	0,3	0,4	2,8	15,5	0,06	9.629,4
1945	65	3.915.371	1.949.559	33	38	116	919		549.112	60.236,5	29.993,2	0,5	0,6	1,8	14,1		8.447,9
1946	61	3.639.576	1.467.625	25	45	94	1.061	127	734.851	59.665,2	24.059,4	0,4	0,7	1,6	17,4	2,1	12.046,8
1947	67	3.985.545	2.013.475	30	55	134	1.036		441.670	59.485,7	30.051,9	0,4	0,9	2	15,5		6.592,1
1948	107	5.779.067	2.884.200	43	91	195	1.408	73	654.867	54.009,9	2.695,6	0,4	0,9	1,9	13,1	0,7	6.120,3
1949	72	4.206.162	1.933.240	29	121	150	1.137	13	425.422	58.418,9	26.850,6	0,4	1,7	2,1	15,8	0,2	5.908,6
1950	125	7.578.204	3.783.575	44	166	126	2.569		733.029	60.625,7	30.268,7	0,3	1,3	1,008	30,6		58.642,3
1951	83	5.509.034	2.830.250	27	78	138	1.366		909.084	66.373,9	34.099,4	0,3	0,9	1,7	16,4		10.952,8
1952	68	3.730.236	2.054.950	21	52	150	974		310.586	54.856,4	30.219,9	0,3	0,7	2,2	14,3		4.567,4
1953	127	7.502.483	4.466.200	43	82	154	1.784	20	704.583	59.074,7	35.166,9	0,3	0,6	1,2	14,0	0,1	5.547,9
1954	88	5.597.085	3.055.790	28	80	131	1.686		568.195	63.603,3	34.724,9	0,3	0,9	1,5	19,2		6.456,8
1955	92	6.481.667	3.687.055	42	97	120	1.750	1	514.612	70.452,9	40.076,7	0,5	1,1	1,3	19,1	0,01	5.593,6
1956	105	6.812.687	3.884.400	32	142	156	1.802		555.487	64.882,8	36.994,3	0,3	1,4	1,5	17,2		5.290,4
1957	130	7.991.185	4.597.950	27	140	202	1.933		951.335	61.470,6	35.368,5	0,2	1,1	1,6	14,9		7.317,9
1958	146	9.739.317	5.577.325	39	286	169	2.488		724.392	66.707,7	38.200,9	0,3	1,9	1,2	17,1		4.961,6
1959	117	7.317.694	4.219.550	44	137	100	2.103		464.744	62.544,4	36.064,6	0,4	1,2	0,9	17,9		3.972,2
1960	125	7.493.827	4.120.205	41	216	108	2.123		478.522	59.950,6	32.961,7	0,3	1,7	0,9	16,9		3.828,2
1961	77	4.699.199	2.949.750	20	83	61	1.047		396.749	61.028,5	38.304,4	0,2	1,1	0,8	13,6		5.152,6
1962	66	3.628.983	2.224.950	23	53	36	946		214.133	54.984,6	33.711,3	0,3	0,8	0,5	14,3		3.244,4
1963	35	1.787.772	1.040.600	11	19	29	518		141.572	51.079,2	29.731,4	0,3	0,5	0,8	14,8		4.044,9
Totaux	2.388	143.886.384	76.211.677	846	2.498	3.400	39.666	284	15.311.307	60.253,9	31.914,4	0,4	1,04	1,5	16,7	0,1	6.411,8
sans date	237	11.468.711	5.337.471	106	212	372	2.804	4	1.344.240	48.391,2	22.520,9	0,4	0,9	1,5	11,9	0,016	5.671,9
sans dot	81																
Totaux généraux	2.706	155.355.095	81.549.148	952	2.710	3.772	42.470	288	16.655.547	57.411,3	30.136,4	0,3	1,001	1,4	15,7	0,1	6.155,04
RECAPITULATION	2.706	155.355.095	81.549.148	952	2.710	3.772	42.470	288	16.655.547								

ANNEES	NOMBRE DE DOTS	TOTAL BRUT								LISTE REPONSES DES FEMMES MOYENNES							
		Total	Argent	Bœufs	Moutons	Chèvres	Pagnes	Bracelets	Autre	Total V	Argent V	Bœufs N	Moutons N	Chèvres N	Pagnes N	Bracelets N	Autre V
1902	1	20	20							20	20						
1903																	
1904																	
1905	2	3	3							1,5	1,5						
1906	1	1	1							1	1						
1907	2	27	27							13,5	13,5						
1908	2	20.201	10.001				17			10.100,5	5.000				8,5		
1909	1	4.000	200		1				200	4.000	200		1				
1910	3	31.115	225	1		1	8	5	5.290	10.371	75	0,3		0,3	2,6	1,6	1.763,3
1911	1	17.800	17.800							17.800	17.800						
1912	2	45	45							22,5	22,5						
1913	3	33.050	20.550			7	1			11.015	6.850			2,3	0,3		
1914	4	73.745	60.045			1	20			18.436,2	15.011,2			0,2	5		
1915	7	71.747	931	3		2	23		5.316	10.250	133	0,4		0,2	3,3		759,4
1916	6	43.975	12.875		2		37	2	500	7.329,1	2.145,8		0,3		6,1	0,3	83,3
1917	7	75.700	20.400	3		2	6			10.814	2.914	0,4		0,3	0,8		
1918	14	78.236	30.130			5	37	20	5.406	5.588	2.152			0,3	2,6	1,4	386,1
1919	7	143.395	69.225				95		1.070	20.485	9.889,28	0,1			13,5		152,8
1920	15	356.315	44.965	9	12	5	52	60	47.550	23.754	2.997,6	0,6	0,8	0,3	3,4	4	3.170
1921	6	70.560	42.835		1	1	34		2.025	11.760	7.139,1		0,1	0,1	5,6		337,5
1922	19	204.000	98.500	4			11		34.500	10.734,8	5.184,2	0,2			0,5		1.815
1923	11	36.145	26.480			3	5		1.565	3.285,9	2.407,3			0,2	0,4		142,2
1924	31	364.656	223.580		4	8	177		6.876	11.763	7.212,2		0,1	0,2	5,7		221,8
1925	29	407.231	132.780	8		16	119	14	38.651	14.042,4	4.578,6	0,3		0,6	4,6	0,4	1.332,7
1926	24	678.081	303.120	9	9	12	217		47.061	28.253,3	12.630	0,3	0,3	0,5	9		1.960,8
1927	27	331.925	178.475	4	6	5	46	14	22.950	12.293,5	6.610,18	0,1	0,2	0,2	1,7	0,5	850
1928	31	352.465	198.590	3		9	116	22	7.475	11.369,8	6.406	0,1		0,3	3,7	0,7	241,1
1929	35	915.235	425.085	11	13	41	250	54	14.150	26.149,5	12.145,2	0,3	0,1	1,1	3,4	1,5	404,2
1930	33	814.330	396.670	8	20	27	220	43	13.160	24.676,6	12.020,3	0,2	0,6	0,8	6,6	2,8	398,7
1931	33	472.470	299.050	3	4	13	116	12	11.820	14.317,27	7.843,03	0,09	0,1	0,4	3,5	0,3	358,1
1932	45	1.318.345	757.670	14	10	13	396		39.575	29.296,5	16.837,1	0,3	0,2	0,3	8,8		879,4
1933	50	1.377.108	781.100	6	32	22	471	61	27.608	27.542,16	15.622	0,1	0,6	0,44	9,4	1,2	552,1
1934	51	914.255	583.200	10	4	5	166	0	47.555	17.926,5	11.435,2	0,2	0,05	0,09	3,2		932,4
1935	45	873.701	439.525	9	13	20	242	16	33.676	19.415,5	9.767,2	0,2	0,3	0,4	5,4	0,3	1.192,8
1936	44	1.234.750	680.300	18	5	32	278		25.450	28.062,5	15.461,3	0,4	0,2	0,7	6,3		578,4
1937	72	1.692.331	1.145.675	11	9	23	450	15	19.056	23.504,5	15.912,1	0,1	0,1	0,3	6,2	0,2	264,6
1938	56	1.804.056	989.075	9	35	50	721		26.481	32.215,2	17.662	0,1	0,6	0,8	12,87	0	472,8
1939	46	1.401.825	573.570	16	33	44	514	80	20.655	30.470,4	12.468,9	0,3	0,7	0,9	11,5	1,7	449
1940	57	1.917.720	987.000	25	17	75	405	88	43.720	33.644,2	17.315,7	0,4	0,3	1,5	7,1	1,5	767
1941	43	1.329.106	835.050	10	21	19	335		24.156	30.909,4	19.419,7	0,2	0,5	0,4	7,8		561,7
1942	94	4.083.615	2.366.750	52	32	117	710	137	57.365	43.442,7	25.178,1	0,5	0,3	1,2	7,5	1,4	610,2
1943	77	2.801.781	1.752.525	22	21	76	587	180	30.056	36.386,7	22.760	0,3	0,2	0,9	7,6	2,4	390,3
1944	79	3.536.051	2.117.250	32	20	114	775	138	90.001	44.760,1	26.800,6	0,4	0,2	1,4	9,8	1,7	1.139,2
1945	78	3.208.894	2.027.500	20	20	87	798	106	97.094	41.139,6	25.993,5	0,2	0,2	1,1	10,2	1,3	1.244,7
1946	68	3.437.486	2.053.535	35	28	95	609	66	153.151	50.551,6	30.199	0,5	0,3	1,3	8,9	0,9	2.252,2
1947	39	1.309.460	813.100	10	2	44	350	20	31.360	33.575,8	20.848	0,3	0,05	1,1	8,9	0,5	804,1
1948	98	5.281.700	3.310.550	38	45	124	1.374	13	154.350	53.894,8	33.781,1	0,4	0,4	1,2	14	0,1	1.575
1949	60	2.476.411	1.512.100	29	15	49	517	1	49.311	41.273,5	25.201,6	0,4	0,2	1,2	18,6	0,01	821,8
1950	57	3.253.490	1.894.900	31	19	106	692	72	152.490	57.078	33.243,8	0,6	0,3	1,8	13,3	1,3	2.675,2
1951	30	1.374.245	939.200	8	14	23	304		34.345	45.808	31.306,6	0,2	0,4	0,7	9,8		1.144,8
1952	63	3.491.638	2.232.400	19	16	114	912	150	64.738	55.422,8	35.434,9	0,5	0,2	1,8	14,4	2,3	1.024,5
1953	57	2.677.611	1.516.000	14	24	49	910	42	195.211	46.975,6	26.598	0,2	0,4	0,8	15,9	0,7	3.424,7
1954	112	5.124.333	3.097.400	37	58	85	1.457	6	200.133	45.752,9	27.655,3	0,3	0,5	0,7	13	0,05	1.786,9
1955	48	2.659.245	1.738.000	14	36	62	542	70	93.645	55.400	36.208	0,3	0,8	1,3	11,2	1,4	1.950,9
1956	66	3.554.246	2.295.250	23	17	90	706	210	124.896	53.852,2	34.776	0,3	0,2	1,3	10,6	3,1	1.887,5
1957	80	4.095.175	2.351.150	40	48	59	977	16	231.125	51.189,6	29.389,3	0,5	0,6	0,7	12,2	0,2	2.889
1958	87	4.919.185	3.105.300	34	41	108	1.217	33	185.285	50.542,3	35.693,1	0,4	0,4	1,2	13,9	0,3	2.129,7
1959	51	2.628.098	1.650.000	10	50	73	672	9	104.398	51.531,3	32.352	0,2	0,9	1,4	13,1	0,1	2.047
1960	68	3.844.145	2.297.350	20	78	76	1.012	14	199.195	56.531,5	33.784,5	0,3	1,1	1,4	14,8	0,2	2.929,3
1961	21	1.244.705	874.550	4	17	16	273	30	35.555	59.271,6	41.645	0,2	0,8	0,7	13	1,4	1.693
1962	25	1.624.191	1.116.100	5	33	15	420		31.291	64.967	44.644	0,2	1,3	0,6	16,8		1.251,6
1963	4	218.140	104.100		13	3	100		2.140	54.600	26.025		3,2	0,7	25		535
Totaux	2.228	86.303.515	51.549.883	692	898	2.046	21.499	1.819	2.910.632	38.735	23.137	0,3	0,4	0,9	9,6	0,8	1.306,3
sans date	231	8.330.603	1.744.245	213	169	146	2.551	673	366.058	36.063	7.550	0,9	0,7	0,6	11	2,9	1.584,6
sans dot	94																
Totaux généraux	2.553	94.634.118	53.294.128	905	1.067	2.192	24.050	2.492	3.276.690	37.067	20.875	0,3	0,4	0,8	9,4	0,9	1.283,6

A N N E X E 5

L'Education et l'Enseignement

I - L'EDUCATION

L'éducation des enfants est assurée traditionnellement par les parents. Tout petit, l'enfant quel que soit son sexe est à la charge de sa mère qui lui apprend à marcher, à parler, à se nourrir et à se vêtir. A l'adolescence la coutume sépare les enfants : les garçons seront désormais surveillés et éduqués par leur père, les filles resteront auprès de leur mère.

La surveillance exercée par les parents est souvent relachée. La petite fille reste constamment auprès des femmes de la concession ou du village et participe très tôt à leurs travaux; mais le jeune garçon est souvent livré à lui-même, jusqu'au moment où il pourra rendre des services aux champs. Son travail essentiel sera la lutte contre les animaux déprédateurs (oiseaux, rats, etc.), dans le même temps il apprend la chasse et le piégeage. Le gibier qu'il tue sera souvent sa seule nourriture au milieu de la journée s'il est laissé seul à la garde du champ.

Les classes d'âge, les initiations qui accompagnent la circoncision ou l'excision, les associations de travail, les sociétés de danses, les sociétés secrètes, les fêtes traditionnelles complètent l'éducation des enfants.

Cette éducation consiste essentiellement en un art de vivre au sein de la société clanique et villageoise (1). Elle précise les rôles et les attributions sociales de chacun des sexes. Très vite le jeune homme est obligé de travailler pour apporter une contribution au revenu du foyer. Il doit savoir défricher, créer une plantation de produits industriels ou vivriers, être capable de grimper dans un palmier à huile pour y récolter des régimes de palme, être apte à monter la toiture d'une maison.

Traditionnellement cette éducation ne comportait aucune alphabétisation, mais le besoin de celle-ci devient sensible au paysan et, s'il n'envoie pas tous ses fils en classe, et rarement ses filles, il s'ingénie à faire donner à une partie de la famille (qui devra en retour l'aider de sa compétence) certaines connaissances de base (lecture, écriture, calcul).

Lorsque l'enfant fréquente l'école, ses parents renoncent très souvent à toute surveillance sur le jeune élève. Plusieurs raisons expliquent cette apparente démission : éloignement de l'école qui oblige à confier l'écolier à un "tuteur" dont le rôle se limite à nourrir, souvent très mal, et héberger l'enfant qui lui est confié; impossibilité pour les parents illétrés de sui-

(1) Notamment l'observation des interdits divers, alimentaires, jours chômés, lieux sacrés, relations familiales.

(2) Voir dans chapitre "Démographie" le niveau d'instruction des adultes.

vre les progrès scolaires de leur enfant; ignorance des programmes et des lacunes inévitables d'un enseignement limité aux seules disciplines scolaires pratiquées en France ou en Europe.

Dès lors l'enfant est privé de l'exemple et des conseils de ses parents non seulement dans le domaine agricole qui lui devient de plus en plus étranger mais encore dans la connaissance des traditions locales, ces dernières connues seulement par ouï dire, mal assimilées, sont déformées, deviennent incompréhensibles et se transforment en préceptes dépourvus de signification.

Il parait donc nécessaire d'ajouter aux programmes scolaires actuels des notions sérieuses d'agriculture et d'écudation civique incitant l'enfant à regarder avec sympathie et à comprendre la vie de son village.

II - L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'enquête démographique (1) montre que la population d'âge scolaire (6 à 13 ans révolus) represente 98.300 habitants soit à peu près 21,6% de la population totale. Elle évalue le nombre d'élèves entre 23.200 et 24.000 qui se répartissent entre élèves des écoles officiellement reconnues - élèves dont le recensement annuel est assuré par l'inspection primaire de Man - et elèves d'écoles non reconnues, juridiquement clandestines mais qu'il conviendrait d'appeler écoles spontanées; le nombre approximatif de ces dernières est donné en annexe. Le nombre des elèves qui les fréquente est mal connu, aucun contrôle officiel ne pouvant être exercé. Les taux de scolarisation probables en 1961-62 peuvent être résumes dans le tableau suivant (en milieu rural) : (Les taux sont legèrement inferieurs si l'on se réfère à la population totale de 475.000 habitants retenue pour base de la programmation)

Nombre d'élèves sur total de la population	5,46%
Nombre d'élèves sur total enfants d'âge scolaire	25,85%
Nombre de garçons sur total garçons de moins de 15 ans	16,54%
Nombre de garçons sur total garçons âge scolaire	43,67%
Nombre de garçons sur total des hommes	9,39%
Nombre de filles sur total filles de moins de 15 ans	3,38%
Nombre de filles sur total fille âge scolaire	6,87%
Nombre de filles sur total des femmes	1,48%

L'année scolaire 1962-63 a connu une augmentation sensible de la frequentation dans les écoles reconnues, de l'ordre de 19%, taux très superieur au taux d'accroissement naturel. Malgré cela un effort important reste à mener pour assurer une entière scolarisation de la region. L'action doit porter surtout sur la scolarisation des filles, ces dernières ne fréquentent pas l'ecole.

Les tableaux 1 à 7 résument la situation officielle de l'enseignement primaire dans la région de Man au moment de l'enquête (2).

Des tableaux qui suivent ressortent les caractéristiques générales suivantes :

(1) Voir annexe enquête démographique chapitre 32. Les populations de référence sont celles indiquées par cette enquête.

(2) En annexe figure la liste des écoles primaires.

1°/ Disparité de la scolarisation entre les diverses sous-prefectures de la région. Avantage est donné à la sous-prefecture de Man qui compte 31 écoles reconnues et 65 écoles non reconnues, tandis que la sous-préfecture de Tai moins peuplée, il est vrai, ne comporte que 3 écoles publiques et aucune ecole non reconnue. Il en est de même pour les sous-préfectures de Duékoué de la Guiglo nettement défavorisées.

2°/ Disparité de la scolarisation des filles et des garçons. En moyenne l'enseignement primaire reconnu compte 21 filles pour 100 élèves, ce pourcentage est inférieur à la moyenne nationale (26%) et comparable à celui rencontré dans le nord (20% à Korhogo, Odienné, Seguela, Bondoukou).

3°/ Pertes en cours de scolarité - ces pertes sont comparables à celles de l'ensemble de la Côte d'Ivoire; on peut estimer que pour 100 elèves entrant au cours preparatoire 1ère année, 43 arrivent en cours moyen 2ème annee et 21 sont admis au CEPE. La majorité des maîtres de l'enseignement primaire public et prive était en 1962-63, composee de moniteurs et de moniteurs adjoints au niveau CEP.

Quant aux maîtres des écoles non reconnues il arrive que leur qualification soit encore moindre.

4°/ L'école primaire prépare surtout à la vie urbaine. Les programmes en effet sont adaptés sur ceux en vigueur dans les ecoles françaises.

En vue d'assurer l'adaptation de cet enseignement au milieu rural, le B.D.P.A., à la demande du gouvernement ivoirien et sous l'égide du ministère français de la cooperation a elaboré des fiches pedagogiques pour l'enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires ivoiriennes.

TABLEAU N° 1

NOMBRE D'ECOLES PRIMAIRES OFFICIELLES

(Source inspection primaire)

Année 1962-63

SOUS-PREFECTURES	ECOLES PUBLIQUES	ECOLES CATHOLIQUES	ECOLES PROTESTANTES	ECOLES PRIVEES NON CONFESSIONNELLES	TOTAL
Bangolo	7	7	1	-	15
Biankouma	4	7	1	-	12
Danane	7	4	1	-	12
Duékoué	4	4	-	1	9
Fakobly	3	7	2	-	12
Guiglo	9	1	1	-	10
Kouibli	1	6	-	-	7
Man	11	16	3	1	31
Tai	3		-	-	3
Toulepleu	6	4	1	-	11
Zouan Hounien	4	7	1	-	12
TOTAL	58	63	11	2	134

TABLEAU N° 2

EFFECTIFS DES ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES

(Source I.P. Man)

SOUS-PREFECTURES	ANNEES SCOLAIRES					
	61-62			62-63		
	G	F	T	G	F	T
Bangolo	-	-	948	850	239	1.089
Biankouma	-	-	360	436	55	491
Danane	-	-	845	834	264	1.098
Duékoué	-	-	692	566	257	823
Fakobly	-	-	495	383	99	482
Guiglo	-	-	938	902	473	1.375
Kouibli	-	-	283	279	56	335
Man	-	-	2.526	1.890	707	2.597
Tai	-	-	297	190	132	322
Toulepleu	-	-	1.120	1.020	226	1.246
Zouan Hounien	-	-	627	613	139	752
TOTAL	-	-	9.131	7.963	2.647	10.610

TABLEAU N° 3

EFFECTIFS DES ECOLES PRIMAIRES DE LA "MISSION CATHOLIQUE"

SOUS PREFECTURES	ANNEES SCOLAIRES					
	61-62			62-63		
	G	F	T	G	F	T
Bangolo	-	-	750	505	107	612
Biankouma	-	-	412	434	-	434
Danane	-	-	-	1.337	216	1.553
Duékoué	-	-	930	547	298	845
Fakoubly	-	-	874	142	-	142
Guiglo	230	85	315	212	95	307
Kouibli	-	-	500	-	-	-
Man	-	-	2.516	-	-	3.350
Tai	-	-	-	-	-	-
Toulepleu	-	-	-	286	114	400
Zouan Hounien	608	52	660	600	88	688
TOTAL			6.957			8.331

TABLEAU N° 4

EFFECTIFS DES ECOLES PRIMAIRES DE LA "MISSION PROTESTANTE"

SOUS-PREFECTURES	ANNEES SCOLAIRES					
	61-62			62-63		
	G	F	T	G	F	T
Bangolo	-	-	85	52	35	87
Biankouma	-	-	33	80	1	81
Danane	-	-	200	162	41	203
Duékoue	-	-	-	-	-	-
Fakobly	-	-	150	188	84	272
Guiglo	-	-	-	62	21	83
Kouibli	-	-	-	-	-	-
Man	-	-	798	419	108	525
Tai	-	-	-	-	-	-
Toulepleu	-	-	-	68	17	85
Zouan Hounien	-	-	100	85	28	113
TOTAL	-	-	1.366	1.116	333	1.449

TABLEAU N° 5

EFFECTIFS DES ECOLES PRIMAIRES PRIVEES NON CONFESSIONNELLES

SOUS-PREFECTURES	ANNEES SCOLAIRES					
	61-62			62-63		
	G	F	T	G	F	T
Bangolo	-	-	-	-	-	-
Biankouma	-	-	-	-	-	-
Danane	-	-	-	-	-	-
Duékoué	-	-	92	325	138	463
Fakobly	-	-	-	-	-	-
Guiglo	-	-	-	-	-	-
Kouibli	-	-	-	-	-	-
Man	-	-	-	37	1	38
Tai	-	-	-	-	-	-
Toulepleu	-	-	-	-	-	-
Zouan Hounien	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	92	362	139	501

TABLEAU N° 8

RECAPITULATIF : NOMBRE D'ELEVES
DANS LES ECOLES PRIMAIRES OFFICIELLES

(Source inspection primaire)

SOUS-PREFECTURES	ANNEES SCOLAIRES					
	61-62			62-63		
	G	F	T	G	F	T
Bangolo	-	-	1.783	1.407	381	1.788
Biankouma	-	-	805	950	56	1.006
Danane	-	-	1.045	2.333	521	2.854
Duékoué	-	-	1.714	1.438	693	2.131
Fakobly	-	-	1.519	713	183	896
Guiglo	-	-	1.253	1.176	589	1.765
Kouibli	-	-	783	279	56	335
Man	-	-	5.840	5.696	814	6.510
Tai	-	-	297	190	132	322
Toulepleu	-	-	1.120	1.374	357	1.731
Zouan Hounien	-	-	1.387	1.298	255	1.553
TOTAL	-	-	17.546	16.854	4.037	20.891

III - L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Celui-ci est dispensé dans trois établissements.

1 - LE COURS NORMAL DE GUIGLO

Ce cours débuta en 1946 sous l'appellation d'école primaire supérieure, devenu collège moderne il est, depuis 1952, cours normal.

Jusqu'en 1960 le recrutement était effectué à l'échelon national. Les préférences des élèves étaient satisfaites en fonction de leur classement, Guiglo, isolé, réputé peu accueillant (crainte des Guere) recevait les moins bons élèves.

A partir de 1960 le recrutement devint régional, et Guiglo reçu tous les élèves originaires de l'Ouest.

Les effectifs pour l'année scolaire 1961-62 étaient les suivants, tous les élèves etant des garçons :

	TOTAL	CLASSE DE					
		6ème A	6ème B	5ème	4ème A	4ème B	3ème
Nombre d'élèves	153	25	26	29	23	23	27

Les succès en fin de scolarité ont été les suivants :

Elèves de 3ème en 1961 24

Reçus à l'école normale de Dabou (1) 5 (2)

Reçus au Brevet 7

Ont obtenu une moyenne de 8/20 3

Sont sans diplôme 14

Sur les 14 non diplômés 2 ont redoublé, 12 sont perdus pour l'enseignement.

Comme son nom l'indique, le cours normal a pour objectif de former des maîtres d'école, soit instituteurs adjoints soit moniteurs de l'enseignement.

2 - LE COURS COMPLEMENTAIRE DE MAN

Le cours débuta avec l'année scolaire 1957-58. Les effectifs totaux sont passés successivement à :

Année scolaire	57-58	nombre d'élèves	40
-	58-59	-	80
-	59-60	-	152
-	60-61	-	194

Pour l'année scolaire 1961-62 les effectifs furent les suivants :

	TOTAL	CLASSE DE					
		6ème	5ème A	5ème B	4ème A	4ème B	3ème
Nombre d'élèves	180	47	29	31	25	27	21

Bien que les cours soient mixtes le nombre d'élèves du sexe féminin est très faible, 5% du nombre d'élèves, réparties comme suit :

Nombre total d'élèves féminines 9

Classe de 6ème 4
Classe de 5ème A 2
Classe de 5ème B 1
Classe de 4ème A 1
Classe de 4ème B 1
Classe de 3ème 0

(1) En vue de préparer le baccalauréat.
(2) Un de ces cinq n'a pas eu le brevet.

Les succès en fin de scolarité sont les suivants : année 1961 : 22 élèves présentés au BEPC, 7 reçus. Les élèves recalés ne redoublent pas sur place. Certains cherchent à poursuivre leurs etudes. Deux sont entrés en classe de seconde (Abidjan et Bouaké). Les élèves qui avaient obtenu 8 sur 20 sont entrés sans enthousiasme à l'institut national pédagogique.

Ainsi ces deux institutions qui se proposaient essentiellement de former des "maîtres d'école" rencontrent-elles des difficultés à intéresser des élèves à l'enseignement qui, en tant que carrière, est assez peu prisé des enfants.

Ces deux institutions ne débouchent pas non plus sur des carrières agricoles, cependant les élèves envisagent assez bien de devenir gérant d'une plantation dans la mesure où cet emploi exclurait tout travail manuel.

3 - LE PETIT SEMINAIRE DE MAN

Ce petit séminaire ouvrait ses portes en octobre 1962 pendant le déroulement de l'enquête sur le terrain. Aucune information sur son activité n'a pu être obtenue.

En conclusion, en admettant même que tous les élèves sortant soient originaires de la région, les ressources locales en cadres moyens ou techniques demeurent encore extrêmement limitées et faibles.

IV - UN PHENOMENE SYMPTOMATIQUE :

LA CROISSANCE DU NOMBRE D'ECOLES NON RECONNUES

Les efforts, des missions catholiques en particulier, avaient porté sur la lutte contre l'anaphalbétisme et la multiplication des écoles catéchistiques. Ces dernières autrefois très difficiles à implanter se sont multipliées spontanément : des villageois entreprenants engagent un jeune homme sachant lire et écrire, le qualifient de "maître" et ouvrent une "école de village". Par la suite ils demandent aux missionnaires d'assurer si possible un contrôle de leur "maître" qui n'est en général pas qualifié.

Le mouvement prend une grande importance. Pour l'annee scolaire 1962-63 les centres repérés de ces initiatives figurent sur une liste annexe résumée dans le tableau N° 7, cette liste aussi complète que possible n'est cependant pas limitative. Elle fait etat d'institutions très diverses. Il s'agit parfois de véritables écoles en voie de reconnaissance officielle. Il s'agit, dans d'autres cas, de classes très fantaisistes.

Les effectifs ainsi scolarisés sont, faute de contrôle, difficiles à déterminer. L'enquête démographique donne une estimation de 6.000 enfants, chiffre vraisemblable qui correspondrait à une moyenne de 25 à 26 enfants par etablissement.

La floraison de ces institutions pose aux specialistes de la pédagogie de graves problèmes, il est probable que dans bien des cas l'enseignement ainsi dispensé est médiocre mais, peut-on lutter contre cette soif d'apprendre ? Que représente cette poussée d'écoles non reconnues qui, malgré la précarité de leur installation et la pauvreté de leurs maîtres coûtent neanmoins cher au paysan et requièrent de sa part un sacrifice très sensible ?

Il y a traduction d'une motivation extrêmement forte de toute la région, et notamment du Peome et des régions de Man et Danane, en faveur de l'instruction, facteur primordial de développement.

Les succès en fin de scolarité sont les suivants : année 1961 : 22 élèves présentés au BEPC, 7 reçus. Les élèves recalés ne redoublent pas sur place. Certains cherchent à poursuivre leurs etudes. Deux sont entrés en classe de seconde (Abidjan et Bouaké). Les élèves qui avaient obtenu 8 sur 20 sont entrés sans enthousiasme à l'institut national pédagogique.

Ainsi ces deux institutions qui se proposaient essentiellement de former des "maîtres d'école" rencontrent-elles des difficultés à intéresser des élèves à l'enseignement qui, en tant que carrière, est assez peu prisé des enfants.

Ces deux institutions ne débouchent pas non plus sur des carrières agricoles, cependant les élèves envisagent assez bien de devenir gérant d'une plantation dans la mesure où cet emploi excluerait tout travail manuel.

3 - LE PETIT SEMINAIRE DE MAN

Ce petit séminaire ouvrait ses portes en octobre 1962 pendant le déroulement de l'enquête sur le terrain. Aucune information sur son activité n'a pu être obtenue.

En conclusion, en admettant même que tous les élèves sortant soient originaires de la région, les ressources locales en cadres moyens ou techniques demeurent encore extrêmement limitées et faibles.

IV - UN PHENOMENE SYMPTOMATIQUE :

LA CROISSANCE DU NOMBRE D'ECOLES NON RECONNUES

Les efforts, des missions catholiques en particulier, avaient porté sur la lutte contre l'anaphalbétisme et la multiplication des écoles catéchistiques. Ces dernières autrefois très difficiles à implanter se sont multipliées spontanément : des villageois entreprenants engagent un jeune homme sachant lire et écrire, le qualifient de "maître" et ouvrent une "école de village". Par la suite ils demandent aux missionnaires d'assurer si possible un contrôle de leur "maître" qui n'est en général pas qualifié.

Le mouvement prend une grande importance. Pour l'annee scolaire 1962-63 les centres repérés de ces initiatives figurent sur une liste annexe résumée dans le tableau N° 7, cette liste aussi complète que possible n'est cependant pas limitative. Elle fait état d'institutions très diverses. Il s'agit parfois de véritables écoles en voie de reconnaissance officielle. Il s'agit, dans d'autres cas, de classes très fantaisistes.

Les effectifs ainsi scolarisés sont, faute de contrôle, difficiles à déterminer. L'enquête démographique donne une estimation de 6.000 enfants, chiffre vraisemblable qui correspondrait à une moyenne de 25 à 26 enfants par établissement.

La floraison de ces institutions pose aux spécialistes de la pédagogie de graves problèmes, il est probable que dans bien des cas l'enseignement ainsi dispensé est médiocre mais, peut-on lutter contre cette soif d'apprendre ? Que représente cette poussée d'écoles non reconnues qui, malgré la précarité de leur installation et la pauvreté de leurs maîtres coûtent néanmoins cher au paysan et requièrent de sa part un sacrifice très sensible ?

Il y a traduction d'une motivation extrêmement forte de toute la région, et notamment du Peome et des régions de Man et Danane, en faveur de l'instruction, facteur primordial de développement.

V - L'ABSENCE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Il est utile de noter que la région de Man ne bénéficie pas d'établissements d'enseignement industriel et commercial ni de centre d'artisanat rural. Les plus proches étant à Gagnoa ou à Odienné. Cette lacune devra être comblée dans l'optique d'un développement de l'artisanat local.

TABLEAU N° 7

RECAPITULATION

NOMBRE D'ECOLES NON RECONNUES

Année scolaire 1962 - 63

SOUS-PREFECTURES	VISITEES PAR LA MISSION CATHOLIQUE	VISITEES PAR LA MISSION PROTESTANTE	ECOLES LIBRES NON VISITEES	TOTAL
Bangolo	11	2	-	13
Biankouma	36	3	-	39
Danane	8	1	-	9
Duékoué	14	5	-	19
Fakobly	13	4	1	18
Guiglo	14	-	-	14
Kouibli	18	1	-	19
Man	61	3	1	65
Tai	-	-	-	-
Toulepleu	5	3	-	8
Zouan Hounien	29	3	1	33
TOTAL	209	25	3	237

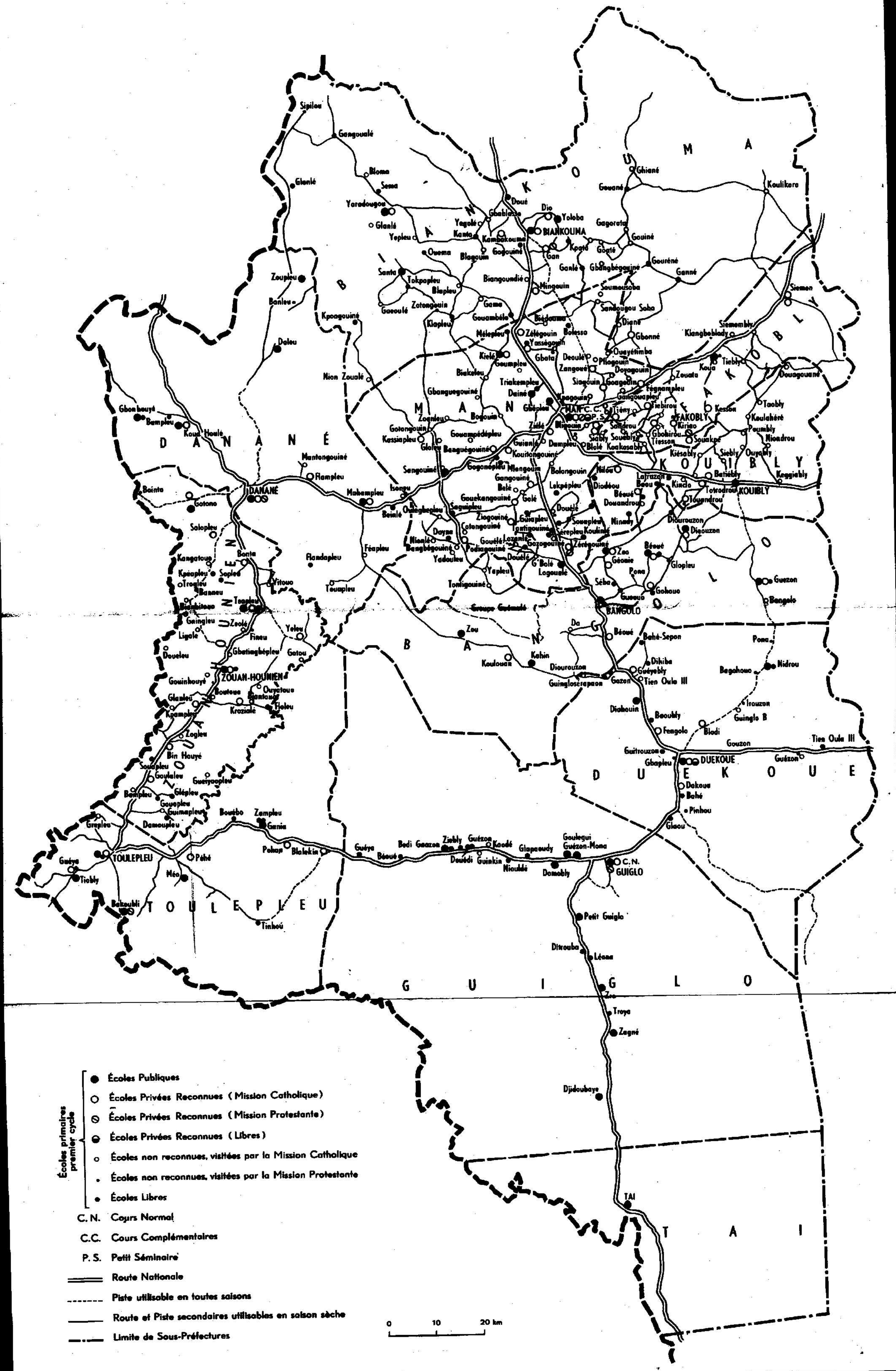

École primaires premier cycle

- ● Écoles Publiques
- ○ Écoles Privées Reconnues (Mission Catholique)
- ⊘ Écoles Privées Reconnues (Mission Protestante)
- ◒ Écoles Privées Reconnues (Libres)
- ◦ Écoles non reconnues, visitées par la Mission Catholique
- · Écoles non reconnues, visitées par la Mission Protestante
- • Écoles Libres

C. N. Cours Normal

C.C. Cours Complémentaires

P. S. Petit Séminaire

Route Nationale

Piste utilisable en toutes saisons

Route et Piste secondaires utilisables en saison sèche

Limite de Sous-Préfectures

0 10 20 km

VI - CONCLUSION

La scolarisation de la région de Man est donc en rapide progression. Les parents, autrefois réticents, envoient plus volontiers leurs garçons à l'école, mais ne voient pas encore suffisamment l'utilité de l'enseignement pour leurs filles.

Les problèmes futurs deviennent post-scolaires. Que feront ces enfants une fois acheve, pour la majorité, le cycle d'enseignement primaire, pour une minorité, les cycles d'enseignement secondaire ou supérieur ? Pour maintenir dans la région les jeunes gens ainsi formés, il faut y les y préparer par la création d'un enseignement professionnel inscrit dans les perspectives du plan de développement, par une adaptation des programmes scolaires à la vie rurale. La création des "villages-centres" doit également contribuer à retenir les jeunes en leur offrant des possibilités de jouer un rôle actif dans le développement de leur région natale et de trouver du travail grâce à la création d'emplois nouveaux.